

Programme national de réforme **2014**

25 avril 2014

Table des matières

1. Introduction	4
2. Scénario macroéconomique	6
3. Les recommandations par pays	7
3.1. Coût du vieillissement et soutenabilité financière (Recommandation 2)	7
3.1.1. L'emploi des travailleurs âgés	7
3.1.2. Soins de longue durée	9
3.2. Évolution salariale et productivité (Recommandation 3)	9
3.3. Concurrence dans le secteur des services (Recommandation 4)	11
3.3.1. Commerce de détail et services professionnels	12
3.3.2. Industries de réseau	13
3.4. Déplacement des charges fiscales (Recommandation 5)	16
3.4.1. Les réductions des prélèvements sur le travail	16
3.4.2. Le report vers d'autres bases imposables	17
3.4.3. Une plus grande efficacité en matière fiscale	19
3.5. Marché du travail (Recommandation 6)	19
3.5.1. Adaptation du suivi des demandeurs d'emploi	20
3.5.2. Renforcement de la mobilité interrégionale des travailleurs	20
3.5.3. Simplification et renforcement de la cohérence dans la politique du marché de l'emploi	21
3.5.4. Intégration sociale et sur le marché du travail des générations issues de l'immigration	22
3.6. Emissions de gaz à effet de serre (Recommandation 7)	23
4. Suivi des objectifs Europe 2020	26
4.1. Emploi	26
4.1.1. Introduction de la garantie pour la jeunesse	26
4.1.1. Conciliation vie privée/vie professionnelle	28
4.1.2. Modernisation du droit du travail	28
4.2. R&D et innovation	30
4.3. Enseignement et formation	33
4.3.1. Enseignement supérieur	33
4.3.2. Décrochage scolaire	34
4.4. Énergie et climat	36
4.5. Inclusion sociale	39
4.5.1. Assurer la protection sociale de la population	39
4.5.2. Réduire la pauvreté infantile	40
4.5.3. L'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail	40
4.5.4. Lutte contre le logement inadéquat et le sans-abrisme	41
5. Autres mesures de réforme et utilisation des fonds structurels	42
5.1. Politique industrielle	42
5.2. Entrepreneurat et PME	44
5.3. Fonds structurels et d'investissement	46
Annex 1: Reporting table for the assessment of CSRs and key macro-structural reforms: description of the measures	47
Annex 2: Reporting table for the assessment of CSRs and key macro-structural reforms: quantitative assessment	58
Annex 3: Reporting table on national Europe 2020 targets and other key commitments	60
Annexe 4 de la Région flamande	66
Annexe 5 de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles	85
Annexe 6 de la Région de Bruxelles-Capitale	113
Annex 7: Youth guarantee implementation plan	143

1. Introduction

Le Programme national de réforme englobe les mesures prises au cours des douze derniers mois par le Gouvernement fédéral et les gouvernements des Communautés et Régions afin de rencontrer les objectifs fixés dans le Programme national de réforme d'avril 2011. Dans ce programme, les gouvernements se disent convaincus de la nécessité, d'une part, de mener des réformes structurelles pour répondre aux objectifs et, d'autre part, d'atteindre les objectifs budgétaires¹ proposés et actualisés.

Les objectifs ambitieux du Programme national de réforme de 2011 sont confirmés en dépit de la situation économique difficile. Les derniers indicateurs observés révèlent pour la plupart que les évolutions sont encourageantes et que certaines d'entre elles dépassent même les objectifs déjà très ambitieux, par exemple les indicateurs relatifs aux dépenses de R&D, aux émissions de gaz à effet de serre, aux énergies renouvelables et à l'enseignement supérieur. En revanche, force est de constater que l'évolution d'autres indicateurs, par exemple dans le domaine de la pauvreté et de l'inclusion sociale, est décevante. Cette évolution s'explique incontestablement par le contexte économique difficile. Par ailleurs, il est nécessaire d'assainir les finances publiques si l'on veut maintenir notre niveau de bien-être et notre régime de sécurité sociale.

En outre, le Gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux se sont mis d'accord fin novembre 2013 sur un Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance qui contient plusieurs mesures visant à améliorer la compétitivité des entreprises et à renforcer le pouvoir d'achat des citoyens. Ainsi, le Gouvernement fédéral a pris des mesures pour faire baisser le coût du travail, renforcer le bonus à l'emploi pour les bas salaires, accroître les formations professionnelles continues et abaisser la TVA sur l'électricité. De plus, la liaison au bien-être des allocations sociales est confirmée et les autorités se sont accordées pour développer des zones franches.

Le Gouvernement flamand se concentre sur plusieurs axes : les mesures et dispositions en matière de compétitivité visent prioritairement une baisse des charges, une réduction du coût de l'énergie, le soutien de la R&D et de l'innovation, le soutien des investissements des entreprises, les investissements dans le capital humain, le soutien des investissements publics, et enfin, des budgets horizontaux pour la relance et la compétitivité.

Le Gouvernement wallon a mené, en partenariat avec l'ensemble des parties concernées, une réflexion afin d'identifier les priorités pour la Wallonie dans une perspective de long terme. Le "Plan Marshall 2022" issu de cette réflexion et adopté en décembre 2013 détermine la voie à suivre par la Wallonie pour qu'elle puisse répondre aux défis auxquels elle doit faire face sur le plan de la compétitivité, de la durabilité environnementale et budgétaire, en matière démographique et de santé, et en ce qui concerne les transferts de compétences. Les premières actions ont déjà été concrétisées, dont la création d'un Groupe des partenaires sociaux wallons. En outre, ce plan interagit avec le plan de relance.

Quant au Gouvernement bruxellois, il a décidé, en mai 2013, en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux bruxellois, de se concentrer autour de quatre axes fondamentaux, traduits en 29 mesures phares en vue de relever, à l'horizon 2020, les défis majeurs que sont l'essor démographique, les politiques croisées emploi-formation-enseignement et la lutte contre la dualisation de la ville et son internationalisation. La mise en œuvre de ces mesures, parmi lesquelles on retrouve 11 leviers de stimulation de la compétitivité, fait l'objet d'un monitoring régulier au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale.

Les gouvernements sont persuadés que les mesures prises répondent aux recommandations par pays que le Conseil de juillet 2013 a adressées à la Belgique.

¹ La projection macroéconomique sous-jacente ainsi que les mesures qui y sont reprises sont complémentaires et cohérentes avec le Programme de stabilité.

Le présent Programme national de réforme veille également à traiter de manière équilibrée les objectifs de la stratégie Europe 2020 et les réponses aux recommandations par pays. Dans le même temps, les engagements pris par la Belgique en réponse au Pacte pour l'euro plus et les priorités de la Commission européenne, endossées par le Conseil, qui sont décrites dans l'Annual Growth Survey de novembre 2013, font l'objet d'une attention particulière. Les gouvernements belges partagent aussi la conviction que les trois dimensions du développement durable (l'économie, le social et l'environnement) doivent faire l'objet de la même attention dans le cadre du Semestre européen. Comme le montre ce programme, la concrétisation, par la Belgique, de ses engagements européens passe également par une implication forte des différentes entités dans les processus et projets européens développés dans le cadre des initiatives-phares de la Stratégie Europe 2020.

Dans son étude approfondie, la Commission européenne² invite la Belgique à mener une politique ambitieuse pour corriger les déséquilibres macroéconomiques constatés. Les gouvernements belges sont convaincus que le présent programme répond à cet impératif.

Ce programme est le fruit de la collaboration intense entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements des Régions et des Communautés. Les programmes de réforme des Régions et Communautés sont annexés au présent document et décrivent plus en détail les mesures spécifiques qu'elles ont prises³. De même, les partenaires sociaux et la société civile ont été à diverses reprises associés à l'élaboration et à l'évolution du programme. La Belgique est connue pour être le pays du dialogue, élément clé de la relation constructive qu'entretiennent les organisations patronales et des travailleurs. Ce dialogue constant et la collaboration avec les différents secteurs de notre économie constituent une priorité des différents gouvernements et est un atout essentiel pour maintenir et attirer des investissements.

En 2013, les gouvernements du pays se sont également accordés sur d'importantes réformes institutionnelles, qui ont donné lieu à la sixième réforme de l'Etat, laquelle entrera en vigueur à partir du 1er juillet 2014. Les aspects liés à ces réformes structurelles sont abordés dans les chapitres suivants. La réforme de l'Etat accroît le poids des Régions et des Communautés et, par conséquent, l'importance d'une bonne collaboration entre les autorités fédérales et les Régions et Communautés. Tout sera mis en oeuvre pour assurer le bon déroulement de cette coopération, dans le respect des compétences de chacun, afin d'accroître l'efficacité du pays.

Tant au niveau (inter)fédéral qu'au niveau des Communautés et Régions, des dispositions ont été prises pour organiser le transfert de compétences de la manière la plus harmonieuse possible. Les protocoles réglant la collaboration entre l'Etat fédéral et les entités fédérées durant la phase de transition ont été élaborés au sein de la Taskforce interfédérale et seront approuvés par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement flamand dans le courant du mois d'avril 2014.

2014 est aussi une année charnière en raison de la tenue d'élections parlementaires le 25 mai. Pour préparer de manière optimale la période post-électorale, de nombreux travaux ont été menés au cours des derniers mois afin de définir des options de réformes structurelles. Ces initiatives sont également abordées dans les chapitres suivants.

² European Commission, In-depth review for Belgium, Commission Staff Working Document, 5 March 2014.

³ La synthèse du programme flamand de réforme (annexe 4) donne également un aperçu de la situation par rapport aux objectifs flamands inhérents à la stratégie Europe 2020.

2. Scénario macroéconomique

Le scénario macroéconomique est décrit dans le Programme de stabilité⁴. La situation de référence est celle du 10 mars 2014⁵, c'est-à-dire sans les éventuelles mesures prises lors du contrôle budgétaire. En comparaison avec le Programme national de réforme 2013, la situation conjoncturelle est plus favorable, la croissance plus soutenue, les créations d'emploi plus nombreuses et l'inflation plus faible. Les perspectives à moyen terme restent inchangées et se caractérisent par une croissance stable de l'économie et de l'emploi.

Pour le court terme, nous sommes partis du Budget économique de février 2014, lequel a été adapté en fonction des dernières observations⁶. L'environnement international se base sur les "prévisions d'hiver" de la Commission européenne jusque et y compris 2015⁷. En ce qui concerne la période postérieure à 2015, l'environnement international se base dans une large mesure sur les prévisions économiques élaborées par la Commission européenne dans le cadre du Semestre européen.

En 2013, on a enregistré une croissance légèrement positive et, en 2014, cette croissance s'intensifierait sous l'effet de la dynamique de l'économie mondiale. L'output gap se résorberait totalement dans le temps⁸. Cette année, la croissance de l'emploi serait encore tenue mais elle devrait s'intensifier au cours des prochaines années, parallèlement à l'activité économique. Par conséquent, le taux d'emploi devrait progressivement passer de 68,4% en 2018 à 69,1% en 2020.⁹

En 2014, l'inflation serait remarquablement faible. Ce niveau s'explique par les mesures relatives à la baisse de la TVA sur l'électricité et par le blocage des salaires en 2013-2014 sans intervention au niveau de l'indexation automatique¹⁰ (cf. 3.2). De même, le prix plus bas du pétrole (exprimé en euros) en 2014, l'output gap négatif et la faiblesse de l'inflation internationale contribuent à freiner l'inflation.

Tableau 1 : Chiffres-clés du scénario macroéconomique 2014-2018
Evolution en %, sauf mention contraire

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB	0.2	1.4	1.8	1.7	1.7	1.6
Indice des prix à la consommation	1.1	0.8	1.3	1.5	1.6	1.6
Indice santé	1.2	0.9	1.4	1.5	1.6	1.6
Emploi intérieur (évolution en '000)	-11.5	12.5	32.4	32.1	34.7	33.6
Emploi intérieur (évolution en %)	-0.3	0.3	0.7	0.7	0.8	0.7
Taux d'emploi (20-64 ans)	66.9	66.9	67.2	67.5	67.9	68.4
Taux de chômage (définition Eurostat)	8.4	8.4	8.3	8.2	7.9	7.6
Productivité horaire	0.7	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0
Output gap (niveau)	-2.3	-1.9	-1.2	-0.7	-0.3	-0.1
Balance des opérations courantes (Comptes nationaux)	0.1	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8

L'annexe 2 présente quelques résultats du calcul de l'impact des réductions prévues de charges sociales sur les salaires. Ces mesures sont intégrées dans les résultats présentés ci-dessus.

⁴ Programme de stabilité de la Belgique 2014.

⁵ Perspectives économiques 2014-2019, Economische vooruitzichten 2014-2019, BFP, 24 mars 2014.

⁶ Budget économique 2014, BFP, ICN, 12 février 2014.

⁷ European Economic Forecast-Winter 2014, European Commission, February 2014.

⁸ Le calcul de l'output gap se base sur une estimation de l'output potentiel réalisée selon la méthode de l'Union européenne, mais appliquée aux concepts statistiques et perspectives du Bureau fédéral du Plan.

⁹ Après la clôture de la projection (10 mars 2014), il s'est avéré que le taux d'emploi pour 2013 (67,2%) était supérieur à l'estimation reprise ci-dessus.

¹⁰ Voir paragraphe 3.2 pour plus de détails.

3. Les recommandations par pays

Le texte ci-après présente un aperçu des mesures prises dans le cadre des recommandations par pays formulées par le Conseil européen de juillet 2013. Les mesures prises dans le cadre de la première recommandation ont trait à la politique budgétaire et sont abordées dans le programme de stabilité 2014.

3.1. Coût du vieillissement et soutenabilité financière (Recommandation 2)

« LE CONSEIL RECOMMANDE d'accroître les efforts pour combler l'écart entre l'âge légal et l'âge effectif de départ à la retraite, notamment en poursuivant les réformes engagées en vue de restreindre les possibilités de départ anticipé; à appuyer les réformes des systèmes de sécurité sociale des personnes âgées par des mesures de soutien à l'emploi et par des réformes du marché du travail propices au vieillissement actif; à relever l'âge effectif de départ à la retraite en alignant l'âge de la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie; à continuer d'améliorer le rapport coût/efficacité des dépenses publiques dans le domaine des soins de longue durée en institution »

3.1.1. L'emploi des travailleurs âgés

Le taux d'emploi des travailleurs de 55 à 64 ans a continué à augmenter en 2013, sous l'effet des mesures adoptées précédemment. Il est passé de 39,5 % en 2012 à 41,7 % en 2013.

Tableau 2 : Taux d'emploi des 55 à 64 ans

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'emploi	26,6	28,1	30	31,8	32	34,4	34,5	35,3	37,3	38,7	39,5	41,7

Sources : Enquête sur les forces de travail (2002-2012 : Eurostat ; 2013 : Direction générale statistique – Statistics Belgium, calculs propres)

Les dépenses publiques liées à l'âge ont été positivement influencées par ces évolutions. En 2013, la croissance des dépenses de pensions a ralenti par rapport à l'année précédente, tout en demeurant assez soutenue en raison de la hausse du nombre de retraités. Les dépenses de prépension ont reculé, même en valeur nominale, et celles de chômage se sont stabilisées, entre autres suite à des conditions renforcées pour bénéficier du complément d'ancienneté.

La mise en œuvre graduelle des réformes s'est aussi poursuivie en 2014. Les conditions d'âge et d'ancienneté pour partir en retraite anticipée ont à nouveau été relevées : elles s'élèvent désormais à 61 ans et 39 années de carrière dans les régimes généraux. La loi prévoit par ailleurs leur relèvement continu jusque 2016, afin d'atteindre 62 ans et 40 années de carrière. L'âge minimum pour avoir droit à la prépension (désormais dénommée régime de chômage avec complément d'entreprise ou RCC) a aussi été augmenté pour les entreprises en difficulté, à 53 ans : conformément à la loi, cet âge augmentera ensuite progressivement jusque 55 ans en 2018. Par ailleurs, les travailleurs bénéficiant d'une allocation de chômage avec complément d'entreprise seront suivis par le biais d'interviews périodiques et devront désormais rester disponibles sur le marché du travail jusque 60 ans, plutôt que 58 ans, à moins qu'ils attestent d'une carrière d'au moins 38 ans (voir recommandation 6). En ce qui concerne le RCC individuel à 58 ans et à 60 ans, c'est-à-dire les deux principaux groupes de nouveaux entrants par an, les nouvelles conditions des CCT en cours et reconduites deviendront au 1er janvier 2015: 60 ans moyennant 40 ans de carrière (avec un régime transitoire pour les femmes).

En outre, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur ou ont été adoptées afin d'encourager les plus âgés à prolonger leur présence sur le marché du travail et retarder ainsi l'âge effectif de leur départ à la retraite.

La réforme du bonus pension est d'application depuis janvier 2014. Les adaptations apportées assurent sa cohérence avec les réformes de pension et maintiennent son caractère incitatif.

Grâce à ce système, un travailleur âgé bénéficie d'un avantage financier par jour de travail effectivement presté, au plus tôt un an après avoir satisfait aux conditions d'accès à une retraite anticipée. Le montant du bonus est forfaitaire et progressif. Il augmente selon le nombre d'années de travail et varie de 1,5 à 2,5 EUR par jour. Comme le bonus est illimité dans le temps, il peut être attribué aux personnes qui poursuivent leur activité au-delà de l'âge légal de la pension. En outre, les trois régimes de pension ont été harmonisés (bonus pour les travailleurs salariés et les indépendants, ainsi que le complément d'âge pour les fonctionnaires).

Dans son rapport de juillet 2013, le Comité d'Etude sur le Vieillessement a évalué l'impact de cette réforme du bonus de pension sur le coût du vieillissement : elle permettra de diminuer le coût des dépenses de pensions dans les différents régimes de 0,6% d'ici 2020 et de 2% d'ici 2060. Exprimée en pourcentage du PIB, cette diminution représente 0,3% à l'horizon 2060. Les dépenses seront amoindries en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires, suite aux conditions de carrière plus strictes, et du montant moyen de l'allocation accordée.

Pour inciter les citoyens à travailler plus longtemps, un système de taxation dégressif a été introduit en juillet 2013 pour les capitaux de pension complémentaire constitués par des cotisations patronales. Le taux d'imposition sera d'autant moins élevé que le bénéficiaire sera plus âgé lorsqu'il recevra ces capitaux.

Le régime des pensions de survie, qui vise à compenser les pertes financières liées au décès du conjoint, sera modifié. L'objectif est de supprimer les pièges à l'emploi existants. Actuellement, les bénéficiaires d'une pension de survie sont en effet amenés à réduire leur activité professionnelle ou même à quitter le marché du travail en raison de la combinaison de cette pension avec les revenus professionnels autorisés plafonnés.

A partir de 2015, une allocation de transition remplacera la pension de survie pour les veufs et les veuves de moins de 45 ans. Cette allocation pourra être entièrement cumulée avec un revenu professionnel, écartant ainsi les pièges à l'emploi. L'âge de 45 ans augmentera graduellement, à raison de 6 mois par an, pour atteindre 50 ans en 2025. L'allocation sera aussi limitée dans le temps (un an en l'absence d'enfant à charge, ou deux ans dans le cas contraire).

Il est également prévu d'améliorer le calcul de la pension. Le principe d'unité de carrière sera assoupli afin d'assurer la prise en compte effective de tous les jours prestés dans le calcul de la pension. Ce calcul s'effectuera sur la base du nombre de jours équivalents temps plein, au lieu du nombre d'années civiles.

Par ailleurs, le calcul de la pension prendra en compte les derniers mois de la carrière professionnelle qui se situent dans l'année de prise de cours de la pension. Jusqu'ici, les mois de l'année pendant laquelle une pension prend cours ne donnent pas droit à pension. La mesure stimulera les personnes âgées à continuer à travailler au-delà du 1er janvier de l'année de prise de cours de leur pension.

L'accessibilité des pensions complémentaires du 2ème pilier sera facilitée par la mise en place d'un cadre légal visant à supprimer progressivement les différences entre les statuts d'ouvrier et d'employé d'ici 2025.

De futures réformes des pensions sont en cours d'élaboration avec l'instauration, en avril 2013, d'une Commission pour la réforme des pensions 2020-2040. Celle-ci est chargée d'étudier les réformes spécifiques permettant d'assurer l'efficacité ainsi que la durabilité sociale et financière des régimes de pension à moyen et à long terme. Un rapport est attendu pour le printemps 2014. Les différents scénarios envisagés feront ensuite l'objet d'un débat politique et social.

3.1.2. Soins de longue durée

L'adoption de BelRAI, en juin 2013, a accru l'efficacité des dépenses publiques de soins de longue durée. Il s'agit d'un instrument permettant une évaluation standardisée et structurée de la santé et du bien-être des plus âgés. Il vise à organiser leurs soins de façon optimale et surveiller leur qualité.

En outre, le Gouvernement fédéral a lancé un appel à projets en août 2013 en vue de renouveler et diversifier l'offre de soins de longue durée aux personnes âgées les plus vulnérables. L'objectif est de renforcer leur autonomie et de retarder leur entrée en institution.

La sixième réforme de l'Etat prévoit un transfert substantiel aux Communautés de compétences relatives aux personnes âgées et aux soins de longue durée (maisons de repos et de soins, centres de soins de jour et centres de court séjour). L'offre de soins pourra ainsi être mieux adaptée aux besoins locaux et devenir plus efficace.

En Région wallonne, il a été décidé de créer un organisme d'intérêt public pour la gestion des nouvelles compétences. Une réflexion a été initiée quant aux orientations politiques à suivre pour optimiser la gestion des soins de santé, développer des formes alternatives de prise en charge de la dépendance et stimuler l'innovation. Par ailleurs, un plan Grande dépendance destiné aux personnes présentant un handicap et un plan pour améliorer la qualité des soins hospitaliers ont été adoptés. L'offre d'hébergement et d'accueil des plus âgés a également été diversifiée et rendue plus accessible, notamment pour les personnes à revenus précaires ou modestes.

En Flandre, des pistes concrètes ont été élaborées dans le livre vert¹¹. Ces pistes portent sur une politique intégrée concernant les personnes âgées, sur le renforcement des soins de santé de première ligne et sur le développement énergétique des soins aux personnes handicapées.

Plus généralement, la politique en matière de soins de santé du Gouvernement belge vise à garantir l'accessibilité de soins de haute qualité aux citoyens, de même que l'emploi dans ce secteur. En même temps, la soutenabilité financière du système est préservée par l'adoption de mesures d'économie structurelles. Celles-ci permettent en outre le développement de nouvelles initiatives, comme le plan maladies rares. Du point de vue financier, la norme légale de croissance réelle des soins de santé a été limitée à 3% pour 2014 ; du fait des économies décidées, la croissance effective devrait être inférieure à cette norme. En 2013, la croissance réelle de ces dépenses s'est établie à 0,7%, alors que la norme légale avait été fixée à 2%.

3.2. Évolution salariale et productivité (Recommandation 3)

« LE CONSEIL RECOMMANDE, afin de rétablir la compétitivité, de poursuivre les efforts engagés pour réformer le système de fixation des salaires, y compris l'indexation ; à faire en sorte, en particulier par des mesures structurelles, en concertation avec les partenaires sociaux et dans le respect des pratiques nationales, que le système de fixation des salaires réagisse à l'évolution de la productivité, qu'il reflète les différences de productivité et de situation sur le marché du travail au niveau sous-régional et local et qu'il prévoie des corrections automatiques lorsque l'évolution des salaires nuit à la compétitivité-coût. »

Le Gouvernement fédéral ambitionne de supprimer l'écart salarial qui s'est creusé avec les pays voisins depuis 1996.

Pour ce faire, une série de décisions ont été prises :

¹¹ Le livre vert est un document de réflexion et de consultation comprenant une analyse des transferts de compétences résultant de la sixième réforme de l'Etat et des choix politiques possibles qui en découlent.

- D'abord, la norme salariale pour 2013-2014 a été fixée à 0%. Le blocage des salaires réels implique qu'aucune augmentation salariale ne peut être accordée, à quelque niveau que ce soit, en plus de l'indexation automatique et des augmentations barémiques.
- Des mesures linéaires et ciblées de réduction du coût du travail, par le biais notamment des réductions de cotisations patronales, ont été initiées dès juillet 2012 pour un montant de 818 millions à charge du budget 2014.
- Ensuite, quelques adaptations ont été apportées à la méthode de calcul de l'indice, afin que l'évolution des prix corresponde davantage au comportement réel des consommateurs. Ainsi, l'indice tiendra davantage compte des produits bon marché et le mazout sera intégré sur la base des paiements et non plus sur celle du prix à la commande. Par ailleurs, la mesure des prix des télécommunications et du bail privé a été améliorée. On procédera également à une actualisation régulière des produits constituant le panier de l'indice. Enfin, à partir de 2015, les prix qui seront utilisés seront ceux figurant sur les tickets des supermarchés. En février 2014, les partenaires sociaux ont fixé la nouvelle méthode de calcul et le coefficient de conversion du nouvel indice. Ces mesures, combinées à une inflation limitée, auront un important effet modérateur sur l'évolution salariale.
- En novembre 2013, le gouvernement s'est accordé sur une série de mesures supplémentaires en vue d'atteindre globalement une réduction du coût du travail de 4,7 milliards EUR à l'horizon 2019. Ces mesures font partie du pacte de croissance et d'emploi conclu avec les Régions en décembre 2013. Pour l'essentiel, ces mesures sont :
 - La réduction de la TVA sur l'électricité (de 21% à 6%) pour les ménages à partir d'avril 2014, qui doit soutenir le blocage des salaires réels en exerçant une influence modératrice sur l'indice utilisé pour l'indexation des salaires. Cette mesure fera l'objet d'une évaluation au plus tard au 1^{er} septembre 2015.
 - Des réductions des cotisations patronales forfaitaires pour un montant de 450 millions EUR par tranche additionnelle de 150 millions EUR en 2015, 2017 et 2019.
 - Des réductions des cotisations patronales ciblées sur les bas salaires pour un montant de 450 millions EUR par tranche additionnelle de 150 millions EUR en 2015, 2017 et 2019.
 - Une augmentation de la dispense pour le travail en équipes de 450 millions EUR par tranche additionnelle de 150 millions EUR en 2015, 2017 et 2019.

En outre, les efforts visant à renforcer la productivité de l'économie belge, notamment en réduisant les coûts du travail (voir chapitre 3.4) et par le biais de la politique d'apprentissage tout au long de la vie (voir chapitre 3.5), de la politique industrielle (voir chapitre 5) et de la politique d'innovation (voir chapitre 4.2.), sont poursuivis.

Au-delà de la compétitivité salariale, les différents gouvernements ont développé différentes initiatives visant à soutenir la compétitivité-coût des entreprises, en particulier en matière d'efficacité des ressources. En Wallonie, des actions sont développées pour promouvoir l'économie circulaire¹² (dispositif NEXT et centre de référence en circuits courts et en économie circulaire) dans le but, notamment, d'aider les PME à exploiter les gisements d'économie au niveau de leurs coûts opérationnels. Par ailleurs, les accords de branche de 2^e génération conclus fin 2013 permettent aux entreprises participantes de réduire leur facture énergétique ; elles bénéficient en outre de subventions et réductions des tarifications électriques. Le projet « Smart Parks », qui vise à aider les entreprises à maîtriser leur consommation électrique et à faciliter une gestion électrique intelligente, sera en outre étendu à l'ensemble de la Wallonie. En outre, plusieurs projets de R&D visant à améliorer l'efficacité énergétique des processus industriels et à développer des technologies à basses émis-

¹² L'économie circulaire est un modèle économique qui permet de découpler la croissance économique de la croissance proportionnelle de la consommation des ressources. Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, de production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

sions de gaz à effet de serre ont été lancés. De manière plus globale, au travers du Plan Marshall 2.vert, la Wallonie a axé ses investissements sur les principaux leviers de compétitivité : R&D et innovation, développement des compétences, et investissements.

La Flandre s'investit également dans la réduction des coûts énergétiques. En 2012, le régime d'aide aux énergies renouvelables et à la cogénération a été revu. L'aide apportée depuis 2013 est nettement plus efficace en termes de coûts, de sorte que ceux-ci pèsent moins sur la facture énergétique. Les coûts indirects du CO2 dans le prix de l'électricité exposent certains secteurs industriels à un risque de délocalisation (fuite de carbone indirecte). C'est pourquoi la Flandre a, par principe, décidé de soutenir au maximum toutes les entreprises qui pourraient en avoir besoin. Ce faisant, pour l'année de consommation 2013, la Flandre a allégé les coûts énergétiques de l'industrie de 60 millions EUR. La Flandre a également pris une série de mesures visant à encourager l'efficacité énergétique au sein des PME.

La Flandre continue également d'investir dans l'innovation (voir 4.2). En 2013, les dépenses totales en recherche, développement et innovation (R&D&I) des autorités flamandes se sont élevées à presque 2 milliards EUR. Ce budget dépasse de 200 millions EUR celui de 2008 sur base annuelle. Sur ces 2 milliards EUR, 1,3 milliard EUR a été classé comme R&D. La Flandre s'engage à maintenir les investissements (sur le plan de l'infrastructure scolaire, du secteur des soins, des logements sociaux et de la mobilité) aux mêmes niveaux et, si possible, à les renforcer. En 2014, les investissements connaîtront une nouvelle hausse de 340 millions EUR sans compter les investissements effectués via des partenariats public-privé et des investissements de capitaux.

Par ailleurs, dans le cadre du pacte de croissance avec les Régions, le Gouvernement fédéral a décidé d'imposer l'équivalent d'un jour de formation minimum pour tous les travailleurs, ainsi que le monitoring, par les secteurs, des efforts réalisés en matière d'innovation et de recherche.

Etant donné la vague de restructurations et fermetures d'entreprises de grande ampleur, le Gouvernement fédéral a introduit un nouvel incitant fiscal. Par cette mesure, les entreprises qui investissent et créent des emplois dans une « zone en difficulté » prédéfinie obtiendront une dispense partielle de versement du pré-compte professionnel.

Le 31 janvier 2014, les Régions ont obtenu un accord sur la répartition des 17,89% de la population pour les zones non prédéfinies pouvant bénéficier d'aides à finalité régionale. La Flandre peut prendre 8 points de pourcentage à son compte, la Wallonie également 8 points de pourcentage et Bruxelles 1,89 points de pourcentage. Dans les communes reprises dans la carte des aides à finalité régionale, il est également possible d'accorder, sous certaines conditions, jusqu'à 10% d'aides à l'investissement aux grandes entreprises.

Le 28 mars 2014, le Gouvernement flamand a pris une décision sur la détermination des communes où des aides régionales peuvent être accordées aux entreprises. Les communes reprises dans la proposition de carte des aides à finalité régionale ont été sélectionnées sur la base de données socioéconomiques. A cet égard, il a été tenu compte de l'impact de la fermeture de Ford sur le chômage et le revenu dans les communes du Limbourg. Au total, 40 communes flamandes ont été sélectionnées (6 en Flandre occidentale, 7 en Flandre orientale, 3 à Anvers et 24 dans le Limbourg).

Le Gouvernement flamand soumettra, avec les autres régions, la proposition de carte des aides à finalité régionale à l'approbation de la Commission européenne. La nouvelle carte des aides à finalité régionale prendra effet le 1er juillet 2014.

3.3. Concurrence dans le secteur des services (Recommandation 4)

« LE CONSEIL RECOMMANDE de présenter des mesures structurelles concrètes et définies dans le temps pour améliorer la concurrence dans le secteur des services, en supprimant les barrières dans le secteur du commerce de détail et les restrictions excessives dans le secteur des services professionnels, et à améliorer la fourniture d'internet haut débit

mobile; à continuer d'améliorer le fonctionnement du secteur de l'énergie en réduisant les coûts de distribution et en surveillant les prix de détail, à renforcer l'indépendance des autorités de régulation dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des transports (chemins de fer, aéroports); à supprimer les obstacles réglementaires qui subsistent dans le secteur postal. »

Dans sa stratégie de relance, le Gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en place une *politique de concurrence ambitieuse*, axée sur les secteurs-clés de notre économie, ainsi qu'une *analyse et une maîtrise effectives des prix*. A cet égard, la loi du 3 avril 2013 vise à améliorer les procédures pour les problèmes de concurrence et à resserrer les liens entre l'Observatoire des prix et l'Autorité de la concurrence. Un projet a été lancé à l'Observatoire des prix pour développer des indicateurs permettant de détecter les secteurs d'activité présentant un risque accru de fonctionnement sous-optimal du marché et une note méthodologique a été publiée le 5 mars 2014.

3.3.1. Commerce de détail et services professionnels

La Belgique contribue à l'harmonisation en matière de droits des consommateurs au niveau européen. La directive 2011/83/UE a été transposée dans le droit belge. Par ailleurs, les réformes annoncées en termes de *"pratiques du marché et protection du consommateur"* ont été adoptées par le Parlement et publiées au Moniteur belge (30/12/2013). Elles entreront en vigueur le 31 mai 2014. Cela a été réalisé au travers du livre VI du Code de droit économique. Quant aux *ventes à perte*, la loi a été assouplie afin de prendre en considération les réductions de volume dans le calcul du prix de référence. La Belgique a choisi de continuer à les interdire afin de protéger les intérêts économiques des entreprises individuelles et des PME et garantir ainsi l'existence d'une concurrence saine et loyale entre entreprises.

Suite au transfert de compétences au 1^{er} juillet 2014, les Régions pourront dorénavant décider librement des critères retenus en matière d'*implantations commerciales*. Adopté en août 2013, le *Schéma régional de développement commercial* constitue, au niveau wallon, un cadre indicatif visant à structurer le paysage commercial sur la base de critères objectifs compatibles avec la directive services (protection du consommateur, protection de l'environnement urbain, objectifs de politique sociale et contribution à une mobilité plus durable). Ces critères ont été traduits dans un projet de *décret sur les implantations commerciales* qui précise également l'organisation administrative. Les communes seront compétentes pour délivrer les permis d'implantation commerciale d'une superficie comprise entre 400 et 4.000 m². Au-delà, c'est la Région wallonne qui sera compétente. Le décret institue par ailleurs des « Schémas communaux de développement commercial » et des procédures simplifiées pour les demandeurs : guichet unique, permis intégré,... en articulation avec les dispositions du futur « Code de Développement Territorial ».

Au niveau de la Région flamande, cette matière sera gérée par « l'Agentschap Ondernemen ». En février 2014, le Gouvernement flamand a approuvé l'avant-projet de décret sur la *politique intégrale en matière d'implantations commerciales* en vue de préparer la régionalisation de la loi sur les implantations commerciales. L'implantation des surfaces commerciales sera intégrée dans l'aménagement du territoire en reprenant le décret dans un nouveau chapitre du Décret de politique foncière et immobilière. Jusqu'à présent, il existe 3 types d'autorisation pour les nouvelles implantations commerciales : le permis d'urbanisme, le permis d'environnement et le permis socioéconomique. A l'avenir, les autorisations seront fusionnées en un permis unique par souci de simplification administrative et de gain de temps.

Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, il est prévu d'apporter des modifications au Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) afin de permettre aux communes de demander un permis d'urbanisme en cas de modification de la nature de l'activité commerciale dans un immeuble ayant déjà une affectation commerciale. La Région dispose par ailleurs d'un Schéma de développement Commercial permettant de structurer l'offre commerciale et de hiérarchiser les 104 noyaux identifiés par le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), en fonction notamment de leur attractivité.

Concernant les services professionnels, les comptables (fiscalistes), experts-comptables, architectes et experts en automobiles peuvent déjà exercer plusieurs activités économiques intellectuelles en tant que personnes morales. Cette possibilité sera désormais élargie aux *géomètres-experts*¹³ et aux *agents immobiliers*¹⁴. La responsabilité personnelle de ces derniers pourra être limitée sous certaines conditions.

En ce qui concerne l'accès à la profession, il est prévu que les Régions exercent cette compétence pour les professions commerciales et artisanales à partir du 1^{er} janvier 2015. Les *guichets d'entreprises* restent compétents pour l'examen des capacités entrepreneuriales faisant suite à l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises en tant qu'entreprise commerciale ou artisanale. Cette compétence sera gérée conformément aux dispositions actuelles, en bonne intelligence avec les Régions (principe de reconnaissance mutuelle).

S'agissant de la *validité territoriale des autorisations délivrées par les entités fédérées*, le principe de reconnaissance mutuelle est contenu de manière implicite dans la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980, ce qui implique que la personne qui fournit ses services sur le territoire d'une entité fédérée, conformément à la législation applicable sur ce territoire et sauf exceptions motivées par des raisons impérieuses d'intérêt général, a la possibilité d'exercer librement son activité sur l'ensemble du territoire belge.

3.3.2. Industries de réseau

a. Télécoms : prix de détail et large bande mobile

Toujours dans le cadre de sa politique volontariste de concurrence, le gouvernement a mené fin 2013 une campagne de sensibilisation « *Osez comparer* » pour les télécoms. Cette démarche vise à aider les consommateurs à mieux s'y retrouver en matière tarifaire et à choisir l'offre la mieux adaptée à leurs besoins et la plus compétitive. S'il est encore trop tôt pour juger des résultats en matière tarifaire¹⁵, cette campagne a été couronnée de succès en termes de taux de participation et a engendré, en deux semaines de campagne, plus de 360 000 simulations tarifaires via le site internet de l'IBPT (www.meilleurtarif.be), soit l'équivalent du nombre de simulations pour les années 2010, 2011 et 2012 réunies.

Par ailleurs, un projet de plan « *Un agenda numérique pour la Belgique* », approuvé par le Comité de concertation en novembre 2013, a été rédigé en vue de permettre à la Belgique de remplir les objectifs du DAE (Digital Agenda for Europe). Un *plan national de déploiement du réseau internet rapide et ultra rapide, qui fait partie intégrante de ce plan*, a été proposé en décembre 2013. Il comprend 4 lignes d'action, toutes déclinées en mesures pratiques à mettre en œuvre.

Enfin, pour faciliter le développement du *haut débit mobile* en simplifiant le cadre administratif et réglementaire, une ordonnance modifiant l'ordonnance relative aux ondes électromagnétiques a été approuvée par le Parlement bruxellois le 24 janvier 2014. Ce texte porte la norme maximale d'exposition à 6 V/m (au lieu de 3 V/m) et facilite l'implantation des antennes sur les bâtiments appartenant aux pouvoirs publics.

b. Energie : prix de détail, distribution et régulateur

Accroître la *transparence des prix* et renforcer la concurrence sur le marché de la vente au détail de gaz et d'électricité restent prioritaires pour les autorités belges. A cet effet, un indicateur a été développé par l'Observatoire des prix pour pouvoir suivre les prix du gaz et de l'électricité ainsi que leurs composantes et pour en mesurer l'impact sur l'inflation. Les rapports de l'Observatoire des prix rendent compte de cette évolution.

¹³ Loi du 18 juillet 2013 et AR réglant l'entrée en vigueur de cette loi, discuté en Conseil des Ministres le 27/09/2013

¹⁴ Loi du 11 février 2013

¹⁵ L'IBPT a publié le 5/02/2014 sa deuxième « Étude comparative du niveau des prix des produits de télécommunications en Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas et au Royaume-Uni [Tarifs du mois d'août 2013] » mais celle-ci ne reflète pas encore les effets de la campagne.

En Flandre, des instruments sont mis à disposition pour *renforcer la confiance des consommateurs (particuliers et entreprises) sur le marché libéralisé de l'électricité et du gaz*. Le V-TEST a ainsi permis de comparer les différents fournisseurs. Il a entre-temps été complété par un « service check » qui compare les prestations de services des fournisseurs. Depuis octobre 2012, les citoyens et les entreprises peuvent, grâce à un module internet, réaliser un « check vert ». Cet outil en ligne permet au client ayant souscrit un contrat « vert » de vérifier si son fournisseur d'électricité l'approvisionne bel et bien en électricité issue de sources d'énergie renouvelables.

Outre toute une *série de mesures* adoptées l'an dernier tant au niveau fédéral qu'au niveau régional et dont les effets se font encore sentir¹⁶, le Gouvernement fédéral s'est engagé, dans son Pacte pour la compétitivité et l'emploi, à *réduire de 21 à 6 % la TVA sur l'électricité* pour les particuliers à partir du 1^{er} avril 2014. Cette mesure fera l'objet d'une évaluation au plus tard le 1^{er} septembre 2015.

Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, la réforme du *soutien à l'éolien off-shore* a été approuvée par le Gouvernement fédéral. Ce système a pour objectif de réduire le coût du soutien pour le consommateur et de garantir un soutien adéquat pour les investisseurs en énergie renouvelable. Le Gouvernement fédéral a également introduit un mécanisme de plafonnement et de dégressivité de la surcharge appliquée aux factures finales d'électricité, pour ainsi limiter le coût du développement d'éoliennes off-shore. Pour 2013 et 2014, cela représente une réduction d'environ 72 millions EUR sur les factures d'électricité des consommateurs finaux. En Région wallonne, un accord a été conclu au sein du gouvernement sur la gestion du régime soutien au photovoltaïque (Solwatt) en vue de maîtriser son impact sur la facture énergétique de chaque consommateur. Un nouveau *régime de soutien au photovoltaïque* de faible puissance (jusque 10 kWc, Quali watt) a été adopté en janvier 2014, alors que le photovoltaïque de plus grande puissance continuera à être soutenu par le mécanisme de certificats verts via une enveloppe fermée annuelle afin d'en maîtriser le coût pour la population. Un ensemble de dispositions ont en outre été adoptées en décembre 2013 en vue d'instaurer un mécanisme d'exonération pour un certain nombre d'activités économiques et sociales afin de préserver leur compétitivité (pour l'année 2013, travail législatif en cours afin de les prolonger au-delà de 2013) et un mécanisme de mise en réserve des *certificats verts* sera présenté au gestionnaire du réseau de transport d'électricité dans le cadre de son obligation de service public relative au rachat des certificats verts à un prix minimum garanti.

Le 6 juillet 2012, le parlement flamand a approuvé la réforme des *mécanismes de soutien à l'énergie verte et à la cogénération*, et ce, entre autres, afin de mieux répartir les frais sur l'ensemble des consommateurs. Voir le chapitre 4.4 pour les mécanismes de soutien en matière d'énergie renouvelable.

Par souci d'équité pour le consommateur et en vue de stimuler les économies d'énergie, un nouvel arrêté introduisant la *Tarifification progressive, solidaire et familiale* a été adopté en janvier 2014 par la Région wallonne. Ce mécanisme introduit une progressivité et plus d'équité dans la tarification, notamment en liant davantage le prix du kWh à la consommation d'électricité. Il entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015.

Dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, la compétence relative aux *tarifs de distribution de gaz et d'électricité* sera transférée du fédéral aux régions à partir du 1^{er} juillet 2014. En Flandre, la compétence revient à la VREG, organisme qui régule également les moyens techniques et la qualité du réseau de distribution. Le 20 décembre 2013, le Gouvernement flamand a approuvé les quatre amendements du projet de décret portant modification au Décret sur l'Energie du 8 mai 2009. Il s'agit des mesures de transition nécessaires en matière de tarifs de distribution afin d'assurer une période de transition stable.

Le 16 janvier 2014, la Wallonie a adopté, un avant-projet de décret relatif aux *dispositions tarifaires en matière de distribution de gaz et d'électricité*. La CWaPE¹⁷ sera chargée de définir la méthodologie tarifaire et d'approuver les tarifs des gestionnaires de réseau de distribution applicables dès le 1^{er} janvier 2015. A

¹⁶ Voir PNR 2013.

¹⁷ Commission wallonne pour l'énergie.

Bruxelles, le gouvernement a adopté en deuxième lecture, le 23 janvier 2014, un projet d'ordonnance modifiant l'ancienne ordonnance relative à l'organisation des marchés du gaz et de l'électricité, prévoyant notamment les lignes directrices qui encadreront la méthodologie tarifaire destinée à encourager le gestionnaire du réseau de distribution à améliorer les performances, à favoriser l'intégration du marché et la sécurité de l'approvisionnement et à mener la recherche et le développement nécessaires à ses activités. Le régulateur BRUGEL assurera l'exercice effectif de cette nouvelle compétence.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon prévoit l'adoption pour le printemps 2014 de décrets contenant un ensemble de dispositions visant à améliorer le *fonctionnement du marché de l'électricité et du gaz*, notamment en ce qui concerne les mesures sociales, les réseaux fermés et privés professionnels, l'introduction des principes de gestion intelligente des réseaux et le renforcement de l'indépendance du régulateur. Mentionnons également la *création du Forum d'échange des régulateurs « énergie »* visant à favoriser la concertation, en particulier sur les sujets de compétences partagées. Par ailleurs, la CREG a mis son expertise à disposition des opérateurs régionaux.

c. Transport : régulation

La directive 2012/34/UE qui reprend les principes en matière d'ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence ne contient pas l'obligation pour les Etats membres de libéraliser le *transport intérieur de voyageurs*, mêmes si les discussions sont actuellement en cours au niveau européen. Par ailleurs, le droit européen en matière ferroviaire permet d'attribuer directement les contrats de service public¹⁸ et n'impose pas une *attribution des obligations de service public* par voie de mise en concurrence. Il convient de signaler que la *directive 2012/34/UE* doit être transposée par les Etats membres pour le 16 juin 2015 au plus tard. La procédure de transposition au niveau belge est actuellement en cours.

La loi du 30 août 2013 relative à la réforme des chemins de fer belges vise à créer une *séparation complète entre l'opérateur de transport ferroviaire*, la SNCB, et le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, Infrabel. Cette réforme s'est concrétisée par l'adoption d'une série d'arrêtés royaux. Concernant la mise en demeure de la Belgique par la Commission européenne au sujet des dispositions de la directive 2012/34/UE interdisant le *transfert des aides publiques entre le gestionnaire et l'entreprise ferroviaire*, la Belgique a modifié sa législation et, par ailleurs, l'organisme de contrôle peut maintenant effectuer des audits pour s'assurer que de telles pratiques ne voient pas le jour.

d. Poste : régulation

L'article 29 de la loi du 13 décembre 2010 impose aux prestataires de services qui envisagent de fournir des services postaux relevant de la sphère du service universel d'adresser une demande à l'IBPT afin de se voir attribuer une *licence individuelle*. Ils doivent, pour ce faire, satisfaire à certaines conditions. Ces exigences légales liées à l'obtention d'une licence sont justifiées pour éviter aux nouveaux entrants d'écrêter le marché, ce qui entraînerait une augmentation considérable des coûts liés à la fourniture du service universel postal (SUP). Ces règles sont basées sur une analyse approfondie du marché postal européen réalisée en 2006 pour le compte de la Commission européenne. Celle-ci a estimé que le marché belge serait très exposé au risque de « cherry picking », ce qui a d'ailleurs été confirmé par l'application du modèle de régulation postale (PREMO –Postal Regulatory Model) pour évaluer les conséquences des différentes options législatives pour assurer le service universel.

Concernant l'application d'un *tarif uniforme sur l'ensemble du territoire national* visé par la licence, l'octroi d'une licence individuelle est subordonné à l'engagement du demandeur d'appliquer un tarif uniforme sur la portion du territoire national visée par la licence (et non sur le territoire national dans son entièreté). Cette

¹⁸ En vertu du règlement n°1370/2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (cf. article 5, § 6 dudit règlement), les autorités compétentes peuvent décider d'attribuer directement des contrats de service public de transport par chemin de fer.

exigence d'appliquer un tarif uniforme signifie que les titulaires (ou candidats à l'obtention) d'une licence sont tenus d'appliquer un tarif par client qui soit identique sur toute l'étendue du territoire soumis à l'obligation de couverture, quels que soient les lieux de levée et de distribution sur ce territoire. L'exigence d'un tarif uniforme imposée aux titulaires d'une licence¹⁹ ne doit pas être confondue avec celle imposée au prestataire désigné du service universel²⁰.

3.4. Déplacement des charges fiscales (Recommandation 5)

« LE CONSEIL RECOMMANDE d'élaborer des propositions concrètes et définies dans le temps pour déplacer la charge fiscale du travail vers des assiettes fiscales ayant un effet de distorsion moins important sur la croissance, notamment en étudiant le potentiel de la fiscalité environnementale, par exemple en ce qui concerne le diesel, les combustibles de chauffage et l'utilisation privée des voitures de société; à simplifier le système fiscal en réduisant les dépenses fiscales en matière d'impôt sur le revenu, en accroissant l'efficacité de la TVA et en améliorant le respect des obligations fiscales par la suppression des failles existantes. »

Au cours des contrôles budgétaires de 2013 et de l'élaboration du budget 2014, le Gouvernement fédéral a adopté des mesures permettant d'opérer un premier déplacement des charges fiscales et parafiscales sur le travail vers d'autres bases imposables. De plus, des failles ont été supprimées et l'efficacité du fonctionnement des administrations fiscales a été renforcée. Par ailleurs, les Régions ont aussi pris des mesures en matière de politique environnementale ou de fiscalité immobilière.

En outre, lors de l'adoption du Pacte pour la compétitivité et l'emploi fin novembre 2013, des ressources additionnelles ont été prévues par le Gouvernement fédéral pour de nouvelles réductions de charges au cours de la période 2015-2019.

3.4.1. Les réductions des prélèvements sur le travail

Les réductions des charges pesant sur le coût du travail visent à favoriser la relance économique, revitaliser la croissance et soutenir la compétitivité des entreprises. Ces allègements d'impôts ou de cotisations sociales concernent tant les travailleurs que les employeurs. Ils sont soit généraux, soit ciblés sur certains secteurs ou certaines catégories de travailleurs.

Plusieurs réductions de cotisations sociales patronales ont été renforcées ou instaurées en 2014.²¹

Le forfait de base de la réduction structurelle de charges, soit une réduction forfaitaire des cotisations patronales imputée sur le montant des cotisations proportionnelles au salaire dues pour un travailleur, a été relevé de 452,50 EUR à 462,60 EUR par trimestre dans le régime général, en compensation de la suppression du jour de carence des ouvriers dans le cadre de l'harmonisation des statuts d'ouvrier et d'employé.

La réduction ciblée sur les travailleurs à bas salaires a été augmentée grâce à une indexation de la limite supérieure permettant au travailleur d'être considéré comme travailleur à bas salaire. Un plus grand nombre de travailleurs entrent par conséquent en ligne de compte pour cette baisse de charges.

L'emploi est encouragé dans les petites et moyennes entreprises (PME) par l'extension de la diminution de cotisations patronales au recrutement des 4^{ème} et 5^{ème} travailleurs. Par ailleurs, les entreprises du secteur de l'horeca comptant moins de 50 travailleurs peuvent obtenir une réduction forfaitaire de cotisations pour 5

¹⁹ Voir article 148sexies §1^{er} 2° de la loi du 21 mars 1991 pour plus de détails concernant les obligations liées à la détention d'une licence individuelle.

²⁰ Pour plus de détails concernant les exigences tarifaires imposées au prestataire désigné du service universel, voir article 144ter de la loi du 21 mars 1991.

²¹ Voir aussi 3.2.

travailleurs à temps plein de leur choix, à condition d'enregistrer les présences, dans le cadre de la lutte contre le travail au noir. Cette lutte se concrétise également dans ce secteur par l'enregistrement du chiffre d'affaires par le biais de l'introduction de caisses enregistreuses sécurisées. La réduction est plus élevée si le travailleur a moins de 26 ans.

Le plan Activa axé sur les jeunes peu qualifiés est renforcé par un élargissement du groupe cible. L'employeur peut désormais bénéficier d'une baisse de cotisations patronales pour l'embauche d'un jeune peu qualifié de maximum 30 ans (au lieu de 27 ans) et demandeur d'emploi depuis au moins 6 mois (au lieu de 12 mois). L'extension de la mesure favorise en outre les chances d'obtenir un emploi pour ce jeune.

Des mesures ont en outre été prises en faveur des travailleurs à bas salaires. Depuis janvier 2014, le bonus à l'emploi social (diminution des cotisations sociales personnelles) est automatiquement indexé et augmente lors de chaque indexation du salaire minimum. Le bonus à l'emploi fiscal est également renforcé au 1^{er} avril 2014. Il consiste en une réduction d'impôt pour les travailleurs à faibles revenus qui bénéficient du bonus à l'emploi social. Comme ces dispositions permettent d'augmenter le salaire net, le travail est rendu financièrement plus attractif par rapport à l'inactivité. Ces renforcements successifs entraînent une augmentation du revenu net des travailleurs recevant par exemple le salaire minimum d'environ 1.500 EUR bruts par mois, à concurrence d'environ 270 EUR par an. A partir de 2015, 2017 et 2019, le bonus à l'emploi fiscal continuera d'augmenter, notamment pour les travailleurs précités, à chaque fois à concurrence de 120 EUR nets par an (total : chaque fois 50 millions EUR). En ce qui concerne les travailleurs disposant d'un salaire minimum, la hausse totale s'élève donc à environ 630 EUR nets par an.

Sur le plan fiscal, les PME bénéficient dès 2014 d'une hausse du taux de dispense de versement du précompte professionnel. Cette mesure est financée par une partie des recettes découlant de l'introduction de la "fairness tax", présentée ci-dessous.

L'exonération de paiement du précompte professionnel pour le travail en continu a été étendue dès 2014 dans le secteur marchand et non-marchand. En outre, l'exonération de précompte professionnel pour le travail de nuit et le travail en équipes sera progressivement augmentée de 15,6% à 18% en 2015, de 18% à 20,4% en 2017 et de 20,4% à 22,8% en 2019. Il en découle que l'aide fédérale aux entreprises dont les travailleurs travaillent la nuit ou en équipes augmentera d'environ 50% en l'espace de 5 ans.

De plus, le nombre maximum d'heures supplémentaires pour lesquelles une dispense de versement du précompte professionnel peut être octroyée a été relevé de 130 à 180 heures pour les secteurs de l'horeca (janvier 2014) et de la construction (avril 2014). En échange, l'utilisation d'un système fiable d'enregistrement des prestations a été imposée, comme mentionné ci-dessus.

Le Pacte pour la compétitivité et l'emploi prévoit de réduire le coût du travail à hauteur de près de 2 milliards EUR supplémentaires sur la période 2015-2019, qui viennent s'ajouter à l'impact estimé des mesures prises depuis juillet 2012. Ce faisant, l'impact total est estimé à 4,7 milliards EUR à l'horizon 2019. Par ailleurs, ce Pacte instaure trois nouveaux renforcements du bonus à l'emploi fiscal (en 2015, 2017 et 2019), à chaque fois à hauteur de 50 millions EUR, qui se traduiront par des augmentations de revenus significatives pour les travailleurs à bas salaire concernés. Il a été décidé dans le Pacte pour la compétitivité qu'à partir du dernier trimestre 2014, les autorités flamandes investiront 125 millions EUR supplémentaires par an pour réduire les coûts salariaux dans le cadre des nouvelles compétences. On pense à cet égard à des réductions pour les jeunes (-30 ans) ou les travailleurs plus âgés (+55 ans) par exemple.

3.4.2. Le report vers d'autres bases imposables

En contrepartie de ces diminutions de charges, la taxation d'autres types de revenus a été accrue.

Plusieurs catégories d'accises ont été augmentées. Dès août 2013, le taux de plusieurs accises a été majoré de 8 %²² et les accises sur le tabac ont été relevées en 2014. Les recettes d'accises s'accroissent également suite à la suppression, en 2014, des subsides sur les biocarburants, conformément à la demande de la Commission européenne. En outre, les exonérations fiscales en matière d'accises sur le tabac, l'alcool et les carburants dont bénéficient les diplomates internationaux ont été limitées dès la mi-2013.

En matière de TVA, il a été décidé de soumettre les prestations des avocats au taux de TVA de 21% afin de les aligner sur le régime applicable aux huissiers et notaires, mais aussi par souci d'harmonisation avec les pratiques des autres pays européens. Les avocats ont désormais la possibilité de déduire la TVA qu'ils ont payée.

L'imposition des revenus mobiliers a aussi été augmentée. Les plus-values réalisées sur les sicav sans passeport européen sont soumises à un précompte mobilier de 25 % depuis août 2013. En octobre 2014, le taux du précompte mobilier sur les bonis de liquidation passera de 10 à 25 %. De plus, le taux de taxation appliqué aux dividendes versés par les intercommunales exerçant des activités commerciales a été porté de 15 à 25%.

Le secteur bancaire a également été mis à contribution. Le taux de la taxe d'abonnement a été porté à 12 points de base en 2013 et à 19,29 points de base en 2014, auquel s'ajoute le taux de la taxe sur les établissements de crédit, qui a été fixé à 4,35 points de base. Il s'agit de taxes annuelles payées par les établissements de crédit, et dont l'assiette fiscale est déterminée par les dépôts d'épargne réglementés bénéficiant de l'exemption de précompte mobilier.

Les dépenses fiscales au niveau de l'impôt sur le revenu ont été limitées : la réduction fiscale pour les titres-services a été limitée à 150 titres par personne et par an en juillet 2013.

Les autorités flamandes examinent pour l'instant différentes options en ce qui concerne le glissement de la taxation du travail vers une taxation moins néfaste pour la croissance, dont également le verdissement du système fiscal flamand.

En matière de fiscalité automobile, les Régions ont adopté des mesures destinées à favoriser des comportements plus respectueux de l'environnement.

La Région wallonne applique le système des éco-malus aux voitures de société dès 2014. Désormais, un montant plus élevé est exigé pour les véhicules dont les émissions de CO2 dépassent un certain seuil. La Région flamande avait déjà réformé le système de la taxe de mise en circulation des véhicules en 2012, en l'adaptant à des critères environnementaux. L'administration flamande elle-même continue d'accorder son attention à des alternatives à l'utilisation de véhicules de service et des écotescores toujours plus élevés sont imposés. La circulaire en question, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, reprenait également d'autres types de véhicules (électriques, hybrides ou fonctionnant au gaz naturel) qui sont clairement plus respectueux de l'environnement. Les autorités flamandes tiennent ainsi compte des évolutions sur le marché et prennent des mesures supplémentaires favorisant le verdissement de leur propre parc automobile, les écotescores servant de ligne directrice à cet égard. L'objectif d'au moins 5% de véhicules électriques ou hybrides plug-in par an pour les nouvelles acquisitions, est poursuivi. Différentes actions ont aussi été entreprises dans le cadre du projet pilote "Budget mobilité". Il encourage une moindre utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-lieu de travail en proposant au travailleur des alternatives ou compléments à la voiture de société, en fonction de ses choix personnels et du budget fixé par l'employeur.

De plus, les trois Régions ont convenu d'introduire en 2016 une taxe kilométrique pour les poids lourds, en remplacement de l'Eurovignette. La Région wallonne a réformé la fiscalité immobilière sur les habitations considérées comme modestes. Le taux réduit des droits d'enregistrement ne s'applique plus que sur une

²² Toutes les accises sont concernées par cette mesure à l'exception des accises sur l'essence, le diesel, l'électricité, le charbon, le gaz naturel, le mazout de chauffage et les produits d'accises nationaux (boissons non alcoolisées et café).

tranche plafonnée de la valeur du bien, afin d'éviter que ce taux réduit soit appliqué sur de fausses habitations modestes. La Région wallonne, à la suite des autres Régions, vient de décider d'exonérer la 1^{ère} tranche des droits de succession sur le logement familial en faveur du conjoint survivant.

3.4.3. Une plus grande efficacité en matière fiscale

Des dispositions ont été prises pour encourager le respect des obligations fiscales par les contribuables.

Des failles présentes aux sociétés imposées à l'impôt des non-résidents/sociétés ont été supprimées par l'instauration d'une "fairness tax" à partir de l'exercice d'imposition 2014.

Elle vise les grandes sociétés qui ne paient pas ou pratiquement pas d'impôt grâce à l'optimisation fiscale, notamment grâce au régime des intérêts notionnels ou au report de pertes fiscales, mais qui versent des dividendes. Une cotisation spéciale de 5 % est appliquée sur le montant des dividendes distribués provenant du bénéfice de l'exercice et qui a été compensé par une mesure d'optimisation. Les PME ne sont pas concernées par cette nouvelle taxe.

Une plus grande efficacité en matière de perception au niveau de l'administration fiscale fédérale est poursuivie, grâce à une professionnalisation et une optimisation de ses méthodes de travail (avec le projet "Better compliance").

Concernant la Région wallonne, une meilleure perception de plusieurs taxes (taxes de circulation et de mise en circulation, droits d'enregistrement, taxe sur les essieux) sera garantie.

Des projets de simplification fiscale sont aussi en cours. Au niveau du Parlement fédéral, une Commission parlementaire spéciale "Réforme fiscale" a été instaurée en avril 2013. Un rapport reprenant les interventions et auditions d'expert a été voté en commission parlementaire. Dans ce contexte, le Conseil supérieur des Finances prépare actuellement un avis sur la question. Dans l'attente, plusieurs mesures de simplification ont déjà été adoptées (par exemple une réduction du nombre de dépôts obligatoires de déclaration TVA).

En Région wallonne, un Conseil de la fiscalité et des finances a été institué en 2013 et chargé de formuler des recommandations en vue de possibles évolutions de la fiscalité dans cette Région, en prenant en considération les transferts de compétence.

La Flandre a travaillé à une automatisation poussée de l'octroi de diverses réductions et exonérations (réduction automatique du précompte immobilier pour une habitation ou un immeuble peu énergivore, etc.). L'introduction d'un système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation pour le contrôle des taxes automobiles rend superflus les contrôles aléatoires le long des routes du paiement de la taxe de circulation automatisée. Seuls les véhicules pour lesquels une infraction est constatée sont retirés de la circulation. Le « Vlaamse Codex Fiscaliteit » (Code flamand de la Fiscalité) s'applique depuis le 1^{er} janvier 2014 ; il rassemble la plupart des dispositions légales en matière de taxes flamandes perçues par le « Vlaamse Belastingdienst » (administration fiscale flamande). Les législations en matière de précompte immobilier, de taxes automobiles et de taxe d'occupation ont été harmonisées et rassemblées en un seul code.

3.5. Marché du travail (Recommandation 6)

LE CONSEIL RECOMMANDE DE réduire encore les facteurs dissuadant la recherche effective d'un emploi en veillant à l'application effective des exigences en matière de recherche d'emploi et à l'octroi d'une aide personnalisée à la recherche d'emploi pour tous les chômeurs ; à prendre des mesures pour renforcer la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre ; à simplifier les politiques d'incitation à l'emploi, d'activation, de rapprochement de l'offre et de la demande de

main-d'œuvre, d'enseignement, d'apprentissage tout au long de la vie et de formation professionnelle pour les personnes plus âgées et pour les jeunes²³ et à renforcer la cohérence entre elles ; à mettre au point des stratégies globales en faveur de l'inclusion sociale et du marché du travail pour les personnes issues de l'immigration.

3.5.1. Adaptation du suivi des demandeurs d'emploi

Ces dernières années, après l'introduction d'une dégressivité renforcée des allocations de chômage, l'accord de coopération entre les différents niveaux politiques concernant l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi a été renouvelé et renforcé. L'accompagnement par les services régionaux pour l'emploi, qui s'enclenche dès qu'une personne est sans travail, est toujours complété par des entretiens d'évaluation avec l'institution fédérale, qui décide du droit aux allocations de chômage. Pour les jeunes qui sortent de l'école, les entretiens auront lieu aux 7^e et 11^e mois de chômage. Ces deux évaluations devront être positives pour ouvrir le droit aux allocations de chômage spécifiques destinées aux jeunes qui sortent de l'école.

Pour les moins de 25 ans bénéficiant d'allocations de chômage ordinaires (après une année de travail au minimum), le premier entretien d'évaluation aura lieu après 9 mois, au lieu de 15 mois précédemment. Pour les demandeurs d'emploi âgés de 26 à 55 ans, le premier entretien d'évaluation aura lieu après 12 mois (au lieu de 21). En outre, la limite d'âge passera de 55 à 58 ans à l'horizon 2016. Dorénavant, les jeunes qui travaillent à temps partiel et bénéficient d'une allocation de chômage complémentaire et les personnes affectées d'un handicap professionnel limité seront également suivis par le biais d'entretiens.

Conformément à l'approche existante, les Régions s'engagent à leur tour à offrir un plan d'action individuel, au plus tard au 4^e mois de chômage, à tous les jeunes et, au plus tard au 9^e mois, aux demandeurs d'emploi de plus de 25 ans. Par ailleurs, on prévoit de proposer plus fréquemment un nouveau plan d'action à ceux qui sont au chômage pour une courte période de façon répétée. Pour les chômeurs présentant une combinaison de problèmes psychiques, médicaux et sociaux, les Régions élaboreront un programme spécifique en collaboration avec des partenaires spécialisés. En Wallonie, les jeunes demandeurs d'emploi pourront, dès le 7^e mois de leur inscription, bénéficier d'un nouveau dispositif d'insertion et de formation professionnelle comportant un stage de 3 à 6 mois auprès d'un employeur et une partie formation.

Le dispositif d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi du Service public de l'emploi wallon est désormais entièrement déployé. En 2013, on a dénombré 100.807 nouveaux accompagnements, 230.231 entretiens individuels (bilan et suivi, contre 220.877 en 2012) et 418.602 entretiens individuels et prestations de suivi à distance réalisés dans le cadre des accompagnements individualisés. Ces prestations ont concerné 179.910 personnes différentes.

3.5.2. Renforcement de la mobilité interrégionale des travailleurs

La collaboration actuelle entre les services pour l'emploi se poursuit. Les offres d'emploi sont échangées et les demandeurs d'emploi sont réorientés vers un emploi dans une autre Région, ce qui a également conduit à une augmentation visible des déplacements interrégionaux entre le domicile et le lieu de travail (+6% de 2008 à 2012). En 2013, la collaboration entre Bruxelles et la Flandre s'est renforcée, plus particulièrement dans le cadre d'un plan d'action spécifique à l'aéroport où un guichet unique a été établi. L'accompagnement des demandeurs d'emploi bruxellois dans les communes périphériques de la capitale a été renforcé. On s'est en outre particulièrement investi dans l'organisation de rencontres professionnelles et de bourses à l'emploi communes. Par ailleurs, les demandeurs d'emploi bruxellois sont encouragés à entreprendre une formation professionnelle en Wallonie ou en Flandre.

En Wallonie, les activités en matière de mobilité interrégionale sont progressivement intégrées dans les directions régionales du Service public Emploi, le FOREM. En outre, les services pour l'emploi wallons et ger-

²³ Une attention particulière est accordée à la problématique des travailleurs âgés dans la CSR 2. La question des jeunes est abordée au chapitre 4.1.

manophones ont conclu une nouvelle convention visant à renforcer leur collaboration et accroître la mobilité. Les médiateurs des deux services peuvent aujourd'hui contacter directement tous les demandeurs d'emploi pour les préparer à un entretien d'embauche. En outre, la Wallonie offre à ces demandeurs d'emploi un chèque en vue de l'obtention de leur permis de conduire. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de pérenniser la politique de formation en langues (plate-forme d'apprentissage en ligne, bourses d'immersion linguistique, mesures d'aide destinées aux demandeurs d'emploi,...) et de créer une Maison des langues à Louvain-la-Neuve. Les connaissances linguistiques étant une des clés de la mobilité interrégionale, la Région bruxelloise a doté son Plan langues d'une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne, Brulingua, accessible gratuitement à tous les demandeurs d'emploi depuis fin 2013.

En 2013, le Service public de l'emploi wallon a reçu 117.344 offres d'emploi des autres Régions et lui-même a diffusé 36.243 offres d'emploi auprès des autres Régions. 22.859 personnes sont actuellement reprises dans la réserve mobile, ce qui signifie qu'elles acceptent de travailler dans une entreprise en Flandre. 5.740 postes de travail ont été gérés par les équipes mixtes et 1.191 personnes ont trouvé un emploi en Flandre grâce à ces équipes mixtes. Les services flamands et bruxellois ont échangé des offres relatives à 1.104 emplois et 1.204 demandeurs d'emploi bruxellois ont décroché un emploi en Flandre.

3.5.3. Simplification et renforcement de la cohérence dans la politique du marché de l'emploi

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, d'importantes compétences liées à la politique du marché de l'emploi seront transférées à dater du 1^{er} juillet 2014 aux Régions et Communautés. Celles-ci préparent actuellement ces transferts de façon intensive. À cet égard, on veillera à ce que règnent harmonie et cohérence afin d'éviter que les acteurs du marché du travail ne soient confrontés à une plus grande complexité. En outre, on renforcera la concordance entre, par exemple, la politique du marché du travail et la politique en matière de formation en les rassemblant à un seul niveau stratégique.

La Flandre y travaille via l'accord relatif aux carrières conclu en 2012 et un renforcement de l'enseignement professionnel supérieur (approuvé en juillet 2013). Par ailleurs, elle s'investit dans une réforme générale de l'enseignement secondaire et une revalorisation de l'enseignement technique et professionnel. Ainsi, l'apprentissage sur le terrain, par exemple, aura une place à part entière dans l'enseignement secondaire. On cherche ainsi à atteindre une meilleure adéquation entre enseignement et marché du travail.

Par ailleurs, la Flandre investit massivement dans l'accompagnement des carrières. Depuis juin 2013, toutes les personnes actives peuvent obtenir auprès du service de l'emploi un « chèque carrière » qu'elles peuvent échanger auprès du service d'accompagnement de carrière de leur choix. De cette façon, on entend inciter les travailleurs à réfléchir plus activement à leur carrière. À terme, cette initiative devrait conduire à une participation plus importante à l'apprentissage tout au long de la vie, à une mobilité professionnelle accrue et donc à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande ainsi qu'à une plus grande satisfaction professionnelle.

En Flandre, l'accompagnement des demandeurs d'emploi âgés a été étendu jusqu'à 58 ans, en prévision d'une nouvelle augmentation de la limite d'âge à 60 ans à partir d'avril 2014. L'approche de l'accompagnement a été adaptée afin de tenir compte au maximum des besoins divers de ce groupe cible. De plus, on continue à miser sur l'amélioration de la praticabilité. Les secteurs seront encouragés à entreprendre des actions visant à accroître la praticabilité des emplois pour les plus de 50 ans (plans d'action sectoriels joints aux conventions sectorielles 2013-2014, etc.).

La Communauté française et la Région wallonne ont élaboré un accord de coopération dans lequel les acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi ont décidé d'unir leurs forces. Les partenaires sociaux sont également associés à cette entreprise. De cette manière, on encourage le dialogue et on renforce non seulement la cohérence de la politique de formation mais aussi la pertinence de la formation pour le marché du travail. On facilite ainsi également le lancement de projets communs et l'élaboration d'une analyse com-

mune. Un nouveau cadre sur les stages dans l'enseignement qualifiant a également été approuvé ; celui-ci vise à généraliser les stages, qui sont rendus obligatoires pour un certain nombre d'options. Concrètement, des centres ont été mis sur pied à Liège, Charleroi et Namur (« cité des métiers ») pour contribuer à améliorer l'image des professions industrielles et de la construction. En outre, la Wallonie entend renforcer le système des chèques formation pour qu'il corresponde le plus possible aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, le financement des centres de compétences est pérennisé à hauteur de 3 millions EUR/an, et leur collaboration avec l'enseignement qualifiant sera renforcée.

À Bruxelles, la structure de concertation existante en matière de politique socio-économique a été élargie aux autorités compétentes pour l'enseignement et la formation. De plus, un dossier unique dans lequel on suit le parcours des demandeurs d'emploi à travers les actions du service pour l'emploi et l'offre de formation a été élaboré.

Les trois Régions développent actuellement un cadre intégré pour la formation dans le contexte du Cadre européen des certifications. Celui-ci a pour objectif d'améliorer la transparence du système d'éducation et de formation afin de déterminer des trajets flexibles et ciblés sur le marché du travail qui englobent la formation de base, l'apprentissage tout au long de la vie et la reconnaissance de compétences acquises de façon informelle. Les Communautés finalisent leur cadre réglementaire. En Wallonie, un décret sur la formation alternée des demandeurs d'emploi a en outre été adopté en 2014, il cible plus particulièrement les jeunes et les demandeurs d'emploi en cellule de reconversion et met en avant les métiers en demande. En Flandre, outre l'arrêté d'exécution relatif aux qualifications professionnelles associé au décret concernant la structure des qualifications en Flandre, l'arrêté d'exécution pour les qualifications d'enseignement de niveaux 1 à 4 a été approuvé définitivement, fixant ainsi les procédures et critères de définition de ces qualifications d'enseignement. Bien que la réglementation en matière de qualifications de l'enseignement de niveau 5 soit déjà disponible, la première qualification d'enseignement n'a été approuvée effectivement que récemment (graduat en gestion de magasin). À travers ces mesures, on vise une meilleure harmonisation des secteurs « enseignement » et « emploi ».

En exécution des accords en matière d'emploi conclus avec les partenaires sociaux, la Flandre développera les formations professionnelles individuelles en entreprise (FPI). L'objectif est fixé à 17.000 FPI et 800 FPIC (formations professionnelles individuelles curatives) pour 2014.

Le Gouvernement fédéral soutient la politique de formation par le biais de l'introduction, à partir de 2015, de l'obligation de proposer annuellement à chaque travailleur au moins l'équivalent d'une journée de formation formelle. La mise en œuvre concrète de cette mesure est entre les mains des partenaires sociaux.

3.5.4. Intégration sociale et sur le marché du travail des générations issues de l'immigration

Dans pratiquement tous les pays européens, il existe un écart entre les personnes originaires du pays et les personnes d'origine étrangère en ce qui concerne les prestations sur le marché du travail. Cependant, la Belgique est pour ainsi dire le seul pays où cet écart est important. Cette situation est liée à un problème général d'intégration sociale ainsi qu'à des différences importantes sur le plan de l'enseignement. Pour cartographier la problématique du marché du travail, les autorités fédérales ont publié en 2013 un rapport²⁴ relatif au « monitoring socio-économique », se basant sur des données administratives exhaustives. Ce rapport doit constituer la base d'un suivi ultérieur et de l'élaboration d'une stratégie adaptée.

Les trois Régions ont développé des stratégies intégrées visant l'intégration des primo-arrivants. Par ailleurs, l'intégration des personnes issues de l'immigration est abordée via des approches spécifiques développées dans le cadre des politiques régionales d'insertion socio-professionnelle. Chaque Région a élaboré un trajet

²⁴ Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (FOD WASO/SPF ETCS & CGKR/CELR) (2013) Monitoring socio-économique.

d'intégration, incluant un accueil individualisé, une attention particulière aux connaissances linguistiques et, éventuellement, à l'alphabétisation, à l'intégration socio-professionnelle et une intégration générale au sein de la société belge. En Flandre et à Bruxelles, ce trajet fait l'objet d'un contrat d'intégration obligatoire et se conclut par l'obtention d'un certificat. Qui se soustrait à ces obligations risque une amende administrative en Flandre et en Wallonie. L'accord de partenariat prévoit par ailleurs qu'au sein du nouveau programme FSE, divers projets soient mis sur pied pour y contribuer. Six millions EUR supplémentaires ont été inscrits au budget flamand 2014 dans le cadre de la politique d'intégration. Le 7 juin 2013, un nouveau décret portant sur l'intégration a été adopté en Flandre. La politique d'intégration flamande est une politique d'inclusion. En Flandre, une agence externe autonome pour l'intégration civique et intégration a été créée.

Dans sa politique de développement économique de la ville, Bruxelles investit particulièrement dans les zones où résident de nombreuses personnes d'origine étrangère. De plus, un nouveau Conseil de la diversité a été créé afin de renforcer l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et la lutte contre toutes formes de discrimination.

Dans l'enseignement, on s'efforce de prévenir les réorientations trop précoces qui empêchent bien souvent les élèves d'origine étrangère de développer toutes leurs aptitudes.. En Flandre, on mise fortement sur le suivi de la maîtrise du néerlandais et sur une harmonisation entre l'offre de néerlandais et les besoins de l'élève. Les écoles doivent ainsi tester tous les enfants qui entrent pour la première fois dans l'enseignement primaire général afin d'évaluer leur connaissance du néerlandais. Les écoles primaires établissent ensuite un parcours linguistique adapté à chaque élève. À cet égard, il est possible d'organiser une immersion linguistique pour les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais pour pouvoir suivre les cours réguliers. L'enseignement francophone prévoit également une prise en charge spécifique similaire des nouveaux arrivants par le biais d'un accueil individualisé. Ce faisant, les deux Communautés poursuivent l'objectif que les élèves puissent s'intégrer le plus rapidement possible à l'offre d'enseignement ordinaire.

Sur le marché du travail, on investit spécifiquement dans les connaissances linguistiques, notamment à Bruxelles. Ainsi, une plate-forme en ligne permet à tous les demandeurs d'emploi de se perfectionner en français, néerlandais, allemand et anglais. Un helpdesk a été mis sur pied spécialement à cet effet. Le service wallon pour l'emploi accorde également une attention particulière à la connaissance des langues.

Par ailleurs, chaque Région élabore des plans de diversité subventionnés et encadrés destinés à soutenir les entreprises dans le recrutement, la formation et la rétention de personnel issu de groupes défavorisés.

L'ensemble des autorités luttent, en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, un organe interfédéral, contre la discrimination sur le marché du travail. Le Gouvernement wallon a également adopté un avant-projet de décret visant la reconnaissance d'un centre de médiation des gens du voyage. La Flandre a approuvé le plan d'action flamand « MOE(Roma)-migranten », ainsi qu'un plan stratégique pour les gens du voyage.

Le Gouvernement fédéral mise sur les biocarburants, la stimulation des réductions de CO2 dans le secteur du transport et montre l'exemple en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments publics fédéraux.

3.6. Emissions de gaz à effet de serre (Recommandation 7)

“LE CONSEIL RECOMMANDE de prendre des mesures concrètes, et de convenir d'une répartition claire des tâches entre les autorités fédérales et régionales, pour garantir des progrès dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre produits par les activités non couvertes par le SCEQE et en particulier par le secteur des transports et les bâtiments.”

La Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les secteurs non ETS²⁵ de 15% entre 2005 et 2020. La Commission Nationale Climat prend actuellement les dispositions nécessaires pour définir une répartition claire des tâches entre l'Etat fédéral et les Régions dans un accord de coopération.

Pour garantir la réalisation des objectifs, les Régions et le Gouvernement fédéral poursuivent les actions déjà engagées et mettent sur pied ou proposent de nouvelles initiatives :

- Le 28 juin 2013, le Gouvernement flamand a adopté le *Plan flamand de politique climatique 2013-2020*. Ce plan se compose d'un Vlaams Mitigatieplan destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'un Vlaams Adaptatieplan visant à tenir compte des effets du changement climatique en Flandre. Le Vlaams Mitigatieplan prévoit des mesures concrètes pour les secteurs non ETS au niveau flamand pour la période 2013-2020. A cet égard, la Flandre a prêté une attention particulière aux secteurs transport et bâtiments qui sont les secteurs émettant le plus de gaz à effet de serre non ETS au nord du pays. Par ailleurs, un nouveau mécanisme de financement est créé pour la période 2015-2020 afin de soutenir, avec le Fonds Climat flamand, des projets ou mesures en fonction de leur capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de leur efficacité par rapport aux coûts. Par ailleurs, le Beleidsplan Ruimte Vlaanderen (Plan flamand d'aménagement du territoire) s'attachera notamment à développer des réseaux consistants d'espace libre devant contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements.
- Le parlement wallon a adopté en février 2014 le *Décret Climat*. Ce décret doit permettre à la Wallonie de respecter ses engagements de réduction des émissions totales (ETS et non ETS) de gaz à effet de serre (30 % d'ici 2020 et 80 à 95 % d'ici 2050 par rapport à 1990). Il balise la trajectoire de réduction d'émission de GES via le mécanisme du budget d'émission, établi pour une période de 5 ans, et un *Plan Air-Climat-Energie* listant les mesures concrètes pour y parvenir ; ce dernier a été approuvé en première lecture en janvier 2014 et sera soumis à enquête publique en juin 2014.
- Le *Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie* (COBRACE) a été adopté le 2 mai 2013. Il comprend de nombreuses mesures en matière d'efficacité énergétique, de développement des sources d'énergie renouvelables, de transport, de qualité de l'air et de climat. Un projet de *Plan intégré air-climat-énergie* a été adopté en première lecture le 26 septembre 2013. Il est actuellement soumis à étude d'incidences sur l'environnement et sera prochainement soumis à enquête publique. Ce plan prévoit 130 mesures déclinées en 9 axes orientés autour des secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, visant notamment à atteindre les objectifs fixés par le COBRACE.
- A l'heure actuelle le Gouvernement fédéral maintient les mesures existantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non ETS clés (transports et bâtiments), visant à soutenir et compléter les mesures mises en œuvre au niveau régional. Des mesures additionnelles (dans le secteur du transport et des normes de produits) devraient être adoptées suite à la conclusion d'un accord de coopération avec les Régions sur la répartition de l'objectif non ETS.

Concernant plus spécifiquement les émissions de gaz à effet de serre du *transport*, les Régions ont engagé de nouvelles mesures afin de prolonger la tendance à la baisse des émissions observée depuis 2008. Elles poursuivent également les travaux en vue de la création d'un système de tarification routière. Selon le planning actuel, le système sera opérationnel pour les poids lourds en 2016. Pour les véhicules particuliers, un projet pilote impliquant un millier d'automobilistes a été lancé en février 2014.

Pour réduire les émissions dans le secteur du transport, la Flandre mise notamment sur la maîtrise du nombre de kilomètres parcourus sur le réseau routier (cf. taxe kilométrique), l'amélioration des caractéristiques environnementales des moyens de transport et des carburants utilisés (par ex. bus (urbains) hybrides, électriques ou roulant à l'hydrogène, construction de bornes de recharge publiques pour les véhicules à pro-

²⁵ Ces secteurs comprennent le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture, le transport (à l'exclusion du transport aérien) et l'industrie non intensive en énergie.

pulsion électrique, l'utilisation du GNL comme combustible pour les navires, l'alimentation quai pour les bateaux) et la promotion des modes de transport écologiques (marche, vélo, transports en commun et covoiturage pour le transport de personnes; solutions comodales et logistique verte et durable pour le transport de marchandises). Signalons par ailleurs que le Gouvernement flamand a pris acte du projet de *Plan de mobilité de la Flandre* et que ce dernier est soumis à une enquête publique.

En Wallonie, le système des malus écologiques visant à encourager l'achat de véhicules émettant moins de CO₂ a été étendu depuis le 1^{er} janvier 2014 aux véhicules mis en circulation par des sociétés. En outre, afin de favoriser le shift modal, les investissements en matière de multi modalité se poursuivent. Ainsi, le Gouvernement wallon a remis en novembre 2013 son avis sur les priorités d'investissement pour le rail et a dégagé des budgets pour cofinancer l'enveloppe des projets régionaux. Le chantier de la plate-forme multimodale Trilogiport (Liège) a démarré en juin 2013 ; celle-ci devrait être opérationnelle au second semestre 2015.

En Région de Bruxelles-Capitale, le *plan intégré air-climat-énergie* en cours d'adoption (voir supra) va compléter et renforcer les actions entreprises dans le cadre du *plan IRIS 2*. Il prévoit notamment une révision de la fiscalité des transports sur la base de critères environnementaux. Par ailleurs, une disposition du COBRACE qui vise à restreindre l'utilisation de la voiture en agissant sur les emplacements de stationnement gratuits sur le lieu de travail est entrée en vigueur le 5 février 2014.

Quant aux émissions de gaz à effet de serre du *secteur des bâtiments*, elles font également l'objet d'une attention particulière de la part des Régions. Les actions entreprises s'inscrivent principalement dans la mise en œuvre des directives européennes relatives à l'efficacité énergétique et à la performance énergétique des bâtiments²⁶.

Parmi les nouvelles initiatives prises en Flandre, citons le lancement de la stratégie à long terme pour une rénovation approfondie du parc immobilier (concertation avec les parties concernées, session d'information, inventaire des bâtiments), les actions du Gouvernement flamand en ce qui concerne l'obligation de rénovation des bâtiments publics, le renforcement des instruments financiers pour les rénovations énergétiques (habitations sociales, etc.) et le lancement du processus d'élaboration de la réglementation pour finaliser la transposition de la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments.

En Wallonie, parmi les nouvelles mesures et actions, on épinglera le renforcement des normes relatives à la performance énergétique des nouvelles constructions, la prolongation en 2014 du dispositif de prêts à taux 0 % pour le financement des travaux d'économie d'énergie dans les habitations, le lancement d'un appel à projets pour la construction et la rénovation de bâtiments exemplaires non résidentiels, des mécanismes de financement pour la rénovation de logements publics très énergivores (PIVERT 2) et des subventions supplémentaires pour la rénovation de bâtiments scolaires, du secteur associatif et communaux (UREBA exceptionnel 2013).

En Région de Bruxelles-Capitale, une deuxième phase d'accompagnement, de mise en œuvre et d'incitation à grande échelle vers un projet de ville durable a été mise en place qui inclut notamment un renforcement des exigences relatives à la performance énergétique des bâtiments (notamment, application du standard passif pour toute nouvelle construction à partir de 2015), une augmentation du budget alloué aux primes énergie, la poursuite des appels à projets « bâtiments exemplaires », la mise en place de services locaux comme les maisons de l'énergie.

²⁶ En Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale, une partie des mesures relève des programmes pluriannuels appelés Alliance emploi-environnement.

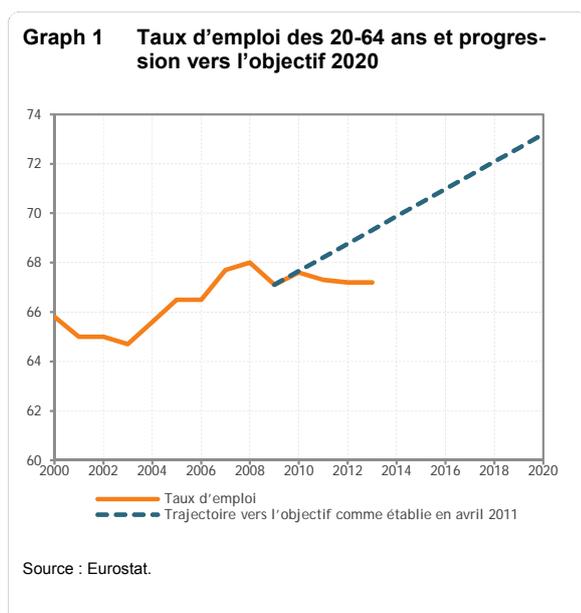
4. Suivi des objectifs Europe 2020

4.1. Emploi

Tableau 3: Objectifs pour l'emploi

	BE2010	BE2013	EU2012	BE2020	Création d'emplois requise 2013-2020
Taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans	67,6%	67,2%	68,4%	73,2%	433.913
Taux d'emploi femmes	61,6%	62,1%	62,3%	69,1%	253.404
NEET (pourcentage de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni enseignement ni formation)	10,9%	12,3%*	13,2%	8,2%	
Taux d'emploi de la population âgée de 55 à 64 ans	37,3%	41,7%	48,8%	50%	185.716
Différence de taux d'emploi entre Belges et extra-européens	28,4%	29,8%*	12,2%	< 16,5%	

*2012



Bien que le marché de l'emploi belge ait relativement bien résisté pendant la crise, la situation sur le marché du travail ne s'améliore pas suffisamment depuis 2010 pour atteindre les objectifs fixés pour 2020. De plus, la situation des groupes défavorisés, comme les personnes issues de l'immigration (voir CSR 6) et les jeunes, reste préoccupante. La croissance du nombre de jeunes NEET exige un renforcement de la lutte contre le chômage des jeunes.

4.1.1. Introduction de la garantie pour la jeunesse

En décembre 2013, les autorités belges ont déposé auprès de la Commission européenne un Plan de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. Une version mise à jour de ce plan, dans lequel une réponse a été apportée aux observations de la Commission, est jointe au présent

Programme de réforme.

Synerjob, l'organe de concertation des services pour l'emploi, a été désigné en tant que point de contact unique pour la Belgique. En outre, les Régions et la Communauté germanophone ont toutes institué une structure de concertation au sein de laquelle les divers acteurs sont représentés.

La politique flamande à l'égard des jeunes demandeurs d'emploi est déjà très proche de la garantie pour la jeunesse. En cherchant automatiquement des concordances entre les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi, les jeunes reçoivent des propositions d'emploi dès le premier mois de chômage et le service pour l'emploi s'efforce de proposer à tous les jeunes au moins un type d'accompagnement dans les 4 mois. Pour mettre en pratique la garantie pour la jeunesse, des efforts seront consentis pour atteindre également les jeunes qui ne se sont pas enregistrés comme demandeurs d'emploi, par le biais d'une collaboration avec les organisations locales qui travaillent avec les jeunes défavorisés. Par ailleurs, des stages et d'autres formes

d'expériences professionnelles seront proposés à un stade plus précoce (vers le 4^e mois de chômage). Pour ce faire, la capacité des services pour l'emploi sera renforcée par 2.500 trajets complémentaires avec accompagnement intensif dont 500 seront spécifiquement axés sur les jeunes affectés d'un handicap professionnel. Les jeunes qui n'ont pas terminé l'enseignement secondaire bénéficieront d'une deuxième chance grâce à une formation sanctionnée par un diplôme reconnu. Pour les jeunes qualifiés, on compte élaborer des accompagnements spécifiques par Internet et des modules de formation flexibles.

En Wallonie, la garantie pour la jeunesse se concrétise par le biais d'une combinaison de mesures s'articulant autour de neuf axes principaux :

- Une étude visant à mieux comprendre la situation et les besoins des jeunes.
- Une adaptation du processus d'accompagnement et de formation, en recourant au parrainage par des travailleurs expérimentés et des trajets de formation individualisés.
- Des actions visant à lutter contre le départ prématuré de l'école grâce à des actions préventives (insistant sur les aptitudes générales et non techniques) et de meilleurs suivi, certification et recours aux possibilités de formation basées sur le web.
- Une meilleure identification des aptitudes grâce à un screening, une orientation, de brèves expériences de travail et des tests linguistiques plus performants.
- Un renforcement de la collaboration avec les entreprises pour encourager l'apprentissage de terrain pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. À cet égard, les jeunes demandeurs d'emploi wallons pourront, dès le 7^e mois de leur inscription au FOREM, bénéficier d'un nouveau dispositif d'insertion et de formation professionnelle comportant un stage, de 3 à 6 mois, auprès d'un employeur et une partie formatrice.
- Une meilleure collaboration avec les écoles au niveau de l'orientation des élèves, grâce à des séances d'information portant sur les fonctions critiques et les professions techniques, axées également sur les possibilités de formation professionnelle.
- Une amélioration de la transition entre l'école et le monde du travail par le biais d'actions collectives et individuelles, en collaboration avec les secteurs.
- Des actions visant à mettre les jeunes NEET en contact avec le marché du travail.
- La promotion de l'entreprenariat, notamment via des ateliers et des entreprises-pilotes.

La réforme de la formation en alternance adoptée en janvier 2014 prévoit une harmonisation des statuts des opérateurs de formation, un contrat unique, un parcours de formation, etc. La formation alternée des demandeurs d'emploi sera également développée avec un ciblage sur les jeunes.

Les moyens alloués dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes lui seront dédiés. Les actions seront en outre intégrées dans les programmes FSE afin d'en assurer la continuité sur la période. Ainsi, une initiative transversale à destination des jeunes sera développée ; il s'agira notamment de faciliter la coopération entre les établissements d'enseignement et d'encourager la culture d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en investissant dans l'école de la seconde chance ainsi que dans des initiatives professionnelles pour les jeunes dans le cadre d'une politique globale destinée à lutter contre le décrochage scolaire.

Le dispositif bruxellois de garantie pour la jeunesse vise à contribuer à la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes de moins de 25 ans ainsi qu'à l'amélioration des compétences (au sens large) des jeunes en vue d'une intégration de qualité sur le marché de l'emploi.

Vu le contexte d'intervention bruxellois, les actions de remédiation (de type études de la seconde chance, notamment) sont promues au même titre que la prévention. Six axes thématiques structurent le dispositif : (1) Information/Orientation, (2) Enseignement/Actions jeunesse, (3) Éducation/Formation informelles, (4) Formation, (5) Stages en milieu professionnel, (6) Emploi.

Un septième axe transversal concerne le monitoring du dispositif et son inscription dans la démarche de suivi et d'évaluation mise en place au niveau des principaux outils bruxellois. Bruxelles a également institué un service spécifique concernant la garantie pour la jeunesse au sein du service pour l'emploi afin de permettre une approche spécialisée dans l'information et l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi.

Un budget annuel supplémentaire de 3,5 millions EUR a été dégagé par la Commission communautaire française à cette fin pour les années 2014 et 2015, tandis qu'un budget annuel supplémentaire de 1,7 million EUR a été dégagé par la Région bruxelloise en 2014.

En outre, les nouveaux programmes opérationnels FSE bruxellois prévoient une priorité d'investissement à l'intégration durable des jeunes de moins de 25 ans sur le marché de l'emploi.

La Communauté germanophone a élaboré un trajet intégré pour les jeunes demandeurs d'emploi, axé sur une convention d'intégration devant être signée avant la fin du 4^e mois de chômage, se concentrant spécifiquement sur les jeunes demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. En outre, la collaboration entre les services pour l'emploi et l'institut pour les formations PME a été renforcée afin d'accroître la transparence de l'offre en matière d'apprentissage sur le terrain. On a élaboré une formation spécifique pour les jeunes demandeurs d'emploi axée sur l'accueil des enfants, ainsi qu'un projet visant à faciliter, grâce à un accompagnement individuel, la transition école-travail pour les jeunes affectés d'un handicap.

Les autorités fédérales soutiennent l'introduction de la garantie pour la jeunesse en se focalisant sur le noyau dur des jeunes demandeurs d'emploi toujours au chômage après 6 mois. À cet effet, un système de stages pour les jeunes a été mis en place en 2013. De plus, une forte réduction du coût salarial est prévue lors de l'embauche de jeunes peu qualifiés de moins de 30 ans au chômage depuis au moins 6 mois : pendant 36 mois, l'employeur se voit accorder une réduction du coût salarial de 1 000 EUR par mois.

4.1.1. Conciliation vie privée/vie professionnelle

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, en juin 2013, un plan visant à ouvrir de nouvelles places d'accueil de la petite enfance afin de répondre aux conséquences des changements démographiques. 2.049 places seront créées en 2014 et, ensuite, une moyenne de 1.600 places par an. Pour soutenir ce plan, la Wallonie mettra des aides à l'emploi à disposition de la Fédération pour le personnel d'encadrement au sein des structures d'accueil et mobilisera des crédits afin de créer de nouvelles infrastructures d'accueil de la petite enfance.

La Flandre également a investi davantage dans l'accueil des enfants : le décret relatif à l'organisation de l'accueil de la petite enfance est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014. Par ailleurs, en 2013, la prime d'encouragement a également été adaptée afin de soutenir le 4^e mois de congé parental.

4.1.2. Modernisation du droit du travail

Les différences entre le statut des ouvriers et celui des employés sont inscrites dans le droit du travail belge et contribuent à la segmentation du marché du travail. En 2013, les négociations visant à éliminer les différences les plus importantes ont été clôturées. Elles ont permis de développer un statut unique, avec des périodes de préavis uniformes, ainsi qu'une réglementation similaire en matière de motivation du licenciement et du premier jour de maladie.

Dans les nouveaux contrats de travail, le délai de préavis que doit respecter l'employeur s'élève à minimum 2 semaines et maximum 63 semaines, plus une semaine par année de service à partir de 21 ans d'ancienneté. Pour les contrats en cours, une réglementation combinant règles existantes et nouvelles règles a été élaborée. Dans les secteurs où, jusqu'à présent, les périodes de préavis étaient habituellement courtes, des périodes de transition vont être introduites. Lorsqu'un travailleur a droit à une période de préavis dépassant les 30 semaines, l'employeur est également tenu de proposer un reclassement professionnel.

Les règles différentes relatives à la motivation du licenciement ont également été supprimées. Hormis durant les 6 premiers mois et dans des cas particuliers (travail intérimaire, travail d'étudiant, restructuration), chaque licenciement devra être motivé par écrit et pourra éventuellement, par la suite, faire l'objet d'une contestation devant les tribunaux.

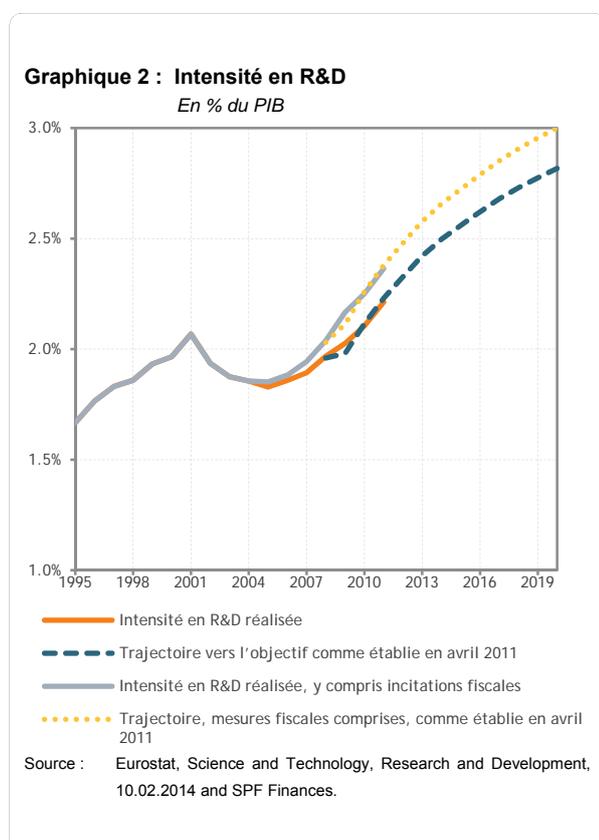
4.2. R&D et innovation

Dans le Programme National de Réforme 2011, les autorités belges ont fixé l'objectif de dépenses de R&D atteignant 3 % du PIB en 2020, en ce compris le coût budgétaire des mesures fiscales fédérales en faveur du personnel de R&D. Ce coût budgétaire a été estimé à 0,18 % du PIB en 2020.

Tableau 4: L'objectif de R&D
En % du PIB

	BE2010	BE2011	BE2020	Changement requis 2012-2020
Intensité en R&D	2,10	2,21	2,82	0,61
Incitant fiscal à la R&D (%)	0,15	0,15	0,18	0,03
Intensité en R&D y compris incitant fiscal	2,25	2,36	3,00	0,64

Source: Eurostat, Science and Technology, Research and Development, 10.02.2014 and SPF Finances.



Lors de l'établissement de cet objectif et de la trajectoire pour l'atteindre, 2007 était la dernière année pour laquelle des données officielles en matière de dépenses de R&D étaient publiées. L'intensité en R&D effectivement atteinte en 2008 et 2009 a été supérieure à la projection de l'objectif mais les effets de la crise se sont fait sentir et les intensités mesurées en 2010 et 2011 ont atteint les niveaux de la projection.. En 2011, les dépenses de R&D, en Belgique, se montent à 8,2 milliards EUR soit une intensité en R&D de 2,21 %. Cette même année, les réductions du précompte professionnel du personnel de R&D atteignent 0,56 milliard EUR, soit 0,15 % du PIB. Les derniers chiffres relatifs aux dépenses de R&D indiquent que l'amélioration se poursuit.

Au titre du *renforcement des collaborations* entre Régions, Bruxelles-Capitale a participé à un appel conjoint avec la Région flamande dans le cadre du programme « Zor-ginnovatie Ruimte Vlaanderen ». L'objectif de ce programme organisé sous la forme des Living Labs, vise la stimulation de l'innovation dans le domaine des soins de santé pour les personnes âgées par le soutien de projets innovants portant sur l'ensemble des aspects liés à ce domaine. De plus, dans le cadre de la plateforme

transversale de veille technologique initiée dans le plan de relance du Gouvernement fédéral, il a été décidé de créer une base de données en ligne sur l'innovation afin de mutualiser les informations ; celle-ci devrait être disponible pour septembre 2014.

Malgré les conséquences budgétaires de la crise économique, les autorités belges ont veillé à renforcer les *mesures de soutien à la recherche et à l'innovation* en mettant notamment l'accent sur le développement durable et les réponses à apporter aux défis sociétaux. La politique fiscale de soutien à la R&D a été renforcée en 2013, notamment en ce qui concerne la dispense de versement de précompte professionnel en faveur des chercheurs (qui est passé de 75 % à 80 % à partir du premier juillet 2013).

Le Parlement fédéral a ratifié l'Accord européen relatif à une juridiction unifiée du brevet du 19 février 2013 (Unified Patent Court, UPC). Ce traité UPC constitue une étape cruciale dans la poursuite du développe-

ment du brevet européen visant un effet unitaire, tel que le prévoit le règlement 1257/2012 du 17 décembre 2012 mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection unitaire conférée par un brevet.

En Wallonie, en 2013, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, 61 millions EUR ont été accordés aux pôles de compétitivité auxquels s'ajoute le soutien à des partenariats publics-privés (5 millions EUR), à des programmes spécifiques aux PME, notamment en matière de coopération avec les centres de recherche et de transfert de connaissances (10 millions EUR) et de soutien « vert » aux jeunes entreprises innovantes (5 millions EUR), à des programmes de R&D liés aux thématiques prioritaires de la stratégie de recherche, notamment en matière de TIC, de développement durable, d'énergie et de santé et à un programme d'excellence portant sur le redéploiement industriel en vue d'une transition écologique (14 millions EUR). Un appel en innovation sociale a également été lancé, ainsi qu'un nouveau mécanisme en matière de mobilité des chercheurs. Le décret relatif aux Fonds de la recherche scientifique a été adopté, permettant de pérenniser les efforts financiers en la matière (plus de 100 millions EUR/an). De plus, le financement du Fonds de la recherche fondamentale stratégique est pérennisé sur ses deux axes stratégiques : recherche en développement durable (5 millions EUR/an) et en science de la vie (6 millions EUR/an). Enfin, une modification du décret relatif au soutien à la recherche et à l'innovation prévoit l'introduction de nouvelles subventions pour l'acquisition d'équipements exceptionnels ainsi que de fonds de maturation, le regroupement de centres de recherche agréés en instituts de recherche, ou encore l'ouverture des partenariats d'innovation à l'innovation non-technologique et aux partenaires internationaux dans le consortium de recherche.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie Recherche, Développement et Innovation, la Région de Bruxelles-Capitale a soutenu, en 2013, des projets pour 33 millions EUR, dans les domaines prioritaires des TIC, des sciences du vivant et du développement durable. En 2014, le budget R&D de la Région atteindra 46 millions EUR en crédits d'engagement.

La Flandre prévoit également d'affecter de nouveau des moyens supplémentaires à la R&D et l'innovation en 2014. Ainsi, une enveloppe supplémentaire de 45 millions EUR est prévue suite à la conclusion de l'accord sur le pacte de compétitivité en décembre 2013. En outre, 18,9 millions EUR ont été libérés pour l'intégration de l'enseignement supérieur de la Communauté flamande. Au début de l'année 2014, 10 millions EUR supplémentaires ont été affectés au fonds SOFI de PMV afin d'aider les spin-offs innovantes. Au cours de l'été 2013, le Gouvernement flamand a décidé de créer un Centre de recherche stratégique (SOC) pour l'industrie manufacturière, au sein duquel des entreprises, des centres de recherche et des universités collaboreront pour réaliser des recherches de haut niveau pour l'industrie manufacturière.²⁷ Dans le cadre du plan d'action stratégique pour le Limbourg (SALK), plusieurs initiatives liées à la recherche ont été lancées en plus des initiatives économiques. Ainsi, un groupe de recherche du VIB (biotechnologie) sur les maladies immunes, un laboratoire Careville Limburg consacré aux innovations en matière de soins de santé pour les personnes âgées, un centre d'expertise Digital Health Innovation (DHI) et un incubateur (iMinds) sur les "ICT et médias numériques" destiné aux entreprises technologiques viennent s'établir dans le Limbourg. Le domaine de l'innovation sociale s'est développé en 2012 en s'articulant autour de 3 piliers: l'innovation sur le lieu de travail (Flanders' Synergy), l'entrepreneuriat social (la Sociale Innovatiefabriek (SIF), qui a commencé ses activités en octobre 2013), et l'innovation de soutien au sens large (un appel aux parcours d'innovation sociale en 2013). Diverses initiatives ont également bénéficié d'une aide dans le domaine de l'innovation en matière de soins de santé en 2013. Les projets Sprint, qui constituent un nouveau d'aides aux entreprises innovantes, ont été lancés à partir de 2013. Un projet Sprint s'adresse spécifiquement aux grandes entreprises ayant un projet de développement de portée assez limitée permettant à l'entreprise de développer ou de rassembler et appliquer de nouvelles connaissances en vue d'une innovation importante. En 2013, quelque 19 projets ont été approuvés pour un montant total d'aide de 3,2 millions EUR. Cette même année, un appel (pilote) spécifique a été lancé pour les parcours du Partenariat flamand d'innovation pour les suiveurs d'innovations (VIS trajectIV). Ces parcours visent à accélérer le passage de l'innovation au marché pour les entreprises qui ne sont

²⁷ Le Centre de recherche stratégique pour l'industrie manufacturière est une réalisation concrète de la Nieuw Industrieel Beleid (Nouvelle Politique Industrielle) - Voir également le chapitre 5.

pas proactives en matière d'innovation, qui ne développent pas elles-mêmes de nouveaux produits, processus ou services, mais qui les implémentent ou les utilisent. Seize projets ont été sélectionnés en vue de l'octroi d'une aide et l'enveloppe globale s'élève à environ 4,6 millions EUR.

Les autorités belges ont également confirmé leur participation à différentes initiatives européennes du programme Horizon 2020 (EUROSTARS II, AAL II, JTI Ecsel) et attribué des budgets conséquents pour le financement d'infrastructures de recherche et l'insertion des équipes de recherche dans l'European Strategy Forum in Research Infrastructure.

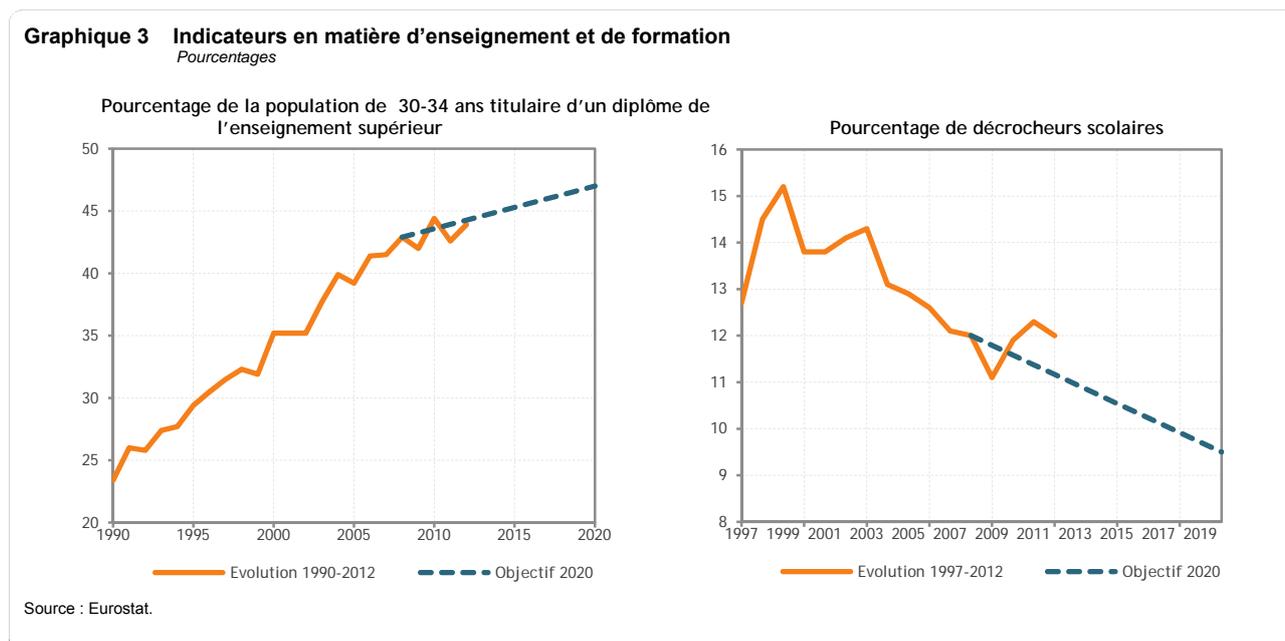
Le souci des autorités belges a aussi été de *densifier le tissu économique* autour de grandes entreprises et PME innovantes à la fois pour renforcer l'ancrage de ces entreprises sur le sol belge et pour maximiser les retombées économiques des recherches menées et faire de l'innovation la clé de la ré-industrialisation. En Wallonie, cet objectif est poursuivi par le développement des pôles de compétitivité et le Plan Creative Wallonia dont les actions visent à stimuler le développement de l'économie créative. En 2013, différents projets ont été initiés, notamment un appel à projets « living labs » (e-health et Open domain), un laboratoire nomade en prototypage rapide, une prime aux conseils en économie créative, un appel à projets « hubs créatifs », des projets « digital cities » et école numérique, ainsi que plusieurs projets en matière de formation à la créativité. Une plate-forme « Wallonia Big data » devrait être lancée en 2014 à destination des pôles de compétitivité et l'accélérateur de start-ups Nest'Up sera développé avec des services d'hébergement, de financement et d'accompagnement. Le plan par étapes de la note conceptuelle 'Een slimme specialisatiestrategie voor een gericht clusterbeleid' (Une stratégie de spécialisation intelligente pour une politique de clusters ciblée), approuvée le 8 mars 2013 par le Gouvernement flamand, prévoit un parcours préalable pour mener une politique de clusters de pointe au cours de la prochaine législature. Depuis novembre 2013, des parcours-tests sont lancés en chimie durable, additive manufacturing et métaux critiques afin de développer un partenariat en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour les clusters. Dans le cadre d'"innovatief aanbesteden" (adjudication innovante), plusieurs projets sont au stade de la phase précommerciale dans des domaines comme l'agriculture, l'enseignement, la mobilité, le marché du travail, etc. Afin de soutenir l'approche globale flamande pour les six technologies clés (KET), un appel au dépôt de feuilles de route a été lancé en 2013. Les premiers résultats sont attendus pour avril/mai. En octobre 2013, une nouvelle campagne "ikinnoveer!" a été lancée pour accroître le potentiel d'innovation des PME flamandes. En Région de Bruxelles-Capitale, une nouvelle plate-forme stratégique dotée d'un budget de 8,2 million EUR en e-health a vu le jour fin 2013 permettant le développement de solutions TIC appliquées au domaine de la santé. Complétant des dispositifs similaires dédiés à l'environnement et favorisant notamment les collaborations académiques et industrielles, elle vise à réduire la distance entre la recherche et la valorisation économique. Dans le même ordre d'idées, un programme pilote de « chèques innovation » a été initié fin 2013 afin de permettre aux PME de bénéficier de conseils stratégiques en innovation et de services de guidance technologique délivrés par les centres de recherche régionaux.

La *simplification* du paysage institutionnel, la meilleure cohérence et l'efficacité des actions des pouvoirs publics ont aussi été un objectif majeur des autorités belges. Ainsi, en Wallonie, le décret relatif à la création d'une agence de l'entreprise et de l'innovation a été adopté début 2014, et un processus d'optimisation de la gestion des aides à la R&D est en cours. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan régional pour l'innovation, la Région de Bruxelles-Capitale a renforcé le soutien aux acteurs régionaux RDI souhaitant participer aux programmes et partenariats européens.

4.3. Enseignement et formation

Tableau 5 : Les objectifs en matière d'enseignement

	BE2011	BE2012	UE2012	BE2020	Changement requis 2012-2020
30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	42.6	43.9	35.8	47.0	3.1
Pourcentage de décrocheurs scolaires	12.3	12.0	12.8	9.5	2.5



En Belgique, l'enseignement relève des compétences des Communautés flamande, française et germanophone alors que la formation est une matière communautaire et régionale. Ci-après sont présentées les nouvelles initiatives lancées par les Communautés et les Régions dans le cadre des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'enseignement et de formation.

4.3.1. Enseignement supérieur

La Belgique s'est engagée, à l'horizon 2020, à relever à 47% le pourcentage de la population de 30-34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cet objectif est plus ambitieux que celui fixé au niveau de l'UE dans son ensemble (40%). En 2012, le pourcentage en Belgique est passé à 43,9%, mais les chiffres les plus récents semblent indiquer un léger recul.

Le 12 juillet 2013, le décret renforçant l'enseignement professionnel supérieur (HBO5) en Flandre a été sanctionné. A partir du 1er septembre 2014, les formations HBO5 ne pourront plus être données que sous la forme d'une formation commune prodiguée par une école supérieure et un centre d'enseignement pour adultes ou une école secondaire. Plusieurs aspects du HBO5 (position juridique des étudiants, utilisation de profils de formation et financement des formations) sont encore examinés en vue d'être réformés dans le but d'améliorer sa position dans le paysage flamand de l'enseignement. Toutes les formations HBO5 sont soumises à la procédure externe qualité de l'enseignement supérieur. L'intégration dans les universités des formations de baccalauréat et de master prodiguées dans les hautes écoles simplifie l'offre et facilite l'accès à la recherche scientifique. Le décret intégration présente également comme avantage que les grades acadé-

miques de baccalauréat et de master sont mieux reconnus au plan international. Le décret est entré en vigueur au début de l'année académique 2013-2014.

Un décret réformant le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles a été adopté en novembre 2013. Le décret a pour objectif de renforcer la cohérence du parcours des étudiants, de promouvoir la réussite, et d'inscrire les établissements d'enseignement supérieur dans des logiques de collaborations et de coopérations. Les institutions sont réunies au sein d'une académie unique, qui a été installée le 1er janvier 2014. Partenaires au sein de 5 pôles géographiques, elles pourront développer une offre d'enseignement et des services de proximité au bénéfice de tous les étudiants. Dans ce cadre, les gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, la Cocof et de la Communauté germanophone ont initié en novembre 2013 le concept de structures collectives d'enseignement supérieur qui permettra de créer des plateformes mettant infrastructures et équipements pédagogiques de qualité à disposition de tous les établissements d'enseignement supérieur et d'opérateurs de formation professionnelle dans des bassins ciblés où l'offre est faible. Un projet de décret adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à cette nouvelle organisation a été approuvé en janvier 2014.

4.3.2. Décrochage scolaire

A l'horizon 2020, la Belgique doit ramener son taux d'abandon scolaire à 9,5%. Cet objectif est également plus ambitieux qu'au niveau européen (10%). En 2012, le taux s'élevait à 12,0% en Belgique, contre 12,3% en 2011 et 11,9% en 2010. Les chiffres les plus récents révèlent une nouvelle amélioration.

En vue de renforcer la concertation et les collaborations sur les dossiers d'intérêt commun, un protocole de collaboration visant à instaurer une conférence interministérielle des ministres chargés de l'enseignement dans les 3 Communautés a été signé en janvier 2014.

En décembre 2013, l'accord de coopération entre les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Cocof et de la Communauté germanophone visant à organiser la mise en œuvre d'un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs a été approuvé. Cet outil permettra d'améliorer le pilotage des politiques menées en matière d'enseignement et de formation mais aussi les liens entre ces différentes politiques. Par ailleurs, deux décrets, intersectoriel et sectoriel, relatifs à l'accrochage scolaire, la prévention de la violence et l'accompagnement des démarches d'orientation ont été adoptés en novembre 2013. Ceux-ci visent à articuler les politiques de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse en la matière. Ainsi, à Bruxelles, une plate-forme régionale comprenant 10 cellules locales de prévention du décrochage sera mise en place. Un arrêté relatif aux structures scolaires d'aide à la socialisation a en outre été adopté ; celles-ci visent des jeunes présentant des troubles structurels du comportement et/ou de la personnalité. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également approuvé en décembre 2013 l'avant-projet de décret relatif aux ajustements et approfondissements de la réforme du premier degré, et en janvier 2014, le décret réformant les titres et fonctions dans l'enseignement. La révision de l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la formation en alternance permettra, d'une part, une harmonisation du statut du jeunes et, d'autre part, la mise en place d'un module de préparation avant l'entrée en formation en alternance, et ce pour prévenir les ruptures.

Le 27 septembre 2013, le Gouvernement flamand a approuvé le plan d'action contre le décrochage scolaire. Le plan d'action inclut des mesures préventives, des interventions et des actions de compensation. Des mesures en matière de monitoring, d'analyse/identification et de coordination politique sont également prévues. Le plan d'action précise que les autorités flamandes entendent mener, à un niveau centralisé, une politique forte contre le décrochage scolaire mais que cette politique est complétée par des initiatives locales. A cet égard, les autorités locales sont invitées à assurer la régie. Le 4 juin 2013, le Gouvernement flamand a approuvé le master plan pour la réforme de l'enseignement secondaire. Par le biais de cette réforme, la Flandre veut s'attaquer aux points faibles du système actuel, comme le décrochage scolaire, l'impact non négligeable de l'origine sociale sur le choix des études et des écoles, la lassitude scolaire, les mauvais choix d'orientation

scolaire, la brusque transition entre l'enseignement primaire et secondaire. Aussi bien dans l'enseignement primaire que secondaire, les élèves forts seront davantage mis au défi et les élèves plus faibles bénéficieront d'un accompagnement plus soutenu.

4.4. Energie et climat

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Belgique s'est fixée trois objectifs en matière d'énergie et de changement climatique à l'horizon 2020 : (1) une réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 2005 dans les secteurs qui ne sont pas couverts par le système européen d'échange de permis d'émission (les secteurs dits non ETS), y compris les plafonds supérieurs d'émission pour la période allant de 2013 à 2020 (trajectoire linéaire vers l'objectif), (2) une part de 13 % des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie et (3) un objectif indicatif d'une réduction de 18 % de la consommation d'énergie primaire par rapport aux projections à l'horizon 2020. Le tableau et les graphiques ci-dessous illustrent les trois objectifs et montrent la position actuelle de la Belgique par rapport à chacun d'entre eux.

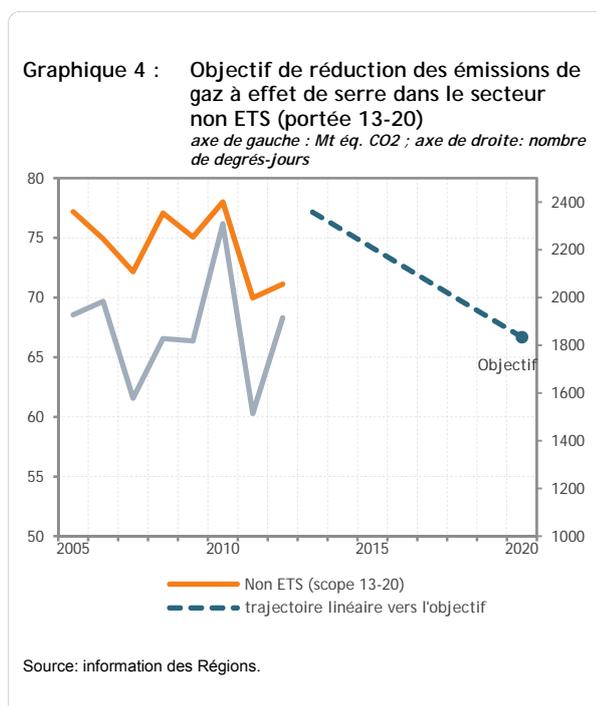
Tableau 6: Les objectifs climat-énergie

	BE2011	BE2012	BE2020	Changement requis 2012-2020
Gaz à effet de serre non ETS 'portée 13-20' (Mt CO ₂ -eq) ⁽¹⁾	70,0	71,1	66,7	-4,4
Part des énergies renouvelables (%) ⁽²⁾	5,2	6,8	13,0	6,2 pp
Consommation d'énergie primaire (Mtep) ⁽²⁾	51,6	48,7	43,7	-5,0

pp: points de pourcentage.

⁽¹⁾ les chiffres sont basés sur les informations reçues des Régions.

⁽²⁾ les chiffres 2012 sont provisoires (Eurostat 17 janvier 2014).



En 2012, les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non ETS ont augmenté légèrement. Elles restent cependant sous le niveau de 2005 (-8 %, soit à mi-chemin environ de l'objectif pour 2020) mais aussi sous le point de départ de la trajectoire de réduction définie pour la période 2013-2020. Ces émissions dépendent pour une part non négligeable des besoins de chauffage²⁸. Or, l'année 2012 a été plus froide que 2011. Si on neutralise les effets de la température, on observe une baisse régulière des émissions depuis 2008²⁹.

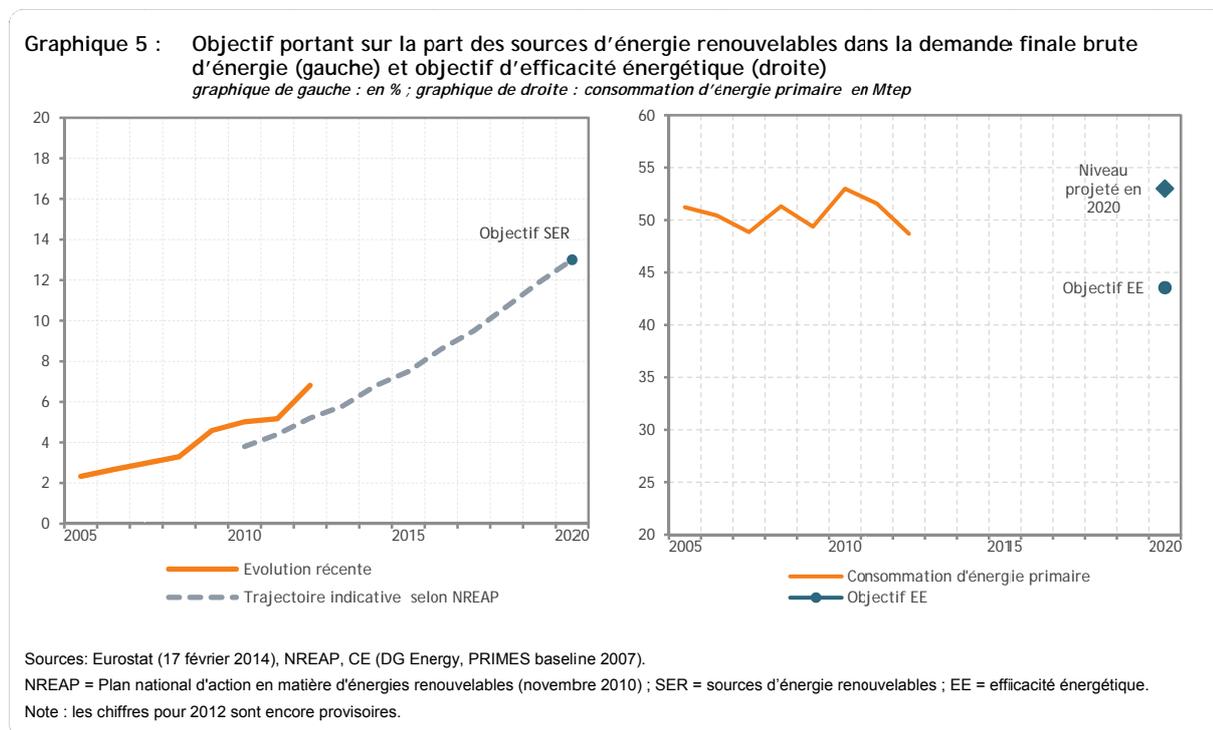
Après avoir connu un développement prononcé en 2009 puis une croissance plus modérée en 2010 et 2011 (voir graphique 5), la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie s'est accrue sensiblement en 2012. Cette part se situe au-dessus de la trajectoire indicative présentée dans le Plan d'action de la Belgique en matière d'énergies renouvelables transmis à la Commission européenne en novembre 2010 : 6,8 % vs. 5,2 % en 2012. En 2012, l'écart

par rapport à l'objectif de 13 % en 2020 est d'un peu plus de 6 points de pourcentage.

²⁸ Au niveau de la Belgique, un tiers environ des émissions de gaz à effet de serre dans le non ETS provient des secteurs résidentiel et tertiaire dont les émissions résultent principalement du chauffage des bâtiments (les autres sources d'émissions sont la cuisson et la production d'eau chaude sanitaire). Cependant, cette répartition varie fortement d'une Région à l'autre.

²⁹ Il convient de noter qu'il y a eu un changement de méthodologie dans le rapportage des consommations de produits pétroliers en 2008. Ce changement, qui affecte plus particulièrement la consommation et donc les émissions du transport, explique en partie la hausse sensible des émissions dans les secteurs non ETS entre 2007 et 2008.

Enfin, la consommation d'énergie primaire, qui est l'indicateur retenu pour fixer l'objectif indicatif « efficacité énergétique », a diminué pour la deuxième année consécutive. En 2012, la consommation d'énergie primaire (48,7 Mtep) se situe quelque 9 % sous le niveau projeté en 2020³⁰, soit à mi-chemin de l'objectif belge de 18 %.



Les compétences en matière de politique de l'énergie et du climat sont réparties entre le pouvoir fédéral et les trois Régions. Par ailleurs, la répartition entre les Régions et le pouvoir fédéral des objectifs climat-énergie et des opportunités y afférentes est en cours de discussion. Les mesures politiques définies et décidées à différents niveaux de pouvoir peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs. C'est le cas en particulier des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le non ETS et d'amélioration de l'efficacité énergétique pour lesquels il existe de nombreuses mesures communes.

Parmi les nouvelles mesures, plusieurs s'inscrivent dans la mise en œuvre des directives européennes relatives à l'efficacité énergétique des produits (écoconception et étiquetage énergétique) et à la performance énergétique des bâtiments (voir chapitre 3.f): des normes renforcées de performance énergétique pour les nouvelles constructions, de nouveaux appels à projets pour la construction de bâtiments exemplaires, différentes initiatives et instruments politiques pour rénover le parc immobilier de manière approfondie (bâtiments publics, logements sociaux), le renforcement de la qualité du certificat de performance énergétique, une révision des conditions d'octroi et du montant des primes énergie, etc.

Des progrès plus rapides vers les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le non ETS et de la consommation d'énergie primaire d'ici 2020 devraient également résulter d'autres initiatives ciblées sur les transports (voir chapitre 3.f) et l'industrie. S'agissant des transports, trois champs d'action sont concernés : (1) une meilleure gestion du trafic routier via la mise en place d'un système de tarification routière pour les poids lourds qui devrait être opérationnel dans les trois Régions en 2016 ; (2) une amélioration des caractéristiques environnementales des moyens de transport et des carburants utilisés via le développement de motorisations alternatives (électricité, hydrogène, GNL pour les bateaux, etc.) en Flandre et l'extension du système de malus écologique en Wallonie; (3) la promotion et le développement de modes de transport plus respectueux de l'environnement (marche, vélo, transports publics, voitures partagées, plurimodalité, etc.).

³⁰ Selon le scénario PRIMES baseline 2007 de la Commission européenne.

Quant à l'industrie, on épinglera, pour la Wallonie, la conclusion de nouveaux accords de branche qui entrent en vigueur en 2014 et l'extension du projet Smart Park visant à aider les entreprises à maîtriser leur consommation électrique.

Dans une perspective de long terme, un décret publié en juillet 2013 rend obligatoire pour les prochains gouvernements wallons l'adoption d'une stratégie de développement durable (établissement d'un diagnostic, d'une vision à long terme, d'objectifs de transition, et d'un plan d'actions), ainsi que d'une Alliance Emploi-Environnement sectorielle endéans l'année de leur investiture. La première stratégie de développement durable a été adoptée en première lecture en juin 2013. Dans ce cadre, une cellule d'avis en développement durable a été créée.

Enfin, pour l'objectif SER, les Régions et le Gouvernement fédéral ont poursuivi leur stratégie de développement (ou plan d'action) des énergies renouvelables.

Les nouvelles initiatives prennent diverses formes selon les Régions. En Wallonie, adoption en première lecture d'une feuille de route relative aux trajectoires et objectifs du grand éolien (3800 GWh) et du photovoltaïque (1250 GWh) en vue de réaliser l'objectif d'électricité produite à partir des énergies renouvelables en 2020, et d'un avant-projet de décret relatif à l'implantation d'éoliennes ; lancement d'appels à projets « biomasse » et « chaufferies collectives » et de projets pilotes pour la micro-biométhanisation ; modification des mécanismes de soutien aux installations photovoltaïques afin de mieux maîtriser le développement de la filière et l'impact sur la facture des consommateurs. En Flandre, il s'agit du renforcement du système de primes pour l'énergie thermique solaire et les pompes à chaleur, de la promotion des microcentrales à cogénération au niveau des pouvoirs locaux, de l'introduction d'un nouveau mécanisme d'aide pour la production de chaleur verte à grande échelle, les projets de récupération de chaleur résiduelle et l'injection de biométhane et de l'obligation d'intégrer un système de production d'énergie renouvelable pour tous les nouveaux bureaux, habitations et écoles. En Région de Bruxelles-Capitale, adaptation du coefficient multiplicateur du nombre de certificats verts octroyés pour les installations photovoltaïques.

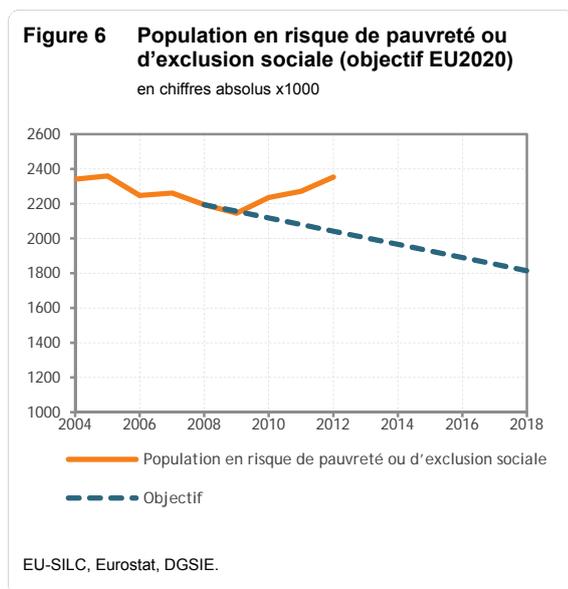
Le Gouvernement fédéral a approuvé le programme éolien off shore dont la capacité installée devrait atteindre 2200 MW en 2020. Le mécanisme de soutien a été réformé et assoupli afin de créer un climat d'investissement serein et de minimiser les coûts pour le citoyen et l'entreprise.

4.5. Inclusion sociale

Tableau 7: Objectif relatif à l'inclusion sociale (chiffres absolus x1.000) ³¹

	BE2008	BE2012	BE2018	Baisse requise 2012-2018
Population en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	2.194	2.356	1.814	542

Source: EU-SILC, Eurostat, DGSIE.



L'indicateur combiné 'risque de pauvreté ou d'exclusion sociale' a connu, ces dernières années, une légère hausse qui est restée dans les marges de pertinence statistique. Cette évolution ne va pas dans la voie à suivre pour faire baisser de 380.000 unités par rapport à 2010 (EU-SILC 2008) le nombre de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici à 2020 (EU-SILC 2018).

4.5.1. Assurer la protection sociale de la population

La sécurité sociale et l'assistance sociale jouent un rôle-clé dans la protection sociale de la population. La politique est axée sur l'augmentation de l'efficacité, la maîtrise de la croissance des dépenses de sécurité sociale, la lutte contre la fraude sociale au niveau des revenus et des dépenses et

l'informatisation et la modernisation de la gestion. Le 1er septembre 2013, plusieurs allocations ont été adaptées à l'évolution du bien-être (en plus de l'inflation): les barèmes de l'assistance sociale ont été relevés de 2 %, mais certains minima, montants forfaitaires et plafonds de calcul dans les pensions, le chômage et l'incapacité de travail ont également été relevés. Au 1er janvier 2014, l'intervention majorée dans les soins médicaux a été réformée et étendue. À partir du 1er janvier 2015, les mutualités présenteront de manière proactive l'accès à l'allocation majorée (réduction du non-recours). Le 1er juillet 2014, à l'occasion du transfert des allocations familiales aux Communautés, les allocations familiales des travailleurs indépendants seront harmonisées avec celles des travailleurs salariés (augmentation de l'allocation pour le premier enfant) et les plafonds de revenus pour l'octroi des suppléments sociaux aux allocations familiales et le supplément monoparental seront relevés. Une réforme de la pension de survie sera mise en œuvre le 1er janvier 2015. Elle sera axée sur l'effet activateur de l'allocation. En février 2014, dans le cadre de l'harmonisation du statut des ouvriers et des employés, un accord a été conclu entre les partenaires sociaux sur l'égalité d'accès des ouvriers et des employés au deuxième pilier des pensions d'ici à 2025. Il doit en découler un accès plus large au deuxième pilier des pensions. À partir du 1er janvier 2015, les cotisations sociales des indépendants seront calculées d'une nouvelle manière pour que les cotisations correspondent mieux aux revenus de l'année de paiement. Dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013, il a été décidé d'assurer aussi à l'avenir l'application du mécanisme d'adaptation des prestations sociales à l'évolution du bien-être et d'augmenter la rémunération nette des travailleurs à bas revenus au moyen d'une hausse du bonus fiscal à l'emploi (à mettre en œuvre en 2015, 2017 et 2019).

Au niveau fédéral, un réseau de fonctionnaires fédéraux pauvreté a été créé (AR 21 décembre 2013). Ces fonctionnaires ont la tâche de soutenir les institutions publiques fédérales dans lesquelles ils travaillent dans la mise en œuvre des mesures des plans fédéraux relatifs à la lutte contre la pauvreté. Le 14 mars 2014, le Gou-

³¹ Un groupe de travail a été établi en vue du renforcement structurel de l'enquête EU-SILC en Belgique.

vernement flamand a décidé que les propositions pertinentes de décrets et d'arrêtés seront désormais évaluées au regard de leur possible impact sur la pauvreté, sur les personnes en situation de pauvreté ou sur les formes d'inégalité qui peuvent conduire à la pauvreté. Ce test est intégré dans l'analyse d'impact de la régulation existante. En *Wallonie*, après une évaluation participative du premier Plan de Cohésion sociale qui a confirmé son efficacité, un appel à projets a été lancé en juin 2013 dans le cadre de la deuxième programmation (2014-2019). Le Plan est mis en œuvre dans 181 villes et communes avec un budget total annuel de près de 35 millions EUR. En outre, un nouveau cadre réglementaire permettant d'agréer et de subventionner un réseau de lutte contre la pauvreté a été adopté début 2014. L'objectif est de renforcer le dialogue avec les personnes les plus démunies grâce à un interlocuteur unique.

4.5.2. Réduire la pauvreté infantile

En juin 2013, un plan national de lutte contre la pauvreté infantile a été approuvé. Il s'inspire de la recommandation de la Commission européenne. 140 actions du *Gouvernement fédéral, des Communautés et des Régions* doivent contribuer à atteindre l'objectif global de pauvreté (une diminution appropriée signifierait qu'au moins 82.000 enfants devraient être soustraits de la pauvreté ou de l'exclusion sociale). En décembre 2013, le Gouvernement fédéral a libéré 2 millions EUR afin de soutenir les CPAS dans le lancement d'une plateforme de concertation locale avec, entre autres, des écoles, des crèches de jour et des associations de lutte contre la pauvreté. L'objectif est de détecter, de manière préventive et proactive, la pauvreté cachée chez les enfants et de rechercher des solutions communes. En *Région de Bruxelles-Capitale*, le Collège de la Commission Communautaire française a relancé le plan crèche. 9,6 millions EUR ont été prévus pour de nouvelles places dans les structures d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans. La priorité est mise sur l'extension du nombre de places au sein de structures d'accueil collectives existantes avec une tarification sociale et un accès garanti pour les parents qui bénéficient de la contribution parentale forfaitaire limitée. L'aide est concentrée dans les zones où le taux de couverture des crèches est le plus bas. En *Flandre*, le décret-programme adopté en 2013 établit que les administrations locales reçoivent des subsides annuels afin de lutter contre la pauvreté infantile. 4,5 millions EUR ont été prévus pour 2014. Le programme d'action stratégique pour le Limbourg (*Strategisch Plan voor Limburg in het Kwadraat*) prévoit également des moyens pour la lutte locale contre la pauvreté infantile dans les régions présentant les plus grands besoins. Un fonds de lutte contre la pauvreté infantile (*Kinderarmoedefonds*) a été créé qui récoltera des fonds auprès des citoyens, des organisations, des entreprises et des autorités en faveur de projets innovants qui soutiennent les familles défavorisées avec enfants (de 0 à 3 ans). Les projets couronnés de succès, une fois achevés, seront intégrés dans la politique structurelle relative à la pauvreté. Un décret relatif au soutien préventif des familles, voté en novembre 2013, crée un cadre réglementaire pour des partenariats locaux (Maisons de l'Enfance) et d'autres projets subsidiés précédemment. En novembre 2013, les *gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles* ont actualisé le plan d'action relatif aux droits de l'enfant, sur la base de l'évaluation réalisée en 2013.

4.5.3. L'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail

Le *Gouvernement fédéral* a décidé le 28 février 2014 d'assouplir les conditions relatives à l'exonération socio-professionnelle qui permet à une personne bénéficiant du revenu d'intégration de gagner un peu d'argent et d'acquérir de l'expérience. La période d'exonération reste maintenue à 3 ans, mais l'ayant droit peut y faire appel pendant une durée maximale de 6 ans à compter du premier jour à partir duquel il/elle bénéficie de l'exonération (actuellement 3 ans). En *Région de Bruxelles-Capitale*, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une inclusion sociale active sont deux objectifs de l'accord de partenariat, en appui au renforcement de la cohérence des politiques publiques mises en œuvre. Les nouveaux programmes opérationnels FSE 2014-2020 en font l'une de leurs priorités d'action commune. Le 14 juin 2013, le *Gouvernement flamand* a adopté la note conceptuelle "décret w²". Tout comme en 2013, au moins 750 nouveaux trajets "travail-bien-être" sont prévus en 2014. 4,2 millions EUR y sont à nouveau consacrés. En 2013, 5 millions EUR supplémentaires ont été utilisés pour répondre au chômage des jeunes. Dans ce cadre, des projets d'insertion dans le monde du travail (*werkinlevingsprojecten*) ont été lancés dans les villes centrales flamandes. Le premier volet des mesures à destination des jeunes sans diplôme vise leur insertion dans le monde du travail. Viennent ensuite des

stages de transition (accompagnés d'une allocation de chômage anticipée). La mise à l'emploi des personnes d'origine allochtone est soutenue via un contrôle des connaissances linguistiques et des cours de langue adaptés. En *Wallonie*, un nouveau décret sur les centres d'insertion socioprofessionnelle a été adopté en juillet 2013 et de nouvelles mesures ont été décidées afin de soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap. Un projet d'arrêté concernant les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés vise une généralisation à tout le secteur des missions de bilantage et d'orientation, afin d'harmoniser l'offre de services. Le texte instaure un suivi post-formatif automatique, simplifie les procédures, et introduit une intervention financière dans les frais de garderie et de crèche pour faciliter l'accès des parents à la formation. Le Gouvernement wallon a dégagé un budget de 30 millions EUR en vue du lancement de 6 appels à projets pour le financement de travaux de transformation et d'amélioration des infrastructures d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées (1er appel octobre 2013).

4.5.4. Lutte contre le logement inadéquat et le sans-abrisme

Le projet pilote 'Housing First' a été lancé le 1er septembre 2013 dans cinq grandes villes en Belgique. Le principe de base est celui du droit inconditionnel de bénéficier d'un toit. Grâce à cette sécurité, les personnes peuvent reprendre leur vie en mains. En plus de cette sécurité de logement, de nombreux types d'accompagnement sont proposés en même temps. Le 1er avril 2014, la TVA sur l'électricité pour les particuliers a été réduite: elle est passée de 21% à 6%. Par l'ordonnance du 11 juillet 2013, la *Région de Bruxelles-Capitale* a adopté un nouveau Code du logement. La réforme contient entre autres une série de changements destinés à renforcer la lutte contre l'insalubrité et contre les logements inoccupés. En *Flandre*, il a été décidé que les personnes qui figurent sur une liste d'attente pour accéder à un logement social ont déjà droit à une prime de location après quatre ans (au lieu de cinq). Un fonds de garantie de location assurera désormais les propriétaires affiliés contre le défaut de paiement. Fin 2013, le Gouvernement flamand a également adopté l'arrêté relatif aux obligations de service public social pour les distributeurs d'eau flamands. Celui-ci établit des procédures de coupure de l'alimentation en eau et protège les groupes vulnérables. Un fonds a aussi été instauré afin de lutter contre les expulsions. La réglementation relative aux logements sociaux a été adaptée. Il est devenu possible de lier un contrat de location à un contrat d'accompagnement. Pour cette raison, les centres d'aide sociale générale ont été renforcés. Le *Gouvernement wallon* a adopté en mai 2013 la cartographie cadastrale des sites concernés par le Plan habitat permanent. Une nouvelle prime pour l'amélioration des habitations de type caravanning de longue durée dans ces zones, a été mise en place. L'allocation d'installation allouée aux personnes relogées dans un logement décent a été majorée dans certains cas. Depuis 2013, les propriétaires de logements frappés par un arrêté d'inhabitabilité ou de logements n'ayant pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de location sont soumis à des amendes administratives. Un arrêté relatif à l'octroi d'allocations de déménagement, de loyer et d'installation a été adopté, qui prévoit de nouvelles aides à destination des locataires qui quittent prématurément un logement pour entrer dans le logement social, des ménages qui quittent un logement public sous-occupé pour louer un logement du secteur privé et une aide à l'installation revue à la hausse pour les personnes qui quittent une habitation dont ils sont propriétaires située en phase 1 du plan habitat permanent (zones inondables). La réglementation sur l'attribution des logements sociaux a été adaptée afin de réduire la sous-occupation, et un arrêté visant à pérenniser les référents sociaux au sein des sociétés de logement public a été adopté en février 2014. En mai 2013, il a été décidé d'élargir le dispositif des « Tuteurs énergie », qui vise à aider les ménages précarisés à réduire leurs frais énergétiques (60 tuteurs et 5.300 ménages concernés).

5. Autres mesures de réforme et utilisation des fonds structurels

Dans un environnement économique où les modèles de croissance et les sources de compétitivité sont en pleine mutation, la politique industrielle et le développement de l'entrepreneuriat jouent un rôle stratégique. Dans cette perspective, la Belgique a également transmis au Conseil, en mai 2013, un *Concept paper* sur la politique industrielle. Celui-ci visait à alimenter les réflexions et à identifier de nouvelles voies d'action en la matière au niveau européen, fondées sur une approche plus intégrée et multi-niveaux de la compétitivité industrielle. Sur cette base, la Belgique a été à l'initiative d'une lettre cosignée par 10 délégations rédigée en vue du débat thématique du Conseil européen de mars.

5.1. Politique industrielle

Les Régions ont fait de la politique industrielle un axe majeur de leur politique économique en mettant l'accent sur les *pôles de compétitivité et les clusters*, avec quelques nuances liées au développement spécifique de leur tissu économique propre. Toutes les trois sont engagées dans un processus de *spécialisation intelligente* au service de l'économie et de l'emploi.

En Flandre, le *Strategische Investerings-en Opleidingssteun (SIOS)* est devenu *Strategische Transformatiesteun (STS)* en octobre 2013. Il vise à soutenir les grands projets d'investissement et de formation, utilisant de manière plus ciblée les subventions accordées aux entreprises en application de la Nouvelle Politique Industrielle (NPI), mais aussi à renforcer les clusters, comme précisé dans le projet *Vlaanderen in Actie (ViA)*. Le nouveau système d'aide est beaucoup plus accessible pour les PME, notamment grâce à des seuils d'accès diminués et à des appréciations adaptées à la mesure de l'entreprise. Le Gouvernement flamand prévoit dans ce cadre un montant annuel de 40 millions d'euros. STS soutient ainsi les investissements consentis dans les clusters stratégiques et les *lead plants* en Flandre, la croissance internationale continue des PME axées sur l'innovation établies en Flandre et, enfin, les investissements de transformation qui ancrent durablement l'emploi en Flandre. Le *SALK (Strategisch Actieplan voor Limburg in het Kwadraat)* doit épauler la province du Limbourg dans sa transformation économique à la suite de la fermeture de Ford Genk en 2014. L'objectif est de créer des emplois supplémentaires par le biais de l'innovation, de l'enseignement et de la formation. Des moyens seront consacrés, sur le court terme, à des secteurs de pointe et aux conditions essentielles. Début 2013, il a été décidé que la province du Limbourg recevrait 124 millions EUR supplémentaires pour l'exécution du *SALK*. Cette aide se compose d'une part d'un montant de 100 millions EUR sous forme de prêt à la *Limburgse Reconversiemaatschappij (LRM)* visant à augmenter son capital et, de ce fait, à octroyer des emprunts subordonnés. D'autre part, 24 millions EUR supplémentaires ont été prévus lors du contrôle budgétaire de mars 2013. En outre, avec les 57 millions EUR issus du *Hermesfonds* (soutien économique), le Gouvernement flamand investit donc 81 millions EUR dans la relance et la transformation de l'économie limbourgeoise. Une aide de 66,5 millions EUR supplémentaires a par ailleurs été promise par l'UE, la province du Limbourg libère 50 millions EUR et la ville de Genk, 20 autres millions EUR.

En Région wallonne, la politique industrielle est ancrée dans la politique des Pôles de compétitivité. Différentes pistes d'évolution de cette politique ont été identifiées en vue d'approfondir la stratégie de spécialisation intelligente de la Région (innovation non technologique, lien aux services, participation des PME, internationalisation). Le 9ème appel à projets s'est clôturé en 2013, avec 20 projets retenus pour un investissement de 65 millions EUR; ceux-ci concernent essentiellement la R&D (18 projets, 61 millions EUR). Le 10ème appel a été lancé fin 2013 et les décisions sont attendues pour le 1er trimestre 2014. A ce jour, les 6 pôles comptent plus de 1.100 membres. Depuis le lancement de la politique des pôles, ce ne sont pas moins de 258 projets pour un investissement total de 744 millions EUR qui ont été soutenus (budget public de plus de 430 millions EUR). Par ailleurs, un programme commun, à destination des entreprises, a été élaboré avec le Massachusetts Life Sciences Center, financé par la Wallonie à hauteur de 1,5 million EUR. La construction

d'une nouvelle Plateforme wallonne de thérapie cellulaire a démarré ; l'investissement total atteint 20 millions EUR. Le gouvernement a également décidé de la création d'un incubateur agro-alimentaire, et une plate-forme « Wallonia big data » devrait être lancée en 2014. Par ailleurs, en matière d'attraction d'investisseurs étrangers, un 7ème Welcome Office dédié aux entreprises nord-américaines et aux sociétés du secteur des technologies propres a été inauguré en janvier 2014. En Région bruxelloise, afin de concentrer cette stratégie de spécialisation intelligence sur les secteurs porteurs, un nouveau cluster, screen.brussels, dédié aux industries créatives et au multimédia, a complété fin 2013 les clusters et incubateurs existants dans les domaines des NTIC, des sciences du vivant, de l'écoconstruction et de l'environnement. La Région de Bruxelles-Capitale poursuit ainsi sa transition vers une économie de la connaissance, en encourageant la RDI et en rapprochant les entreprises, le monde académique et les centres de recherche. La Région de Bruxelles-Capitale doit également prendre en compte l'intégration des entreprises dans un tissu urbain complexe, limité par des contraintes spatiales et confronté à une démographie en forte croissance. C'est pourquoi elle veille à ce que ses mécanismes d'aide financière à l'expansion économique (27 millions EUR) facilitent davantage cette intégration. Elle accorde également une attention particulière au développement économique local. En ce sens, la nouvelle Zone d'économie urbaine stimulée (Zeus) entrera en vigueur courant 2014 afin de soutenir l'entrepreneuriat et de créer de l'emploi dans les quartiers défavorisés en termes socioéconomiques.

Par ailleurs, tant en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles, la *dimension « durable »* de l'industrie a également pris une importance croissante au cours de ces dernières années. Après la conversion de la prime écologique, d'une part, en régime de prime écologique-plus, et, d'autre part, en prime écologique stratégique, le Gouvernement flamand a créé en 2013 la VEB (*Vlaams Energiebedrijf*). La VEB est impliquée dans la préparation de la transposition de la directive UE sur l'efficacité énergétique (principalement l'article 5), dans le plan d'action sur les bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle et dans l'*Energierenovatieprogramma 2020* (Programme de Rénovation Énergie 2020). Une autre mesure porte sur l'élargissement du Régime de garantie générique avec garantie verte (*generieke Waarborgregeling met de Groene Waarborg*). Cet outil permet aux entrepreneurs de financer des investissements économiseurs d'énergie avec un délai de récupération de maximum dix ans. La Flandre prend également des mesures pour mettre en place une économie circulaire. Des feuilles de route ont été établies pour les secteurs du bâtiment, des métaux, de la chimie/matières plastiques et de la bio-économie. En outre, on peut également mentionner le programme flamand de gestion des matières (prêtant notamment attention à l'écoconception, la symbiose industrielle, l'analyse des matières,...).

En Région wallonne, au-delà des initiatives en matière d'efficacité des ressources (pérennisation du dispositif NEXT, création du centre de référence en circuits courts et en économie circulaire, projet « smart parks » et accords de branche) détaillés à la section 2.3, d'autres initiatives peuvent être mentionnées. D'une part, différents projets ont été lancés en vue d'identifier les *potentiels de gisements locaux de matières* et de développer de nouvelles filières innovantes de *traitement des déchets*. Celles-ci concernent en particulier les panneaux photovoltaïques, les plaques de plâtre, les boues de dragage, les équipements électriques et électroniques. D'autre part, l'initiative le « *Coq vert* » lancée en 2013 par un partenariat public-privé entre le pôle GreenWin, l'AWEX et les fédérations professionnelles concernées vise le développement de nouveaux projets essentiels au déploiement du secteur de la chimie biosourcée. L'initiative s'intéresse aux filières de valorisation biomasse-matières au départ des ressources non alimentaires (co-produits, résidus, déchets, ...). Enfin, un nouvel outil de guidance technologique pour les PME en matière de valorisation des déchets industriels et de traitement des sols et sites contaminés a été mis en place (Valowall). L'aspect durable se reflète également en Région bruxelloise au travers des trois axes de son *Alliance Emploi-Environnement* : « Construction durable » (2011), « Eau » (2012), « Ressources-déchets » (2013) et « alimentation durable » (fin 2013) visant respectivement à réduire la facture énergétique des acteurs publics et privés, à valoriser les opportunités d'emploi dans le cycle de l'eau et à promouvoir l'utilisation de ressources secondaires, et à créer des nouveaux emplois dans le secteur de l'alimentation durable notamment en développant de la production et transformation urbaine. En outre, après le lancement de la Brussels Sustainable Economy Academy, la construction du bâtiment qui abritera un nouvel incubateur pour les entreprises actives dans l'économie verte, *Brussels Greenbizz*, a commencé en décembre 2013.

5.2. Entrepreneuriat et PME

Les PME sont le moteur de l'économie belge et représentent à elle seules 99% de notre tissu économique. Compte tenu de leur importance pour l'économie belge, le Gouvernement fédéral a décidé d'axer un certain nombre de mesures de sa stratégie de relance sur ces entreprises.

Les difficultés que rencontrent les PME pour *accéder au financement* n'est pas un élément neuf mais elles se sont aggravées avec la crise. C'est ainsi que le Gouvernement fédéral a élaboré une série de mesures visant à rééquilibrer les relations contractuelles entre les banques et les PME (Loi du 21 décembre 2013). Cette loi, d'application depuis le 10 janvier 2014, prévoit que certaines dispositions doivent être mises en œuvre à travers l'adoption d'un code de conduite conclu entre les organisations représentatives des PME et le secteur du crédit. Signé le 16 janvier 2014, ce code est entré en vigueur au 1er mars 2014 après confirmation par arrêté royal. Il détermine notamment de manière claire et précise les informations que la banque doit fournir à l'entrepreneur de même que celles qu'on attend de l'entrepreneur.

Dans le cadre du Pacte pour la compétitivité approuvé en novembre 2013, le Gouvernement fédéral a pris deux mesures complémentaires pour soutenir l'entrepreneuriat et les PME : le renforcement de la déduction fiscale pour investissement et le relèvement du seuil de la franchise TVA. La déduction pour investissement consiste en une déduction fiscale supplémentaire dont une entreprise bénéficie lorsqu'elle investit dans des nouveaux actifs fixes et immatériels. 4% de la valeur d'acquisition ou d'investissement des investissements réalisés durant la période d'imposition peuvent être déduits des bénéfices imposables. Cette mesure réduit le coût des investissements. Le régime de la franchise de taxe vise à réduire au minimum les obligations en matière de TVA des jeunes entreprises. Cette franchise est octroyée si le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas un seuil préalablement défini. Le gouvernement a porté le seuil de 5580 EUR à 15.000 EUR. Ce relèvement de la franchise est synonyme de simplification étant donné qu'un nombre plus élevé d'entreprises voient ainsi leurs charges administratives diminuer.

Le Plan bancaire flamand (*Vlaamse Bankenplan*) comprend des mesures réparties dans 4 catégories qui devraient renforcer le crédit aux entreprises et, plus particulièrement, aux PME flamandes. Les actions nécessaires ont été prises afin de garantir que suffisamment de financements soient disponibles pour garder les investissements en Flandre à niveau. Ainsi, les banques ont élaboré un trajet de soins pour les familles rencontrant des difficultés financières à la suite de fermetures d'entreprises ; le prêt « win-win » et la garantie verte ont par ailleurs été évalués et adaptés, et les possibilités d'application du régime de garantie Gigarant (pour les PME et les grandes entreprises ayant besoin de garanties de crédit supérieures à 1,5 million EUR) ont été adaptées. Le portefeuille PME – la mesure de subvention pour les PME flamandes – a été corrigé en 2013. L'objectif est de davantage la cibler sur certains défis stratégiques, comme le suivi et la reprise de PME et l'écologisation de l'économie flamande. Ainsi, un pilier lié au coaching a été ajouté et le pilier portant sur le conseil stratégique a été étendu. Une nouvelle réglementation d'agrément pour les prestataires du portefeuille PME fera en outre son apparition. À noter également l'intégration du projet Feder « *Strategisch Ondernemen* » et du projet *Gazellesprong* (« saut de gazelle ») dans le portefeuille PME. Dans le cadre du *SALK* (voir ci-dessus), une attention spécifique a été accordée au soutien et au développement des PME, par le biais de prêts attrayants aux petites entreprises : le prêt « *KLIM-OP* ». Il s'agit d'un emprunt subordonné auprès de la *Limburgse Reconversie maatschappij (LRM)*, allant de 50.000 à 250.000 EUR, introduit à l'automne 2013. Début 2014, pas moins de 189 PME limbourgeoises avaient introduit une demande et 8 prêts avaient déjà été accordés.

Faisant suite à un accord de partenariat entre Belfius et la Caisse d'investissement de Wallonie, un fonds de 70 millions est mis à la disposition des PME. Les moyens des outils financiers wallons ont en outre été renforcés en vue du soutien aux PME, de la participation à des fonds et de la consolidation des entreprises dans le contexte de la crise. La Sowalfin travaille à la mise en place d'une plateforme de mise en relation entre entreprises et investisseurs de tous types, et a finalisé la préparation de la régionalisation du Fonds de participation. En outre, la SOFIPOLE, outil financier de la politique des pôles de compétitivité, pourra

octroyer des financements aux spin-offs qui participent à des levées de fonds très importantes, et le projet Nest'up sera complété par un fonds à destination des start-ups. En Région bruxelloise, des mesures visant l'accès au financement des PME ont également été prises (plateforme de financement participatif, renforcement des moyens du Fonds de garantie, Capital d'amorçage pour les entreprises innovantes, bourses pour la création d'entreprises d'économie sociale, etc.).

Le Comité des Régions a remis à la Flandre le prix de la région européenne entreprenante (REE) de l'année 2014. En tant que REE 2014, la Flandre organisera une série d'événements et souhaite aussi concrétiser des objectifs concrets au cours de la période à venir, comme l'accompagnement de 2 000 jeunes entrepreneurs, l'encadrement de 1 200 PME ambitieuses dans le but de réaliser un « saut de gazelle » (*Gazellesprong*) dans le domaine de la croissance, de la conscientisation et de l'information de 30 000 entrepreneurs quant au suivi et à la reprise, et enfin, dans le cadre des événements de transformation (*transformatie events*), toucher 500 entreprises au sujet du *Flanders' Care*, de la créativité et de l'innovation, et du verdissement ainsi que de la durabilité.

La Région wallonne poursuit son Small Business Act (SBA) articulé autour des mesures en matière de financement évoquées plus haut, de la promotion de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de l'internationalisation. Le soutien à l'entrepreneuriat a été développé à travers l'éducation, le mentorat, l'organisation de stages mais aussi les structures d'accompagnement à l'auto-crédation d'emploi et la création d'une nouvelle plateforme pour la transmission d'entreprises. Un nouveau programme relatif à l'entrepreneuriat pour la période 2014-2020 a été développé et sera financé avec l'appui des Fonds structurels. Le coaching, le parrainage et l'accompagnement pour aborder des marchés étrangers ont permis d'aider les PME à s'internationaliser. En matière d'innovation, un appel à projets « living labs » a été lancé et un nouveau dispositif de diagnostic innovation mis en place. Par ailleurs, différentes avancées sont à souligner en matière de simplification administrative : création d'un comité francophone de coordination, mise en place de l'espace personnel et professionnel, création de la première banque de données de sources authentiques, cadre décretaal sur les communications électroniques, adoption du nouveau code de développement territorial, phase pilote pour la dématérialisation du permis d'environnement, réduction des délais de paiement, etc. Enfin, la création de la nouvelle Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI) permettra de rationaliser le paysage des acteurs d'appui et d'accompagnement des PME.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'entrepreneuriat est encouragé par le biais d'un éventail de mesures visant notamment la simplification administrative (plan de réduction des charges administratives), la facilitation de l'accès au financement pour les PME, via notamment la nouvelle « garantie expresse » classique, verte ou micro-finance, permettant l'octroi d'une garantie en 8 jours, la disponibilité de formations (Commerce Académie, Passeport pour la réussite, accords entre institutions pour l'esprit d'entreprendre), l'accompagnement et l'accélération de la croissance pour les entreprises innovantes à haut potentiel de croissance (farming), la transmission et cession d'entreprises et le repreneuriat (outil de financement -Transfund, formations sur mesure) et le soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance. Par ailleurs, afin d'en renforcer les synergies et de créer une véritable porte d'entrée unique, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de rassembler les acteurs institutionnels compétents en matière de commerce, d'entrepreneuriat et d'innovation au sein de la « maison de l'entrepreneuriat ». Cette porte d'entrée unique facilitera notamment les démarches de la cible importante que sont les jeunes entreprises et renforcera l'accompagnement multidisciplinaire des entreprises bruxelloises, s'étendant jusqu'à leur internationalisation. Au niveau fédéral, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son « Plan de relance » et de son volet « Plan PME ». En outre, le Conseil des ministres a approuvé le 24 janvier 2014 un avant-projet de loi relatif au « Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance ». La « Note de politique générale PME » du 13 novembre 2013 annonce également diverses mesures en faveur des PME, elles sont décrites aux points 3.2 et 3.4.1 (réduction de l'écart salarial avec les pays voisins et des cotisations sociales). Notons également l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2014, de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) qui consiste en une évaluation préalable des conséquences potentielles de projets de réglementation sur le plan économique, environnemental et social et au niveau des pouvoirs publics.

5.3. Fonds structurels et d'investissement

Les fonds structurels disponibles pour la période de programmes 2007-2013 ont été presque entièrement utilisés par la Belgique et ce, pour tous les thèmes et objectifs.

Les travaux préparatoires de la programmation 2014-2020 sont en cours (consultations partenariales, évaluations ex ante, consultations informelles avec la Commission,...) et l'introduction formelle des documents de programmation belges (Accord de partenariat et programmes opérationnels) est prévue au mois d'avril. Les modalités opérationnelles de mise en œuvre sont également en cours de préparation afin de permettre un démarrage rapide des projets.

Pour rappel, 4 provinces wallonnes sont éligibles au titre des régions en transition, les Régions flamande et bruxelloise, ainsi que le Brabant wallon relevant de la catégorie des régions les plus développées. Les trois régions participeront aux mêmes programmes de coopération transfrontalière et transnationale qu'actuellement. Les provinces de Liège et du Hainaut ainsi que la Région bruxelloise bénéficieront en outre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes. Au total, la Belgique bénéficiera d'un cofinancement européen de plus de 2,3 milliards EUR (prix courants).

L'accord de partenariat identifie la stratégie à suivre, les priorités et les modalités de mise en œuvre afin de s'inscrire pleinement dans les orientations européennes, en tenant compte des enseignements de la programmation 2007-2013. Les priorités retenues sont étroitement articulées avec les objectifs de la Stratégie Europe 2020 et compléteront les stratégies régionales développées dans ce cadre, notamment en lien avec les recommandations émises par le Conseil. L'amélioration de la compétitivité des PME, le développement de la recherche et de l'innovation, l'offre de formations permettant de soutenir la productivité, l'adéquation entre la politique de formation et celle de l'emploi, le redéploiement des pôles urbains, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ainsi que l'utilisation efficace des ressources et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont les principaux objectifs qui seront poursuivis au travers des différents programmes.

Annex 1: Reporting table for the assessment of CSRs and key macro-structural reforms: description of the measures

Table 1. Description of the measures taken and information on their qualitative impact											
			Information on planned and already enacted measures								Foreseen impacts
CSR number (1)	CSR sub-categories (2)	Number and short title of the measure (3)	Description of main measures of direct relevance to address the CSRs					Europe 2020 targets	Challenges/ Risks	Budgetary implications	Qualitative elements
			Main policy objectives and relevance for CSR (4)	Description of the measure (5)	Legal/ Administrative instruments (6)	Timetable on progress achieved in the last 12 months (7)	Timetable on upcoming steps (8)	Estimated contribution to Europe 2020 targets (9)	Specific challenges/ risks in implementing the measures (10)	Overall and yearly change in government revenue and expenditure (reported in mln. national currency) Contribution of EU funds (source and amounts) (11)	Qualitative description of foreseen impacts and their timing (12)
CSR 2	Older workers employment	Reform of the Pension bonus	To reinforce employment of older workers and improve the sustainability of the pension system	Implementation of the reform of the bonus system by which older workers enjoy an increased state pension	Program law of 28 June 2013 (Loi-programme du 28 juin 2013)	Fully implemented, entry into force on 1st January 2014	Fully implemented		The behaviour of older workers might differ from assumptions.	Positive budget impact of 0,6 % of GDP in 2060	Later exit from the labour market, increased participation rate of older workers

Older workers employment	Survivor pension system reform	To remove disincentives to work	The current survivor pension which is subject to strict labour income limits, is replaced for persons under the age of 45 (rising to 50 by 2025- by a transition allocation, granted for a maximum period of two years, without labour income limits.	Various draft laws (one by pension system).	All draft laws adopted entirely by the Chamber of Representatives on 26 March 2014, subject to review by Senate	Expected entry into force from 1 st January 2015, subject to transitional measures until 2025 regarding age				Later exit from the labour market, increased participation rate of older workers
Older workers employment	Taking into account the last months of work in calculating the pension	To stimulate elderly people to continue to work after 1 January of the year when the pension is first paid	To take into account, in calculating the pension, the last months of the professional career that fall in the year when the pension is first paid	Draft law modifying Royal Decree 50 of 24 October 1967 relative to retirees and survivors pensions of salaried workers (projet de loi modifiant l'arrêté royal n°50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés)	Draft law to be voted by the Chamber on 26 March 2014; possibility of evocation by the Senate; promulgation and publication before the elections of 25 May 2014	Expected entry into force from 1 st January 2015				Later exit from the labour market, increased participation rate of older workers

CSR 3		Real wage freeze	The real wage freeze should contribute to a limited wage evolution and to restore the link between wages and productivity	The wage norm for 2013-2014 was set at 0% real wage growth: apart from the automatic indexation and increases induced by agreed pay scales, no wage increases will be allowed.	Royal Decree 28 April 2013	Fully implemented	Fully implemented		The freeze as such is no guarantee for a zero real ULC growth, due to different forms of wage drift.	/	The real wage freeze should help Belgium to achieve the aim to close the wage cost gap Belgium has accumulated since 1996 with respect to the neighbouring countries in a six year time frame. Its effect will be evaluated through the yearly reports of the Central Economic Council.
		Adaptations to the price index calculation	Through the indexation mechanism, the adaptations to the price index should contribute to moderate real wage growth.	Several adaptations have been made to the national consumer price index in order to better reflect the consumer behaviour, in particular in a competitive environment, and measure more precisely the evolution of prices paid .							An assessment of the VAT reduction will be made in September 2015 at the latest before deciding on a possible extension.
		Reduction of VAT rate on electricity for households	The aim is to increase purchasing power and to foster competitiveness. This reduction will subsequently result in accelerating lower indexation of wages in the course of 2014 and thereby reduce labour	VAT on electricity is lowered from 21 to 6% for private consumers.	Pact for Competitiveness and Employment – Federal Measures (November 2013)	Entering into force on April 1, 2014 and valid until the end of 2015.					

			costs. According to FPB estimates this VAT reduction will lower total labour costs by EUR 650 million. It would also contribute to the creation of over 8,000 jobs.								
CSR 4 Competition in the services sector and network industries		FED Code of Business and Economic Law	The aim is to compile a whole series of different laws, definitions and sanctions under a single Code, which will improve both transparency and efficiency. Moreover, a clear and permanent legal framework as well as an instrument to stimulate economic growth and activity will be created. There are 18 books in total.	Insertion in the Code of Business and Economic Law: Book VI: Market Practices and Consumer Protection. Corresponding definitions on market practices and consumer protection can be found in Book I and the provisions of law enforcement in Book XV.	Act of December 21, 2013		Enter into force on May 31, 2014				
	Energy prices	Wallonia Reform of support mechanisms to photovoltaic	Limitation of the effects of the support to development of photovoltaic energy on the consumer's bill	New support mechanism for low power photovoltaic, phasing out of the old system, system of close envelop for high power photovoltaic and new exoneration schemes	Decree	Adoption in January 2014 Exonerations adopted in december 2013					

CSR 5	Reduction of labour-related taxes and contributions	Various reductions (structural reduction, tax exemption for shift workers, etc.)	To increase growth and competitiveness	To reduce employer taxes and contributions on labour, as well as employee taxes and contributions, in particular for low wage workers	Draft law implementing the competitiveness, employment and stimulus Pact and draft royal execution decrees (Projet de loi portant exécution du Pacte de compétitivité, d'emploi et de relance et projets d'arrêtés royaux d'exécution)	Draft law taken on 21 March 2014, sent to Parliament and expected to be voted during April 2014	Entry into force expected from April 2014 to 2019			Cumulative reduction in labour taxes and contributions of 2 billion EUR during the period 2015-2019	Increased employment through stronger incentives to work and higher competitiveness
	Tax shift towards other tax bases	VAT on lawyers	Harmonise VAT practices and compensate other measures	Services of lawyers do no longer benefit from a general VAT exemption, the applicable rate becomes the general rate, i.e. 21%	Various measures law of 30 July 2013, articles 60-61 (loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses)	Fully implemented, in force since 1 st January 2014	Fully implemented			89 million EUR	
	Tax shift towards other tax bases	Increased capital income and capital gains taxes	Compensate other measures	Various rates of taxation on capital income or capital gains are harmonised towards the general 25% rate, i.e. the rates on: capital gains on mutual funds without European passport and com-	Various measures law of 30 July 2013, articles 52-55 (loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses) and program law of 28 June 2013 for liquidations	Fully implemented, except for liquidations	Entry into force on 1 st October 2014 for liquidations			120 million EUR without liquidations	

			pagnies liqui- dation, income of commercial activities of intermunicipal corporatons							
Tax shift to- wards other tax bases	Increased bank tax	Compensate other measures	In exchange for the state guarantee on savings de- posits, banks pay an in- creased tax on such deposits.	Various measures law of 30 July 2013, articles 70- 74 (loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses)	Fully imple- mented	Fully imple- mented			171 million EUR	
Tax shift to- wards other tax bases	Limitation of the tax reduction on service vouchers	Compensate other measures		Various measures law of 30 July 2013, articles 38- 42 (loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses)	Fully imple- mented, entered into force in July 2013	Fully imple- mented			29,5 million EUR	
Tax shift to- wards other tax bases	Limitation Higher accisesof product taxes	Compensate other measures		Various measures law of 30 July 2013, articles 62- 69 (loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses)	Staggered entry into force from July 2013, fully implemented	Fully imple- mented			182,5 million EUR	

	Tax shift towards other tax bases	Fairness tax	Compensate other measures and limit fiscal optimisation	Big companies will be required to pay an alternative tax of 5% of dividends corresponding to tax-optimised corporate revenue	Various measures law of 30 July 2013, articles 52-55 (loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses)	Fully implemented, entered into force in 2014	Fully implemented			165 million EUR net of measures geared towards SMEs	
CSR 6	Personalised job search assistance	All entities Cooperation agreement on accompanying and active follow-up of jobseekers	Reinforced and quicker active follow-up of jobseekers	Enlargement of the target audience, specific paths, quicker accompanying by the regions (4 th month for <25 , 9 th month for others) and follow-up by the ONEM (1 st assessment after 7 th month).	Cooperation agreement	Adopted end 2013		Raise of the employment rate			
	Extend existing activation efforts to all age groups.	Flanders The guidance model for the elderly, the so-called systematic approach, will be extended towards inflowing jobseekers of up to 60 years old.	Jobseekers over 50 years old are activated through unemployment guidance adapted to their specific needs.	Since March 2009 people between 50-52 years old are obligated to participate in unemployment guidance. In subsequent steps, this age group was expanded to 55 and later to 57. Starting in April 2014, the approach will include people up to the age of 60 as well.	Decision of the Flemish Government	In 2013, 93.6% of the target group were reached within 6 months of becoming unemployed. By then, 26.2% had found new employment.	The target group will include 58-60 year-olds starting April 1 st 2014.	The activation of the elderly is crucial in the attainment of the overall Flemish employment rate target of 76%.	The guidance of the elderly has to result in more outflow to work. Especially workers who have been the victim of collective redundancies will have to be reoriented towards new career perspective.		The employment rate for people over 55 amounted to 42.5% in 2013. If the current trend can be continued the employment rate target of 50% could be reached in 2020.

Extend existing activation efforts	Brussels Individualized support plan for all job seekers	Extension of the systematic, high-quality, formalised and customised support offered to the under-25s looking for work to all job seekers	Actiris is committed to implement a specific individualized support plan, with an intensity of greater monitoring for certain target groups taking into account the degree of autonomy and competence of job seekers	Management contract between Actiris and the Government of the Brussels Capital Region 2013-2017	In 2013, nearly 44.000 job seekers were accompanied by employment counsellors and coaches	Continuity	Increase of the Brussels/Belgian employment rate	The measure depends on the success of other strategic plans related to interregional mobility, matching between supply and demand...	Better integration on the labour market of the different target groups (under-30s, over 50s, underqualified...), enhanced social cohesion
Develop comprehensive social-inclusion strategies for people with a migrant background.	Flanders	The Integration policy responds to the situations and dynamics related to the consequences of migration, with a view to realizing independent and proportional participation, accessibility of all facilities, active and shared citizenship for all, and social cohesion.	The Flemish integration policy is an inclusive and horizontal policy	new decree of the 7th of June 2013			Raise the employment rate of people with a migrant background		<p>Flanders will work on training in order to increase employment, such as integration courses and language tuition, as well as on support to stimulate the access to public services.</p> <p>Flanders will mobilize resources in the policy domains where the backlog of (non-EU) third country nationals (and their children) are the highest. Promoting the access to the labour market, addressing and insuring the right reference flow, and the prevention of unqualified outflow in education and segregation in certain cities, are the highest priority. Finally, Flanders makes the activation of youngsters a priority as well.</p>

Migrants	Wallonia Integration path for migrants	Facilitation of the inclusion of migrants in the society and on the labour market.	Obligation for newcomers to follow an integration path. (Reception in a welcome office with a personalised counselling (mandatory), Language training, Citizenship training, Career orientation).	Decree	Adopted in March 2014	Full implementation for 2017	Raise of the employment rate, decrease of poverty			
Coherence in employment, education, training, and labour policies	Wallonia / Wallonia-Brussels Federation Cooperation between qualifying education and vocational training within living areas	Coherence of training supply with socio-economic needs within living areas. Addressing skills mismatches.	Common analysis of needs and development of the education and learning supply in adequation with the needs of the areas. 10 living areas will be created.	Cooperation agreement	Adoption 2nd reading in January 2014		Raise of the employment rate, decrease of the early schools leaving, development of skills			
Interregional mobility	Wallonia Language Plan	Languages learning to foster mobility	Several measures in favour of languages learning (Dutch/English mainly)	New Decree	Adopted early 2014		Raise of the employment rate and employability		6	Interregional mobility
	Brussels Single file for jobseekers and screening of skills	Enhanced exchange of information between employment and training agencies, better matching between supply	The single file will provide competent services all data related to the course of the job seeker (former pro-	Management contracts of Actiris and Bruxelles Formation		First pilot testings for the screening of skills related to the trades of storekeeper, road worker and IT technician –	Raise of the employment rate, enhanced efficiency of public services, contribution to inclusive			

			and demand	professional experiences, trainings, internships...) while the screening of skills will identify effective skills through testings.			adaptation of databases for single file	growth		
	To boost inter-regional labour mobility	All entities Strengthened cooperation between the regional PES	In the field of interregional mobility the cooperation between the Flemish Public Employment Service (VDAB) with Forem (Walloon Region) and Actiris (Brussels Capital Region) has been continued and intensified.	As far as the cooperation with the Walloon counterpart is concerned, three mixed VDAB-Le Forem teams are responsible for the active management of 5000 validated job vacancies. Active mediation of validated vacancies takes place between the 3 regional PES.	Cooperation agreement between the regional PES to boost mobility.	In 2013, vacancies for 5.740 jobs in Flanders were exchanged with le Forem, and 1.104 with Actiris. 1.961 Walloon jobseekers and 1.204 jobseekers from Brussels found employment in Flanders.		Raise the Belgian employment rate to the target of 73.2%.	Language difficulties are an important impediment to greater inter-regional mobility. Additionally, all regions are faced with similar bottleneck occupations, so inter-regional mobility will not solve many of the existing shortages.	The cooperation between the PES should lead to more mobility between regions and strengthen the supply side of the labour market (for example in the Flemish neighbourhood around Brussels). Special attention will be paid to filling in job vacancies for bottleneck professions.
CSR7	GHG emission reduction in the building sector	'Combi-premie' for energy renovation in Flanders	Reduction of CO2 emissions from buildings	Funding of combined renovation work in buildings. These combined renovations deliver more energy savings at lower costs than single measures or consecutive renovations.	Flemish Climate Fund, set up by the Flemish Government in 2012 (VR 2012 1307 DEC.0089)	The measure has been in place since January 2014.		Emission reductions within the period 2013-2020 were estimated to: 283.8 kton CO2-eq.		The measure is financed by the Flemish Climate Fund for a total amount of 3.744.000 EUR..

GHG emission reduction from transport	Mobility Plan Flanders	Reduction of GHG emissions from transport	The Plan has been provisionally adopted by the Flemish government on 25 October 2013; the formal adoption of the Mobility Plan Flanders still has to take place (for more information see http://www.mobiliteitsplanvlaanderen.be)	Decision of the Flemish Government	The public consultation on the draft Mobility Plan ended on January 12 2014 and the different strategic advisory councils formulated their advice		Reducing harm to the environment, independently of transport demand, is one of the 5 strategic targets of the Mobility Plan.			
GHG emission reduction from transport	All entities Road pricing for trucks	Reduction of road freight traffic and emissions	Setting-up of a road pricing system for trucks (> 3,5T)	Cooperation agreement	Adoption in January 2014	Implementation foreseen in 2016	GHG emission reduction			
GHG emission reduction	Brussels Air climate and energy code	GHG emission reductions	Definition of ambitious standards concerning energy performance, climate change and air quality	Edict	Edict adopted by the Brussels Council in May 2013	Preparation of an integrated air climate and energy operational plan	GHG emissions reduction, reduction of CO ₂ emissions in the city			
GHG emission reduction	Climate Decree in Wallonia	GHG emission reductions (ETS and non-ETS)	Definition of a GHG reduction trajectory, with "emissions budgets"; Preparation of the Air-Climate-Energy Plan 2013-2020.	Decree	Decree adopted in February 2014 1 st Air-Climate-Energy Plan adopted (1 st reading) in January 2014	Implementation in 2014; the public consultation of the Plan will be launched in June 2014.	GHG emission reduction			

Annex 2: Reporting table for the assessment of CSRs and key macro-structural reforms: quantitative assessment

In the context of the Pact on Competitiveness and Jobs, the federal Government decided to reduce employers' social security contributions in 2015, 2017 and 2019 with the aim to increase employment and the external competitiveness of Belgian enterprises (see paragraph 3.2). This measure is included in the macroeconomic projection that is presented in chapter 2. The impact of this measure is analysed and described by the Federal Planning Bureau³².

This measure comes on top of the reduction of the VAT-rate on electricity for households (see paragraph 3.3.2). The Federal Planning Bureau has calculated the impact of this reduction in October 2013³³. Table A1 synthesises the results of this simulation

Table A1: Impact of reduction of VAT-rate on electricity for households (difference w.r.t. a scenario not taking these measures into account) in % unless mentioned differently

	2016	2018
GDP (volume)	0.09	0.11
National price index	-0.40	-0.40
Employment (thousands)	6.01	7.68
Employment rate 20-64 (percentage points)	0.09	0.11
Nominal hourly labour cost	-0.42	-0.41
Current account balance (national accounts definition, % of GDP)	-0.03	-0.03
Government net financing requirement (% of GDP)	-0.07	-0.07

The details of the reduction of social security contributions are not yet known. But on the basis of the government decision, the following measure is simulated: (1) wage subsidies for night and team work are increased; (2) the social Maribel subsidy is increased; (3) the social security contributions are decreased in a general way and (4) the social security contributions for low wages are also further decreased. The overall ex ante cost is three times 450 million EUR (in 2015 EUR).

The simulation is carried out using two different hypotheses on the wage evolution. In a first hypothesis, gross wages before indexation are not changed w.r.t. the base run – they are controlled. The full reduction of the contributions benefits employers. In a second hypothesis, wages can increase w.r.t. the base run, as the reduction of the social security contributions is shared by the employers and the employees. These two hypotheses can be seen as two extreme cases.

In both cases the labour cost is reduced so that employers have an incentive to use more labour. In the first hypothesis, the labour cost reduction has a positive impact on employment, gradually leading to an extra 18,000 jobs. These job creations have a positive impact on the purchasing power of consumers. External competitiveness is also improved leading to higher exports. All in all GDP growth should be higher over the whole period and the GDP level should be 0.18% higher in 2020. Without any feedback effect, the cost of the social contributions is estimated at 1350 million EUR in 2020. Higher economic activity reduces this cost to 660 million EUR, or 0.14% of GDP in 2020.

³² The detailed results and the model used are described in Federal Planning Bureau, Perspectives économiques 2014-2019, Economische vooruitzichten 2014-2019, 24 maart 2014.

³³ Federal Planning Bureau, Variantes de baisse du taux de TVA sur électricité: impact macroéconomiques, novembre 2013.

The results for the simulation with freed wages go in a similar direction, but the impact is smaller. The benefits of the reduction in social security contributions are shared by employers and employees. The labour cost reduction is therefore smaller than under the first hypothesis. The employment creation and the improvement in external competitiveness are less pronounced, but still clearly positive.

Table A2: Impact of reductions of social security contributions
(difference w.r.t. a scenario not taking these measures into account)
in % unless mentioned differently

	Controlled wages			Freed wages		
	2016	2018	2020	2016	2018	2020
GDP (volume)	0.06	0.12	0.18	0.05	0.08	0.11
National price index	-0.05	-0.11	-0.18	-0.03	-0.04	-0.04
Employment (thousands)	4.77	11.19	18.02	2.77	4.58	6.31
Employment rate 20-64 (percentage points)	0.07	0.16	0.27	0.04	0.07	0.09
Nominal hourly labour cost	-0.38	-0.76	-1.10	-0.17	-0.17	-0.19
Current account balance (national accounts definition, % of GDP)	-0.02	-0.04	-0.05	-0.02	-0.05	-0.08
Government net financing requirement (% of GDP)	0.06	0.10	0.14	0.05	0.08	0.12

+ table vorig jaar

Annex 3: Reporting table on national Europe 2020 targets and other key commitments

<Kab Magnette: toevoeging federale maatregelen R&D>

Table 3. Description of the measures taken and information on their qualitative impact		
Progress on implementation List of measures and their state of play that were implemented	List of measures and their state of play that were implemented in response to the commitment	The estimated impacts of the measures (qualitative and/or quantitative ¹)
	National 2020 headline targets	
National 2020 employment target	<p>Flanders Introduction of career vouchers to promote participation in career guidance.</p>	<p>Flanders So far, interest in career guidance has doubled when compared to the period before the introduction of the measure. By taking more control over their career, people are expected to transition into the jobs they are most suited to more easily. This should increase job satisfaction, productivity and ultimately lead to a reduction in early retirement.</p>
	<p>Wallonia Young Guarantee Initiative Action Plan, with enhanced efforts of dual education (new cooperation agreement adopted in January 2014), development of internships, fight against school leaving Implementation mainly in 2014-2015, with the support of the Initiative for YEI, and further support from the ESF.</p>	<p>Wallonia Reduction of early school leaving, better matching of skills on the labor market, reduction of young people unemployment</p>
	<p>Brussels Young Guarantee Action Plan, implemented through 6 strategic axes, with a new dedicated department inside the regional employment agency, an enhanced cooperation framework between employment, education & vocational training institutions and a cumulative budget of 20 million EUR.</p>	<p>Brussels Improved guidance and support for young job seekers, increasing the employment rate of less than 25 years, better matching of supply and demand on the labor market</p>
National 2020 R&D target and innovation	<p>Flanders The extra Flemish public budget for R&D&I for 2014 is composed of: + 45 million EUR (competitiveness pact); + 18.9 million EUR (integration of higher education) and + 10 million EUR for SOFI (spin-off fund for research results from the 4 Flemish PROs).</p>	<p>Flanders The 2014 additional public funding will contribute to the objective of Flanders allocating 3% of its GDP to research and development by 2020.</p>
	<p>Wallonia Wallonia pursues the Implementation of the research strategy 2011-2015 through mainly the decree on fundamental research funds (104 mio/year), the creation of an institute for sustainable development (5 mio/year), the financing of the institute for life science (6 mio/year), the themes, the modification of the RDA decree, the introduction of new mobility mechanisms and investment in infrastructures. launch of sev-</p>	<p>Wallonia The objectives of the Wallonia's strategy are: step up the R&D efforts, promote scientific excellence, strengthen R&D capacity and R&D valorisation</p>

¹ Cross references with column 9 of Table 1

	eral calls (for SMEs, social innovation, projects in priority	
	Wallonia Implementation of the Creative Wallonia Plan : multiple actions of creativity learning, sensitization, and support to innovative activities of SMEs. Launch of executive masters, living labs and creative hubs calls, deployment of the maker's lab, development of incubation support for start ups, deployment of digital cities, numeric shools,... Evaluation of the plan is underway.	Promotion of creative economy, boosting innovation and creativity
	Brussels As part of the implementation of its Research, Development and Innovation strategy, the Brussels-Capital Region supported in 2013, projects for 33 million EUR in the priority areas of ICT, life sciences and sustainable development. The R&D budget will reach nearly 64 million EUR in 2014	Brussels The 2014 additional public funding will contribute to the objective of allocating 3% of the GDP to research and development by 2020
	FED The increase of the Belgian contribution to ESA for 25 million EUR over a 5-year period	FED Further increase the R&D intensity
GHG emission reduction target	Flanders Flemish climate policy plan 2013-2020 Flemish Climate Fund	Flanders The Flemish Climate Policy Plan is intended to reduce greenhouse gas emissions in Flanders by 15% between 2013 and 2020, this in accordance with the target that was set for Belgium in the European Effort Sharing Decision. On February 1 2013, the Flemish Government approved the draft Flemish Climate Policy Plan 2013-2020. The Government of Flanders decided on 27 April 2012 to set up the Flemish Climate Fund to provide a financial framework for its ambitious long term climate policy. This Climate Fund will mostly draw on revenues from the auction of emission allowances under the EU ETS.
	Wallonia Adoption of the Decree on Regional Strategy for sustainable development which makes mandatory, for the next regional government, the adoption of a Strategy for sustainable development (adoption in 1st reading in June 2013) and the adoption of a new Alliance Employment-Environment.	Wallonia The Decree will allow to meet sustainable development objectives including GHG emission reductions.
	Brussels -Adoption by edict of the Brussels Air climate energy code and preparation of the Air climate and energy integrated operational plan -Iris 2 plan with the ambition to reduce car traffic by 20% within the city	Brussels These integrated and complementary regional plans are contributing to the Brussels objectives in terms of GHG reduction target
Renewable energy target	Flanders Flemish renewable energy action plan 2020/2050 Flemish action plan on renewable heat Elaboration of support mechanism for green heat production Minimum share of renewable energy in new buildings	Flanders The Flemish Renewable Energy Action Plan 2020 will be adjusted in function of the intra Belgian burden sharing of the renewable energy objectives 2020. In order to make the realisation of the objective regarding renewable energy possible, a strong growth of green heat will be required. The regulation for implementing a minimum share of renewable ener-

		gy in buildings came into force in January 2014.
	<p>Wallonia Adoption of a roadmap for large wind turbines and solar photovoltaic Adoption of a decree setting a map for wind turbines.</p>	<p>Wallonia The objective is to produce 3 800 GWh electricity from large wind turbines and 1 250 GWh from solar PV in 2020 and to contribute to the objective of 8 000 GWh of green energy produced in Wallonia in 2020.</p>
National energy efficiency target	<p>Flanders Elaboration of the third Flemish energy efficiency action plan Energy performance standards for new buildings, action plan for nearly zero energy buildings The Energy Renovation Programme 2020 for existing houses Energy policy agreements with the energy intensive industry</p>	<p>Flanders Within this third energy efficiency action plan, the measures of the second action plan (2011) will be evaluated. By April 30, 2014 it will be submitted to the EC (as part of the national action plan). On 21 June 2012, the Government of Flanders took note of the action plan for nearly zero-buildings, stipulating that at the latest on 1 January 2021, the EPB requirements for all new buildings correspond to the EPB requirements for nearly zero energy buildings and that as of 2019 new public buildings be nearly zero energy buildings. Meanwhile the energy renovation programme 2020 for existing houses will be further implemented. To improve the energy efficiency of industry, new energy policy agreements with the energy intensive industry will replace the existing benchmark and audit covenants (in 2014).</p>
	<p>Wallonia Implementation of the 1st Alliance Employment-Environment concerning sustainable buildings. This includes e.g. the modification of rules regarding the energy performance of buildings, the prolongation of support for energy efficiency in private buildings (households), the support of energy efficiency in public buildings and investment programmes in social housing. Adoption of new (2nd generation) voluntary agreements with industry in December 2013</p>	<p>Wallonia The housing quality and energy performance of buildings were improved. Transition towards more sustainable approaches and increase in employment rate in the construction sector. 158 sites from 13 industrial federations are involved on a voluntary basis. This measure aims to reduce further energy consumption (and therefore GHG emissions) as well as electricity costs.</p>
	<p>Brussels Energy performance of buildings: "Alliance habitat" This project aims at reach high energy efficiency standards for the construction of public housing and the renovation of existing social housing.</p>	<p>Brussels In terms of energy performance, all new public housing buildings will be built according to the "standard passive" (total budget 600 million EUR), while renovation of existing social housing will respect the "standard low-energy" (300 million). In addition, 100 housing units out of the 6720 planned will be built according to the standard "0 carbon" by 2017.</p>
National early school leaving target	<p>Flanders On 12th July 2013 the Parliamentary Act on the reinforcement of higher vocational education was approved. This act will contribute to reaching the target of people having a tertiary education degree.</p>	<p>Flanders It comprises a set of measures which address higher vocational education in Flanders. These measures are designed to strengthen the cooperation between providers of higher vocational training programmes, to expand the range of adult education, and to facilitate the transformation, development, quality management and funding of higher vocational training programmes. This will contribute to the Flemish target for tertiary education: at least 47,8% of all people aged 30-34 years having completed higher education by 2020.</p>

	<p>Wallonia New decrees (sectoral and cross-sectoral) <i>for school attachment, violence prevention and support to guidance</i> adopted in November 2013.</p>	<p>Wallonia Reducing early school leaving through a coordinated approach through all involved services</p>
	<p>Project of <i>Decree reforming the 1st level of education</i> adopted in December 2013 (1st reading)</p>	<p>Reducing early school leaving through new support tools (collective action plans, individualized learning plans) and reinforcing pluridisciplinary approach in the 1st level, and support mechanisms for schools with high failure or absenteeism rates.</p>
	<p>Brussels Increase of the budget allocated to the Brussels action plan against early school leaving (1,8 million EUR) decided in september 2013.</p>	<p>Brussels Actions promote inclusion of schools in the neighborhoods, help teachers boosting educational team and providing coaching mission. They are implemented thanks to partnership with municipalities and the associative sector. They will contribute to the reduction of early school leavers</p>
National target for tertiary education	<p>Decree on the "landscape of higher education" adopted in November 2013</p>	<p>Optimize resources and raise the performance of the sector: research excellence, consistency of supply, quality of education, accessibility and promoting success.</p>
National poverty target	<p>FED Structural mechanism for adapting social security and social assistance benefits to the development of the general standard of living</p>	<p>FED Supporting the income of the lowest income categories through an increase of (selected) social assistance and social security benefits on top of the adjustment to the consumer price index. In the framework of the 'interfederal' pact for competitiveness, employment and support to the economic recovery, the federal government has decided (November 2013) that the financial resources, as determined in the law of 23/12/2005, will be used for the adaptation of social benefits to the development of the general standard of living.</p>
	<p>Flanders Embedding poverty test in the drafting of new regulations</p> <p>Additional efforts to foster the employment of people with an immigrant background.</p>	<p>Flanders In March 2014, the Flemish government approved the poverty test. Henceforth policies are pre-tested for their impact on the poverty situation. Measures that let the gap between rich and poor grow, must then be adjusted based on the poverty test. With this Flanders wants to increase the efficiency and effectiveness of poverty reduction policies significantly.</p> <p>The Government of Flanders invests in the guidance of underprivileged groups to employment. These also include people with an immigrant background who often have limited Dutch knowledge. Shortly after having registered, each newly registered jobseeker is screened for his or her Dutch knowledge. If the jobseeker's knowledge appears to be insufficient, he or she is referred to a Dutch Language House where his or her knowledge is tested in order to determine his or her level. After that, the jobseeker who does not master the Dutch language is given an adjusted training programme, called 'Dutch as a second language', as part of a pathway to employment. The result of this approach is evident from the figures. After six months, 27% of job seekers with limited knowledge of Dutch has found work. The 2014 budget was in the context of the integration - and integration policy also 4 million additional registered with the Education and Training policy.</p>

	The Flemish government annually provides grants to local governments that are conducting a local children's poverty reduction policy	For the year 2014 an amount of 4,5 million EURO is available. The municipalities where child poverty rates are the highest may rely on these resources. The selected municipalities must appoint a coordinator. The coordinators can appeal to a learning network for exchange, coaching and support.
	Wallonia New decree allowing the official recognition of and support to a network for fighting against poverty adopted early 2014	Wallonia Reinforcing effectiveness of policies fighting against poverty through a better and structured dialogue
	Brussels The Brussels council approved in September 2013 the programme of the new "Alliance habitat", aiming at enhance access to housing, in particular for vulnerable people.(pluriannual budget of 953 million EUR).	Brussels Poverty in Brussels being often linked to housing because of a substantial rising of real estate prices and the lack of public housing, the construction of new public housing buildings and the renovation of existing social housing (more than 6000/year) will contribute to the fight against poverty.
Euro-plus pact commitments (if relevant)		
Euro Plus Pact commitment on ...		
Other		
Main measures related to implementation of the Flagship Initiatives		
Main (new or updated) commitments in the NRP for the next 12 months	Foreseen main measures	The estimated impacts of the measures (qualitative and/or quantitative)²
(Related to AGS priorities, Euro Plus Pact commitments, commitments in relation to 2020 targets, to National Job Plans, to other key bottlenecks identified in the NRPs, commitments in relation to flagship initiatives)		
Industrial Policy	Wallonia Implementation of an integrated industrial policy, based on the smart specialisation principles, through clustering policy . 9 th call for projects : 20 projects financed (65 mio), 10 th call was launched end 2013. Development of innovation platforms, creation of an agro-food incubator, support to internationalisation. Evaluation completed in February 2014.	Consolidate Walloon industrial basis on key markets, by constituting a critical mass, a high level of competitiveness in selected specialisation areas.
	Flanders New industrial policy	Considering the New Industrial Policy (NIB), the Flemish Government decided to apply a more focussed approach with respect to the subsidies than can be granted to companies. As a result, the existing strategic investment and training support scheme aiming at these companies was adapted into a strategic transformation support (STS) scheme. The new system took effect as of 1 October 2013 and supports investments and training projects that considerably strengthen the Flemish economy, more specifically: investments into strategic clusters and leadplants in Flanders, investments into the international extension of innovation-oriented SME's in Flanders, or transformative investments that ensure a sustainable anchoring of major employment in Flanders. The annual budget is 40 million EUR. The support system is more easily accessible for SME's and mutual cooperating companies may also jointly introduce a project (by at least three businesses

² Cross references with column 9 of the standard reporting table (Annex 2)

<p>Small Business Act</p>	<p>Implementation of the Walloon SBA:</p> <ul style="list-style-type: none"> - New support programme for entrepreneurship (2014-2020) adopted - New start-ups and spin-offs supports - Support to bank credits for SME, partnerships with private equity funds - New retail platform for transmission of enterprises - New innovation diagnosis tool <p>Priorities for 2013: entrepreneurship in higher education, support to export outside EU, support to non technological innovation, creation of living labs, innovation in SMEs, matching between different types of investors and entrepreneurs/enterprises</p> <p>Administrative simplification: reducing payment delays, reducing permits delivering delays, unique and centralised collect of data, rationalising administrations. Enhanced and simplified procedures of implantations (new code for territorial development adopted in January 2013, new Decree on commercial implantations- 1st reading, dematerialization of environment permit underway)</p>	<p>that do not belong to the same entrepreneurial grouping).</p> <p>The Walloon SBA aims at 4 priorities : facilitating access to financing, promoting entrepreneurship, developing innovation and internationalizing of SMEs.</p>
	<p>Flanders:</p> <p>Various measures aimed specifically at stimulating entrepreneurship, SME's , and access to finance. The new and recent initiatives include:</p> <ul style="list-style-type: none"> - New call for bridging projects "Economy-Education" - Parenthood projects aimed at female and at 50+ entrepreneurs - Call for starters and young entrepreneurs - KMO Portefeuille 2.0: the renewed SME wallet now includes a new pillar on coaching, and its strategic advice part has been expanded - SME funds from the 4 main banks are partly guaranteed through Gigarant (Bankenplan scheme) in order to facilitate the LT financing on 5-12y towards SME's - New support measure for incubators aimed at spin-off companies and start-up businesses with an R&D profile <p>Administrative simplification: the environmental license and planning permission have been integrated into a single permission, the Omgevingsvergunning.</p>	
<p>Resource efficiency</p>	<p>Wallonia</p> <p>Stable base for the circular economy support mechanism (NEXT) and creation of a reference center for shorts circuits and circular economy</p>	<p>Wallonia</p> <p>Promoting resource efficiency in industry through circular economy projects and exploiting reduction of operational cost potentials for SMEs</p>

Annexe 4 de la Région flamande

1. Governance of the Flemish Europe 2020 Strategy

On 1 April 2011, 30 March 2012 and 29 March 2013 respectively, the Government of Flanders (GF) took note of the Flemish reform programmes within the framework of the Europe 2020 Strategy. The Pact 2020 and Flanders in Action (FiA) together constitute the (Flemish) reference framework for the realization of the structural reforms in Flanders. The drawing up of its own reform programme illustrates the ambition of the GF, with regard to the Europe 2020 Strategy, to assume the necessary *ownership*.

With the *Flemish Reform Programme (FRP) 2014*, of which the GF took note on 28 March 2014, the GF outlines the necessary measures to further achieve the realization of its Europe 2020 objectives. In addition, with regard to the Flemish competences, it provides a response to the country-specific recommendations (CSR) that were directed to Belgium in 2013. In the FRP 2014, links are established with the sixth state reform where possible. It will be the next GF's task to flesh out the transferred competences in terms of content and, in doing so, to respond to the further implementation of the structural reforms and the country-specific recommendations for 2014.

The GF attaches great importance to reinforcing the *support* for the Europe 2020 Strategy. Like in previous years, the *social partners* (through the VESOC) were also associated with the coming about of the FRP 2014 this year. With regard to numerous measures, there will be cooperation with the (*supra*)local authorities. This year as well, a contribution by the *Association of Flemish Cities and Municipalities (VVSG)* and the *Association of the Flemish Provinces (VVP)* was included, in which a certain number of good examples and practices of (*supra*)local authorities with regard to the realization of the Europa 2020 Strategy are outlined.

The FRP is also at the basis of the input by the Flemish authorities for the *national reform programme (NRP) 2014*. Moreover, it is also the starting point for the Flemish contribution to the activities of the Europe 2020 platform of the Committee of the Regions.

On the web page <http://www.vlaandereninactie.be/over/eu-2020> all relevant information with regard to the FRP is made available to the public at large

2. Implementation of the country-specific recommendations in Flanders

In July 2013, the ECOFIN Council directed 7 country-specific recommendations¹ to Belgium. These recommendations relate to the sustainability of the public finances, social security for the elderly, cost competitiveness and wage formation, competition in the network sectors and service sector, the reduction of taxes on labour, the labour market, greenhouse gas emissions. In each of these areas, Flanders is taking the necessary measures and thus implementing structural reforms.

2.1. Sustainability of the public finances (CSR 1)

As in previous years, the GF will continue to focus on a *balanced budget without surpluses* in 2014. By analogy with the previous years, a certain number of structural cuts have been implemented in 2014. The GF has for instance expedited the efficiency pathway which it set out for its services and which

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:217:FULL:NL:PDF>

has to result in a reduction by 6.5% of the number of Flemish administration public servants by the end of the term of office (instead of by 6%, anticipated up to now). Through this increased staff reduction, wage credit savings will increase by 5 million euros in 2014 and will amount to a total of 25 million euros. Various measures in ministries and institutions will yield 60 million euros in recurrent savings and will allow for new policy incentives to be initiated. Following the internal state reform, the allowance granted to the provincial fund is no longer adjusted by 3.5% a year through Flemish Parliament Act, but the allocation of resources is spread permanently and finally, a reduction of the allowance by 20 million euros is also implemented. In addition to the implementation of the additional policy incentives that are already anticipated within the framework of constant policy, nearly 500 million euros have also been earmarked for new policy incentives, of which 177 million euros will be paid in 2014. In support of the recovery of the economy, a competitiveness provision has been set aside. It includes 166 million euros of policy credits and 83 million euros of payment credits that are earmarked to meet the commitments that were entered into.

Thanks to the good budgetary result in the year 2013 and the reimbursement by KBC of a first instalment of the support which was granted to them for an amount of 1.75 billion euros, the Flemish authorities managed to reduce its *direct debt* in 2013 by 2 billion euros to 4.4 billion euros. The cash result, also called the net balance to be financed (NFS), was positive for the third year in a row. Excluding the first KBC reimbursement, the net balance to be financed amounted to 287 million euros in 2013. The direct debt of the Flemish authorities is expected to decrease further from 4.4 billion euros at the end of 2013 to 4.1 billion euros by the end of 2014.

On 21 December 2012, Flanders ratified the *Treaty on Stability, Coordination and Governance (TSCG)*. On 13 December 2013, the Federal Authorities, the Communities, the Regions and the Community Commissions signed a *cooperation agreement* regarding the implementation of article 3, §1, of the TSCG and the necessary steps were taken so that the Flemish ratification act can be published in the Belgian Official Gazette. With regard to the *transposition of directive 2011/85 EU on requirements for budgetary frameworks of the Member States*, apart from the further elaboration of a certain number of practical agreements between the different entities (e.g. the elaboration of a methodological framework regarding the drawing up of a multi-annual budget for the joint authorities), no further actions need to be taken to meet this directive as far as Flanders and its local administrations are concerned.

2.2. Social security for the elderly (CSR 2)

The GF has taken, as was indicated in the FRP 2013, a series of measures in the past years to increase the *effective retirement age for government personnel*. On 26 April 2013, the GF approved the preliminary draft of the Flemish Parliament Act on the withdrawal of article 158 of the New Municipal Act. The objective is to allow the permanently appointed tenured staff employed by municipalities, provinces and public centres for social welfare to keep working after the age of 65. The preliminary draft of the Flemish Parliament Act has been submitted to the Flemish Parliament, after the necessary opinions had been sought.

2.3. Cost competitiveness and wage formation (CSR 3)

Spurred by the GF, a *competitiveness pact* was concluded by the end of 2013 in which the federal authorities and the federal states join forces to reinforce the competitiveness. In this context, the GF focuses on the following pillars:

a. The competitiveness provision is used primarily to reduce the financial burden

It has been decided in the competitiveness pact that, as of the last quarter of 2014, the Flemish authorities will allocate an additional 125 million euros per year to *wage cost reduction* within the frame-

work of the new competences. In this context, reductions for young persons (-30 years) or for older workers (+55 years) are being considered, for instance. First of all, however, the existing target group measures that will be transferred will be evaluated, as well as the federal reduction in the financial burden that is planned within the framework of the competitiveness pact, so that the allocation of the resources can take place as purposeful as possible.

b. Aim to reduce energy costs

The GF already decided in 2012 to pursue the *energy policy agreements* for the energy-intensive companies. Companies that conclude such an agreement with the authorities commit themselves to realize a certain degree of energy efficiency and will therefore have lower energy costs. This regulation is currently in the notification procedure of the EC.

In 2012, the *support mechanism for renewable energy and cogeneration (CHP)* was reviewed. The support that is granted since 2013 is much more cost effective and, consequently, results in lower costs on the energy bill. Furthermore, the energy-intensive industry was given up to 98% of exemptions for these costs. These exemptions result in a reduction of at least 161.5 million euros in 2013 in the energy costs for the companies. That is 127.5 million euros more than before the adjustment. The indirect CO₂ costs in the price of electricity expose certain business sectors to a risk of delocalization (indirect carbon leakage). That is why the EC allows that a compensation is provided to companies from these business sectors. On 29 November 2013, the GF decided in principle to provide the maximum allowed support to all eligible companies. For the consumer year 2013, the GF will thus relieve the energy costs for the industry by 60 million euros.

It was agreed with the operator ELIA that, in its new tariff proposals to the CREG, the industry will be maximally protected. The clients who are connected to the local transport network and who will possibly have to pay a charge for the renewable energy will receive similar exemptions, as provided in the Energy Parliament Act.

With the approval of the *SME energy efficiency plan (KEEP)*, the GF has decided to take a series of measures to promote energy efficiency among SMEs. This includes an extension in the field of support for advice and support for energy investments. Furthermore, attention will also be paid to purposeful awareness raising and information provision.

c. Support research & development and innovation.

Flanders commits itself to a growth path towards 3% of the GDP for total R&D expenditure. In 2011, Flanders reached a (record) share of 2.4%. With respect to the figures for 2006 (1.96%), this amounts to the realization of a substantial growth path. The total expenditure for R&D and innovation by the Flemish authorities in 2013 amounts to nearly 2 billion euros. On an annual basis, this budget exceeds the 2008 budget by almost 200 million euros. The expenditure for R&D in 2013 amounted to about 1.3 billion euros, which is 150 million euros more on an annual basis than in 2008. In the light of the needs for competitiveness, the GF will set aside an additional 45 million euros in 2014 for R&D projects. These resources will be spent to promote research and innovation in the business world, such as research aimed at research projects with industrial valorisation, at reinforcing the scientific infrastructure where companies and research institutions can carry out projects together, at high-technology support of SMEs, and for the benefit of industrial R&D projects. This additional budget will also reinforce the establishment of the new strategic research centre in the manufacturing industry.

Flanders also strongly focuses on measures to accelerate the marketing of innovation. For this, the *TINA fund* can invest up to 200 million euros in projects by clusters of companies and project re-

sources are allocated from the *New Industrial Policy (NIP)* amounting to at least 10 million euros per year.

d. Support investments by companies

The Flemish Region has an efficient set of instruments in support of investments by companies. This is done through subsidies, capital or loans of a capital character, the support and facilitation of external bank and other financing and an adapted tax system. This involves annual measures amounting to about 240 million euros. At the same time, more than 1.5 billion euros in additional financing is made possible. With regard to the subsidies or support of external financing, the GF, recently and within the framework of the 2014 budget, took the following measures regarding recurrent expenditure: (i) protecting the subsidies for strategic transformation, ecology support investments and development of industrial sites (115 million euros), (ii) guaranteeing up to 350 million euros, covered by loss financing (24 million euros).

Through its "*Bank plan*", the GF decided to take several additional measures in support of external financing (i) 1.1 billion euros of long-term credits from the banks can be classified in funds that are partly guaranteed by Gigarant, (ii) The ceiling for the win-win loan was raised to 200,000 euros so that SMEs can maximize the fiscal benefits in the personal income tax.

The PMV set of instruments for investments in companies is optimized permanently. In 2013, this led to the creation of a second fund, among other things, aimed at spin-offs of colleges of higher education and associations (SOFI2) for an amount of 10 million euros.

Within the framework of *SALK*², the GF decided to carry out a capital increase of the LRM for an amount of 100 million euros, for subordinated loans to SMEs, among other things.

Within the framework of the tax system, the GF decided in the fall of 2013 to proceed to an accelerated reduction (during the next 3 years) of the taxable rateable value regarding material and equipment in case of new company investments. At cruising speed, this measure will require an additional compensation of 45 million euros for municipalities.

To support the transformation of SMEs, the GF wants to reduce the wage costs for strategic function through recruitment premiums for export and knowledge managers in SMEs. The companies receive a premium amounting to 50% of the gross income, limited to 20,000 euros for one year. This instrument is an addition to the SME wallet, for which 40 million euros are available in 2014. Another 10 million euros will be earmarked for this.

e. Investments in human capital.

Investments in human capital in function of competitiveness and employment are an absolute priority for the GF. In 2014, an amount of 1.597 billion euros in policy credits has been charged to the budget. Flanders wants to increase the employment rate so that as many people as possible are employed. The GF has invested in the target groups and turning points where the employment rate can still be increased (labour reserve). In this context, it is essential to anticipate the career of people and, preferably, as preventive as possible.

² SALK (Strategisch Actieplan Limburg in het Kwadraat ("strategic action plan Limburg square")) proposes an overall vision for the Limburg province. It includes actions to create sustainable and inclusive employment, and to strengthen the economic tissue within the Limburg province. SALK was delivered by a group of experts on 1 February 2013, at the demand of the Flemish Government following the announcement of the closure of the Ford Genk plant by end 2014. The overall budget origins from various authority levels, including the specific European envelope of 66.5 million euros. Since the Summer of 2013, the actions are formally being approved and gradually implemented.

The GF has a *modernized system of career guidance* (12 million euros on an annual basis) for the guidance of workers who want to re-orientate their career. The *guidance approach for 50+* will be refined and will be extended as of 1 April to 60 years. The target group premium for 50+ has been made more efficient and is increasingly successful. With regard to *young people*, an action plan was approved to prevent the unqualified outflow, including initiatives to aid the transition from education to the labour market, among other things. A decision has also been taken regarding a structural reform of secondary education. Additional measures have also been taken for young people who leave school without qualifications, among other things through Taste of Work programmes in the central cities and entry-level work placements (in cooperation with the federal authorities) for all young people without a diploma.

The GF will also fully focus on the more efficient functioning of the labour market in Flanders: vocational training complemented by workplace learning; a reform of the matching system in function of competencies (instead of diplomas), the relaxing of the IBO measure and the fact that the VDAB will also orient itself more in function of the needs of the companies ("everybody's employment officer").

f. Support public investments

The GF remains an investment government. In 2013, the horizontal programme for investments amounted to 3.611 billion euros. The GF commits itself to keep up the investments (in the fields of school infrastructure, care sector, council housing, mobility) and to reinforce them if possible. The investments will further increase in 2014, by 340 million euros. Special efforts are made in the field of educational buildings (+80 million euros), care infrastructure (+20 million euros) and public works (+40 million euros). And this does not yet include the investments through PPP and capital investments.

g. Horizontal budgets for recovery and competitiveness:

Within the framework of *SALK*, the GF invests 81 million euros for the recovery and transformation of the economy in Limburg. Within the Hermes fund, 25 million euros have been earmarked for recovery measures. Within the applying objectives of the EC, the Flemish authorities will, in the period 2014-2020, also maximally orient the resources from the European cohesion funds in function of the sustainable reinforcement of the economy and employment. This concerns a total envelope of about 650 million euros.

2.4. Competition in the network sectors and service sector (CSR 4)

Guaranteeing effective competition at retail level (i.e. at the distribution level of electricity and gas) is a regional competence. In this respect, highly positive figures for 2012 can be noted. The switching rate has never been higher and the market share of the incumbent continues to drop. The HHI index with regard to provision is strongly evolving in the right direction.

The technical regulation of the distribution of electricity and gas is a regional competence, whereas the tariff regulation of the distribution system is a federal competence. Within the framework of the sixth state reform, the competence regarding the tariffs of the gas and electricity distribution will be transferred from the federal authorities to the regions on 1 July. As a result, the tariff regulation of the distribution system will be in the hands of the same party (VREG) that is responsible for the technical and qualitative regulation of the distribution system. This entails a clear bonus: the party responsible for the regulation is also confronted with its price tag. With regard to supervision and reports, this modification also brings about major advantages for the regulator and regulated. On 20 December 2013, the GF adopted four amendments to the draft Flemish Parliament Act modifying the Energy

Parliament Act of 8 May 2009. It concerns the necessary transition measures regarding the distribution system tariffs, thus ensuring a stable transition period.

2.5. Reduce taxes on labour (CSR 5)

Given the fact that the regions only have limited tax competences with respect to taxes on labour, the present recommendation will have to be *realized partly* through measures originating from the *federal authorities*. The Flemish authorities currently examine *different options* regarding the *shift from taxes on labour to less growth-distorting taxes, including also the greening* of the Flemish tax system.

The Flemish Region takes, within its competences, different actions within the framework of the pilot project *Mobility budget* that are intended to make the commuter traffic more sustainable. The mobility budget is an alternative for, or an addition to, the company car and allows the worker to choose his/her own means of transport that suit his or her needs within a budget that has been set by the employer. This has to incite people to make less frequent use of their (company) car for their commuter traffic. Over the past years, different public-private *pilot projects* have been set up in the Flemish Region that are intended to facilitate the introduction of a mobility budget:

- Project “*Mobility Budget Works!*” (<http://www.mobimix.be/thema/mobiliteitsbudget>)
 - This pilot project (2012) tested which elements must be included in a mobility budget in order to be successful. On 12 March 2013, the results of the project were presented in the Flemish Parliament, as well as the recommendations formulated for the policy and companies that are willing to work with the mobility budget.
- Project “*I-mobility budget*” (<http://www.vim.be/projects/smart-mobility-budget>).
 - This pilot project examines the most important operational and organizational bottlenecks that are related to a person-related mobility budget. Guidance is given to 25 companies, in their transition to an “intelligent mobility budget”. The project was launched by the end of January 2014 and in March 2014, the first companies will start the effective testing of the tools. The project will run until mid-2016.

A *kilometre charge* can contribute to the realization of different policy goals, such as making the tax and transport system more environment-friendly and fighting against congestion. Concretely, reference can be made in this context to the *Viapass Project* (<http://www.viapass.be>), the project for road pricing of the Flemish, Brussels-Capital and Walloon Region. First of all, the project has been embedded in the mobility policy of the Flemish Region. For the necessary control over the number of car and freight kilometres by road, the focus is put on a very large package of measures, of which Viapass constitutes an important structural final step. The goal of this project is twofold: set up a system of road pricing (1) for lorries with a Maximum Authorised Mass of more than 3.5 tonnes, based on the infrastructure and environment costs per travelled kilometre, using satellite technology, and (2) for all vehicles of 3.5 tonnes or less, using an electronic road vignette.

The tender procedure to allocate the DBFMO contract to a *single service provider* is running. The objectives of the kilometre charge include, among other things, (i) to have the freight transport contribute to the costs for the investments in, and the maintenance of, the roads in a fair manner, (ii) to improve the mobility on the Belgian territory by inciting transport companies to make use of their freight capacity more efficiently, (iii) to contribute to the improvement of the environmental performance of the transport system.

According to the current *planning*, the system for lorries would be introduced in 2016. Viapass for private cars (vignette) will be introduced in 2016 at the earliest. In this way, every road user will contribute to the improvement of the mobility system and the reduction of the impact of road traffic on the environment in a fair manner. The Viapass project also fits in with the planned *reform of the road tax*. The revenues will in principle be reinvested in the improvement of the road infrastructure and of the mobility in general, among other things.

A *pilot project regarding a kilometre charge for private cars* will be set up, the results of which will be available in the first half of 2014. The goal of this pilot project is to examine what could be the effects on the behaviour of motorists of the introduction of a kilometre charge for light vehicles in the REN zone: the suburban zone around Brussels where the Regional Express Network (REN) for fast suburban public transport is currently developed. The goal of the pilot project is to measure the changes in the behaviour of citizens and does not imply a decision by the regions regarding the introduction of a kilometre charge for private cars in the short or medium term. The introduction of a kilometre charge for private cars is not provided in the Political Agreement and is thus not connected to the introduction of the road vignette for private cars and the kilometre charge for lorries.

2.6. Labour market (CSR 6)

The *sixth state reform* has to result in more homogeneous sets of competences, among other things with regard to labour market policy. By extending the existing competences of the Regions (for instance in the field of employment services and vocational training) with competences regarding target group policy, monitoring of the availability of unemployed people, etc., more competences are placed in the hands of one single authority, which allows Flanders to provide a more customised service and to further enhance the effectiveness of Flemish policy.

The GF takes numerous measures that aim to implement the country-specific recommendation that suggests, among other things, to "*further reduce disincentives to work, through effective enforcement of the obligation to find employment and by making sure that all unemployed persons receive personalized assistance to help them find employment*". The most important measures are:

- the focus on an effectively activating labour market policy (ALMP) through a customised target group policy and specific measures for underprivileged groups;
- the obligation to accept guidance in the search for employment was gradually extended to older age groups in recent years. The GF decided to extend this obligation to 60 years (planned starting date is 1 April 2014);
- At the end of 2013, a *cooperation agreement* was concluded between the federal state, the regions and the communities, regarding the active guidance and activation of unemployed persons. The monitoring of unemployed persons by the National Employment Office (NEO) is extended to 55-year-olds and, as of 2016, to 58-year-olds. In addition, the status of part-time unemployed persons and unemployed persons with a work-limiting disability will be checked. Furthermore, there will be more exchange of information between VDAB (public employment service of Flanders) and NEO to avoid that checks by the NEO interfere with VDAB guidance;
- In 2013, an additional 5 million euros were allocated to tackle *youth unemployment*. The GF took specific measures with a view to the *introduction of a youth guarantee* and the reduction of unemployment among young people. Flanders realizes the youth guarantee in the fight against youth unemployment. More opportunities to improve their skills are offered, in particular for early school leavers. Through learning-on-the-job, entry-level work placements (see earlier) and adapted work experience pathways in the cities, the GF wants these young people to re-connect with the

labour market. Furthermore, 2,500 additional places are provided for the intensive guidance of young people, plus 500 additional places for young people with a disability. For young people who do not register with the employment service, there is cooperation with local community organisations so that they can be reached nevertheless and guided towards the VDAB;

- The GF invests in the guidance of underprivileged groups to employment, which includes *people with an immigrant background* who often have limited knowledge of the Dutch language. Every newly registered job-seeker is screened for his or her knowledge of the Dutch language shortly after registration. If it turns out that the job-seeker's knowledge is insufficient, he/she is referred to a Dutch Language House for testing or level determination. Thereupon, the job-seeker who does not master the Dutch language will receive an adapted training in Dutch as a second language (NT2), as a component of a pathway to work. Within the framework of the integration policy, an additional 6 million euros were also entered on the 2014 budget.
- In addition, the GF takes measures that relate to increasing the employment rate among underprivileged groups. In 2013, the tender activation care and the project 'labour care flow' were continued and *the number of pathways for persons living in poverty were extended*. In addition, the *realization of 800 C-IBO pathways* (curative Individual vocational training) is projected in 2014;
- After the *sixth state reform*, *target group policy* will become a Flemish competence. The Flemish Region will be able to grant a reduction of social contributions to employers for the employment of persons from certain target groups. Both the determination of the height of the reduction and the choice of the target groups will become a Flemish competence. This will make it possible to lower the wage cost for certain groups of workers, so that their opportunities to find employment are improved. After the state reform, the Flemish Region will also be responsible for the *activation of unemployment benefits and for the labour market guidance of persons on social security and PWA (local employment agencies)*. This provides opportunities to better harmonize the guidance of these target groups - long-term unemployed persons in particular - to the Flemish activation policy. The Flemish Region also becomes responsible for the monitoring and possible imposition of sanctions on unemployed persons. Finally, Flanders also becomes responsible for the *service voucher system*. In the past years, this system has helped a growing group of low-skilled unemployed persons, among others, find work, including a strong representation of immigrant women.

In the field of *interregional mobility*, the cooperation with the Brussels and Walloon employment services in 2013 paid off. In 2013, vacancies for 5,740 jobs were exchanged with Le Forem and 1,104 jobs with Actiris while 1,961 Walloon and 1,204 Brussels job-seekers found employment in Flanders. In 2013, the cooperation between VDAB, Forem and Actiris was even reinforced, among other things through the joint creation of the airport house. Up to now, the VDAB only provided vacancies in the Brussels Periphery to Actiris, hoping to fill them with unemployed persons from Brussels. In 2013, this work area was extended from the Brussels Periphery to Aalst, Leuven and Mechelen.

The GF also tries to respond to the challenge included in the CSR " *Simplify and reinforce coherence between employment incentives, activation policies, labour matching, education, lifelong learning and vocational training policies for older people and youth.*" and takes the following measures for that purpose:

- The *VESOC career agreement* (17 February 2012) remains the principal initiative to gear the education and training policy to the employment policy. The transition of the initial learning career to the first job or from learning to working constitutes a core objective in this;
- The Flemish Parliament Act on the *reinforcement of higher vocational education (HBO5)* in Flanders was ratified by the Flemish Parliament on 12 July 2013;

- On 4 June 2013, the GF approved the *Master plan for the reform of secondary education*. One of the objectives of this reform is the revaluing of technical and vocational education as well as the realization of a better gearing of education to the needs of the labour market and the required competencies in higher education.
- Within the framework of lifelong learning, *an overall future vision on adult education* in Flanders is being developed. In the spring of 2014, a vision text will be presented, formulating the guidelines for the development of adult education in Flanders. This text will serve as input for the next GF (2014-2019);
- There will be a further development of the *regulatory framework for the recognition of competencies (RAC) and for the integrated quality assurance framework*. In addition to the implementing order for vocational qualifications in execution of the Flemish Parliament Act on the Flemish qualifications system, the implementing order for educational qualifications ranging from levels 1 to 4 has been definitively adopted, as a result of which the procedure and criteria for defining these educational qualifications have been laid down;
- In implementation of employment agreements with the social partners, a growth trajectory is being defined for the *individual in-company vocational training (IBO)*. The objective is 17,000 IBOs in 2014. In 2013, the *Flemish career vouchers* were also introduced: a system allowing workers to purchase advantageous career guidance on the private market. This encourages workers to think about their career and to actively invest in skill development. The instrument of the training vouchers also continues to account for a large number of participants in labour market-oriented training in Flanders: in 2013, almost 108,000 training vouchers were issued. With the social partners, Flanders reinforces the training provision that is aimed at *employment in shortage occupations and future-oriented jobs*. In 2013, the automatic matching was improved through the launch of a database (Competent) which contains professional skill profiles and on the basis of which the VDAB will embed its services.
- The cooperation between training and education actors reinforced through the further development of the *'Excellent partnerships'* with a view to filling vacancies for shortage occupations. Through a European project for predictive labour market research, sectors will be stimulated to reach a shared vision on competency and training needs;
- In addition, there will be further investments in the *STEM³ action plan*, the sectoral agreements, the action plan entrepreneurial education, etc.;
- Within the framework of the state reform, Flanders will be responsible for the *paid educational leave and the exemption of the availability of unemployed persons for studies and vocational training*. Thanks to this, workers and unemployed persons can be offered the opportunity to follow trainings for positions that the Flemish labour market needs the most, and that give them a better chance of finding employment. Furthermore, Flanders will be responsible for different aspects of the learning and working system after the sixth state reform: the industrial apprenticeship scheme, work experience agreement and the start and work placement bonus.

The GF will also outline all-inclusive strategies with a view to the social inclusion and integration in the labour market of people with an immigrant background. On 7 June 2013, a *new Flemish Parliament Act on Civic Integration and Integration* has been approved. This Flemish Parliament Act realizes the following objectives: the integration of the implementing actors of the integration policy; a better harmonization between the different actors in the integration process; an increase in efficiency and

³ Science – Technology – Engineering – Mathematics.

effectiveness and clear profiling aimed at the end user and the optimization of the existing regulation in the field of integration and civic integration. Through the new Flemish Parliament Act, the Flemish authorities choose to provide the services in support of the integration process in the field and the implementation of the integration policy as integrated as possible. This is translated in a unique gateway, namely the *Externally Autonomous Agency (EAA) Civic Integration and Integration*, for the different instruments of the integration policy: civic integration pathways, social interpreting and translation, provision of advice and practical support,... Through the new Flemish Parliament Act, the following 5 tools are put forward in order to increase the accessibility of regular facilities for all citizens, thus also for the special target groups.

2.7. Greenhouse gas emissions (CSR 7)

Necessary preparations are being taken within the National Climate commission to lay down the division of tasks between the federal and regional authorities in a cooperation agreement.

On 28 June 2013, the GF approved the *2013-2020 Flemish Climate Policy Plan (FCPP)*. It includes a Flemish Mitigation Plan (FMP), to reduce greenhouse gas emissions, and a Flemish Adaptation Plan (FAP), to moderate the effects of the climate change in Flanders. The FMP lays out concrete measures at the Flemish level for the non-ETS sectors in the 2013-2020 period. In this context, particular attention has been devoted to the *transport and buildings sectors*, which are responsible for the largest share in the Flemish non-ETS greenhouse gas emissions. In the longer term (2015-2020), a new financing mechanism will be introduced to support projects or measures through the Flemish Climate Fund, in function of their achieved greenhouse gas reductions and cost efficiency.

Within the framework of the FCPP, the large cost-effective reduction potential in the *Flemish buildings* will be addressed. Through financial instruments, energy savings in residential and tertiary buildings will be stimulated even more. This way, nearly 8 million euros are invested in thorough energy renovation of social housing. In addition, the Climate Fund will reinforce the premiums for energy renovations in houses and buildings and grant a subsidy for telemetrics systems in school groups to prevent standby consumption and to faster detect anomalies in consumption patterns.

The *energy efficiency directive* must be fully transposed by 5 June 2014 at the latest. For this purpose, Flanders has taken the following initiatives in the past year, a number of which directly relate to the sector of buildings:

- Article 4 of the directive stipulates that, by 30 April 2014, Member States must determine a first version of a *long-term strategy to thoroughly renovate the building park*. Stakeholder consultation regarding the long-term renovation strategy of the building park has been conducted on 11 June 2013 and was followed by an information session on 23 September 2013. The building inventory requested by the EC is drawn up;
- Article 5 of the directive imposes a *renovation obligation for public buildings* on the Member States. A memorandum to the GF has been prepared. The GF has approved a memorandum, regarding scope and notification of the alternative approach, on 13 December 2013.

The (reviewed) *energy performance of buildings directive* stipulates that, as of 2021, *all new buildings must be nearly zero-energy buildings (NZEB)*. Within the framework of a pioneering role, this obligation already applies to the authorities as of 2019 (in particular for new buildings housing public bodies who own these buildings). On 21 June 2012, the *Flemish action plan nearly zero-energy buildings (NZEB)* was communicated to the GF. The action plan is aimed at both the construction of new buildings and renovations requiring a permit, and was elaborated in close consultation with all stakeholders.

On 1 January 2014, the obligation to *integrate* a system of *renewable energy generation* became effective for all new houses, offices and schools.

In 2013, the regulatory process was started for the completion of the full transposition of the European energy performance of buildings directive. The modified Decree on Energy and the draft amendment Act were definitively approved by the GF on 29 November 2013. The draft amendment Act must still be approved by the Flemish Parliament. The modified regulatory framework stipulates the following:

- The *definition of nearly zero-energy new buildings* has been elaborated, within the framework of the 2013 EPIC evaluation, on the basis of the cost-optimal level of the energy performance of typical buildings. An E30 level is aimed at as the nearly zero-energy target for newly built houses in 2021. E40 will become the nearly zero-energy target for office and school buildings. For public buildings, the standard is set a bit higher;
- The *interim refining steps* of the EPIC requirements setting out for NZEB building in 2021 (and 2019 for public buildings) have been laid down. The E-level requirements will be lowered systematically, and also the insulation requirements for the different parts of the construction such as outer walls, roofs, windows, floors, etc. will be refined;
- Additional *system requirements* will be imposed on technical building systems that are newly installed, replaced or improved in existing buildings;
- An *E-level requirement* will be introduced for *fundamental energetic renovations*.

In the meantime, the *Energy Renovation Programme 2020* for existing houses will also be implemented in full. Meanwhile, the *energy premium regulation* has been streamlined by the GF on 29 November 2013. Thereby, a clear focus lies on the priorities of the Energy Renovation Programme 2020. One of the modifications is the *introduction of the combined premium* to encourage the *thorough energy renovation of houses*. Persons who, as of 2014, set to work on their walls and windows in one go, will receive a premium that is four times higher for replacing the windows. Furthermore, the target group of the different other premiums is extended and the importance of certain premiums has been adapted. In addition, the GF has also earmarked a budget to make *1,500 social houses extra energy-efficient*. During this term, the GF invested twice as much in the *renovation of social houses* as in the previous term.

The *recognition regulation of the energy experts* was streamlined further. In order to make owners, tenants and buyers more aware of the importance of energy-efficient living, the monitoring of the *quality of the energy performance certificate* was reinforced. As of 2013, there will be a compulsory *central examination*. Preparations are made to extend the scope of the energy performance certificate to the non-residential buildings.

For the post-insulation of cavity walls, a *quality system* was launched that has brought about a strong market dynamics in the short term. Gradually, roof insulation in houses will become compulsory. Through the introduction of the *Flemish roof insulation standard* as of 2015, a first modest step is taken in that direction. For the target group of households and building professionals, new *energy consultant projects* have been set up.

In order to *reduce emissions in the transport sector*, investments are made, among other things, in controlling the number of kilometres (cf. kilometre charge/road vignette, see earlier) and improving the environmental characteristics of the means of transport and their fuels. The elaboration of the *Mobility Plan for Flanders* included the *climate objectives* from the 2013-2020 Flemish Climate Policy Plan and the European White Paper on Transport. More concretely, the Flemish Region wants to reduce the

greenhouse gas emissions of the transport sector by 16% by 2030 compared to 2005, meet the imposed emission ceilings for PM, NO_x, VOC en SO₂ and increase the share of renewable energy in transport fuels.

The draft Mobility Plan for Flanders has been laid down provisionally by the GF and submitted to a public consultation. The Flemish Parliament will determine its point of view in 2014, after which a next GF can proceed to the definitive laying down of the plan.

In order to reduce the environmental impact of the transport sector, different courses are taken. The STOP principle is used for the passenger traffic – first walking and cycling, then public transport and finally private transport (in Dutch: Stappen, Trappen, Openbaar vervoer, Privé vervoer = STOP) – whereas, in particular for the transport of goods, priority will be given to build on green and sustainable logistics on the basis of co-modal solutions. Specific measures that bring about a reduction of the greenhouse gas emissions through transport relate to the following modes:

- *Pedals (Dutch: Trappers)*: the Flemish Region has an integrated bicycle investment programme (IFI 2013-2015): a rolling multi-annual programme that further develops the supra-local functional bicycle route network (BFF). In 2014, an adjusted IFI 2014-2016 will be drawn up and implemented;
- *Public transport*: A master plan for environment-friendly transport is further implemented with a view to the improvement of the fleet vehicles and their fuels. When awarding exploitation contracts by the Flemish Public Transport Company (VVM) De Lijn, the environmental friendliness of the bus fleet will be maximally taken into account. A new contract for the procurement of transport services was approved in 2013. In 2014, many contracts will be awarded once again according to this new standard contract. In 2013, the decision was taken to purchase 123 hybrid (city) buses, which will further extend the existing hybrid fleet. In addition, with a view to the longer term, a project has been prepared for 3 electrical buses (Bruges) and 5 hydrogen buses (Antwerp City-North). These projects will start in 2014 and have to result in the necessary knowledge and arguments for the further greening of the fleet of vehicles;
- *Private cars*: in addition to the pilot project regarding a kilometre charge for private cars, the private market will be further encouraged in 2014 to build publicly accessible recharging stations for electric vehicles. For that reason, the one-off registration tax for electric (and hybrid) cars is 0. Today, in addition to the private recharging stations, there are more than 600 public recharging stations available in Flanders. In 2014, the private market will be further encouraged to build such recharging stations;
- *Transport of goods and logistics*: In addition to the Viapass project for lorries, the FiA actions for more environment-friendly logistics will be further implemented in 2014. The Flanders Logistics consultants took up their duties in May 2013. Inland navigation will be encouraged on the basis of the 3E covenant. A concrete roadmap for the introduction of emission reducing technologies will be drawn up in 2014 and shore power structures will be developed. In shipping, special attention will be devoted to the further development of LNG fuel (bunkering and infrastructure) in the sea-ports;
- *Shore power* (<http://www.walstroomplatform.be>). One of the measures from the FCPP is the further development of shore power infrastructure. The shore power platform mapped the existing shore power installations and systems in 2013 and also launched a shore power website. At the request of the waterway managers, the decision was taken to extend this website in 2014 to an "environmental services platform". Within the framework of a TEN-T project, a study into the uniform provision of shore power was carried out in 2013. Following on this, a pilot study will be carried out in 2014, linked to the implementation of the best techniques for a certain number of shore

power structures, in the port of Antwerp, the Ring canal around Ghent and on the Albert Canal, among others.

3. Progress in the realisation of the Flemish Europe 2020 objectives

3.1. General state of affairs with regard to the realization of the Flemish Europe 2020 objectives and European comparison

In the FRP 2011, Flanders laid down its targets for the 5 main objectives of the Europe 2020 strategy. By 2020, Flanders wants to achieve an employment rate (20-64-years-old) of over 76%, spend 3% of the GDP on R&D expenditure, reduce early school-leaving to 5.2%, bring the share of the 30-34-years-old with a diploma of tertiary/higher education to 47.8%, reduce poverty and social exclusion by 30% and child poverty by 50%. For the climate and energy package (20-20-20-objectives), further negotiations are required within the framework of an internal Belgian burden sharing. The evolution with regard to the Flemish Europe 2020 objectives and the European objectives set in 2011 can be found in the table below. With regard to the climate and energy objectives, progress has been made since the beginning of the present term. The efforts by the GF to earmark more resources for R&D have been worthwhile: the percentage of 2.12 (2009) became a percentage of 2.40 in 2011, which is the highest figure ever and an improvement of almost 15% compared to 2009. For the objectives with regard to employment, we remain under the pre-crisis level of 2008. With regard to education, Flanders is situated within the European objectives, but the progress since the beginning of the present term can be called reasonably modest. For poverty or social exclusion, the poverty figures have been rising since the beginning of the crisis, but Flanders is still doing very well in the EU context.

Table : General overview of the progress made with regard to the Europe 2020 objectives in Flanders

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	compared to (reference year)	2020 target standard	distance
Gross domestic expenditure for R&D (%)	2.06	2.12	2.29	2.40			+0,28pp↑ (2009)	3	0.60 pp
Early school leavers (%)	8.6	8.6	9.6	9.6	8.7	8*	-0,6pp ↓ (2008)	5.2	2.8 pp
30 to 34-year-olds with higher education diploma (%)	43.6	43.1	45	42.3	45.3	44.4*	+0.8 pp ↑ (2008)	47.8	3.4 pp
Employment rate population (20 to 64-year-olds) (%)	72.3	71.5	72.1	71.8	71.5	71.9*	-0,2pp ↓ (2010)	over 76	4.1 pp
Greenhouse gases non-ETS according to ETS scope 13-20 (ktonnes)	46,307	45,724	47,908	43,575	44,079		-4.1% ↓ (2005)	Effort sharing between regions is necessary 39,689**	
Gross domestic energy consumption (PJ)	1626	1543	1687	1580	1556			***	
Renewable energy in final energy consumption (%)	2.9	3.8	4.4	4.5	5.6			Effort sharing between regions is necessary****	
Composite indicator (% people in poverty or social exclusion)	15.2	14.6	14.8	15	16.3		+1.1 pp ↑ (2008)	10.5% (= -30% persons compared to 2008)	5.8 pp
% children with a standardised available household income below the poverty risk threshold after social transfers	9.9	9.8	11	10.4	11.5		+1.6 pp ↑ (2008)	5.0% (= -50% Children compared to 2008)	6.5 pp

* Is an average of quarter 4/2012 through quarter 3/2013

** indicative non-ETS objective (source: draft Flemish Mitigation Plan 2013-2020)

*** The GF aims to save at least 9% of energy in 2016 on the basis of the average final energy consumption (2001-2005), in accordance with the objective of the energy efficiency directive

**** Flanders has set itself an objective of 20.5% by 2020 for the gross share of green power in the electricity supplies that are subject to certification. This corresponds to 11% of the electricity consumption. The total objective is calculated on the final energy consumption (including transport and heat).

4.2. Principal policy measures with regard to the realization of the Europe 2020 objectives

4.2.1. Employment

The measures taken by the GF in implementation of the country-specific recommendations with regard to the labour market and the increase of the employment rate (with special focus on underprivileged groups) have been discussed above. Summarizing, these measures mainly relate to: the prevention of the early exit of people over 50 from the labour market, where the age regarding the systematic approach will be brought to 60 years as of April 2014, an effectively activating labour market policy (ALMP) through a customised target group policy and focus on underprivileged groups and the in-

roduction of a youth work guarantee and the reduction of unemployment among young people where a threefold approach to work experience for unqualified young people is highlighted.

4.2.2. Education

With regard to reducing early school leaving, it can be mentioned that the GF took note on 27 September 2013 of the new “*Action plan on early school leaving*”. The action plan includes a new, all-inclusive strategy to drastically reduce the number of young people that leave school early. One of the objectives of the *reform of secondary education* is the reduction of early school leaving, the important impact of social origin on choice of school and studies, school fatigue, wrong study choices, and the alleviation of the transition from primary education to secondary education, which is too abrupt.

The *new Flemish Parliament Act on the reinforcement of higher vocational education* will contribute to the objective of helping more people obtain a diploma of higher education. Work continues on a *reform of the financing of higher education*, with a view to promoting the participation in higher education and guaranteeing equal opportunities. In addition, the integration of the academic bachelor and master programmes of the colleges of higher education in universities makes the supply of higher education clearer and will facilitate the access to scientific research.

4.2.3. Research and development

The Flemish authorities keep up the strategy for research and development and innovation that is aimed at achieving the objective of 3% R&D expenditure / GDP by 2020. After an increase of 60 million euros in 2012, there was an increase in 2013 of 62.5 million euros in resources for R&D and innovation. The resources of R&D&I for 2014 increase by 45 million euros as a result of an agreement on the competitiveness pact by the end of December 2013. In addition, 18.9 million euros have been earmarked for the integration of the higher education of the Flemish Community. Early in 2014, another additional 10 million euros were earmarked for SOFI within the PMV.

With a view to the *completion of the European Research Area (ERA)*, different measures can be mentioned for Flanders:

- the *mobility of researchers*: the support initiatives are managed within the FSR which, in addition to many bilateral agreements, has also programmes to stimulate mobility such as Odysseus and Pegasus (since 2012). The FSR also focuses actively on the participation of Flemish research groups to ERA-Net, JPI and FET;
- Flanders especially keeps abreast of the evolutions regarding the Joint Programming, the Key Enabling Technologies (or KETs), the Future and Emerging Technology Flagships (FET Flagships) and ESFRI;
- In the autumn of 2012, the Flemish Supercomputer (VSC) was put into use, for which the GF approved a Flemish Parliament Act in 2013 on a structural regulation for high performance computing infrastructure for research and innovation. Currently, the Hercules Foundation is rounding off the preparation of a proposal for a rolling multi-annual financing plan for the development of local and regional computing capacity infrastructure in Flanders.

4.2.4. Climate and energy

In order to *reduce the emission of non-ETS greenhouse gases*, reference must first of all be made to the *2013-2020 Flemish Climate Policy Plan (FCPP)*, definitively approved by the GF on 28 June 2013, that includes an umbrella part and two sub-plans: the *Flemish Mitigation Plan (FMP)*, to reduce the emission of greenhouse gases, and the *Flemish Adaptation Plan*, to moderate the effects of the climate

change in Flanders. The package of FMP measures includes existing measures that prove their efficiency and new measures that the GF already has decided on. These already planned and already approved new internal policy measures are financed by the policy areas involved and reduce the reduction gap to about 10 Mtonnes CO₂-eq over the 2013-2020 period. About 1.2 billion euros have been earmarked for this planned and decided internal climate policy. Priority measures financed by resources from the Climate fund are also planned in the short term. A sum of 11.5 million euros has been made available for the financing of a first set of priority and cost-effective measures aimed at short-term (2013-2014) greenhouse gas reductions in Flanders. The policy areas involved have proposed 33 additional internal mitigation measures for possible co-financing from the Flemish Climate fund in the next two years and these proposals have been tested against four main criteria : additionality, sustainability, implementation pathway and cost efficiency. The GF earmarks climate fund financing for the highest ranked proposals. Through all these additional measures, the reduction gap is brought back to about 9 Mtonnes CO₂-eq.

In order to *improve the energy efficiency* reference can be made to the third energy efficiency action plan (and transpositions of the European energy efficiency directive) with the elaborated long-term vision thorough renovation, the renovation obligation of 3% of the total floor area for public buildings and the compulsory energy audit for non SMEs. Other measures that have been taken include the improvement of the quality and the broadening of the action range of the energy experts and energy certification of existing buildings, the elaboration of quality systems for energy investments, the 2020 Energy Renovation Programme and its financial support measures, the putting at the disposal of energy consultants in support of energy saving in different sectors, the stricter energy standards that have to result in nearly zero-energy buildings in 2021, the action plan nearly zero-energy buildings and in particular for the companies, the renewal of the energy policy agreements with the energy-intensive industry, the implementation of the SME energy efficiency action plan and financial support measures for companies such as the green guarantee, the Ecology premium Plus and strategic ecology support, the spatial optimization of energy networks, etc.

In order to *increase the share of renewable energy and cogeneration in the final energy consumption*: Here as well, reference is made to the third energy efficiency action plan (and transposition of the European energy efficiency directive) with the additional measures for the development of cogeneration and heat nets. Other measures that have been taken include the thoroughly renewed, actualized support policy for green power and cogeneration, a pilot programme for micro-cogeneration in social housing, a new support programme for green heat or residual heat recovery projects, the preparation of a new comprehensive Action Plan on Renewable Energy 2020/2050, the preparation of the Heat Plan for Flanders, the compulsory integration of renewable energy in the construction of new buildings, the training certification of fitters, small-scale renewable energy, etc.

4.2.5. *Poverty and social exclusion*

The evaluation of the first projects regarding *local child poverty reduction* revealed that local administrations play a key role because they are the best placed administration level to organize the fight against child poverty, close to the citizen. Within this framework, the Flemish Parliament Act on poverty was modified in the past year. It stipulates that the GF annually grants subsidies to local administrations to pursue a local child poverty reduction policy. For 2014, 4.5 million euros have been made available. At the same time, the *Child poverty fund* was created. In addition to the necessary structural work of diverse authorities, the fund wants to gather the necessary resources to be able to support innovating projects for underprivileged families with children between 0 and 3 years. The projects with good results can then be embedded in the structural poverty reduction policy of the local, Flemish and federal authorities. The *integral and accessible family support* projects were for the third time supported financially by the GF. Given the positive evaluation and the necessity of these projects, the switch towards structural embedding will be made. On 20 November 2013, the Flemish Parliament

approved the Flemish Parliament Act regarding the organisation of preventive family support. It is the intention, through the Flemish Parliament Act, to create a regulatory framework for local forms of cooperation that will be recognized as *Houses of the Child*, as well as to embed a certain number of Preventive Family Support projects and sectors, that are already subsidized by Child & Family, within a broader regulatory framework.

Efforts were also put into an adapted regulation for the *Social rental offices* through incentives for the further professionalization of the organisation and activities, and the extension - both of the number of houses managed and with regard to scope - of the supply and services. In 2013, the *rent guarantee fund* was also approved by the GF. Owners that join the fund take out insurance against non-payment. By late 2013, the GF approved the Flemish Government Decree on social public service obligations for the Flemish water companies. This Flemish Government Decree lays down the procedures for turning off the water supply and provides measures to protect vulnerable target groups. Finally, within this framework, the *fund to reduce evictions* was created and the social housing regulation was adapted. It provided that the linking between a rental agreement and a guidance agreement is possible. On 14 March 2014, the GF took the decision regarding the implementation of the poverty test within the GF. This will make it possible to test relevant Flemish Parliament Acts and Flemish Parliament Decrees on the possible impact that the proposal will have on poverty, on people in poverty or on inequality that can lead to poverty. This test will be integrated in the existing regulatory impact analysis.

In addition to the levers that the public centres for social welfare (OCMW) and centres for general welfare work (CAW) have at their disposal to take their responsibility within the framework of the increasing *debt issue*, the GF provides subsidies since 2012 that regional forms of cooperation of recognized structures for debt mediation can call on. As of 1 January 2014, this subsidization is embedded structurally in the regulation.

4. Additional reform measures and the use of the structural funds

The GF further invests in the *stimulation of R&D and innovation*. In a certain number of innovation steering groups (IRG), strategies have been developed to give direction to the future policy of the themes transformation through innovation, care innovation, eco-innovation, sustainable energy, sustainable mobility and logistics and social innovation.

In 2013, the GF decided to create a Strategic Research Centre (SRC) for the *Manufacturing industry*. Within the theme of social innovation, there are three pillars: workplace innovation, social entrepreneurship and the broadly supporting innovation. Workplace innovation (pillar 1) has been elaborated by Flanders' Synergy, a so-called "Light Structure" or innovation platform. The *Social Innovation Factory* (SIF), the second pillar, was launched officially in October 2013, after its recognition as an innovation platform in December 2012. For the third pillar, broadly supporting innovation, an open call for social innovation pathways in Flanders was launched in 2013. Within the *Innovation hub Care innovation* a project call was opened by late 2012 for participation to the living lab Care innovation space Flanders, focusing on care for the elderly. In the summer of 2013, the GF approved four platforms of this living lab (one per theme), for which 10 million euros were provided. Also within the theme of care innovation, 10 million euros were earmarked in 2013 for subsidies for projects in the new programme regarding transformational medical research (TGO).

As of 2013, the "*Sprint projects*" were initiated, a new channel within the framework of the innovative company support. They aim at larger companies (non SMEs) and a development project of a rather limited size, allowing the company to develop or to gather new knowledge (technological and/or non-technological) and to apply it intelligently, with a view to an important innovation. In 2013, 19 SPRINT projects were approved for a total amount of support of 3.2 million euros. In October 2013,

the official kick-off was given for the large-scale project “ikinnoveer” (I innovate), that wants to increase the *innovation capacity of the Flemish SME*.

The GF takes many measures that contribute to the *stimulation of a business-friendly climate*.

The *Flemish “Bank plan”* has measures within 4 categories that should reinforce the provision of credit to companies and to Flemish SMEs in particular. The necessary actions are taken to make sure that there is sufficient financing to keep up investments in Flanders. A care pathway has for instance been elaborated by the banks for families in financial difficulties as a result of the closures of companies, the win-win loan and green guarantee have been evaluated and adapted, and the possibilities to apply the *Gigarant* regulation (for SMEs or large companies that need credit guarantees over 1.5 million euros) have been adapted. In implementation of the “Bank plan”, the maximum amount that may be granted within the framework of the win-win loan per borrower has been doubled to 200,000 euros and the number of win-win loans continues to increase since the extension of the regulation to all SMEs (5,302 registered win-win loans for a total amount of 145 million euros).

Early in July 2013, Flanders has been selected as *European Entrepreneurial Region (EER)* of the year 2014 and awarded with the EER label. Within this framework, it will organize numerous events in 2014.

The *SME wallet*, the subsidy measure for Flemish SMEs, was adjusted in 2013 with a view to using it more specifically for certain policy challenges, such as succession and taking-over of SMEs and the greening of the Flemish economy. A pillar coaching has been added, for instance, and the pillar strategic advice is extended. In addition, a new recognition regulation will also be introduced for the service providers of the SME portfolio. The ERDF project “Strategic Enterprise” and the Gazelle Leap project have also been integrated in the SME wallet. For this, 38 million euros were available in 2013.

Mid-2013, the GF approved the conversion of the Strategic Investment and Training Support (SIOS) in *Strategic Transformation Support (STS)*. It supports important investment and training projects where the subsidies for companies are used more specifically in implementation of the *New Industrial Policy (NIP)* and the reinforcement of the clusters such as described in FiA. The new support system was launched in October 2013 and is much more accessible for SMEs through lower entry thresholds and adapted evaluations customised to the company. The total maximum support project is 1.25 million euros and the GF annually provides a total of 40 million euros.

The **NIP** wants to transform the Flemish economy into a knowledge and innovation-driven economic tissue based on cluster formation with smart specialization as its central theme. Sectors and innovative companies that can play an important part in this story of cluster formation can be supported through the instruments of an integrated industrial policy. By mid-2014, the NIP action plan will be completed and after the start-up phase will come the transition to a process-based approach for a policy at cruising speed. Different steps in that direction were taken in 2013: (i) launch of four calls, (ii) the NIP and the New Industrial Entrepreneurship (NIE) were brought to the fore, (iii) test pathways for a targeted cluster policy (sustainable chemistry, additive manufacturing, critical metals), (iv) European industrial policy (with, launched by Flanders, the *Vanguard Initiative for New Growth through Smart Specialisation*).

In order to help more people find work and keep them at work, the GF also invests in *improving the workability*. Sectors are stimulated to set up actions that are aimed at increasing the workability of jobs for people over 50 (sectoral action plans as addenda to sectoral covenants 2013-2014), the launch of the ESF call on workability of 1 July 2013, the investments in child care (with the Flemish Parliament Act on the organisation of babies and pre-schoolers entering into effect on 1 April 2014). In 2013, the incentive premium was adapted so as to support the fourth month of parental leave as well, and the entry age for landing jobs – following the federal reforms – was raised.

The GF made optimal use of the resources of the *EU structural funds* (ERDF and ESF) in the 2007-2013 period to live up to the Europe 2020 strategy. The absorption rate of the resources is nearly complete and many projects resulted in an effective added value for a competitive and sustainable economy and the promotion of employment. Regarding territorial cooperation (Interreg), Flanders is one of the leading European regions with regard to project participation. 2014-2020 marks the new period for the EU structural funds. In 2012, the GF set out a certain number of benchmarks for the next programme period. In 2013, they served as guidelines in the development of the different operational programmes and the partnership agreement. The purpose is to finalize this process during the first half of 2014. The programmes that are developed in the meantime will be aimed at sustainable growth and jobs, and at the same time subscribe to the Europe 2020 objectives and the Flemish vision for the future, FiA. The following operational programmes will be developed in Flanders: (i) ERDF programme (European Regional Development Fund), (ii) ESF programme (European Social Fund), (iii) EAFRD programme (European Agricultural Fund for Rural Development), (iv) the EMFF (European Maritime and Fisheries Fund) and (v) Interreg programmes.

Annexe 5 de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

1. Introduction

Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles intensifient leurs efforts de mise en œuvre des principaux chantiers de réforme identifiés dans les PNR précédents. L'accent est placé sur la réalisation du Plan Marshall 2.vert, le soutien à la relance économique, à la compétitivité et à la durabilité de l'économie, notamment via la R&D, l'innovation, et le développement des compétences. Différents travaux *d'évaluation* du Plan Marshall 2.vert ont également été finalisés en 2014.

Par ailleurs, dans la perspective de la mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat, de nombreux travaux préparatoires ont été menés. En particulier, le *Plan Marshall 2022* a été adopté en 2^{ème} lecture en décembre 2013. Celui-ci trace la voie pour que la Wallonie puisse répondre aux défis auxquels elle doit faire face, sur les plans de la compétitivité, de la durabilité environnementale et budgétaire, en matière démographique et de santé, ainsi qu'en lien avec les transferts de compétences. Bien qu'il s'agisse d'une réflexion à long terme, de premières actions ont déjà été lancées. Cette réflexion a été menée en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes.

Les gouvernements ont en outre pleinement intégré dans ces processus de réforme et dans leur action la nécessité de rencontrer les recommandations émises par le Conseil dans le cadre du semestre européen. A cet égard, le dialogue étroit entretenu avec la Commission tout au long du processus, qui s'est renforcé ces dernières années, s'est révélé très utile et constructif.

Dans la ligne de la voie tracée l'année dernière, une attention particulière a été portée en 2013 et au premier trimestre 2014 sur l'efficacité des politiques, au travers de la poursuite des travaux de rationalisation des structures et de simplification, ainsi que des travaux préparatoires à l'accueil des nouvelles compétences. En outre, les synergies entre Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les collaborations avec les autres entités fédérées se sont intensifiées sur base de modalités de coordination renforcées.

6^{ème} réforme de l'Etat

Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté dès février 2012 une *stratégie et une méthodologie d'accueil* des compétences transférées. Cette méthodologie a notamment institué 9 groupes de travail thématiques calqués sur les matières appelées à être transférées (Marché de l'emploi, Mobilité et sécurité routière, Politique économique et industrielle, Energie, Environnement et climat, Agriculture, Urbanisme, logement et aménagement du territoire, Administration locale, Santé, aide aux personnes et allocations familiales) et 6 groupes de travail transversaux (Implantations et logistique, TIC, Fonction publique, Configuration administrative, Juridique, Budget et fiscalité).

Un premier rapport a été déposé en juin 2013, dressant un inventaire des structures existantes et des matières à retransférer, et le deuxième rapport d'avancement fin décembre 2013. Celui-ci présente l'état d'avancement de la préparation de l'accueil des nouvelles compétences wallonnes. Sur cette base, le gouvernement a pu d'ores et déjà arrêter les services administratifs qui seront appelés à gérer de nombreuses compétences, dès leur transfert effectif. Le troisième rapport est prévu pour le 1^{er} trimestre 2014. En parallèle, les protocoles organisant durant la période transitoire les modalités d'échange et de collaboration pour les différentes matières transférées sont en cours d'élaboration au sein d'une task force interfédérale ; l'objectif est d'aboutir avant la fin de la législature.

La priorité a été mise dans ce processus sur l'accueil administratif des compétences et la continuité des services, afin d'éviter tout vide juridique. Par ailleurs, la *réflexion sur l'utilisation des nouveaux leviers* mis à disposition de la Région a été initiée *en vue de renforcer la stratégie de développement régional*, notamment dans le cadre du processus Plan Marshall 2022. De premières orientations ont pu être concrétisées (implantations commerciales, Fonds de participation), et cette réflexion devra se finaliser dans le cadre de la législature 2014-2019.

Au-delà de la réforme fédérale, la gestion de certaines compétences fait l'objet d'accords propres aux Wallons et aux Bruxellois francophones. Une *commission spéciale sur la réforme de l'Etat* a en outre été installée au Parlement wallon en janvier 2014.

Par ailleurs, la préparation de l'accueil des nouvelles compétences est organisée en concertation avec les partenaires sociaux. Le *Groupe des partenaires sociaux wallons (GPS-W)* instauré le 5 décembre 2013 vise à renforcer le rôle de négociation et de concertation des partenaires sociaux wallons et développer un climat social constructif et favorable au développement socio-économique en Wallonie. Les thématiques prioritaires, sans être exclusives, porteront sur les transferts des compétences liés à la 6^{ème} réforme de l'Etat.

La nouvelle loi de financement ainsi que les transferts de compétences seront d'application à partir du 1^{er} juillet 2014, une période de transition étant prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle la perception des moyens liés aux matières transférées sera exercée par les Régions.

2. Réponse aux recommandations

2.1 Recommandation n°1 : Assainissement des finances publiques

Dès 2009, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont fermement engagés à rétablir l'équilibre budgétaire des deux Entités à l'horizon 2015. Cet engagement s'inscrit pleinement dans la trajectoire budgétaire globale présentée par la Belgique en avril 2012 dans son Programme de stabilité 2012-2015 (qui ramène le déficit sous la barre des 3% du PIB dès 2012 et prévoit l'équilibre budgétaire en 2015).

De 2009 à 2013, les économies réalisées ont atteint plus de 2 milliards €.

Sur base de l'accord intervenu en juillet 2013 sur les objectifs budgétaires 2014 de la Belgique, en conformité avec les attentes de l'Union Européenne, les efforts consentis pour cette année seront plus conséquents que ce que prévoyait la trajectoire budgétaire (-169 millions €), pour atteindre un déficit limité à 6 millions € pour les deux entités (+86 millions € pour la Wallonie et -92 millions € pour la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Les mesures arrêtées pour atteindre ces objectifs portent sur la valorisation d'infrastructures, le ralentissement de certains investissements concernant tous les secteurs (économie de 85 millions €), la réduction des dépenses primaires à hauteur de 80 millions € (Fonction publique, crédits facultatifs, gestion dynamique de la dette, OIP), l'accroissement de certaines recettes via une meilleure perception, à hauteur de 75 millions € (taxe de circulation et de mise en circulation, des droits d'enregistrement, taxe sur les essieux), et l'introduction d'une taxe sur les mâts GSM et éoliens (26 millions €).

Par ailleurs, en décembre 2013, les deux entités ont adopté les actes de transposition du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'UEM. Ceux-ci fixent les *modalités de partage des efforts budgétaires* entre niveaux de pouvoir, ainsi que les mécanismes de coopération et, dans le cas de la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, insistent également sur l'importance d'atteindre les objectifs sociaux et environnementaux de la stratégie UE2020. . Chaque entité est responsable des

pouvoirs locaux dans l'exercice de leur tutelle et de leur compétence. Les obligations découlant du Traité ont ainsi été transposées dans les circulaires budgétaires adressées par la Wallonie aux communes en 2013.

Enfin, le Gouvernement wallon a instauré en juillet 2013 un *Conseil de la Fiscalité et des Finances*. Celui-ci a une compétence technique de réflexion, d'étude et d'avis sur la fiscalité, les finances et les recettes de la Wallonie. Sa création s'inscrit dans le cadre de l'autonomie croissante de la Région en matière fiscale et financière.

2.2 Recommandation n°2 : Durabilité des finances publiques

Suite à la modification de la loi spéciale de financement, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu la prise en charge progressive des *pensions* de ses fonctionnaires ainsi que le budget nécessaire ; cela concerne essentiellement les enseignants.

Concernant le transfert des compétences relatives à la *santé, l'aide aux personnes et les allocations familiales*, un accord est intervenu au niveau francophone opérant ce transfert vers les régions ; les décrets de transferts et la ratification de l'accord de coopération sont en voie d'adoption, avec pour objectif d'aboutir avant la fin de la législature. Le gouvernement a déjà confirmé le principe de la création d'un organisme d'intérêt public wallon.

Concernant les orientations politiques en matière de soins de santé et d'aide aux personnes, la réflexion a été initiée dans le cadre du Plan Marshall 2022, en vue de stimuler l'innovation, optimaliser la gestion des soins de santé et développer des formes alternatives de prise en charge de la dépendance.

Une étude prospective a été lancée en septembre afin d'analyser les effets potentiels pour la Wallonie de la transition démographique, les tendances en matière de la croissance des personnes âgées, l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé, le vieillissement des personnes handicapées, l'accroissement du nombre de personnes en situation de grande dépendance. L'objectif sera d'identifier les renforcements nécessaires et prioritaires en vue d'une politique d'investissement concertée.

Un « plan Grande dépendance » a été proposé en mai dernier en vue de renforcer et diversifier l'offre de services en faveur des personnes présentant un handicap. Un montant de 4,5 millions € a été dégagé en septembre 2013.

Concernant les aînés, le Gouvernement wallon, a adopté (1^{ère} lecture) début 2014 un arrêté relatif aux établissements d'hébergement et d'accueil pour les aînés visant la création de résidences-services sociales. Celles-ci doivent être établies sur le site d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins, et respecter les règles du logement social en matière d'octroi des logements et de fixation des prix. L'objectif est de diversifier l'offre et d'en faciliter l'accès pour les personnes âgées à revenus précaires ou modestes.

Le Gouvernement wallon a récemment adopté le plan wallon pour la qualité des soins hospitaliers qui vise l'amélioration de la qualité des soins par une approche multi-facettes. Les axes d'investissement dans le secteur hospitalier seront adoptés prochainement dans le cadre du nouveau calendrier de travail 2015-2021.

Enfin, le Gouvernement wallon a adopté 1^{ère} lecture le Décret relatif au réseau santé wallon, qui vise à mettre en place une plate-forme d'échange électronique entre les prestataires de soins.

2.3 **Recommandation n°3 : Compétitivité**

Avec les leviers disponibles aux niveaux régional et communautaire, les gouvernements peuvent agir sur la compétitivité-coût hors salaires, ainsi que sur la compétitivité non-coût.

Concernant le premier aspect, dans le cadre du développement de ses actions en matière d'écologie industrielle, le gouvernement a développé des actions de promotion de *l'efficacité dans l'utilisation des ressources*. Ainsi, il a été décidé en juillet 2013 de pérenniser le dispositif *NEXT* dédié à l'économie circulaire, via Be.Fin (filiale de la SRIW). Au niveau des entreprises, le programme *NEXT* vise la création d'activités et d'emplois couvrant tous les domaines de l'économie circulaire (et entre autres les matières premières, la substitution, le recyclage, la réutilisation, le circular design, le reverse logistics, les nouveaux modèles économiques – notamment la vente de l'usage plutôt que du produit) et l'exploitation des gisements d'économies au niveau des coûts opérationnels actuels des PME. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de créer, au sein de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI), un *Centre de référence en circuits courts et en économie circulaire*, qui sensibilisera et offrira des services d'accompagnement et des bourses aux PME qui s'inscriront dans la démarche ; l'objectif est de réduire la dépendance de l'industrie wallonne aux matières premières et de développer la valorisation des matières secondaires. En outre, différents projets ont été lancés en vue de développer de nouvelles filières innovantes de traitement des déchets, ainsi que plusieurs projets de R&D visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus industriels et au développement de technologies à basses émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la signature des conventions relatives aux *Accords de branche 2^{ème} génération* est intervenue en décembre 2013 ; l'adhésion se fait sur base volontaire. 158 sites de 13 fédérations poursuivent le processus avec de nouveaux objectifs adaptés aux contraintes particulières de chaque secteur (industrie technologique, industries graphiques, chimie, pâte à papier, sidérurgie, verre, chaux). En plus d'une baisse de leur facture énergétique suite aux mesures prises, les entreprises bénéficient de subventions et réductions des tarifications électriques. Les nouveaux accords invitent les entreprises à examiner les opportunités de recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires, cogénération de biocombustibles, valorisation de déchets). Ils incitent aussi les entrepreneurs à une connaissance approfondie des flux énergétiques sur leurs sites de production ainsi qu'à un bilan carbone de leur activité.

Enfin, le projet pilote « *Smart parks* » sera étendu en 2014 à l'ensemble de la Wallonie. Celui-ci vise à aider les entreprises à maîtriser leur consommation électrique et à mettre au point les outils de communication et d'analyse des données fournies par les compteurs intelligents. La rencontre avec les responsables de l'entreprise permet de mettre en évidence les points d'amélioration, voire les éventuelles anomalies et surtout, de les orienter vers des solutions techniques ou organisationnelles facilitant une gestion intelligente de l'énergie électrique. Le projet se base sur un partenariat public-privé entre les intercommunales et les sociétés ORES et TECTEO. Actuellement, ce sont 200 entreprises qui participent activement au projet et qui ont pu réaliser des gains substantiels allant jusqu'à 25 % de la facture annuelle d'électricité.

Concernant le second volet, les objectifs de stimulation de la compétitivité et de création d'activités et d'emploi sont au cœur du Plan Marshall 2.vert. Celui-ci constitue le cadre général d'une *politique industrielle et d'innovation cohérente et intégrée, qui constitue le cœur de l'approche régionale de la spécialisation intelligente*. La politique des pôles de compétitivité et de clustering forme l'axe central de cette politique sur lequel s'articulent des mesures en matière de financement et de soutien des PME, de stimulation de la R&D&I, de développement des compétences, d'attraction des investisseurs et de support à l'exportation, de développement d'infrastructures, de TIC, de simplification administrative,... La stratégie de recherche a continué à produire ses fruits via des programmes internationaux, des lance-

ments et clôtures d'appels à projets, des investissements dans les grandes infrastructures de recherche notamment. Les initiatives récentes en la matière sont développées aux chapitres 3 et 4.

2.4 Recommandation n°4 : Concurrence dans le secteur des services et les industries de réseau

Le *Schéma de développement commercial* a été adopté en août 2013 par le Gouvernement wallon. Il s'agit d'un cadre indicatif qui vise à structurer le paysage commercial sur la base de critères objectifs compatibles avec la directive service européenne (protection du consommateur, la protection de l'environnement urbain, objectifs de politique sociale et contribution à une mobilité plus durable). Ces critères ont été traduits sous forme d'un projet de *décret sur les implantations commerciales* (adopté en 1^{ère} lecture le 9 janvier 2014), qui fixe également l'organisation administrative. Il s'agira du nouveau socle réglementaire lors transfert des compétences le 1^{er} juillet 2014.

Ce texte permettra de réguler l'implantation des activités commerciales, de doter les instances de décisions d'outils d'informations modernes, et d'intégrer dans la prise de décision les impacts sur la mobilité. Les communes seront compétentes pour délivrer les permis d'implantation commerciale d'une superficie comprise entre 400 et 4.000 m². Au-delà, la Région wallonne sera compétente. Le décret institue par ailleurs des « Schémas communaux de développement commercial » et des procédures simplifiées pour les demandeurs : guichet unique, permis intégré,... en articulation avec les dispositions du futur « Code de Développement Territorial ».

Concernant les *accès à la profession*, il est prévu que les Régions exercent la compétence à partir du 1^{er} janvier 2015. Les guichets d'entreprises restent compétents pour l'examen des capacités entrepreneuriales faisant suite à l'inscription dans la Banque-Carrefour des Entreprises en tant qu'entreprise commerciale ou artisanale. La compétence sera gérée en continuité avec les dispositions actuelles, en bonne intelligence entre régions (principe de reconnaissance mutuelle).

Un arrêté fixant les principes et la méthodologie d'une *Tarifification progressive, solidaire et familiale* de l'électricité a été adopté en janvier 2014. Ce mécanisme introduit de la progressivité et plus d'équité dans la tarification notamment en liant davantage le prix du kWh à la consommation d'électricité. Il entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015.

Un nouveau régime de *soutien au photovoltaïque* de faible puissance (jusque 10 kWc, Quali watt) a été adopté en janvier 2014. Celui-ci offre au citoyen, à travers un mécanisme simplifié de prime octroyée par les gestionnaires de réseau de distribution, l'assurance d'un remboursement rapide de son installation future et un taux de rentabilité intéressant mais non spéculatif, et ce afin d'assurer un impact maîtrisé sur la facture du consommateur. Par ailleurs, un accord a été dégagé au gouvernement sur la gestion du régime soutien au photovoltaïque (Sol watt) en vue de maîtriser son impact sur la facture énergétique de chaque consommateur.

Le Parlement a en outre adopté en décembre 2013 un ensemble de dispositions visant à instaurer dans le décret relatif à l'organisation du marché de l'électricité un mécanisme d'exonération pour un certain nombre d'activités économiques et sociales afin de préserver leur compétitivité (pour l'année 2013) et un mécanisme de mise en réserve des certificats verts présentés au gestionnaire du réseau de transport d'électricité dans le cadre de son obligation de service public relative au rachat des certificats verts à prix minimum garanti. Un travail législatif est en cours afin de prolonger les exonérations au-delà de 2013. Le photovoltaïque de plus grande puissance (supérieur à 10 kWc) continuera à être soutenu, de même que les autres filières de production d'électricité de sources renouvelables, à travers le mécanisme de certificats verts via une enveloppe fermée annuelle, afin d'en maîtriser le coût pour la population.

En matière de distribution, le gouvernement a adopté le 16 janvier 2014, un avant-projet de décret relatif aux *dispositions tarifaires en matière de distribution de gaz et d'électricité*. La CWaPE sera chargée de définir la méthodologie tarifaire et d'approuver les tarifs des gestionnaires de réseau de distribution applicables dès le 1^{er} janvier 2015. Il s'agit d'un décret permettant la gestion de la compétence sur une base transitoire et sans vide juridique, avant l'adoption d'un décret tarifaire par le Parlement Wallon.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a adopté en 3^{ème} lecture en mars 2014, un projet de décret contenant un ensemble de dispositions visant à améliorer le *fonctionnement du marché de l'électricité*, en particulier concernant les mesures sociales, les réseaux fermés professionnels et les réseaux privés, l'introduction des principes de gestion intelligente des réseaux et le renforcement de l'indépendance du régulateur. L'adoption du texte est prévue pour début 2014. Un texte similaire a été adopté en 1^{ère} lecture pour le *marché du gaz* en décembre 2013. Ceux-ci permettront de se conformer au prescrit des directives du troisième paquet énergie adopté en 2009.

Mentionnons également la création du Forum d'échange des régulateurs « énergie » afin de favoriser la concertation, en particulier sur les sujets de compétences partagées. Par ailleurs, la CREG a mis son expertise à disposition des opérateurs régionaux.

2.5 Recommandation n°5 : Fiscalité et fiscalité verte

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le système des malus écologiques a été étendu aux véhicules mis en circulation par des sociétés, suivant un barème identique à celui en vigueur pour les particuliers. Par ailleurs, une meilleure perception de différentes taxes sera assurée (taxe de circulation et de mise en circulation, des droits d'enregistrement, taxe sur les essieux).

En outre, la *fiscalité immobilière* sur les habitations considérées comme modestes a été réformée. L'application du taux réduit des droits d'enregistrement ne s'applique plus que sur une tranche plafonnée de la valeur du bien, afin d'éviter que ce taux réduit ne s'applique sur de fausses habitations modestes.

Par ailleurs, le « *Conseil de la fiscalité et des finances de la Wallonie* » créé en 2013 proposera au gouvernement, en tenant compte des transferts de compétences, les pistes et recommandations en vue d'une éventuelle évolution de la fiscalité en Wallonie.

2.6 Recommandation n°6 : Marché du travail, politiques d'éducation et de formation

h. Politiques actives d'accompagnement des demandeurs d'emploi

Le projet d'accord de coopération *sur l'accompagnement et le suivi actifs des chômeurs* a été approuvé en comité de concertation en novembre 2013, il est à la signature des différentes entités. Celui-ci renouvelle l'accord de 2004 relatif au Plan d'accompagnement des chômeurs, et y introduit certaines modifications :

- Élargissement du public : accompagnement des moins de 55 ans (contre 50 actuellement), des moins de 58 ans à partir de 2016, des chômeurs à temps partiel et des chômeurs reconnus à plus de 33 % d'incapacité de travail ;
- Trajet spécifique pour certains demandeurs d'emploi présentant une combinaison de facteurs psycho-médico-sociaux. Il revient aux régions de définir cette catégorie et de prendre en charge les personnes concernées ;
- Accompagnement et prise en charge plus rapide par les Régions : 4^{ème} mois pour les moins de 25 ans et 9^{ème} mois pour les autres ;

- Suivi plus rapide au niveau de l'ONEM : 1^{ère} évaluation à partir du 7^{ème} mois jusqu'au 12^{ème} mois selon la catégorie de public.

Le transfert des compétences en matière de contrôle de disponibilité des chômeurs interviendra au 1^{er} juillet 2014, avec une période transitoire possible jusque fin 2015.

Le dispositif *d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi* du FOREM est désormais entièrement déployé et opérationnel, et constitue le dispositif de mise en œuvre de l'accord sur l'accompagnement et le suivi actif des chômeurs. En 2013, il y a eu 100.807 nouveaux accompagnements, 230.231 entretiens individuels (bilan et suivi, contre 220.877 en 2012) et 418.602 entretiens individuels et prestations de suivis à distance réalisés dans le cadre des accompagnements individualisés. Ces prestations ont concerné 179.910 personnes différentes.

D'autres mesures contribuent également à la dynamique du marché du travail et au soutien des demandeurs d'emploi. Le plan SESAM permet d'octroyer une aide à l'embauche des demandeurs d'emploi dans les entreprises de moins de 50 travailleurs, avec un complément en faveur notamment des demandeurs d'emploi peu qualifiés et des trois premiers engagements. Le plan Airbag, quant à lui, octroie une aide de 12.500 euros sur deux ans pour les personnes souhaitant entamer une carrière d'indépendants. Les voies d'accès vers cette aide sont : le passage d'une activité à titre accessoire vers une activité à titre principal, l'accompagnement préalable dans une Structure d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi, un parcours de formation de chef d'entreprise, une formation supérieure en économie ou commerce ou encore un âge minimum de 50 ans pour les personnes qui disposent d'une expérience dans le domaine d'activité projeté.

i. Mobilité interrégionale

La politique de stimulation de la mobilité interrégionale des demandeurs d'emplois se poursuit sur base de l'accord de coopération de 2005, qui a permis de mettre en place différents outils : système d'échange d'informations, mise en place d'équipes mixtes VDAB/FOREM en vue d'assurer la gestion active des postes de travaux, organisation de jobdatings,... En 2014, des activités en matière de mobilité seront progressivement intégrées dans les directions régionales.

En 2013, le FOREM a reçu 117.344 offres d'emploi des autres Services Publics de l'Emploi (SPE) et a diffusé vers les autres SPE 36.243 offres d'emploi. 22.859 personnes sont actuellement reprises dans la réserve mobile, ce qui signifie qu'elles acceptent de travailler dans une entreprise en Flandre. 5.740 postes de travail ont été gérés par les équipes mixtes VDAB/FOREM et 1.191 personnes ont trouvé un emploi en Flandre grâce à cette équipe mixte.

Le dispositif du « Permis pour l'emploi » mis en place en 2013 permet l'octroi d'un chèque de 1.000 € (soit 20 heures d'auto-école) aux demandeurs d'emploi qui souhaitent décrocher leur permis de conduire dans le cadre d'un projet professionnel. 740 personnes en ont déjà bénéficié.

Au travers du Plan Langues financé par le Plan Marshall 2.vert, le Gouvernement Wallon met l'accent sur *l'apprentissage des langues* (nationales et anglais) comme facteur de mobilité des travailleurs et d'ouverture de la Wallonie. Les principaux publics cibles sont les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les jeunes. Afin de pérenniser cette politique, un décret formalisant légalement l'ensemble des mesures du plan a été adopté début 2014. Ceci donnera un encadrement pérenne à la plateforme Wallangues ainsi qu'à l'ensemble des mesures d'apprentissage des langues telles que les bourses d'immersion linguistique, les bourses BRIC ainsi que les mesures d'aide destinées aux demandeurs d'emploi. La plate-forme Wallangues compte plus de 265.000 inscrits. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de créer une Maison des langues à Louvain-la-Neuve.

En 2013, 317.343 heures de formation intensives en langues ont été réalisées au bénéfice des demandeurs d'emploi ; 749 bourses ont également été accordées aux demandeurs d'emploi. 116 bourses BRIC ont, par ailleurs, été octroyées à des jeunes sortis de l'enseignement supérieur ou universitaire. 585 jeunes ont bénéficié d'une bourse pour recommencer une seconde rhéto à l'étranger, Enfin, 73.559 chèques formation ont été octroyés à des travailleurs dans le cadre de l'apprentissage des langues.

Selon les derniers chiffres publiés par l'IWEPS, la mobilité interrégionale des travailleurs est en hausse ; en 2012, 238.284 wallons travaillent en dehors du territoire, contre 230.170 en 2010 (+3,5 %), dont 57 % à Bruxelles, 21 % en Flandre et 21,5 % à l'étranger. La mobilité vers la Flandre a augmenté de plus de 25 % depuis 2010 (50.000 en 2012 contre 40.400 en 2010), alors que vers Bruxelles la hausse est modérée (+3 %).

Par rapport à 2010, le nombre de navetteurs bruxellois entrant en Wallonie s'inscrit également en hausse (21.224 en 2012, soit une hausse de 15 %).

j. Cohérence entre politiques, en particulier en faveur des jeunes

Les gouvernements ont poursuivi les chantiers de réforme permettant de mieux articuler les champs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, en lien avec les besoins sur le marché du travail, en particulier dans les domaines de l'alternance, de l'enseignement qualifiant, et de la formation tout au long de la vie. Une approche cohérente à destination des jeunes a en outre été développée dans le cadre de la garantie jeunesse.

Le Plan d'action relatif à la *Garantie Jeunesse* a été déposé à la Commission en décembre 2013. Celui-ci est articulé sur les actions suivantes :

1. S'outiller pour mieux comprendre et mieux prendre en charge les jeunes : étude du public ;
2. Adapter le processus d'accompagnement à l'emploi et dans la formation : une dynamique « jeunes » en termes d'accompagnement sera déployée, et la mise en place d'un système de parrainage par des travailleurs expérimentés volontaires sera testée. Par ailleurs, un parcours de formation personnalisé sera favorisé ;
3. Lutter contre le décrochage des jeunes en formation : formations préparatoires, actions de soutien, de suivi et d'accompagnement, formation alternée des demandeurs d'emploi, stages de transition, délivrance de certifications partielles et/ou complètes, validation des compétences,...;
4. Développer l'identification des compétences : développement d'outils d'assessment général et d'orientation ;
5. Intensifier les liens avec l'entreprise : stage de transition, formation alternée des demandeurs d'emploi et formation en alternance ;
6. Développer des liens avec l'école au niveau de l'orientation professionnelle : actions d'information ;
7. Favoriser la transition à l'emploi : actions collectives ou individuelles en partenariat avec les secteurs professionnels, convention de partenariat entre le Forem et les acteurs concernés ;
8. Développer des actions visant l'accroche et le retour des NEETS sur le marché de l'emploi ;
9. Développer l'esprit d'entreprendre.

Le FOREM pilotera la mise en œuvre avec les opérateurs concernés (Forem Formation, Centres de Compétences, IFAPME, enseignement, CPAS, AWIPH, Centres PMS,...). Le point de contact unique au niveau belge a été confié à Synerjob⁴. La mise en œuvre du Plan d'action débutera en janvier 2014, avec un focus particulier sur 2014 et 2015. Les moyens alloués dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes lui seront dédiés. Les actions seront en outre intégrées dans les programmes FSE afin d'en assurer la continuité sur la période. Ainsi, une initiative transversale à destination des jeunes sera développée ; il s'agira notamment de faciliter la coopération entre les établissements d'enseignement et d'encourager la culture d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en investissant dans l'école de la seconde chance ainsi que dans des initiatives professionnelles pour les jeunes dans le cadre d'une politique globale destinée à lutter contre le décrochage scolaire.

Concernant les *stages de transition*, un accord de coopération avec le fédéral a été signé en décembre 2013. Un nouvel arrêté du Gouvernement wallon a également été publié en août 2013. Les jeunes wallons demandeurs d'emploi pourront, dès le septième mois de leur inscription au FOREM, bénéficier de ce nouveau dispositif d'insertion et de formation professionnelle comportant un stage, de 3 à 6 mois, auprès d'un employeur et une partie formative.

En matière d'*alternance*, un accord de coopération sur la formation en alternance entre la Wallonie, la FWB et la COCOF a été adopté en 2^{ème} lecture en janvier 2014 ; celui-ci prévoit l'harmonisation des statuts des opérateurs de formation, un contrat unique, un parcours de formation en alternance, et la création de l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA). Ce système permet d'atteindre un taux d'insertion de plus de 85 %. Par ailleurs le décret sur la formation alternée des demandeurs d'emploi a été adopté en février 2014. Celle-ci sera ciblée sur les jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans), ainsi que les demandeurs d'emploi en cellule de reconversion et permettra une formation de maximum 18 mois (dont 3 à 6 mois sous le régime du stage de transition), avec un ciblage sur les métiers en demande. Elle sera organisée conjointement par le FOREM et l'IFAPME.

L'avant-projet d'Accord de coopération relatif à la mise en œuvre des *Bassins de vie Enseignement qualifiant – Formation – Emploi* a été approuvé en 2^{ème} lecture en janvier 2014. Ce dispositif vise à favoriser les collaborations entre l'ensemble des acteurs du monde de l'enseignement qualifiant (secondaire, supérieur et promotion sociale), de la formation professionnelle et de l'emploi afin de permettre une véritable cohérence des offres d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle entre elles et avec les besoins socio-économiques constatés sur chaque bassin. 10 Bassins de vie sont créés, chacun aura à sa tête une instance de pilotage. Afin de répondre de manière optimale aux besoins socio-économiques du bassin de vie, les différents opérateurs réfléchiront leur offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle sur base d'une analyse commune de l'offre existante et des besoins. Les gouvernements ont en outre approuvé en janvier 2014 l'avant-projet d'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CFC).

Un nouveau *cadre sur les stages dans l'enseignement qualifiant* a été approuvé le 4 décembre 2013 par le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles. Les stages deviennent obligatoires dans toutes les options « certification par unités » (CPU) à mesure qu'elles se développent au 3^{ème} degré, dans toutes les 7^{èmes} qualifiantes au 1^{er} septembre 2014, et progressivement dans les autres formations de 5^{ème} et 6^{ème}. Les écoles gardent la possibilité d'inscrire les stages dans leur projet pédagogique (et y sont encouragées) dans les options du 3^{ème} degré où les stages ne sont pas obligatoires et au 2^{ème} degré.

⁴ Synerjob est la Fédération belge des Services Public de l'Emploi et de la Formation et a été créée en 2007 en vue de renforcer la coopération entre les Régions et Communautés.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé en novembre 2013 d'allouer 30 millions € pour le financement des infrastructures de la *cit  des m tiers*   Charleroi, et de d gager une premi re tranche de 9 millions € (sur un budget total de 25 millions) pour la *cit  des m tiers de Li ge* (1 res actions pr vues en 2014) ainsi que pour la *cit  des m tiers*   Namur. L'objectif de ces projets est revaloriser l'image des m tiers de la construction et de l'industrie, et de permettre une meilleure orientation professionnelle   tous les publics, en se basant sur une collaboration large de l'ensemble des acteurs (diff rentes fili res et diff rents r seaux d'enseignement, formation, emploi, industrie, monde associatif). La mutualisation des ressources permet la mise   disposition des  tudiant de mat riel performant et de fili res de formation pointes. Les projets sont ax s sur les m tiers porteurs pour le d veloppement  conomique du bassin concern . Par ailleurs, les gouvernements ont approuv  en janvier 2014, la candidature de la ville de Charleroi pour l'accueil de *Worldskills* en 2019.

Le dispositif des *essais m tiers* d ploy  depuis 2011, en priorit  en faveur des jeunes et des travailleurs licenci s, a permis de r aliser 5.263 essais m tiers entre 2011 et 2013, dont 2.162 dans les m tiers verts.

Concernant les *centres de comp tences*, acteurs centraux dans le dispositif de formation tout au long de la vie, un projet d'arr t  adopt  en 1 re lecture par le Gouvernement wallon en novembre leur offre un nouveau cadre juridique permettant de les revaloriser et de les confirmer dans leur r le d'excellence ; Un financement structurel de 3 millions € leur est allou . En 2013, 751.285 heures de formation ont  t  dispens es dans les 25 centres de comp tence. Entre 2010 et 2013, 196.219 200.000 b n ficiaires ont eu acc s   ces centres, dont 30.566 enseignants et 165.653  l ves.

Par ailleurs, la reconduction en f vrier 2014 de l'accord de coop ration sur la collaboration entre l'enseignement qualifiant, les centres de comp tence et les centres de technologie avanc e conforte les synergies existantes en amplifiant les heures disponibles pour le monde scolaire dans les centres de comp tence (1.000.000 heures) et en augmentant graduellement le financement horaire jusqu'  15 euros.

Un nouveau dispositif de « *ch que-formation* » permettant de renforcer le lien avec l'activit  professionnelle du b n ficiaire et les besoins du march  a  t  adopt  d but 2014. En 2013, 73.559 ch ques formation ont  t  octroy s   des travailleurs dans le cadre de l'apprentissage des langues. Dans la m me optique, une r vision du d cret relatif au plan mobilisateur des TIC a  t  adopt e en 2 me lecture en novembre 2013, afin de mieux prendre en compte les  volutions soci tales et technologiques et de mieux r pondre aux exigences du march  du travail. Le Forem a en outre publi  en septembre 2013 une  tude prospective sur les *m tiers en demande*, qui permettra d'orienter les politiques en la mati re.

Enfin, le Forem a cr e en 2013 la plate-forme web Formapass, qui regroupe toute l'offre de formation et d'insertion en Wallonie.

k. Ag s

Diff rents dispositifs ont  t  adapt s afin de mieux prendre en compte le public des plus de 50 ans. Ainsi, le gouvernement a d cid  en novembre 2013 de rendre le *Programme de Transition Professionnelle* plus attractif pour les plus de 50 ans, au travers d'une subvention renforc e de 300 € (temps plein). Par ailleurs, le *dispositif Airbag visant   soutenir l'activit  ind pendante* est  largi aux plus de 50 ans ayant une exp rience professionnelle de 3 ans ; le d cret a  t  adopt  en f vrier 2014. Enfin, comme indiqu  plus haut, le public cible du dispositif *d'accompagnement individualis * des demandeurs d'emploi est  largi aux plus de 50 ans.

I. Inclusion des migrants

Le décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère a été adopté fin février 2014 par le Gouvernement wallon.

Il instaure notamment à l'attention du public visé un parcours d'accueil, d'intégration, ayant pour but l'émancipation des primo-arrivants. Il s'agit d'une stratégie intégrée pour leur inclusion. Celle-ci devrait être pleinement opérationnelle pour 2017.

Le parcours d'accueil concernera toute personne étrangère séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un Etat membre de l'UE, de l'EEE et de la Suisse et les membres de leurs familles. Il sera mis en place au départ de 8 Centres régionaux d'intégration ou bureaux d'accueil. Ce parcours prévoit plusieurs axes :

- Un module d'accueil personnalisé (obligatoire) ;
- Une formation à la langue française ;
- Une formation à la citoyenneté ;
- Une orientation socio-professionnelle.

Par ailleurs, un nouveau portail d'accueil des primo-arrivants a été lancé en décembre 2013. Le site fournit des informations de base sur le fonctionnement de notre société afin de faciliter les premiers pas des primo-arrivants. Ce site oriente également vers des lieux d'informations utiles offrant un accompagnement. Il est disponible en 6 langues et permet une utilisation autonome par les personnes elles-mêmes ou les acteurs de terrain en charge de leur orientation à Bruxelles et en Wallonie.

Ces dispositifs permettront également un recours plus structuré aux différents dispositifs existants, p.ex. en matière d'alphabétisation ou d'enseignement (dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants, DASPA).

Dans le cadre de la programmation 2014-2020 des *Fonds structurels*, les initiatives développées de manière transversale par le FSE à destination des jeunes viseront en particulier les jeunes déscolarisés issus de l'immigration, et elles engloberont des mesures de prévention, d'intervention précoce et de compensation.

Comme c'est déjà le cas en Wallonie depuis 2012, le décret du 20 juin 2013 relatif à la suppression de la condition de nationalité pour l'exercice des fonctions de recrutement et de sélection dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française permet l'ouverture de la fonction publique aux étrangers pour les personnels de l'enseignement francophone.

Le Gouvernement wallon a en outre adopté, en première lecture le 23 janvier 2014, l'avant-projet de décret relatif à la reconnaissance d'un Centre de médiation des gens du voyage. Les missions du Centre sont de favoriser et soutenir la gestion du séjour temporaire, soutenir l'aménagement d'espaces adaptés aux familles du Voyage, développer auprès des intervenants sociaux, éducatifs, administratifs, la formation et l'information sur les réalités socioculturelles des Gens du Voyage, favoriser l'échange régional et transnational d'expériences entre associations et services, favoriser les participations citoyennes, lutter contre les stéréotypes négatifs par des actions de sensibilisation de la population, des institutions publiques et des médias et, enfin, favoriser l'intégration sociale des Gens du Voyage en développant, en partenariat, des projets sociaux, économiques, culturels, éducatifs, socioprofessionnels et environnementaux.

Enfin, un *Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations* est en voie de création. Cet organisme indépendant sera géré par un conseil d'administration interfédéral et sera composé de plusieurs chambres linguistiques. Ces chambres analyseront les cas d'éventuelles discriminations pouvant survenir sur la base de l'origine nationale ou ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'état de santé actuel ou futur, de l'âge, des convictions philosophiques ou religieuses. L'accord de coopération renforce la sécurité juridique de l'arsenal anti-discrimination au cas où un cas relevant des compétences des entités fédérées serait porté en justice.

La contribution de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles est portée à 48 % du financement total du Centre en 2015. Les permanences du Centre seront organisées sur une base décentralisée, au sein des 11 Espaces Wallonie.

2.7 Recommandation n°7 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les discussions sont en cours dans le cadre du « *burden sharing* » avec les autres entités afin de déterminer les objectifs à atteindre par chacun en matière d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de Gaz à effets de serre.

Le Décret relatif à la *Stratégie wallonne de développement durable* a été publié le 9 juillet 2013. Celui-ci rend obligatoire pour les prochains gouvernements l'adoption d'une stratégie wallonne de développement durable, ainsi que d'une Alliance Emploi-Environnement sectorielle endéans l'année de leur investiture. La première stratégie de développement durable a été adoptée en 1^{ère} lecture en juin 2013.

Dans ce cadre, le gouvernement a également décidé de créer une *cellule d'avis en Développement durable* (arrêté publié au Moniteur belge le 24/10/2013). Son rôle est de promouvoir la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques en formulant, en amont de la décision gouvernementale, des avis fondés sur un examen «développement durable».

Par ailleurs, le Parlement wallon a adopté en février 2014 le « *Décret Climat* ». Ce décret doit permettre à la Wallonie de respecter ses engagements de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 30 % d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050 par rapport aux émissions de 1990. Concrètement, le décret balise la trajectoire de réduction d'émission de GES via le mécanisme du budget d'émission, que le gouvernement sera chargé d'établir pour une période de 5 ans. Par ailleurs, un « *Plan Air-Climat-Energie* » listera les mesures concrètes permettant au gouvernement de respecter sa trajectoire budgétaire en émissions ; celui-ci a été approuvé en 1^{ère} lecture en janvier 2014 et sera soumis à enquête publique en juin 2014.

En termes de stratégie, le Gouvernement wallon a adopté en novembre 2013 le projet de *Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)*. Celui-ci propose une vision pour le territoire wallon à l'horizon 2040 en vue de rencontrer les défis démographiques, sociaux, économiques, énergétiques et climatiques, et intègre des objectifs en matière d'habitat et de mobilité durables.

Par ailleurs, le *Code du développement territorial* adopté en janvier 2014 (adoption au parlement prévue en mars 2014) réforme les procédures de délivrance des permis pour les projets structurants et d'intérêt général ; il s'agit en particulier de sécuriser juridiquement les grands projets d'infrastructures. Des dispositions sont également prises afin de densifier l'habitat dans les centres ruraux ou urbains et freiner la périurbanisation.

Dans le domaine de la *construction*, l'action du gouvernement se focalise sur la mise en œuvre du Plan pluriannuel de la 1^{ère} *Alliance Emploi-Environnement*, lancée en 2011 et qui compte une cinquantaine d'actions. Celle-ci vise à améliorer la qualité du bâti et ses performances énergétiques, tout en promouvant la transition du secteur de la construction vers une approche plus durable. Cette politique

s'inscrit dans la mise en œuvre des Directives européennes en matière de performance énergétique des bâtiments et d'efficacité énergétique. Une évaluation globale de la politique est en cours.

Dans ce cadre, plusieurs décisions ont été prises, notamment une modification des dispositions relatives à la performance énergétique des bâtiments avec pour objectifs d'améliorer la méthode de calcul PEB et de la rendre plus uniforme entre les 3 régions (arrêté publié en décembre 2013), la prolongation en 2014 du dispositif de prêts à taux 0 % pour le financement des travaux d'économie d'énergie dans les habitations (écopack, plus de 7.000 prêts ont déjà été octroyés à fin 2013), l'adoption des arrêtés relatifs aux subventions en matière de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, du secteur associatif et communaux (UREBA et UREBA exceptionnels), le lancement d'un appel à projets exemplaires en matière de construction et de rénovation durable (BATEX) en juin 2013, l'adoption d'une nouvelle prime pour la réhabilitation des habitations qui ne peuvent pas être considérées comme logement au sens du Code wallon du logement et de l'habitat durable (type caravaning de longue durée dans les zones d'habitat permanent), ainsi qu'une simplification administrative de primes à la réhabilitation et au double vitrage (1^{ère} lecture en novembre 2013). La mise en œuvre du programme PIVERT visant la rénovation énergétique de 10.000 logements publics (budget de 400 millions €) se poursuit ; la 2^{ème} tranche du programme cible les logements dont la consommation est la plus élevée. Par ailleurs, l'investissement dans les bâtiments de l'administration régionale se poursuit, à différents niveaux : équipement en photovoltaïque (2 millions € investis en 2012 et 2013), rénovation de chaufferies (6 réalisées pour un investissement de l'ordre de 480.000€, 3 prévues pour 2014), rénovations de toitures (4 réalisées, pour un investissement de 180.000€), installation de sites de cogénération (3 réalisés, un prévu en 2014), équipement des parkings en éclairage LED (3 réalisés).

Par ailleurs, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en février 2014 de nouvelles normes physiques et financières régissant la construction des bâtiments scolaires, adaptées à l'éco-construction.

En novembre 2013, le gouvernement s'est également engagé à recourir à des mécanismes permettant d'atteindre le volume d'économies d'énergie requis par la directive 2012/27/CE relative à l'efficacité énergétique.

En termes de cohérence des politiques, un *transfert de compétences en matière de logement et d'énergie des Provinces vers la Région* a été décidé en 3^{ème} lecture par le gouvernement en janvier 2014, avec pour objectif de permettre une plus grande efficacité et plus de cohérence dans ces politiques. Pour accompagner ce transfert, un montant de 4 millions € sera déduit du Fonds des Provinces à partir du 1^{er} janvier 2015 et transféré vers la Wallonie.

Dans le domaine du *transport*, les travaux se poursuivent en vue de la mise en place d'un *système de prélèvement kilométrique pour les poids lourds* sur le territoire des trois régions. Ainsi, un Accord de coopération a été approuvé par les 3 gouvernements régionaux en janvier 2014. Celui-ci établit les principes communs qui vont encadrer l'introduction et la gestion dans les 3 Régions d'un péage kilométrique pour les véhicules de transport de marchandises d'une masse maximale autorisée de plus de 3,5 tonnes. L'accord de coopération prévoit également la création de l'institut inter-régional Viapass. Cet institut assurera la coopération, la coordination et la concertation entre les régions dans la gestion du système, et à ce titre sera notamment chargé de suivre la bonne exécution du marché qui sera attribué au prestataire de services en vue de la mise en œuvre et de l'exploitation du système de péage kilométrique. Selon le planning actuel, le système Viapass pour poids lourds sera opérationnel en 2016.

Comme indiqué plus haut, le système des *malus* écologiques a été étendu depuis le 1^{er} janvier 2014 aux véhicules mis en circulation par des sociétés, suivant un barème identique à celui en vigueur pour les particuliers.

Par ailleurs, afin de favoriser le shift modal, le Gouvernement wallon poursuit ses investissements en matière de multimodalité. En particulier, le gouvernement a remis en novembre 2013 son avis sur les *priorités d'investissements pour le rail wallon* pour la période 2013-2025, et a décidé de cofinancer, selon la marge fixée par le Gouvernement fédéral, l'enveloppe des projets régionaux à hauteur de 180 millions € sur la période, et d'anticiper pour un montant de 100 millions € le programme d'investissements prioritaires suivant. Ceci permet de dégager un montant total de 948 millions € pour les projets prioritaires wallons d'ici 2025.

Les priorités sont les suivantes : Raccordement et Gare à l'aéroport de Gosselies, accélération des travaux en cours, dont la finalisation des chantiers RER et la modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg, développement du transport de marchandises par rail (modernisation de gares de triage, inscription de la Wallonie dans les corridors européens de fret est-ouest et nord-sud, connexion du futur terminal Liège-Carex), amélioration de la qualité de service aux voyageurs grâce à l'augmentation de la capacité des certaines lignes, proches de la saturation, et par l'application du principe des nœuds de correspondance sur la dorsale wallonne, développement du Réseau express liégeois, amélioration de l'accès des villes wallonnes à Bruxelles.

Par ailleurs, le chantier de la plate-forme multimodale de Liège Trilogiport a démarré en juin 2013 ; celle-ci devrait être opérationnelle au second semestre 2015.

Enfin, l'amélioration du bilan carbone constituera une priorité transversale de la programmation 2014-2020 des *Fonds structurels* en Wallonie. Dans le cadre des actions de redynamisation urbaine, des actions seront notamment menées en matière de réhabilitation durable des bâtiments, de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et de développement des transports durables.

3. Objectifs de la Stratégie Europe 2020

3.1 Emploi

Les principales réformes et mesures adoptées en matière d'emploi sont détaillées au chapitre 2.

Concernant en particulier les *reconversions collectives*, outre le décret sur la formation alternée des demandeurs d'emploi adopté en février 2014 qui cible les demandeurs d'emploi en cellule de reconversion (cf. section 1.6), l'initiative « Passeur de métiers » a été initiée à l'automne 2013 par le Forem en partenariat avec les acteurs de la formation, de l'insertion socio-professionnelle et de l'enseignement ; celle-ci permet aux participants de s'engager dans une formation de type pédagogique en vue de s'orienter vers une carrière dans l'enseignement ou la formation. Trois nouvelles sessions sont prévues en 2014.

Signalons qu'en matière d'efficacité des services de formation, suite à la signature du nouveau contrat de gestion de l'IFAPME en février 2012, il a été nécessaire de revoir le *Décret instituant l'IFAPME* ; celui-ci a été adopté en mai 2013 et est entré en vigueur au 1^{er} juin 2013. Les modifications principales suivantes portent sur l'optimisation des filières de formation et la mise en place de la nouvelle filière de formation de coordination et d'encadrement à destination de responsables au sein d'entreprises sans qu'il s'agisse du chef d'entreprise, la possibilité de renforcer les partenariats (p.ex. FOREM, enseignement,...), la structuration du Réseau (renforcement de la cohérence et de la collaboration entre l'Institut et les Centres et renforcement du contrôle des centres par l'Institut), le renforcement et l'organisation de l'audit interne, et la mise en place d'un service de Gestion Centralisé des Plaintes. Le FOREM a mis l'accent en 2013 sur la formation des formateurs, via l'initiative FormaForm et le nouveau centre installé à Louvain-la-Neuve.

Par ailleurs, en matière de conciliation vie privé/vie professionnelle, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en juin 2013 le contrat de gestion 2008-2013 de l'Office de la Nais-

sance et de l'Enfance en ce compris le plan Cigogne 3. Ce plan vise à ouvrir de nouvelles places d'accueil de la petite enfance, afin de répondre aux conséquences des changements démographiques. 2.049 places seront créées en 2014 et, ensuite, une moyenne de 1.600 places par an. Pour soutenir ce plan Cigogne 3, la Wallonie mettra des aides à l'emploi à disposition de la Fédération pour le personnel d'encadrement au sein des structures d'accueil et mobilisera des crédits afin de créer de nouvelles infrastructures d'accueil de la petite enfance.

3.2 R&D et innovation

Les deux gouvernements poursuivent les efforts pour intensifier les investissements en R&D et en innovation, et renforcer l'efficacité des politiques, en lien avec les orientations européennes, notamment l'initiative-phare « L'Union pour l'innovation ». Il s'agit d'une part de soutenir l'excellence de la recherche scientifique et de concrétiser la participation active de la Wallonie à l'Espace Européen de la Recherche. D'autre part, l'accent est mis sur la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au sens large au sein du tissu économique, ainsi que sur l'amélioration du fonctionnement du système régional d'innovation dans toutes ses composantes. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de la Recherche 2011-2015 et du Plan « Creative Wallonia » a été poursuivie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de recherche 2011-2015*, différentes initiatives ont été lancées en 2013 en matière de soutien à la RDI, en particulier à destination des PME. notamment un appel à projets « Cwality » visant à favoriser l'acquisition de nouvelles compétences via une meilleure association des PME et organismes de recherche, et le transfert de connaissances vers les PME (lancé en septembre 2013, budget de 10 millions €), un appel « Fonds d'impulsion vert pour les jeunes entreprises innovantes » portant sur la recherche industrielle ou de développement expérimental (lancé en mai 2013, budget indicatif de 5 millions €), un appel « recherche collective » qui vise à renforcer l'expertise et le savoir-faire des centres de recherche agréés dans des domaines d'activités utiles au plus grand nombre de PME wallonnes, et un appel « Germaine Tillion » en innovation sociale (lancé en mai 2013). Par ailleurs, un programme mobilisateur sur le stockage en énergie électrique (ENERGINSERE, budget indicatif de 10 millions €) a été lancé en octobre 2013, ainsi qu'un appel Partenariat Public-Privé visant à répondre aux exigences d'une rupture technologique dans un secteur d'activité déterminé (budget de 5 millions €). Enfin, suite aux programmes mobilisateurs lancés en 2013 (WB Health et IT for Green), le gouvernement a décidé de financer respectivement 17 projets pour un budget de 21 millions € et 10 projets pour un budget de 9 millions €. Il est en outre prévu de confier au réseau LIEU (interfaces entreprises-universités) une mission de suivi des programmes mobilisateurs dans une optique de valorisation et de mise sur le marché.

Dans le cadre de l'appel relatif au financement d'infrastructures de recherche, deux projets interuniversitaires seront financés pour 2,4 millions € dans les domaines de l'impression 3D d'objets à base métallique et des protéines, et la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à deux projets ESFRI sera poursuivie avec un financement total de près de 600.000 € (SHARE et LifeWatch). Une cartographie des équipes et infrastructures est en cours.

La Wallonie a en outre confirmé en novembre sa participation à EUROSTARS II à hauteur de 1,54 millions /an, ainsi qu'à AAL (avec un budget par appel de 300.000 €).

En matière de mobilité, de nouveaux mécanismes « BEWARE Fellowships » ont été lancés en janvier, visant à financer l'accueil en entreprise ou en université de chercheurs étrangers en Wallonie/Fédération Wallonie-Bruxelles. BEWARE Fellowships Industry permettra l'octroi de 57 mandats sur 5 ans, mandats dont le but est de permettre à une PME ou un centre de recherche agréé de bénéficier de l'expertise de chercheurs étrangers (ou belges expatriés) hautement qualifiés afin d'encourager le processus d'innovation au sein de l'hôte wallon. BEWARE Fellowships Academia est quant à lui

axé sur le transfert technologique ; il s'étalera également sur 5 ans et prévoit un total de 80 mandats pour des chercheurs en situation de mobilité afin de les attirer dans une Université, en partenariat avec une entreprise wallonne. Par ailleurs, les appels à projets First 2014, qui permettent la mobilité des chercheurs entre le monde académique et le monde industriel, se sont clôturés en janvier 2014 par le dépôt de 51 dossiers dont 9 First International, 18 First Haute Ecole et 24 First Spin-off.

Une modification du décret relatif au soutien à la recherche et à l'innovation en Wallonie a été adoptée en commission du Parlement en février 2014. Parmi les grands changements, il convient de noter l'introduction de nouvelles subventions pour l'acquisition d'équipements exceptionnels ainsi que de fonds de maturation, le regroupement de centres de recherche agréés en instituts de recherche, ou encore l'ouverture des partenariats d'innovation à l'innovation non-technologique et aux partenaires internationaux dans les consortiums de recherche.

Au niveau du financement de la recherche fondamentale, l'adoption en juillet 2013 du nouveau décret FNRS permet de garantir, à partir de 2015, son financement à hauteur de 103,8 millions €/an, indexés. De plus, le financement du Fonds de la Recherche Fondamentale Stratégique, logé au sein du FNRS, est pérennisé sur ses deux axes stratégiques : WISD (cinq millions €/an pour de la recherche en développement durable) et WELBIO (six millions €/an pour la recherche en science de la vie). Dans le cadre du programme d'excellence portant sur le redéploiement industriel wallon en vue d'une transition écologique lancé en 2013, 3 projets ont été retenus pour un budget de plus de 14 millions €.

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan Creative Wallonia*, plusieurs actions en matière de formation ont été initiées en 2013-2014 : un Executive Master en Management de l'innovation, un Executive Master en Co-creation Innovation (réalisation de projets innovants), et un Master class créativité et innovation. Par ailleurs, des laboratoires de créativité sont lancés au sein de 6 Hautes Ecoles pédagogiques (4 nouveaux projets en 2014, sur base des 2 pilotes lancés en 2013), l'objectif étant de concrétiser un programme de formation pointue au sein d'un laboratoire créatif spécialement équipé pour permettre aux futurs enseignants d'acquérir, de tester et d'intégrer dans leur futures pratiques pédagogiques les techniques d'éveil à la créativité et au processus d'innovation.

En matière de soutien aux projets et pratiques innovantes, l'appel à projets « Living labs » a été lancé en novembre 2013 ; ce dernier prévoit le soutien de deux projets pilotes dans les thématiques e-Health et Open Domain. Par ailleurs, la prime aux conseils en économie créative est désormais opérationnelle. Le Maker's lab, testé lors de la semaine de la créativité, sera poursuivi dans toute la Wallonie en 2014 ; il s'agit d'un laboratoire nomade permettant au plus grand nombre de s'essayer aux nouvelles techniques de productions d'idées et de prototypages rapides. L'accélérateur de start-ups Nest'up organisera sa 4^{ème} session au printemps 2014 ; le projet sera complété par la création d'un bâtiment (CreativeSpark, permettant d'héberger une dizaine de start-ups, des espaces collaboratifs, un labo de recherche,...), d'un « Lean fund » rassemblant une quinzaine d'investisseurs privés et institutionnels, et d'un « lean reactor » qui permettra de poursuivre l'accompagnement des start-ups pendant 9 mois après la sortie du programme d'accélération. Enfin, une convention pluriannuelle 2014-2016 a été conclue avec l'ASBL Wallonie Design, avec pour objectifs promouvoir le design, de mener des actions spécifiques à destination des entreprises et des designers et d'assurer la coordination des actions en la matière ; le budget octroyé pour 2014 est de 250.000 €.

Pour le volet « TIC », le gouvernement a décidé en juillet 2013 d'allouer 1 million € afin de soutenir le programme « Digital cities », qui vise création d'une infrastructure Wifi robuste, fiable et sécurisée au sein des agglomérations wallonnes. 6 villes seront visées dans un premier temps. Par ailleurs, dans le cadre du 2^{ème} appel « Ecoles numériques » doté d'un budget d'1 million €, 72 projets ont été retenus (contre 28 pour le 1^{er} appel en 2011), qui permettront aux établissements sélectionner de s'équiper en matériel numérique, tant dans l'enseignement obligatoire et de promotion sociale », que dans les catégories pédagogiques des Hautes Ecoles. Par ailleurs, des conseillers « école numérique » ainsi que

15 nouveaux assistants à la maintenance informatique des écoles sont affectés à l'accompagnement des porteurs de projets sur les plans logistique, technologique et pédagogique. Une plate-forme de services « Wallonia Big data » devrait être lancée en 2014, à destination des pôles de compétitivité.

Enfin, un appel à projets « hubs créatifs » a été lancé en janvier 2014. Il s'agit de favoriser la structuration de pôles physiques territoriaux multidisciplinaires visant à stimuler l'émergence et la consolidation de l'économie créative à travers un programme pluridisciplinaire d'actions et d'animations. Cette phase pilote vise à préparer l'action qui sera développée dans le cadre des Fonds structurels.

Le premier bilan du Plan réalisé fin 2013 permet de mettre en évidence les réalisations suivantes : plus de 2.600 personnes formées, 330 produits ou services innovants créés ou soutenus, plus de 250 entrepreneurs créatifs soutenus, plus de 830 entreprises impliquées, 124 actions à l'international et plus de 200 partenaires internationaux. Une évaluation globale du Plan est en cours, dans le cadre du projet « Wallonia, European Creative District », qui est en phase de mise en œuvre.

Le soutien à la R&D et à l'innovation constituera un axe essentiel de la prochaine programmation des **Fonds structurels** en Wallonie. Les actions développées viseront à approfondir la stratégie de spécialisation intelligente de la Région.

3.3 Enseignement et formation

a. Lutte contre le décrochage scolaire

Plusieurs décisions importantes sont intervenues dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, permettant de consolider et de mettre en place une réelle stratégie intégrée en la matière. Les initiatives détaillées ci-dessous sont par ailleurs complétées par les efforts qui se poursuivent en matière *d'enseignement en alternance et de renforcement de l'enseignement qualifiant*, permettant une meilleure articulation enseignement-formation-marché du travail, et qui sont décrites au chapitre précédent.

En décembre 2013, l'accord de coopération entre les gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles Capitale, la Cocof et de la Communauté germanophone visant à organiser la mise en œuvre d'un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs a été approuvé en 2^{ème} lecture. L'objectif est de créer un *outil d'analyse des trajectoires scolaires et post-scolaires* des élèves ayant fait tout ou partie de leurs études dans le système d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet outil permettra donc d'améliorer le pilotage des politiques menées en matière d'enseignement et de formation mais aussi les liens entre ces différentes politiques.

Par ailleurs, deux décrets, intersectoriel et sectoriel relatifs à l'accrochage scolaire, la prévention de la violence et l'accompagnement des démarches d'orientation ont été adoptés en novembre 2013. Ceux-ci visent à articuler les politiques de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse en matière de bien-être des jeunes, d'accrochage scolaire, de prévention de la violence et d'accompagnement des démarches d'orientation.

Le Décret relatif à l'enseignement spécialisé a également été modifié et un arrêté relatif aux *Structures Scolaires d'Aide à la Socialisation (SSAS)* a été adopté ; celui-ci officialise les SSAS dans l'enseignement primaire et secondaire spécialisé. Ces structures proposent à des jeunes présentant des troubles structurels du comportement et/ou de la personnalité, quel que soit le type d'enseignement spécialisé dont ils relèvent, une structure leur permettant une réintégration dans une structure d'apprentissage.

Par ailleurs, le gouvernement a approuvé en décembre 2013 (1^{ère} lecture) l'avant-projet de décret relatif aux ajustements et approfondissements de la *réforme du premier degré*. Il s'agit de généraliser pro-

gressivement plusieurs expériences pilotes testées avec succès, notamment les Plan d'Actions Collectives (PAC) pour la classe ou l'utilisation d'un Plan Individualisé des Apprentissages (PIA) par élève. Le texte prévoit également le renforcement du caractère pluridisciplinaire de la formation au premier degré par la suppression progressive de la première année complémentaire (1S) et mise en œuvre d'une année supplémentaire éventuelle au terme du degré (2S). Enfin, un accompagnement des écoles qui présentent des taux élevés d'échecs, d'absentéisme...est prévu.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également approuvé en 2^{ème} lecture en février 2014 le décret *réformant les titres et fonctions dans l'enseignement*. Celui-ci vise la création d'un régime uniforme harmonisant plusieurs milliers de titres et fonctions et plusieurs centaines de barèmes existants dans l'enseignement tout en garantissant la priorité aux titres requis sur les titres suffisants. Le décret instaure également un régime de titres en pénurie.

En matière de coordination entre entités fédérées, les ministres de l'Enseignement des trois Communautés ont signé en janvier 2014 un protocole de collaboration en vue d'instaurer une *conférence interministérielle réunissant les Ministres chargés de l'enseignement*. Celle-ci aura pour objectifs de permettre la concertation et la collaboration entre les Communautés dans des dossiers les concernant de manière conjointe en matière d'enseignement et de permettre l'échange d'informations entre Communautés sur les politiques menées ou en réflexion en matière d'enseignement. Parmi les sujets qui figureront à l'ordre du jour des prochaines conférences interministérielles, épinglons, entre autres : l'échange de native speakers, les réformes envisagées en matière d'enseignement secondaire, notamment pour le qualifiant, les reconnaissances de diplômes entre Communautés, l'âge de l'obligation scolaire, la question de la compétence du contrôle de l'obligation scolaire sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale, la collaboration entre les services de l'inspection, l'enjeu de la pression démographique à Bruxelles,...

Afin de répondre aux évolutions démographiques à Bruxelles et en Wallonie, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait lancé en 2010 un plan exceptionnel de rénovation et *création de nouvelles places dans les bâtiments scolaires* pour un montant de 600 millions €, financés en partenariat avec la BEI, et des banques. Celui-ci permis le lancement de nombreux projets qui permettront, d'ici 2017, la création de 15.700 places sur Bruxelles, et 7.800 sur la Wallonie. De ce fait, les investissements lancés au cours d'une législature ont atteint le montant record de 1,2 milliard € (soit trois fois plus qu'entre 2004 et 2009). Toutefois, de tels projets infrastructurels prennent du temps. Dès lors, en novembre dernier, pour faire face à l'urgence, le gouvernement a lancé un nouveau plan de création de places via des pavillons modulaires et des rénovations limitées, avec un objectif de création de 13.500 places sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour un budget de 55 millions €.

b. Enseignement supérieur

Le décret réformant le *paysage de l'enseignement supérieur* a été adopté en novembre 2013. Le décret a pour objectifs de renforcer la cohérence du parcours des étudiants, de promouvoir la réussite, et d'inscrire les établissements d'enseignement supérieur dans des logiques de collaborations et de coopérations (Universités, Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des Arts et Ecoles d'Enseignement supérieur de Promotion sociale). Les institutions sont réunies au sein d'une académie unique (ARES : académie de recherche et d'enseignement supérieur), qui a été installée le 1^{er} janvier 2014. Partenaires au sein de 5 pôles géographiques, elles pourront développer une offre d'enseignement et des services de proximité au bénéfice de tous les étudiants. Une subvention de 75.000 € a été accordée à chaque pôle pour construire et définir son plan stratégique.

Dans ce cadre, les gouvernements ont initié en novembre 2013 le concept de *structures collectives d'enseignement supérieur* qui permettra de créer des plateformes mettant infrastructures et équipement

pédagogiques de qualité à disposition de tous les établissements d'enseignement supérieur et d'opérateurs de formation professionnelle dans des bassins ciblés où l'offre est faible.

Par ailleurs, le gouvernement a approuvé en 1^{ère} lecture en janvier 2014 le projet de décret adaptant le *financement des établissements d'enseignement supérieur* à la nouvelle organisation des études. Ce projet de décret intègre ainsi les concepts d'aides à la réussite et de parcours individuels tout en visant à octroyer une plus value financière de 120 pour cent aux établissements qui concrétisent les synergies.

Une refonte de la *formation initiale des enseignants* a en outre été entreprise. Celle-ci vise à renforcer la formation actuelle de tous les enseignants, redéfinir les finalités et les contenus de celle-ci, pour, à plus long terme en réorganiser la structure.

Enfin, le gouvernement a approuvé en dernière lecture en décembre 2013 un projet de décret relatif à **l'enseignement supérieur inclusif**, permettant un accès à l'enseignement supérieur sans discrimination pour les étudiants en situation de handicap.

3.4 Cohésion sociale et Action sociale

Les axes principaux de la politique régionale en matière de cohésion et d'inclusion sociales portent sur l'éducation, la formation et l'insertion sur le marché du travail, notamment via des mesures de soutien à l'emploi et au développement de l'économie sociale. En matière d'insertion socioprofessionnelle, la politique menée en Wallonie est universelle, mais des efforts particuliers sont déployés pour accompagner certaines catégories de chômeurs, notamment les personnes les plus éloignées du marché du travail. La Wallonie a également développé une politique d'accès effectif au logement, et met en œuvre une approche intégrée de lutte contre la grande pauvreté, de lutte et de prévention contre le surendettement.

A cet égard, elle soutient les trois axes prioritaires identifiés par la Plate-forme belge contre la pauvreté UE 2020 : l'inclusion active pour les personnes exclues du marché du travail, la lutte contre le sans-abrisme et le logement précaire, la lutte contre la pauvreté des enfants.

a. Inclusion active

Dans le cadre de la politique d'appui pour les publics éloignés du marché de l'emploi, un nouveau Décret sur les *centres d'insertion socio-professionnelle* a été adopté en août 2013 ; les arrêtés sont en cours de préparation. Par ailleurs, afin de soutenir les efforts en matière d'*alphabétisation*, le gouvernement a approuvé en janvier 2014 un projet de convention pluriannuelle de 3 ans, avec une subvention annuelle de 65 000 €, permettant de pérenniser le réseau wallon d'Ecrivains publics.

De nouvelles mesures ont été décidées par le gouvernement afin de soutenir l'inclusion des *personnes en situation de handicap*. Ainsi, outre le décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif mentionné plus haut, le Gouvernement a adopté en 1^{ère} lecture en janvier 2014, un projet d'arrêté modifiant certaines dispositions relatives aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés. Celui-ci vise une généralisation à tout le secteur des missions de bilantage et d'orientation, afin d'harmoniser l'offre de service. Le texte instaure un suivi post-formatif automatique sauf si le stagiaire y renonce, si le suivi est pris en charge par un autre opérateur ou en cas de force majeure. Le texte a également pour objectif de simplifier les procédures, tant pour la personne en situation de handicap, pour les centres que pour l'AWIPH. Le projet introduit une intervention financière dans les frais de garderie et de crèche pour permettre aux mères et pères de famille d'accéder plus facilement à la formation.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé en mai 2013 d'assurer le financement de travaux de transformation et d'amélioration des infrastructures d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées. Un budget de 30 millions € a été dégagé afin de permettre le lancement de 6 appels à projets (1^{er} appel lancé en octobre 2013).

Enfin, le gouvernement a approuvé en mai 2013 deux nouvelles mesures soutenir le développement économique des Entreprises de Travail Adapté (ETA). D'une part, une convention pluriannuelle est conclue avec l'Entente wallonne des entreprises de travail adapté afin de promouvoir le secteur et rechercher de nouveaux créneaux d'activités (budget de 31.000 €). D'autre part, un soutien de 120.000 € est octroyé à la plate forme « bien vivre chez soi » ; celle-ci offre des solutions pour permettre aux personnes en perte d'autonomie de continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions. Les différentes mesures adoptées concernant les **migrants** sont détaillées au chapitre 2.

b. Logement

La politique d'augmentation et d'amélioration de la qualité de l'offre de logements se poursuit. Il s'agit notamment d'accroître le parc de logements publics et de rénover le parc existant notamment en vue d'en améliorer les performances énergétiques. Différentes actions ont en particulier été poursuivies dans le cadre de la 1^{ère} Alliance Emploi-Environnement, p.ex. le programme d'investissements verts, l'octroi de primes au logement et à l'énergie dans les logements privés (cf. chapitre 2).

Concernant la prise en charge de la *dépendance et l'aide aux âgés ainsi qu'aux personnes handicapées*, un certain nombre de mesures ont été adoptées, nous renvoyons à la section 2.2 en matière.

Le Gouvernement wallon a adopté en mai 2013 la cartographie cadastrale des sites concernés par le *plan habitat permanent* (HP). Cette cartographie est destinée à être la référence pour les communes, les gestionnaires des zones d'habitat permanent et les notaires. Par ailleurs, une nouvelle prime pour l'amélioration des habitations qui ne peuvent pas être considérées comme logement au sens du Code wallon du logement et de l'habitat durable, de type caravanning de longue durée dans les zones d'habitat permanent, a été mise en place. L'allocation d'installation allouée aux personnes relogées dans un logement décent a été majorée dans certains cas.

Le Gouvernement wallon a décidé en mai 2013 d'élargir le dispositif des « *Tuteurs énergie* », dont la mission est de prodiguer des conseils pratiques et de planifier avec les ménages précarisés des actions concrètes visant à réduire les frais énergétiques, à 60 tuteurs et d'augmenter la subvention à 600.000 € (soit 150.000 € de plus). Ceux-ci sont mis en place via les CPAS ; actuellement 41 CPAS mettent en œuvre la mesure et près de 5.300 ménages bénéficient chaque année de l'intervention d'un tuteur énergie.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a décidé d'accorder un délai supplémentaire à des organismes travaillant dans le *co-logement* afin de leur permettre de prolonger leurs expériences pilotes et de renforcer l'accompagnement social des personnes. L'objectif est de permettre à des publics spécifiques d'intégrer un habitat abordable tout en tissant du lien et de la solidarité avec d'autres types de publics. Il s'agit, par exemple, de sans domicile fixe, de femmes confrontées à la violence conjugale, de personnes sortant de prison...

Depuis 2013, les propriétaires de logements frappés par un arrêté d'inhabitabilité ou de logements n'ayant pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de location sont soumis à des amendes administratives.

La réglementation sur l'attribution des *logements sociaux* a en outre été adaptée pour favoriser le déménagement des ménages sous-occupant leur logement afin de les attribuer aux familles nombreuses

en attente. Par ailleurs, depuis 2013, le Gouvernement wallon finance l'engagement de référents sociaux (74 ETP) au sein des sociétés de logement public afin d'assurer le lien avec les acteurs sociaux locaux. Un arrêté a été adopté en février 2014 (3^{ème} lecture) visant à pérenniser cette fonction, via l'octroi d'une subvention annuelle aux Sociétés de Logement de Service Public (près de 2,2 millions € en 2014).

Enfin, le Gouvernement wallon a adopté en 3^{ème} lecture, un arrêté relatif à l'octroi d'*allocations de démenagement, de loyer et d'installation*, qui sont accessibles aux personnes quittant un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé pour prendre en location un logement salubre, aux ménages dont l'un des membres souffre d'un handicap et qui quittent un logement inadapté pour louer un logement salubre et adapté, et aux sans-abri qui deviennent locataires d'un logement salubre. Cet arrêté prévoit trois nouveautés pour les locataires : une aide à destination des locataires qui quittent prématurément un logement pour entrer dans le logement social, une aide pour les ménages qui quittent un logement public sous-occupé pour louer un logement du secteur privé et une aide à l'installation revue à la hausse pour les personnes qui quittent une habitation dont ils sont propriétaires située en phase 1 du plan Habitat Permanent (zones inondables).

c. Lutte contre la pauvreté et le surendettement

Le Gouvernement wallon a décidé de mettre en place un cadre réglementaire permettant d'agréer et de subventionner un *réseau de lutte contre la pauvreté* en Wallonie sur une base pérenne. Celui-ci permettra de renforcer le dialogue avec les personnes les plus démunies et de disposer d'un interlocuteur organisé dont il pourra solliciter l'expertise et les recommandations afin d'améliorer l'efficacité des mesures mises en œuvre. Le décret a été approuvé début 2014.

Le gouvernement a approuvé en mai 2013 l'évaluation du premier *plan de cohésion sociale* (PCS). Le PCS mobilise aujourd'hui près de 700 travailleurs qui mettent en réseau plusieurs milliers de partenaires publics et privés pour agir en faveur d'une plus grande cohésion sociale sur le territoire communal. 147 communes se sont engagées dans ce dispositif avec à la clé plus de 1.700 actions menées, notamment dans le domaine de l'alphabétisation, la réinsertion socioprofessionnelle, l'accompagnement à la recherche d'un emploi, la mobilité, les économies d'énergie dans l'habitation, l'éducation à la gestion d'un logement, le traitement des assuétudes, la lutte contre les violences familiales, la santé mentale, les jardins communautaires ou encore la dynamisation des maisons de quartier. Par ailleurs, un appel à projets doté d'un budget de près de 24 millions € a été lancé dans le cadre de la deuxième programmation du PCS (2014-2019). Celle-ci a depuis été mise en œuvre dans 181 villes et communes de Wallonie.

Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont approuvé en novembre 2013 la *mise à jour du plan d'actions relatif aux droits de l'enfant*, sur base de l'évaluation réalisée en 2013 par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Le Gouvernement wallon a approuvé en mai 2013, l'exonération du paiement de la redevance télévision à tous les appareils de télévision installés dans les établissements hospitaliers et les maisons de repos, afin d'éviter d'alourdir la charge financière pesant sur ces personnes. Enfin, le décret relatif à l'organisation du marché de l'électricité adopté en mars 2014 vise notamment à améliorer les mesures sociales : renforcement de l'accompagnement des consommateurs en difficulté de paiement, réforme du mécanisme du compteur à budget, élargissement des catégories de clients protégés,...

3.5 Energie-Climat

Comme détaillé au chapitre 2, différentes réformes ont été entreprises en matière de tarification de l'électricité et du gaz, et de soutien au photovoltaïque, notamment vue d'assurer le maintien de la

compétitivité des entreprises. Par ailleurs, le Parlement a adopté le *Décret Climat, le Plan Air-Climat-Energie* qui en découle sera soumis à consultation. Enfin, le Décret relatif à la *Stratégie wallonne de développement durable* a été publié en juillet 2013. Par ailleurs, deux études prospectives sur la transition énergétique sont en cours.

Pour rappel, la Wallonie s'est fixé trois objectifs en matière d'énergies renouvelables, à l'horizon 2020 : Tendre à 20 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale, atteindre 8.000 GWh d'électricité produite sur le sol wallon à partir de sources d'énergie renouvelables et réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre. Pour les atteindre, le Gouvernement wallon a adopté un projet de décret visant à améliorer le mécanisme des certificats verts ainsi qu'un projet d'arrêté contenant le principe d'une trajectoire assortie d'enveloppes fermées par filières afin d'atteindre les objectifs 2020 dans un cadre maîtrisé. Les taux d'octroi de certificats verts par filières feront l'objet d'une réévaluation et une méthodologie de fixation a été proposée par la CWaPE.

Pour le grand éolien, l'objectif est fixé à 3.800 GWh, soit l'équivalent de 150.000 ménages, avec une trajectoire progressive. Pour le photovoltaïque, l'objectif est fixé à 1.250 GWh (la production atteint environ 500 GWh fin 2012), répartis en 875 GWh pour le petit éolien et 375 GWh pour le grand éolien. Concernant le photovoltaïque de faible puissance (jusque 10kWc), le nouveau mécanisme de soutien (Qualiwatt) devrait permettre de soutenir 12.000 nouvelles installations par an.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a adopté définitivement en février 2014 de nouvelles conditions sectorielles pour le développement de parcs éoliens. Il a également adopté en 1^{ère} lecture en janvier 2014 l'avant-projet de *Décret relatif à l'implantation d'éoliennes* en Wallonie. Celui-ci revoit fondamentalement la procédure d'autorisation des projets éoliens en Wallonie, actuellement basée sur un examen au cas par cas sur le principe du « first in, first out ». Ce décret organise le développement éolien autour d'un mécanisme d'appel à projets réparti en trente « lots » couvrant l'ensemble du territoire wallon, auxquels sera chaque fois associé un productible de référence.

Toujours en vue d'atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelables, un *appel à projets « biomasse »* doté d'un budget de 1,2 millions € a été lancé en janvier 2014. Un appel à projets pilotes en matière de *micro-bio-méthanisation* a également été lancé en décembre 2013 (budget de 400.000 €). Ces appels visent à soutenir le financement de projets économiques. Un appel à projets « *chaufferies collectives* » à destination des logements de service publics a également été lancé (budget de 4 millions €).

4. Mesures de réforme supplémentaires

4.1 Politique industrielle

La politique industrielle wallonne, priorité du Plan Marshall 2.Vert, est conçue comme une stratégie de « **spécialisation intelligente** ». Celle-ci est articulée autour du soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters. D'autres axes du Plan Marshall 2.vert, notamment en matière de politique de RDI, d'aménagement du territoire, de formation, de soutien aux PME, à l'internationalisation, ... complètent les outils composant la politique industrielle intégrée du gouvernement.

Différentes pistes d'approfondissement de la politique des *pôles de compétitivité* ont été identifiés dans le cadre du Plan Marshall 2022 dans une optique de spécialisation intelligente, notamment en termes d'innovation non technologique, d'articulation aux services, de participation des PME et d'internationalisation. L'évaluation de cette politique, publiée en février 2014, permettra également d'alimenter ces réflexions, de même que l'étude sur les chaînes de valeur industrielles en Wallonie, également finalisée en juin 2013. Un approfondissement de cette dernière est en cours dans le cadre du projet « Wallonia, European Creative District », en vue d'analyser les interrelations entre les indus-

tries créatives et culturelles ainsi que le secteur des services intensifs en connaissances avec les secteurs industriels.

Au niveau de la mise en œuvre de la politique, le 9^{ème} appel à projets s'est clôturé en 2013, avec 20 projets retenus pour un investissement de 65 millions € ; ceux-ci concernent essentiellement la R&D (18 projets, 61 millions €). Le 10^{ème} appel a été lancé fin 2013 et les décisions sont attendues pour le 1^{er} trimestre 2014. A ce jour, les 6 pôles comptent plus de 1.100 membres. Depuis le lancement de la politique des pôles, ce ne sont pas moins de 258 projets pour un investissement total de 744 millions € qui ont été soutenus (budget public de plus de 430 millions €).

Par ailleurs, un programme commun, à destination des entreprises, a été élaboré avec le Massachusetts Life Sciences Center (MLSC). Le financement de la participation wallonne s'élève à 1,5 millions €. La construction d'une nouvelle Plateforme Wallonne de Thérapie Cellulaire a démarré ; l'investissement total atteint 20 millions €. Le gouvernement a également décidé de la création d'un incubateur agro-alimentaire. Une plate-forme « Wallonia big data » devrait être lancée en 2014, avec pour objectif de mettre à disposition des entreprises membres des pôles des services « Big data » innovants reposant sur une infrastructure IT et un ensemble d'expertises.

Par ailleurs, en matière d'attraction d'investisseurs étrangers, un 7^{ème} Welcome Office a été inauguré à Tournai en janvier 2014 ; celui-ci est dédié aux entreprises nord-américaines et aux sociétés du secteur des technologies propres.

En outre, le déploiement de l'axe *d'écologie industrielle* dans la politique wallonne s'est poursuivi. Au-delà de la pérennisation du dispositif NEXT, de la création du centre de référence en circuits courts et en économie circulaire, du projet « smart parks » et des accords de branche détaillés à la section 2.3, d'autres initiatives peuvent être mentionnées. D'une part, différents projets ont été lancés en vue d'identifier les potentiels de gisements locaux de matières et de développer de nouvelles filières innovantes de traitement des déchets. Celles-ci concernent en particulier les panneaux photovoltaïques, les plaques de plâtre, les boues de dragage, les équipements électriques et électroniques. D'autre part, l'initiative le « Coq vert » lancée en 2013 par un partenariat public-privé entre le pôle GreenWin, l'AWEX-Investissements étrangers et les fédérations professionnelles concernées (ValBiom et Essencia-Wallonie) vise le développement de nouveaux projets essentiels au déploiement du secteur de la chimie biosourcée et en particulier de la chimie végétale. L'initiative s'intéresse aux filières de valorisation biomasse-matières au départ des ressources non alimentaires (co-produits, résidus, déchets, ...) et place les bio-raffineries de seconde génération au cœur du développement pérenne de ces filières en Wallonie. Enfin, un nouvel outil de guidance technologique pour les PME en matière de valorisation des déchets industriels et de traitement des sols et sites contaminés a été mis en place (Valowall).

Signalons également que sur base d'une circulaire de novembre 2013, de nouvelles *clauses environnementales, sociales et éthiques* peuvent être insérées dans les cahiers spéciaux des charges wallons. Cela devrait notamment permettre d'atteindre des objectifs en matière de réduction de l'empreinte environnementale ou d'insertion socioprofessionnelle, tout en renforçant la position concurrentielle des PME wallonnes face à la commande publique, et en stimulant le développement du tissu entrepreneurial local et régional. Des outils d'information et de support ont été mis à disposition.

4.2 Politique PME

Le processus de mise en œuvre d'un *SBA wallon* se poursuit. Ce SBA wallon vise quatre principes prioritaires : (1) La promotion de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, (2) Le développement de mesures visant à faciliter l'accès aux financements pour les PME, (3) Le développement de l'innovation technologique et non technologique, et (4) L'internationalisation des PME et leur accès aux marchés, tant le marché intérieur que le marché extérieur. Le 3^{ème} Parlement des PME s'est tenu le

6 décembre 2013, avec pour thème central la croissance des PME. L'ensemble des propositions et conclusions relevant du champ du SBA wallon seront considérées par le Comité de Pilotage ; les principales préoccupations exprimées portent notamment sur la simplification administrative et les délais de paiement (autorités locales), le développement des compétences entrepreneuriales, l'image de l'entrepreneur, les liens entre l'enseignement et le monde de l'entreprise. Le processus mis en place a été reconnu comme bonne pratique par la Commission européenne en 2013, et a fait l'objet d'une présentation aux autres Etats membres de l'UE ainsi qu'à l'OCDE.

Les principaux développements en lien avec les 4 axes du SBA sont détaillés ci-après.

Il convient également de mentionner la publication, fin décembre 2013, du décret relatif à la nouvelle Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI), qui permettra de rationaliser le paysage des acteurs d'appui et d'accompagnement des PME en matière de développement économique, numérique et d'innovation.

a. Esprit d'entreprendre et soutien aux PME

Le programme *Entrepreneuriat 3.15 (2014-2020)* a été validé et sa mise en œuvre (par l'AEI) a débuté. Celui-ci décline en 3 axes, 15 leviers pour faire émerger des générations entreprenantes et faire de la Wallonie une région intraprenante et entreprenante. Celui-ci se base sur le bilan et l'évaluation du programme 2007-2013 relatif à l'esprit d'entreprise mis en œuvre par l'ASE. Celui-ci a permis de toucher 180.000 étudiants dans l'enseignement secondaire et 4.900 enseignants, dans 414 établissements qui ont développé des actions ; 8 outils pédagogiques ont été diffusés. Dans l'enseignement supérieur, près de 47.000 étudiants ont été touchés par les différentes actions. L'étude « Global Entrepreneurship Monitor » indique une amélioration des résultats en Wallonie, puisqu'en 2011, 6,9 % de la population wallonne est impliquée dans un projet de création d'entreprise, contre 3,5 % en 2005. Les 3 axes du nouveau programme portent sur le soutien à l'éducation entrepreneuriale, l'investissement sur les prochains entrepreneurs et l'accroissement du passage à l'acte. Tout comme pour la période 2007-2013, celui-ci sera financé avec l'appui des Fonds structurels.

Il est par ailleurs prévu que l'AEI développe en 2014 une méthodologie de *mentorat* afin de soutenir la croissance des entreprises, sur base d'un benchmarking réalisé en France.

L'*accélérateur de start-ups* Nest'up mis en place dans le cadre de Creative Wallonia poursuit ses activités, qui seront développées via la création de nouveaux outils (un bâtiment d'hébergement, un « Lean fund », et un « lean reactor », ces éléments sont détaillés à la section 3.2. Par ailleurs, Activ'up, un nouvel *incubateur pour start-ups* en pré-amorçage a été lancé par Meusinvest. Il s'agit d'une structure d'accompagnement pour les entreprises à potentiel de croissance en phase de maturation. Le premier *accélérateur de croissance au féminin* – Féminin PME – a également été lancé en 2014.

Le dispositif « *juniors indépendants* », qui a bénéficié à plus de 1.200 jeunes à ce jour sera pérennisé. Celui-ci permet à des jeunes de 15 à 20 ans de réaliser un stage de 10 jours chez un indépendant ou une petite entreprise (pendant les congés scolaires).

Le dispositif Airbag visant à soutenir l'activité indépendante est élargi aux *diplômés de l'enseignement supérieur* (filière économique, commerciale ou de gestion) et *de 50 ans* ayant une expérience professionnelle de 3 ans ; le décret a été adopté en février 2014. A ce jour, 280 dossiers ont été acceptés depuis l'entrée en vigueur du dispositif en juin 2012.

Un nouveau décret sur les *structures d'accompagnement à l'auto-crédation d'emploi* (SAACE) a été adopté en février 2014. Celui-ci prévoit notamment de moduler la durée de l'accompagnement en fonction

des besoins, en accompagnement en repreneuriat, l'allongement de la durée d'agrément des SAACE. A ce jour, 12 structures sont agréées et ont permis de créer plus de 1.000 entreprises.

En matière de *transmission d'entreprises*, la SOWACCESS a créé une nouvelle Plateforme « retail », qui se focalise sur les très petites entreprises. L'objectif est de réunir sur une même plateforme web les vendeurs et les acheteurs de manière à augmenter le nombre de transferts d'entreprises.

b. Internationalisation

Sur base des recommandations de 2012, un label « *Entreprise exportatrice citoyenne* » a été lancé, visant à permettre aux PME et aux entreprises chevronnées à l'export de se rencontrer. 12 entreprises ont été labellisées en 2013 et 24 entreprises ont déjà été parrainées.

Par ailleurs, l'AWEX a organisé en décembre 2013 le premier « *Boostcamp Export* » en Wallonie. Le programme allie théorie et aspects pratiques du commerce international. A l'issue du boostcamp, chaque participant peut disposer d'un coach en partenariat international ainsi que d'un kit « export du débutant ». 4 nouvelles éditions sont prévues en 2014.

L'AWEX offre en outre 5 jours de *coaching* gratuits aux PME wallonnes pour les aider à s'internationaliser. 150 PME y ont déjà fait appel. 17 coaches sont agréés.

Enfin, une *Toolbox en partenariat pour le Brésil* a été mise à disposition des entreprises durant toute l'année 2013. Celle-ci propose aux PME un service complet, logistique et financier, pour les accompagner dans leur projet pour aborder le marché brésilien (coach en partenariat international, sélection de partenaires, organisation de BtoB et financement partiel de l'étude de faisabilité et du démarrage du partenariat). 108 entreprises ont fait appel à ce dispositif.

c. Innovation

Sur base des recommandations de 2012, un appel à projets « *Living labs* » a été lancé en novembre 2013. 2 projets pilotes seront retenus dans les thèmes e-health et Open domain ; la phase pilote d'étendra sur 2 ans.

Par ailleurs, un *Quizz Innovation* a été développé, permettant d'orienter les PME vers les sources de financement ou les aides publiques adaptées à leur projet.

Enfin, un nouveau dispositif de *diagnostic innovation* a été lancé à l'automne 2013. Celui-ci permet aux entreprises de recourir à un consultant spécialiste en innovation créative.

d. Financement

Belfius et la Caisse d'investissement de Wallonie ont conclu en octobre 2013 un pré-accord de partenariat. Elles apportent chacune 35 millions à un fonds, géré par la banque et qui accordera des prêts aux PME wallonnes.

En outre, la préparation de la *régionalisation du Fonds de participation* au 1^{er} juillet 2014 est finalisée, et la Sowalfin est en mesure de reprendre l'activité. L'AEI assurera en outre une mission d'accompagnement des projets.

La SOFIPOLE, l'outil financier spécialisé de la politique des pôles de compétitivité, pourra octroyer des financements aux *spin-offs* qui participent à des levées de fonds très importantes. Elle pourra octroyer des fonds à hauteur de 5 millions € par dossier, avec la participation d'un partenaire privé. Comme indiqué plus haut, le projet Nest'up va être complété par un fond rassemblant une quinzaine d'investisseurs institutionnels et privés.

Par ailleurs, les fonds mis à disposition des Investis ont été renforcés, de même que les moyens de la SRIW en vue d'assurer la participation de la Wallonie dans des fonds ou des fonds de fonds de private equity. Suite aux conclusions du Parlement des PME 2012 et du Groupe de Haut niveau sur le Financement qui a été organisé en février 2013, la Sowalfin travaille à la mise en place d'une plate forme de mise en relation entre entreprises et investisseurs de tous types. Un Groupe de travail associant le monde bancaire s'est réuni à plusieurs reprises. Les moyens de la SOGEPA ont également été augmentés à hauteur de 20 millions € en vue de consolider les entreprises qui rencontrent des difficultés dues à la crise.

Dans la continuité des actions actuellement menées, le développement d'instruments financiers performants à destination des PME, et notamment des PME innovantes, sera soutenu par le FEDER au cours de la programmation 2014-2020.

4.3 Simplification administrative

Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont poursuivi leur travaux de *mise en œuvre de leurs plans de simplification administrative, et approfondi leur collaboration*. En juillet 2013, les parlements ont approuvé définitivement la mise en place d'une initiative commune aux deux entités en matière de partage de données (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014). Par ailleurs un accord est intervenu en juillet 2013 sur l'accord de coopération (Wallonie/FWB/COCOF) instaurant un Comité francophone de coordination des politiques de simplification administrative et d'e-Gouvernement. Celui-ci aura pour mission de travailler à davantage de transversalité et d'efficacité des politiques de simplification administrative et d'e-Gouvernement. Il veillera également à organiser un échange de bonnes pratiques entre les différentes entités et pourra suggérer la mise en œuvre de projets communs.

En décembre 2013, le gouvernement a approuvé la mise en place de l'Espace personnel et professionnel pour la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et la Communauté germanophone pour faciliter et simplifier les formalités électroniques des usagers des services publics (guichet électronique unique). Enfin, différents projets ont fait l'objet d'une approbation en 3^{ème} lecture en février 2014 : création de la première banque de données de sources authentiques wallonnes – le cadastre de l'emploi non marchand en Wallonie, et le projet de cadre décretaal relatif aux communications par voie électronique entre les usagers et autorités publiques.

Le nouveau *Code de développement territorial* adopté en 3^{ème} lecture en janvier 2014 (vote par le Parlement prévu en mars) a pour objectif de garantir la cohérence, la praticabilité, la lisibilité, la stabilité et la sécurité juridique en matière d'aménagement du territoire. Celui-ci permettra une simplification des démarches et des procédures et instaure des délais de rigueur. Par ailleurs, sur le modèle flamand, le Gouvernement wallon a également adopté en janvier 2014 le décret créant le *Conseil du contentieux administratif* appelé à statuer en lieu et place du Conseil d'Etat sur les recours formés contre les permis d'urbanisme, d'urbanisation, d'environnement et uniques. L'objectif est d'accélérer les procédures au contentieux ainsi que de renforcer l'efficacité des processus de mise en conformité des actes pour lesquels une irrégularité a été constatée.

En matière de *délais de paiement*, les paiements par comptable extraordinaire au niveau du Service Public de Wallonie (qui représentent plus de 50 % du volume traité) ont été exécutés pour les 3 premiers trimestres 2013 en moyenne en 25 jours à dater de l'émission de la facture (contre 36 en 2012, 55 en 2010), l'objectif est donc atteint. Les délais moyens de paiement des factures par voie d'ordonnance concernent des montants plus élevés. Pour les 3 premiers trimestres 2013, ces paiements ont été exécutés en moyenne en 44 jours à dater de l'émission de la facture (contre 65 en 2012 et 148 en 2010) et sont en baisse significative. Le marché public pour réduire les délais de paiement au niveau des pouvoirs locaux selon la même logique que celle appliquée au SPW a été lancé en janvier 2014.

L'optimisation de la gestion des aides octroyées en matière de R&D est en cours, une première phase de résultats est attendue pour fin 2014, et elle devrait être pleinement opérationnelle pour fin 2016. Il s'agit d'assurer la gestion intégrée et informatisée des parties techniques, administratives et financières des aides à la recherche et des pôles de compétitivité, permettant d'assurer la traçabilité des aides. Le budget prévu est de 3,856 millions € sur la période 2013-2016. Un plan de simplification de la procédure de paiement des incitants financiers à l'internationalisation est également mis en place.

Enfin, la première phase pilote destinée à évaluer la faisabilité technique et opérationnelle des *processus dématérialisés relatifs au permis d'environnement* est en cours et devrait se terminer fin 2014. Au terme de l'évaluation prévue fin 2014, la dématérialisation se poursuivra pour d'autres actes administratifs : le permis avec plan et le permis unique.

4.4 Fonds structurels et d'investissement

La **programmation 2007-2013** des Fonds structurels s'achève, et la Wallonie présente un taux d'engagement proche de 100 %. En termes de bilan, relevons que près de 1.600 entreprises ont été soutenues dans leurs projets d'investissement pour plus d'1,5 milliard d'investissement, donnant lieu à plus de 7.000 créations d'emplois. Près de 15.000 chèques technologiques ont été délivrés au bénéfice des PME. Par ailleurs, 140.000 personnes ont bénéficié d'actions cofinancées par le FSE, avec un nombre cumulé de mises à l'emploi de près de 29.000 personnes.

Pour la *programmation 2014-2020*, 4 provinces wallonnes sont reconnues comme régions en transition (Hainaut, Liège, Namur, Luxembourg), le Brabant Wallon relevant de la catégorie des régions les plus développées. Par ailleurs, les provinces de Hainaut et de Liège sont éligibles au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes.

L'accord de Partenariat et les Programmes opérationnels seront envoyés officiellement à la Commission d'ici avril 2014. Les programmes ont été approuvés par le gouvernement en 2^{ème} lecture fin février. Ceux-ci ont fait l'objet d'une consultation des partenaires, d'une évaluation environnementale et d'une évaluation ex ante. Afin d'anticiper sur le processus de décision quant à ces programmes, le gouvernement procède aux premières étapes en vue de leur mise en œuvre opérationnelle ; ainsi, un premier appel à projets a été lancé en mars 2014 et la Task force indépendante qui sera chargée de la sélection des projets sera mise en place.

La stratégie définie pour cette nouvelle programmation s'inscrit dans la continuité de la programmation précédente, tout en tenant compte des résultats d'évaluation, ainsi que des orientations européennes, et notamment de la nécessaire articulation avec le PNR. Dans cette perspective, la mobilisation des fonds européens viendra amplifier et compléter les politiques menées au niveau wallon, en lien avec le Plan Marshall 2022. Afin de maximiser les effets de levier et d'éviter la dilution des moyens limités, une concentration à la fois thématique et spatiale s'impose en capitalisant sur le concept de portefeuille de projets et en intensifiant les synergies entre partenaires. La concentration thématique visera à avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 vers une économie intelligente, durable et inclusive. Le ciblage géographique privilégiera les zones urbaines marquées par le déclin industriel et les plus affectées par les phénomènes d'exclusion sociale et la dégradation de leur environnement urbain ainsi que sur les pôles urbains transfrontaliers.

L'amélioration de la compétitivité des PME, le développement de la recherche et de l'innovation, le redéploiement des pôles urbains ainsi que l'efficacité des ressources et l'amélioration du bilan carbone sont les changements attendus grâce à la contribution du FEDER, dans une perspective plus globale d'augmentation de la croissance et de l'emploi en Wallonie. Il s'agira notamment de favoriser une densification et une diversification du tissu des PME et une meilleure productivité du travail, notamment via des mesures de soutien à l'investissement et d'accès au financement, en particulier en

matière de R&D et d'innovation, le développement de services d'accompagnement et de soutien à la croissance, à l'innovation et à la créativité, avec un accent renforcé sur la commercialisation et la valorisation des résultats de la recherche. Cette stratégie s'inscrit dans une logique d'approfondissement de la stratégie de spécialisation intelligente de la Région. Par ailleurs, la transition vers une économie bas-carbone sera intégrée de manière transversale dans les actions.

Le FSE apportera un investissement complémentaire aux stratégies existantes. D'une part, il s'agira d'apporter les compétences utiles au développement d'une économie innovante et performante dans une optique de formation tout au long de la vie. D'autre part, eu égard au faible niveau de qualification d'une partie importante des chômeurs, un dispositif d'insertion et d'accompagnement sera développé en faveur de publics discriminés, de personnes défavorisées ou les plus éloignées du marché du travail, dans un objectif d'inclusion sociale. Enfin, une initiative transversale en faveur de la jeunesse sera développée afin de répondre à la problématique du décrochage scolaire. Il s'agira de faciliter la coopération entre les établissements d'enseignement et d'encourager la culture d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en investissant dans l'école de la seconde chance ainsi que dans des initiatives professionnelles pour les jeunes dans le cadre d'une politique globale destinée à lutter contre le décrochage scolaire. Seront visés par ces initiatives en particulier les jeunes déscolarisés issus de l'immigration, et elles engloberont des mesures de prévention, d'intervention précoce et de compensation.

Annexe 6 de la Région de Bruxelles-Capitale

1. Introduction

La Région de Bruxelles-Capitale, à un tournant de son histoire, est confrontée à 5 défis majeurs au centre des préoccupations de l'accord du Gouvernement 2009-2014 et du projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD) adopté par la Gouvernement le 12 décembre 2013 :

I. le défi de l'essor démographique qui commande une concentration des moyens pour la construction de nouveaux équipements, de logements, de places dans des crèches et des écoles accessibles à tous, une mobilité performante, le maintien de services de qualité à toute la population et une réflexion sur l'organisation des fonctions dans la ville; la croissance prévue de 14.000 habitants/an (1,3%) est plus du double de celles de la Flandre et de la Wallonie. Elle provient pour une bonne part de la croissance naturelle (8.000) et des migrations qui se caractérisent par un solde positif important des migrations externes (avec l'étranger 21.000) et un solde négatif avec le reste de la Belgique (-15.000). Les conséquences sont multiples : rajeunissement de la population (jeunes en augmentation de 30%) et croissance plus forte de la population active que de l'emploi (d'où augmentation du chômage). Les migrations externes sont composées pour 2/3 par des populations aux faibles ressources et à la faible qualification, ce qui entraîne une baisse significative du revenu moyen/habitant (à 85% du revenu moyen belge et inférieur aux revenus moyens flamand et wallon) et menace l'équilibre des recettes financières régionales;

II. le défi de l'emploi, de la formation et de l'enseignement est rendu plus important que jamais suite aux effets de la crise économique provoquée par la crise financière conjugués à l'essor démographique qui amène de plus en plus de jeunes sur le marché de l'emploi. Bruxelles est le premier bassin d'emploi du pays où un peu plus de la moitié des postes sont occupés par des navetteurs, mais connaît un taux de chômage de 19,7% (BIT), plus de 2 fois supérieur à la moyenne nationale (42,3% chez les moins de 25 ans - BIT). Le couplage croissance économique/croissance de l'emploi est particulièrement significatif à Bruxelles où les nouveaux emplois créés nécessitent de hautes qualifications, ce qui les rend inaccessibles à nombre de demandeurs d'emploi. L'économie résidentielle et de proximité ainsi que les secteurs événementiels et horeca sont susceptibles de croître avec les fonctions internationales, et de fournir de l'emploi aux peu qualifiés. Un jeune sur 4 quitte l'enseignement sans diplôme du secondaire : l'école doit fondamentalement revoir son fonctionnement et retrouver sa capacité d'intégration et de promotion sociale. C'est l'élévation du niveau de qualification de l'ensemble de la population qu'il convient de viser; ainsi que le maintien, sur le territoire bruxellois ou à proximité, des activités économiques dont les emplois sont en adéquation avec le profil de la main-d'œuvre bruxelloise. La poursuite de la lutte contre toute forme de discrimination sur le marché du travail tout en veillant à la qualité des emplois occupés est plus essentielle encore aujourd'hui.

III. le défi environnemental qui implique que Bruxelles devienne un modèle en matière de développement durable. Il y va de la protection de la qualité de vie de ses habitants (mobilité, qualité de l'air, facture énergétique,...), de la solidarité envers les générations à venir et de sa responsabilité en tant que capitale internationale amenée à montrer l'exemple (notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre). Il s'agit également d'une source économique majeure pour la création d'emplois, notamment peu qualifiés, et de la promotion de l'image internationale de la Région. Le Gouvernement s'est engagé à réduire la production de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2025;

IV. le défi de la lutte contre la dualisation de la ville et la pauvreté qui nécessite la poursuite et l'intensification des politiques transversales et territorialisées dans les domaines sociaux, économiques et

culturels en ciblant les dispositifs dans les zones et les quartiers les plus fragilisés et en luttant activement contre toutes les formes de discrimination;

V. le défi de l'internationalisation qui constitue plus que jamais la vocation de Bruxelles mais qui doit réussir à mieux inclure et à profiter davantage aux habitants de la ville. Il convient de soutenir la fonction internationale de la Région, tout en s'assurant que cette dynamique bénéficie à toutes les couches de la population, en particulier les moins qualifiés et contribuer activement à lutter contre les risques de l'exclusion sociale.

2. Contexte économique bruxellois

Les indicateurs conjoncturels de l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse montrent que l'essoufflement de *l'activité économique bruxelloise* observé sur une bonne partie de 2012 s'est prolongé en 2013, même si une légère amélioration s'est profilée en fin d'année. Le niveau de l'activité économique reste sous sa moyenne de long terme. Contrairement à 2012, où l'analyse des données relatives aux chiffres d'affaires des différentes branches d'activité a montré que les activités de services avancés à la production avaient été relativement épargnées au cours de l'année, la situation révélée par ces mêmes sources pour l'année 2013 se caractérise par une conjoncture négative dans toutes les branches d'activité avec cependant des niveaux d'intensité différents. Il semble dès lors que les mauvaises performances des branches d'activités industrielles et des services directement liés se soient étendues aux activités de services avancés à la production. Le contexte conjoncturel morose très étendu dans le temps, comme c'est le cas depuis 2011, a donc fini par voir ses effets négatifs percoler de manière significative jusque dans les services avancés. En ce qui concerne les activités moins directement liées au contexte conjoncturel bruxellois comme la construction ou les services à la personne (en particulier le commerce de détail), celles-ci ont évolué certes de manière assez négative depuis le début de l'année mais avec une ampleur bien moins importante que dans les autres branches d'activités et une reprise à partir de la fin du deuxième trimestre. Malgré ces résultats de début d'année, les signes donnés par l'indicateur synthétique ainsi que par les enquêtes auprès des entreprises suggèrent une reprise générale de l'activité à partir du mois de mai. Par ailleurs, le rétablissement progressif de la confiance sur les marchés financiers a débouché sur un regain des activités liées aux services financiers, qui ont constitué en 2013 le principal moteur de la croissance de la valeur ajoutée à Bruxelles. Sans relais manifeste du reste des branches d'activité marchande, elle demeure toutefois très faible.

Après deux années de reprise économique en 2010 et 2011 et un recul du PIB en volume de 0,3% en 2012, la reprise très lente en zone euro aura suscité une croissance timide en 2013 de l'ordre de 0,1%. En 2014, les projections tablent sur un retour à une croissance de 1,2% du PIB. A moyen terme, la Région de Bruxelles-Capitale emprunterait un chemin de croissance concordant avec la consolidation de la reprise attendue dans le Royaume, légèrement en deçà des taux de progression du PIB régional observés pendant la période avant crise (1,6 % en moyenne sur la période 2005-2008 contre une progression moyenne de l'ordre de 2 % par an entre 2000 et 2008). Cette amélioration en fin de période trouverait notamment son explication dans le retour à une contribution positive des branches industrielles, mais aussi dans la progression de l'activité des « autres services marchands ».

Dans ce contexte, on notera une augmentation de 4% des exportations bruxelloises en 2012, ce qui démontre l'ouverture grandissante de l'économie bruxelloise, la contribution essentielle des exportations à la croissance et l'importance de continuer à soutenir le développement international des entreprises de la Région.

La prolongation de la période de faible activité économique impacte également *le marché du travail bruxellois*, les signes annonciateurs d'une reprise faisant toujours défaut. Tant l'emploi salarié que l'activité intérimaire ont poursuivi leur contraction entamée en 2012 au cours du premier semestre 2013. Globalement pour 2013, on ne devrait pas être loin d'une croissance nulle de l'emploi. Dans ce

contexte morose, le chômage à Bruxelles continue à augmenter. Depuis le léger creux atteint en juin 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés a crû d'un peu plus de 3,8 %. On reste toutefois bien en-deçà des taux de croissance que le chômage bruxellois a connus au plus fort de la crise avec plus de 24 % d'augmentation sur une période similaire. Fin février 2014, on dénombre 111.182 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une augmentation de 3.289 personnes par rapport à l'année précédente (+3,0%). En variation mensuelle, on constate à l'inverse une diminution de 853 personnes (-0,8%).

À moyen terme, la progression de l'emploi intérieur sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale atteindrait 0,9% par an, soit un rythme très légèrement supérieur à celui de l'ensemble du pays. Cela correspondrait à la création d'environ 6.400 postes de travail supplémentaires chaque année entre 2015 et 2018. Bien que cette hausse de l'emploi intérieur ne suffira pas à absorber la totalité de l'accroissement de la population active résidente, elle devrait être assez dynamique pour augmenter le taux d'emploi.

En effet, Bruxelles se caractérise par une évolution démographique spécifique et particulièrement rapide qui se traduirait à moyen terme par une forte croissance de la population d'âge actif (+ 1,1% annuellement de 2015 à 2018). Du côté de l'offre de travail, l'évolution de la population active suivrait un rythme de croissance identique et donc légèrement inférieur à la progression attendue pour la population active occupée (+ 1,4% entre 2015 et 2018). Cette dernière bénéficierait de la croissance soutenue de l'emploi intérieur et de l'évolution des flux de navetteurs favorable à l'emploi des résidents bruxellois.

3. Objectifs UE 2020

3.1 Emploi et formation professionnelle

Bruxelles est le premier bassin d'emploi du pays (celui-ci représente en effet près de 16% de la totalité de l'emploi intérieur). Sur les 714.847 emplois (contre 702.824 emplois en 2011 et 714.110 emplois en 2010), 365.000 sont occupés par des navetteurs en provenance de Flandre et de Wallonie. La faible évolution de l'emploi bruxellois par rapport à 2010 est à relativiser et à mettre en perspective avec plusieurs caractéristiques de la Région, notamment le fait que l'emploi intérieur est déjà très important sur un territoire fort confiné. En outre, l'on observe une augmentation de la population active occupée bruxelloise (420.000 actifs occupés en 2012 contre 412.421 en 2011). Néanmoins, vu que Bruxelles connaît un accroissement marqué de sa population et en particulier de sa population en âge de travailler, la croissance du nombre de travailleurs bruxellois n'est pas suffisante pour réduire le taux de chômage ou accroître son taux d'emploi. Afin de soutenir l'évolution positive du nombre d'actifs occupés, la Région poursuit notamment la mise en œuvre :

- du *New Deal* (le Pacte de Croissance Urbaine Durable) qui a pour priorité l'emploi des Bruxellois à travers la synergie « Emploi-Environnement-Economie-Formation ».
- du *Plan Langues pour les Bruxellois* qui a pour objectif la promotion, l'intensification et l'amélioration des connaissances linguistiques des Bruxellois, et des demandeurs d'emploi en particulier, afin de faciliter leur insertion et leur intégration sur le marché de l'emploi.

En outre, pour atteindre les objectifs en matière d'emploi fixés par le PNR et conformément à sa Déclaration gouvernementale 2009-2014, la Région de Bruxelles-Capitale, en étroite concertation avec les Communautés et Commissions communautaires, travaille en priorité sur les actions transversales suivantes qui visent à répondre à l'ensemble des objectifs de la Stratégie Europe 2020 :

3.1.1 Poursuivre le développement de l'activité économique de la Région de Bruxelles-Capitale afin de continuer à créer de nouveaux emplois de manière massive, notamment pour des profils peu qualifiés, en exploitant au maximum les gisements d'emploi que constituent différents secteurs porteurs.

La Région de Bruxelles-Capitale est le premier bassin d'emploi du pays. Sur les 5 dernières années et malgré la crise économique, près de 40.000 emplois y ont été créés, principalement dans les secteurs du commerce, de l'entreposage et de l'horeca. Cette croissance de l'emploi s'observe d'abord dans les PME qui concernent près de 95% du tissu économique bruxellois. Des dispositifs tels que le New Deal, l'Alliance « Emploi-environnement », l'Economie sociale ou encore l'Economie plurielle (BRUSOC) continueront à être soutenus et les services publics d'emploi et de formation poursuivront le travail de sensibilisation auprès des employeurs de la Région au travers notamment de la signature de chartes d'engagement ou de conventions de collaborations. Par ailleurs, le Gouvernement bruxellois a réuni, en mai 2013, les partenaires sociaux au cours d'un *Sommet social extraordinaire*. Ce dernier fut l'occasion de consolider la concertation autour de 29 chantiers concrets, dont 10 prioritaires, visant à favoriser la mise à l'emploi des Bruxellois, élargir l'offre de formation et soutenir l'activité économique. Cette dynamique partenariale est entretenue au moyen de rencontres régulières en vue d'assurer le respect des échéances relatives aux actions planifiées.

3.1.2 Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi avec une attention particulière pour les jeunes, public vulnérable en RBC

I. Une Aide personnalisée à la recherche d'emploi pour tous les chômeurs

Le Contrat de Gestion d'Actiris (2013-2017) prévoit un réaménagement des modalités du suivi des demandeurs d'emploi en fixant notamment de nouveaux groupes prioritaires. En outre, Actiris mettra en œuvre un régime d'accompagnement individualisé spécifique, avec une intensité de suivi plus importante pour certains groupes-cibles en tenant compte du degré d'autonomie et de compétence des chercheurs d'emploi.

26.454 demandeurs d'emploi ont entamé un accompagnement dans le cadre de la « Construction de Projet Professionnel » en 2013. Cet accompagnement rendu initialement obligatoire pour les jeunes de moins de 25 ans, vise à présent l'ensemble des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits auprès du service public d'emploi (SPE) régional.

II. Le dispositif bruxellois de Garantie pour la jeunesse

Si le dispositif de « Construction de Projet Professionnel » obligatoire (« CPP ») pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Actiris avait déjà amorcé une réelle intensification du suivi de ce public prioritaire en 2011, la Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée d'un ambitieux dispositif de garantie pour la jeunesse .. en faveur de l'intégration durable des jeunes de 15 à moins de 25 ans. Fondé sur la recommandation européenne de « Garantie pour la jeunesse », il repose à la fois sur un pilotage politique volontariste et sur un travail de coordination en étroit partenariat tant avec les Commissions communautaires française et flamande qu'avec les deux Communautés.

En effet, la situation d'une partie des jeunes Bruxellois, que ce soit en termes d'accès à l'emploi, de niveau de qualification, d'abandon scolaire précoce, de pauvreté, est de plus en plus précaire et requiert la mise en place d'un outil de pilotage transcendant l'action publique sectorielle. Vu les besoins actuels, l'action publique doit focaliser une part encore plus importante des moyens à la réduction des inégalités en matière d'intégration sur le marché de l'emploi bruxellois.

Basé sur une démarche partenariale forte, le dispositif bruxellois, coordonné par le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, est secondé par un Comité de pilotage associant les différents Ministres en charge de l'Emploi, de la Formation, de l'Enseignement et de l'inclusion sociale ainsi que les Administrations fonctionnelles. Les partenaires sociaux y sont associés via les comités de gestion des

services publics d'emploi et de formation mais aussi à travers le Comité de concertation économique et sociale élargi aux pouvoirs communautaires (éducation et formation), principalement.

S'inscrivant obligatoirement dans un ensemble de politiques intersectorielles (enseignement, emploi, information jeunesse, accrochage scolaire, classes moyennes,...) et multi-niveaux (européen, régional, communautaire, local), il vise à :

- contribuer à la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes de 15 à moins de 25 ans ;
- contribuer à l'amélioration des compétences (au sens large) des jeunes en vue de leur (r)entrée sur le marché de l'emploi.

Outre sa filiation avec les objectifs de la Stratégie Europe 2020, le dispositif inscrit son action dans les objectifs poursuivis par les outils programmatiques mis en place par la Région (Plan Régional de Développement Durable, New Deal) mais aussi par les accords de coopération conclus entre la Région et les institutions communautaires francophone et flamande relatifs aux politiques croisées emploi-formation.

Vu le contexte d'intervention bruxellois, les actions de remédiation (de type études/formation de la seconde chance, notamment) sont promues au même titre que la prévention.

Six axes thématiques opérationnalisent les grands objectifs du dispositif et ce, à travers un ensemble d'actions concrètes:

- Axe 1 : Information/Orientation (4 actions en activation précoce et en intégration) ,
- Axe 2 : Enseignement/Actions jeunesse (6 actions en activation précoce et 2 en intégration) ,
- Axe 3 : Education/Formation informelles (3 actions en activation précoce),
- Axe 4 : Formation (9 actions en activation précoce et 3 en intégration),
- Axe 5 : Stages en milieu professionnel (3 en intégration),
- Axe 6 : Emploi (2 actions en activation précoce et 6 en intégration).

Un septième axe transversal concerne le monitoring du dispositif et son inscription dans la démarche de suivi et d'évaluation mise en place au niveau des principaux outils bruxellois (New Deal, PRDD, PNR), en sus à des évaluations menées par les opérateurs.

Des moyens budgétaires ont été dégagés pour les années 2014 et 2015, entre autres en lien avec le cofinancement qui sera mis à disposition de la Région par la Commission européenne à travers l'Initiative pour l'Emploi des jeunes (IEJ), à savoir 13 millions d'€.

Ainsi, le Collège de la Commission communautaire française a dédié un budget annuel supplémentaire de 3,5 millions d'€ à cette fin.

Par ailleurs, conformément aux orientations du futur accord de partenariat de la Belgique, les programmes opérationnels FSE bruxellois prévoiront une priorité d'investissement dédiée à l'intégration durable des jeunes de moins de 25 ans sur le marché de l'emploi. Cette priorité permettra notamment d'activer l'IEJ.

Dans ce cadre, on détaillera ci-dessous 2 actions emblématiques, parmi d'autres, du dispositif bruxellois à savoir le service Youth Guarantee d'Actiris et le Pôle Tremplin jeunes de Bruxelles Formation.

Le service Youth Guarantee

Prévu par le Contrat de gestion 2013-2017 d'Actiris, un nouveau service est chargé, depuis janvier 2014, de mettre en œuvre la Garantie pour la jeunesse au sens de la recommandation européenne. Il propose aux jeunes qui ont été préparés par les conseillers emploi l'offre de services Garantie jeunes, dont, notamment, les stages de transition professionnelle. Issus d'une mesure fédérale, mise en œuvre progressivement par Actiris (prospection et pré-sélection) et par Bruxelles Formation ou le VDAB (conclusion et suivi du contrat et du programme de formation) depuis juin 2013, ces derniers offrent aux jeunes chercheurs d'emploi sortant des études en stage d'insertion professionnelle une première expérience professionnelle rémunérée (pour un coût mensuel de 200€ pour l'entreprise).

Le Pôle Tremplin jeunes

Le Pôle de formation Tremplin jeunes de Bruxelles Formation, opérationnel depuis début 2012, a permis l'accueil de 1.632 jeunes demandeurs d'emploi en 2013 (850 au sein de Bruxelles Formation et 782 au sein du Partenariat) dans des modules de formation allant du bilan pédagogique approfondi à la formation qualifiante en passant par la formation de base ou l'entrée dans un stage en entreprise. Le travail de mise en concordance des besoins et de l'offre s'est poursuivi en 2013, autour de la question de l'information et la promotion de la formation auprès des élèves en fin de scolarité et/ou en situation de décrochage scolaire ainsi que du renforcement de l'offre de places disponibles. Ainsi, Bruxelles Formation a pour objectif de déployer 3.000 places supplémentaires permettant par la même occasion une diversification de l'offre.

D'autres actions toutes aussi essentielles et relevant d'une logique similaire d'intervention partenariale « multi-niveaux » sont encouragées entre les acteurs publics afin de développer ou renforcer les offres visant à favoriser l'accrochage des jeunes (demandeurs d'emploi inscrits ou non) vers une reprise d'études ou d'une formation ou la mise en place de collaborations structurelles entre les dispositifs d'accrochage scolaire (DAS), les centres PMS bruxellois, les services d'information et d'aide à la jeunesse et les services publics d'emploi et de formation. On citera, pour 2014-2015, le Service citoyen, le renforcement de Bruxelles-J en tant que plateforme virtuelle d'information vers les jeunes, le stage de transition professionnelle, ...

3.1.3 Rapprocher l'offre et la demande de main d'œuvre

Parmi les chantiers prioritaires du Sommet social extraordinaire de mai 2013 figurent notamment ;

I. Le dossier unique des demandeurs d'emploi

Prévu dans les contrats de gestion respectifs d'Actiris et de Bruxelles Formation, ce dossier reprendra, grâce à une collaboration entre les deux organismes, l'ensemble du cursus du demandeur d'emploi professionnel, de ses formations et de ses stages. L'année 2014 est consacrée au développement de l'échange d'informations entre les deux organismes, ainsi qu'à l'adaptation et au développement des bases de données. Ce dossier permettra la mise en œuvre d'un suivi plus cohérent du parcours de recherche d'emploi.

II. Le dispositif de screening des compétences informatisé

Egalement issu d'une collaboration entre Bruxelles Formation et Actiris, l'objectif opérationnel de cet outil de screening commun est de déterminer le code professionnel des chercheurs d'emploi, de les informer de façon efficace, d'améliorer la satisfaction des offres des employeurs, d'effectuer un meilleur matching entre offre et demande d'emploi ou de formation. En 2014, des tests pilote seront organisés pour les métiers de magasinier, de technicien PC réseau et d'ouvrier de voirie.

III. L'élargissement de la concertation socio-économique

Le Comité bruxellois de concertation économique et social a été élargi aux pouvoirs communautaires (Enseignement et Formation). Cette instance tripartite vise à assurer une orientation stratégique commune des politiques des communautés et des commissions communautaires, des politiques régionales bruxelloises et des acteurs économiques de la Région afin de répondre aux besoins identifiés à Bruxelles. Il s'est réuni pour la première fois, dans sa nouvelle composition, le 11 décembre 2013. Un agenda de travail sera défini au cours du premier semestre 2014, entre autres en lien avec le dispositif bruxellois de Garantie pour la jeunesse.

IV. Emplois pour répondre aux besoins de la petite enfance

Si la création de nouvelles places d'accueil en crèches s'avère nécessaire face à l'essor démographique, elle ne peut être effective sans un soutien à ces structures requérant de nouveaux travailleurs. La Région leur a dès lors attribué 150 emplois d'agents contractuels subventionnés (ACS), sélectionnés grâce à une campagne de recrutement d'Actiris, lancée en étroite collaboration avec les services communautaires (ONE et Kind&Gezin) de la petite enfance, afin de répondre aux besoins du secteur dès la rentrée de septembre 2013.

3.1.4 Lutter contre la discrimination à l'embauche et promouvoir la diversité

I. Les plans de diversité

Les plans de diversité (de même que les outils de sensibilisation tels que la Charte et le Label diversité) continuent de représenter le dispositif central de la politique bruxelloise en matière de politique de lutte contre la discrimination à l'embauche et la promotion de la diversité. Chaque organisme public a un manager de la diversité chargé d'établir un plan de diversité.

II. Les tests de compétences comme dispositif de lutte contre les discriminations

En matière de discrimination, il faut également souligner la réforme entamée au niveau de la « Direction Employeurs » d'Actiris telle que prévue par le nouveau Contrat de Gestion d'Actiris (2013-2017). Celui-ci prévoit d'adopter une approche basée sur les compétences pour ce qui est de la rédaction des descriptifs de fonction. En travaillant en termes de compétences attendues, l'objectif visé est notamment la lutte contre la discrimination en ouvrant la porte aux chercheurs d'emploi moins qualifiés mais disposant de réelles compétences professionnelles.

III. Le Conseil de la non-discrimination et de la diversité

Notons enfin que le nouveau Contrat de gestion d'Actiris (2013-2017) entérine la constitution d'un Conseil de la non-discrimination et de la diversité qui a pour mission de mobiliser les interlocuteurs sociaux, les employeurs et les opérateurs d'emploi en vue d'une plus forte mise à l'emploi du public visé par la politique de diversité bruxelloise (entre autres les personnes d'origine étrangère, jeunes, expérimentées, handicapées, faiblement qualifiées) tout en portant une attention transversale à la thématique du genre.

Le Comité de gestion d'Actiris a approuvé, en novembre 2013, le programme cadre qui définit la « politique de non-discrimination et de diversité sur le marché de l'emploi en région bruxelloise » pour les années 2013-2017. Il fixe les axes stratégiques et oriente ainsi les futurs programmes opérationnels annuels, qui seront repris dans un plan opérationnel pour le futur Conseil de non-discrimination et de diversité.

IV. Autres initiatives bruxelloises en faveur de l'égalité des chances

Au sein de la Région, de nombreuses actions sont mises en place afin d'assurer un accès égal à l'emploi pour chacun. Dans le cadre de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans le secteur de l'emploi, plusieurs initiatives ont été prises.

L'ensemble des initiatives relevant de l'égalité entre les femmes et les hommes est reprise dans le rapport Pékin, présenté tous les ans au Parlement. Ce rapport rend compte des initiatives prises dans tous les domaines d'actions du gouvernement. Les actions qui y figurent sont, entre autres, la quatrième édition du projet Top Skills développé par Selor ; les femmes du ministère ont été encouragées, par une communication ciblée, à y participer afin de tester leurs compétences managériales au cours d'une simulation de sélection pour une fonction de top management. Dans le cadre de l'ouverture des promotions lancée en 2013, une information ciblée a été transmise aux femmes afin de les encourager à s'engager dans le processus de promotion. Notons également l'existence de l'ordonnance gender mainstreaming. Depuis 2010, le Ministère a initié un projet pilote au travers duquel une des unités pilotes dans l'administration de l'économie et de l'emploi assemble des statistiques sexuées concernant les permis de travail octroyés et les contrôles du service. Une coordination des échevinats égalité des chances a également été mise en place au sein de la Région afin de favoriser les collaborations entre communes et de constituer un pôle de ressource pour les communes bruxelloises en matière d'égalité des chances et de diversité.

Par ailleurs, afin de faciliter le retour des femmes sur le marché du travail après une absence de longue durée pour assurer des charges familiales, une nouvelle plateforme ouverte pour l'emploi des « femmes rentrantes » a été créée au sein d'Actiris.

En matière d'accessibilité, la plateforme 'Accessibilité intégrale' très récemment créée a pour but de réunir différents partenaires régionaux afin de réfléchir et de proposer divers projets liés aux problématiques de l'accessibilité. La Région collabore également avec une association afin de permettre aux personnes handicapées de s'inscrire sur une liste d'offres d'emplois proposés par la Région. Ainsi, au travers des cinq domaines de l'égalité des chances, la Région tente de promouvoir le respect de chacun et la diversité.

En 2014, le Centre pour l'Egalité des chances, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française, ont lancé une campagne d'information conjointe « Stop à la discrimination » à l'attention d'un large public.

3.1.5 Renforcer la mobilité des demandeurs d'emploi

L'hinterland bruxellois représente une grande quantité d'emplois accessibles aux Bruxellois moyennant une connaissance du Néerlandais, un renforcement de la mobilité et enfin une bonne collaboration entre Actiris et le VDAB en ce qui concerne la transmission des offres d'emploi. Dans le cadre de l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande, 3.170 demandeurs d'emploi bruxellois ont été mobilisés sur les 1.104 offres transmises par le VDAB en 2013. Cette mobilisation a mené au placement de 1.204 bruxellois. Le plan d'actions pour 2013 tablait sur le placement de 1.000 demandeurs d'emploi bruxellois.

Les résultats observés confirment la hausse de la navette sortante de travailleurs bruxellois, particulièrement vers la Flandre où une augmentation de 26,3% a été constatée entre 2006 et 2012.

Par rapport aux plans d'actions précédents, le plan 2013 prévoyait l'élargissement de la communication de postes vacants disponibles dans les villes de Alost, Leuven et Mechelen du VDAB vers Actiris.

On peut également citer la collaboration bruxelloise à l'initiative 'Brussels Airport House', mise en place en 2013, qui permettra de promouvoir la mobilité des travailleurs bruxellois vers la zone aéroportuaire de Zaventem, notamment via la tenue de séances d'information à destination des chercheurs d'emploi bruxellois et l'envoi de bruxellois aux jobdatings.

Dans le cadre plus général du transfert automatique d'offres d'emploi entre les trois SPE régionaux, ce sont au total 104.935 offres qui ont été transmises à Actiris par le Forem et le VDAB.

Pour ce qui relève de la mobilité interrégionale des stagiaires en formation, 506 bruxellois ont suivi une formation professionnelle auprès du Forem Formation en Wallonie ou du VDAB en Flandre.

3.1.6 Développer et mobiliser des outils publics performants en faveur de l'emploi et de la formation

I. Actiris, nouveau Contrat de Gestion (2013-2017)

Actiris s'est doté d'un nouveau Contrat de gestion pour une durée de quatre ans (2013-2017). Celui-ci est axé sur le matching entre l'offre et la demande en valorisant les compétences et ceci notamment via la restructuration de la « Direction Employeurs ». Depuis novembre 2012, cette dernière est en phase de réorganisation de façon à cibler son offre de service par secteur d'activité : spécialisation des agents en fonction des secteurs et des métiers qui y sont liés, équipes pluridisciplinaires et sectorielles avec un accent sur cinq secteurs d'activité identifiés comme porteurs en terme d'emploi (un sixième pilier reprenant les entreprises de la périphérie), des consultants spécialisés par secteur, une collaboration accrue avec la Direction Chercheurs d'Emploi et, enfin, une approche par les compétences au niveau de l'aide à la rédaction des offres et de la sélection des candidats.

II. Concrétisation des chantiers du contrat de gestion de Bruxelles Formation

Le Contrat de gestion de Bruxelles Formation 2012-2016 précise les missions prioritaires du service public de formation à mettre en œuvre dans les 5 ans tant dans sa fonction de régisseur que dans sa tâche d'opérateur de formation professionnelle. Il définit aussi les modalités du travail en partenariat avec les autres acteurs du champ de la formation et de l'emploi et opérationnalise à travers le plan de développement 2014 les objectifs opérationnels des différentes priorités d'action.

Tant le contrat de gestion d'Actiris 2013-2017 que le contrat de gestion de Bruxelles Formation 2012-2016 consacrent une part de leur contenu aux collaborations fonctionnelles entre les 2 organismes, dans le respect des métiers de chacun qu'il s'agisse du dossier unique du chercheur d'emploi, de la veille et de l'anticipation des besoins en matière de formation et d'emploi ou encore des modalités d'accès à la formation ou de suivi au terme d'une action d'insertion ou de formation.

III. Un lieu unique pour l'emploi et la formation à Bruxelles

Dans le cadre de la relocalisation des services d'Actiris, les Comités de gestion des trois organismes publics bruxellois en charge de l'emploi et de la formation professionnelle – Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB – ont décidé de saisir l'occasion du déménagement d'Actiris pour opérer leur rapprochement au sein du même espace, prévu fin 2015, afin de favoriser les synergies et simplifier le parcours du chercheur d'emploi.

3.1.7 Articulation Emploi-Formation : mobiliser tous les acteurs autour de la formation des demandeurs d'emploi

Globalement, Bruxelles Formation et ses partenaires (dont l'enseignement de promotion sociale, les services spécialisés pour demandeurs d'emploi ayant un handicap et les 49 organismes d'insertion agréés par la Commission Communautaire Française - COCOF) ont accueilli en formation quelque 14.000 stagiaires en 2013. Le taux de mise à l'emploi, après avoir suivi une formation qualifiante, s'élève à 70% et à 78% chez les moins de 25 ans. A noter que plus de 26% de l'offre de formation organisée par les pôles de Bruxelles Formation se réalisent avec les fonds sectoriels.

Outre l'accent spécifique porté aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (voir point 3.1.2), le renforcement et la diversification de l'offre de formation s'orientent aussi vers les demandeurs d'emploi peu qualifiés et les demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail en raison, notamment, d'un handicap, de l'origine ou de la nationalité étrangère..

La prévention de la « déqualification » suite à un manque de mise à niveau des compétences constitue aussi un axe important de la politique de formation tant à l'égard des demandeurs d'emploi de courte durée que des travailleurs actifs (estimation de 3.200 bénéficiaires en 2013). L'offre se renforce vers un ciblage plus précis des besoins sectoriels (construction durable, métiers verts, NTIC, langues, métiers du tourisme international...) en lien avec les différents chantiers du New Deal.

L'accord de coopération entre la Région et la Commission communautaire française relatif au financement de l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi conclu en 2012 permet de pérenniser l'octroi des moyens complémentaires à la poursuite de l'organisation de formations par Bruxelles Formation dans les secteurs prioritaires définis par le New Deal dont les chantiers de l'Alliance emploi environnement. En 2014, le budget de 2,32 millions d'€ sera renforcé par une enveloppe supplémentaire de 320.000 €.

Le transfert de nouvelles compétences aux Régions (notamment en matière de groupes-cibles) dans le cadre de la VIème Réforme de l'Etat, permettra à la Région bruxelloise d'affecter des moyens importants à la formation professionnelle pour rencontrer les besoins spécifiques des demandeurs d'emploi et des employeurs bruxellois en qualifications.

L'installation de pôles de compétences emploi-formation est un nouvel outil qui sera testé à Bruxelles dans les métiers industriels. Effectif en 2017, le pôle couvrira le champ de la qualification, de l'information/orientation à l'emploi. Son objectif est de tripler l'offre de formation dans les métiers techniques du secteur industriel à destination des demandeurs d'emploi. Le concept pourrait être étendu à d'autres secteurs d'activités (NTIC, culture et événementiel,...) sur base des évaluations du pôle pilote et en fonction des moyens disponibles.

Un premier outil de suivi longitudinal du parcours des demandeurs d'emploi en formation professionnelle sera finalisé au cours du premier semestre 2014. Cet outil, élaboré par le centre Métices de l'ULB avec la collaboration de la BCSS, l'Observatoire bruxellois de l'emploi et Bruxelles Formation et l'Administration de la COCOF, permet de connaître le devenir du stagiaire au terme de la formation et durant les 3 années suivantes. Parallèlement, il permet d'appréhender la trajectoire du stagiaire avant son entrée en formation et son profil. Cet outil s'inscrit dans les travaux du futur cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs (voir point 3.3.2).

Les travaux visant la simplification des procédures administratives pour les opérateurs partenaires de Bruxelles Formation, d'ACTIRIS et de la Commission communautaire française et de l'Agence FSE de la Fédération Wallonie Bruxelles en vue d'aboutir à une harmonisation de la gestion administrative et financière des actions menées par les partenaires communs à ces organismes publics se poursuivront en 2014 et devraient trouver une concrétisation importante en matière de gestion des cofinancements et des justifications des réalisations annuelles. Celle-ci concrétisation concernera tant les partenaires que les services publics eux-mêmes (Bruxelles Formation, SFPME, PHARE)..

On mentionnera aussi les collaborations structurelles entre les acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'emploi en vue d'organiser et de rendre utilisables sur le marché de l'emploi la reconnaissance des compétences, la certification des acquis de formation ou encore les référentiels liés aux métiers et aux formations. Pour assurer des avancées concrètes et efficaces en ces matières, 2014 devrait connaître de nouveaux objectifs opérationnels, notamment en termes de simplification des procédures, de reconnaissance des compétences et de référentiels.

A noter enfin l'expérience pilote menée par Bruxelles Formation et le service PHARE de la Cocof depuis septembre 2012 de redéfinition du dispositif de formation destiné aux demandeurs d'emploi handicapés.

La VGC investit quant à elle annuellement 530.000 € afin d'élargir l'offre de formation professionnelle en néerlandais destinée essentiellement aux demandeurs d'emploi bruxellois infrascolarisés, complétant l'offre du VDAB qui reconnaît par ailleurs ces formations, ainsi que le dispositif « chèques langues » d'Actiris qui connaît depuis plusieurs années un succès grandissant auprès des demandeurs d'emploi et des employeurs (cf.infra).

I. Les Accords croisés « emploi-formation »

Les accords de coopération de politiques croisées « emploi-formation » (au cœur des réalisations du New Deal) entre d'une part, le Gouvernement de la Région bruxelloise et le Collège de la Commission Communautaire française (9 février 2012)⁵ et, d'autre part, les Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région flamande et de la Communauté flamande (15 juillet 2011) prévoient le développement de synergies et de collaborations dans de nombreux domaines : l'apprentissage des langues, l'élaboration du projet professionnel, l'accès à la formation, la prospection des entreprises, la concertation avec les acteurs et la simplification administrative pour les partenaires.

Ces accords de politiques croisées permettent notamment de pérenniser l'octroi des moyens complémentaires nécessaires à la poursuite de l'organisation des formations par Bruxelles Formation dans les secteurs prioritaires définis par le New Deal, dont les chantiers de l'Alliance Emploi-Environnement.

II. Le Plan Langues pour les Bruxellois

– les chèques langues

Les formations en langues restent centrales en Région bruxelloise puisqu'une offre sur deux reçues par Actiris exige des connaissances linguistiques. A cet égard, le Plan langues lancé en 2010 (RBC et COCOF) a fait l'objet d'une étude en 2012 portant notamment sur les bénéficiaires du dispositif « chèques langues » mis en œuvre par Actiris. Celle-ci a permis de mesurer l'augmentation de la probabilité de trouver un emploi pour les bénéficiaires des ces chèques langues (+ 15% que dans le cas des demandeurs d'emploi n'ayant pas bénéficié d'un chèque langue). A noter que les chances de sortie du chômage vers l'emploi augmentent pour toutes les catégories étudiées, y compris pour les demandeurs d'emploi présentant un profil plus fragile.

Entre 2004 et 2013, le budget d'Actiris pour les chèques langues a connu une augmentation de 900% pour atteindre un budget de 9 millions d'€ aujourd'hui. Le succès grandissant des aides à l'apprentissage des langues a été démontré de manière exceptionnelle au regard des résultats pour l'année 2012. Avec plus de 7000 chèques langues octroyés et plus de 15.500 tests langues effectués, la Région bruxelloise réalise ses meilleurs chiffres: une augmentation de près de 54% pour les chèques-langues et de près de 35% pour les tests par rapport à l'exercice 2011.

– *Brulinqua*, la nouvelle plateforme d'apprentissage des langues, mise en ligne par Actiris depuis novembre 2013, permet à tous les demandeurs d'emploi bruxellois d'accéder gratuitement à des cours de français, néerlandais, anglais et allemand. A terme, la plateforme devrait être accessible à d'autres publics bruxellois (enseignants, étudiants, formateurs, travailleurs, ...).

– *L'offre de formation en langues orientées métiers*

⁵ Concrétisé par l'accord de collaboration conclu entre Actiris et Bruxelles Formation

Le Plan permet aussi d'amplifier l'offre de formation en langues orientées métiers. Il s'agit de modules courts et intensifs (de 6 semaines, à raison de 20 heures par semaine), principalement en néerlandais, anglais, français langue étrangère, qui permettent aux demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences linguistiques indispensables à l'exercice spécifique de leur futur métier. 2.533 stagiaires ont été formés en 2013 (en légère diminution en termes de stagiaires), 50% d'entre eux l'ont été en néerlandais, 30% en français langue étrangère et 20% en anglais. Grâce aux moyens budgétaires complémentaires (600.000 €), Bruxelles Formation a pour objectif de former 850 demandeurs d'emploi en plus.

Les stages d'immersion linguistique en entreprise constituent une autre mesure amplifiée en 2013 comme en 2014. Ainsi, le dispositif de garantie pour la jeunesse vise à proposer 200 places sur base annuelle.

La Commission Communautaire Flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie – VGC) a mis en place un dispositif permettant aux demandeurs d'emploi d'utiliser les chèques langues, via *Het Huis van het Nederlands*, afin de bénéficier de cours dispensés par les centres d'enseignement pour adultes (*Centra voor volwassenenonderwijs*). Elle prévoit également un encadrement complémentaire en vue d'améliorer l'insertion professionnelle des groupes à risque, très éloignés du marché du travail. En collaboration avec les Maisons bruxelloises de l'emploi et l'asbl Tracé Brussel, la VGC promeut en effet l'offre bruxelloise de formations en néerlandais à travers un guide et l'organisation d'une bourse des formations. Depuis juin 2013, cette information est également disponible en ligne sur le site www.schakelsnaarwerk.be. Les établissements de l'enseignement ainsi que les centres de formation bruxellois néerlandophones bénéficient depuis le début 2014 de la possibilité de faire appel à une équipe d'assistants linguistiques issus de *het Huis van het Nederlands*. Ces derniers, actifs tant en milieu scolaire, qu'au sein des centres d'enseignement pour adultes, des établissements de l'enseignement supérieur et des centres de formation à horaire décalé visent à répondre aux faiblesses linguistiques et/ou à accompagner les jeunes dont le néerlandais n'est pas la langue maternelle.

III. Les Centres de références

Les 5 Centres de références existants dans les secteurs de la construction, des TIC, de l'horeca, du transport/logistique et des fabrications métallurgiques, ont fait l'objet d'un soutien continu. Les CDR, issus d'un partenariat public-privé, sont une forme de traduction très concrète du rapprochement entre l'emploi et la formation. En 2012, les CDR représentaient un budget total issu des fonds publics de près de 4,5 Millions €, auxquels s'ajoute un apport équivalent des fonds sectoriels sous forme d'apport en nature, principalement du matériel de pointe. Ces fonds ont ainsi permis de former plus de 4.500 chercheurs d'emploi et travailleurs, de réaliser près de 500.000 heures de formation et de sensibiliser pas loin de 7.500 élèves et étudiants. Par ailleurs, le CDR orienté vers les métiers de la ville et de la fonction publique, financé à raison de 300.000 €, a été mis sur pied et permettra de renforcer les actions des CDR au profit des Bruxellois (dont ceux en recherche d'emploi) en particulier dans les métiers visés par ces deux secteurs.

3.2 Recherche & Développement & Innovation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie Recherche, Développement et Innovation, la Région de Bruxelles-Capitale a soutenu, en 2013, des projets pour 33 millions d'€, dans les domaines prioritaires des TIC, des sciences du vivant et du développement durable. Le budget R&D de la Région atteindra 46 millions d'€ en 2014 en crédits d'engagement.

Fin 2012, la Région de Bruxelles-Capitale a procédé à la mise à jour de son Plan Régional pour l'Innovation. Ce document engage la Région de manière plus affirmée dans une démarche de « spécialisation intelligente » et prévoit un pilotage plus intégré du système régional d'innovation.

Les actions sont regroupées en cinq objectifs stratégiques:

- Objectif 1: Mettre la spécialisation intelligente au service de l'économie et de l'emploi
- Objectif 2: Créer un environnement favorable aux entreprises innovantes
- Objectif 3: Augmenter l'attractivité de Bruxelles en tant que « plaque tournante » européenne de la connaissance
- Objectif 4: Augmenter la participation bruxelloise dans les programmes européens
- Objectif 5: Renforcer la gouvernance de l'innovation. Des mesures opérationnelles à court terme concernent par exemple un projet-pilote de mise à disposition de chèques innovation aux entreprises régionales et la création d'une unité « stratégie et monitoring » du système RDI à Bruxelles. Un tableau de bord de la Recherche et de l'Innovation régionale a été mis en place en 2012 et sera mis à jour périodiquement.

Une nouvelle plate-forme stratégique en e-health dotée d'un budget de 8,2 million € a vu le jour fin 2013 permettant le développement de solutions ICT appliquées au domaine de la santé. Complétant des dispositifs similaires dédiés à l'environnement et favorisant notamment les collaborations académiques et industrielles, elles visent à raccourcir les chemins entre la recherche et la valorisation économique.

Dans le même ordre d'idées, un programme pilote de « chèques innovation » a été initié fin 2013 afin de permettre aux PME de bénéficier de conseils stratégiques en innovation et de services de guidance technologique délivrés par les centres de recherche régionaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Régional pour l'Innovation, la Région de Bruxelles-Capitale a renforcé le soutien aux acteurs régionaux RDI souhaitant participer aux programmes et partenariats européens. La Région a participé au programme JPI⁶ Urban Europe, renouvelé sa participation aux programmes Eurostars II et JTI⁷ Ecsel et adhéré au programme Ambient Assisted living II. En 2014 la Région prévoit la participation dans l'ERA⁸ NET SMART CITIES and Communities.

Par ailleurs, le financement pour le Point National de Contact -NCP Brussels dont la mission principale est d'aider les entreprises régionales et les acteurs universitaires de préparer les projets européens (H2020), augmente.

Au titre du renforcement des collaborations entre Régions, Bruxelles a participé à un appel conjoint avec la Région flamande dans le cadre du programme « Zorginnovatie Ruimte Vlaanderen ». L'objectif de ce programme organisé sous la forme des *Living Labs* vise la stimulation de l'innovation dans le domaine des soins de santé pour les personnes âgées par le soutien de projets innovants portant sur l'ensemble des aspects liés à ce domaine en ce compris la prévention, la sensibilisation, le diagnostic et les soins.

⁶ Joint Programming Initiative

⁷ Joint Technology Initiative

⁸ European Research Area

En 2013, la Région a poursuivi le développement d'incubateurs dans les secteurs porteurs d'innovation, ainsi que les initiatives de sensibilisation aux carrières scientifiques et techniques.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'efforce de mettre en œuvre des mesures de soutien qui stimulent l'effet de levier vis-à-vis des financements privés et qui favorisent les circuits les plus courts entre les résultats de la recherche et leurs retombées en termes de valorisation économique et de création d'emplois.

Le soutien à la création et au développement de spin-offs et jeunes entreprises innovantes est renforcé. Un nouveau crédit a été prévu en 2013 à hauteur de 3.000.000€ pour permettre à la Région de prendre des participations en capital dans des instruments financiers pour spin-offs et jeunes entreprises innovantes, tels que les fonds de capital-risque mis en place par les universités.

3.3 Éducation et formation tout au long de la vie

3.3.1 Lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est une compétence gérée par la Communauté Française et par la Communauté Flamande. Cependant, dans le cadre de ses compétences, la Région de Bruxelles-Capitale a pris des mesures relatives à l'accrochage scolaire qui ne visent pas à venir renforcer les dispositifs existants mais bien d'effectuer les missions qui actuellement ne sont pas ou peu exercées. Ces dispositifs régionaux sont organisés en deux axes qui seront renforcés via les axes information, enseignement et éducation du dispositif bruxellois de Garantie pour la jeunesse. Ensemble, ils sont financés à hauteur de près de 20 millions d'€:

1. Axe prévention :

Le public cible concerné par ce dispositif est très jeune, en âge d'obligation scolaire ou non, scolarisé ou en décrochage. Les médiateurs scolaires actifs au sein de ce dispositif remplissent une ou plusieurs des missions suivantes dans le cadre de l'axe accrochage des plans locaux de prévention et de proximité institués dans les 19 communes bruxelloises et financés par la Région :

- réunir à des fins de diagnostic, toutes les données qualitatives et quantitatives permettant de mesurer l'absentéisme et le décrochage scolaire sur le territoire communal ;
- obtenir une vue globale et à jour (observations, besoins et attentes) de tous les dispositifs existants sur la commune et du travail de chaque acteur concerné quel que soit son identité ou le niveau de pouvoir qui le soutient ;
- développer des projets en collaboration avec les écoles ;
- en collaboration avec les services communautaires compétents, assurer un accompagnement individuel, permettant d'aborder les situations d'élèves confrontés à un absentéisme récurrent et de définir les mesures d'accompagnement adaptées ;
- dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les médiateurs scolaires en collaboration avec le service communal de la population, et avec la zone de police veilleront à identifier les jeunes en âge d'obligation scolaire qui sont non inscrits ou en décrochage complet et ce, de manière à assurer l'accès à l'enseignement à tout élève inscrit au Registre de la population.

Le montant du subside régional consacré à cet axe s'élève à 3,5 millions d'€, 88 personnes étant affectées à ces missions.

A côté du travail spécifique sur l'accrochage scolaire, les plans de proximité incluent également un axe « travail de rue » qui consiste à renforcer la présence d'agents sur le trajet domicile-école et afin d'aller à la rencontre des jeunes en décrochage et de les orienter. La subvention globale annuelle aux communes dans le cadre du Plan bruxellois de prévention s'élève à 16,5 millions d'€.

II. Axe accrochage scolaire :

La Région de Bruxelles-Capitale mène également des actions au sein même des écoles via le Dispositif d'Accrochage Scolaire (D.A.S) pour lequel le Gouvernement a approuvé un budget d'1,8 million d'€ en septembre 2013. Il finance actuellement 388 projets éducatifs qui visent à diminuer l'échec scolaire et l'absentéisme, touchant 22.000 élèves, tant dans l'enseignement fondamental que secondaire. Parmi ces initiatives, citons des ateliers visant à favoriser la confiance en soi et l'équilibre affectif via l'expérience communautaire, des expériences de tutorat, de services à la collectivité, de la remédiation ou encore du coaching scolaire. .

Par ailleurs, le développement des synergies entre les acteurs de l'éducation et de la formation sera renforcé via la mise en place du Bassin de vie bruxellois et des Pôles de synergies qui y sont liés. Ceci vise à proposer une offre d'éducation et de formation de qualité à l'ensemble des Bruxellois, en mettant un accent particulier sur les moins qualifiés. Un groupe de travail réunissant communautés et la Région bruxelloise est chargé de réaliser un inventaire de toutes les politiques menées en matière d'accrochage scolaire. L'objectif est d'améliorer l'articulation des politiques et d'en accentuer l'efficacité.

La Commission communautaire flamande (VGC) vise à encadrer qualitativement le contenu didactique des cours afin d'agir préventivement sur l'absentéisme scolaire. Le Onderwijscentrum Brussel (OCB) (enseignement primaire et humanité), l'asbl VBB (enseignement primaire), l'asbl BROSO (enseignement humanité) apportent une importante contribution . Depuis 2011, la VGC investit dans le développement des Brede Scholen (écoles ouvertes), des écoles qui accordent de l'attention au développement au sens large et aux chances d'épanouissement de tous les enfants. En 2013, 28 nouvelles Brede Scholen ont été créées à Bruxelles. Enfin, la VGC soutient le projet Time-Out Brussel, visant à éviter un décrochage scolaire prématuré d'élèves causant des difficultés à l'école ou étant fort démotivés. L'objectif de Time-out est de donner une nouvelle chance aux jeunes fréquentant les écoles secondaires néerlandophones à Bruxelles et connaissant des difficultés dans leur parcours scolaire, de trouver un nouvel intérêt dans l'enseignement. Grâce à un coach à l'école ou un trajet externe court ou long, time-out offre une réponse compréhensive aux problèmes des jeunes.

3.3.2. Contribution de la Formation professionnelle

La Commission communautaire française, signataire d'un Accord de coopération avec la Communauté française et la Région wallonne, contribue à la mise en place du Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), notamment à travers la participation active de Bruxelles Formation et du Service de Formation PME aux travaux de ce service.

La Commission communautaire française, à travers son Service public de formation, participe aux travaux de mise en œuvre du Cadre Francophone des Certifications.

La Commission communautaire française contribue à l'organisation du Consortium de validation des compétences, réunissant les Services publics de formation professionnelle (dont Bruxelles Formation) et les services publics de formation des classes moyennes. A noter en la matière la reconnaissance des compétences acquises en formation, certificats délivrés en fin de formation par les services publics de formation qui vise aussi à une meilleure cohérence des processus de valorisation des apprentissages sur le marché du travail.

La promotion des métiers techniques auprès des élèves de l'enseignement secondaire et auprès des demandeurs d'emploi est soutenue par la Commission communautaire française via l'organisation de diverses manifestations (concours des métiers, portes ouvertes, salons, ...) La diffusion d'informations relatives aux études, aux formations et aux métiers techniques a été revue afin de la rendre plus efficace sur le territoire bruxellois (liens avec les écoles, plateforme internet,...)

L'accord de coopération entre les différentes autorités communautaires et régionales afin de permettre la création d'un outil de suivi des trajectoires des élèves de l'enseignement secondaire et supérieur en lien avec les outils de suivi des services publics de formation et d'emploi est opérationnel depuis peu.

3.3.3 L'éducation et la formation informelles

Cette thématique vise à favoriser le développement personnel ainsi que l'intégration dans la société de jeunes «en recherche de sens» en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

La Plateforme pour le Service Citoyen réunit un ensemble d'organismes autour d'un objectif commun: la création d'un Service Citoyen pour les jeunes de 18 à 25 ans en Belgique. Elle articule son travail autour de 5 pôles d'activités dont un concerne le développement de projets-pilote de Service Citoyen.

La plateforme pour le service citoyen est chargée d'organiser en 2014 une expérience test du Service Citoyen pour 60 jeunes en situation de décrochage scolaire et/ou peu diplômés, via le lancement de programmes d'une durée de 6 mois en concertation avec les partenaires. La réalisation concrète de cette action pilote est prévue pour une période de 12 mois au maximum. La manière dont on pourra procéder à la validation de cet apprentissage informel est en cours d'analyse. Un comité d'accompagnement suit l'évolution de l'expérience et son impact sur le devenir des jeunes au terme du Service.

3.4 Objectif - Climat/Environnement/Energie

En ce qui concerne les objectifs UE2020 en matière de climat et d'énergie, la Région bruxelloise s'est définie une politique ambitieuse. Celle-ci a déjà porté ses fruits puisque la consommation d'énergie par habitant et les émissions de CO₂ ont été réduites de 25% entre 2004 et 2014.

Dans cette politique, l'action de la Région se concentre principalement sur la réduction de la demande énergétique et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

3.4.1 Le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de l'Energie (COBRACE)

Le COBRACE coordonne les mesures et inscrit les matières de l'air, du climat et de l'énergie dans une seule réglementation, claire, cohérente et structurée. Il renforce la politique énergétique bruxelloise déjà récompensée par la Commission européenne (Sustainable Energy Award 2012) et permet des avancées significatives en termes de mobilité.

Le COBRACE a été adopté le 2 mai 2013 par le Parlement bruxellois.

Les mesures visent la réduction des émissions de polluants et la stimulation de l'efficacité énergétique en priorité dans les secteurs des bâtiments et du transport. Parmi celles-ci, le COBRACE instaure une obligation de mener un programme d'action pour la gestion énergétique pour les surfaces de plus de 100.000m² (50.000m² pour les pouvoirs publics), il crée un label pour les bâtiments à haute performance énergétique et environnementale et rationalise les parkings hors voirie via le permis d'environnement. Pour stimuler l'exemplarité des bâtiments publics, le COBRACE fixe un taux de rénovation annuel, il permet d'imposer dans les bâtiments publics neufs ou soumis à une rénovation

lourde un objectif de production d'énergie renouvelable et il instaure la prise en compte du coût d'occupation dans les contrats d'occupation conclus par les pouvoirs publics.

3.4.2 Le Plan régional intégré air-climat-énergie

Un projet de *Plan intégré air-climat-énergie* a été adopté en première lecture le 26 septembre 2013. Il est actuellement soumis à étude d'incidences sur l'environnement et sera prochainement soumis à enquête publique. Il vise à répondre à trois défis qui se posent en RBC : l'accès à l'énergie et la facture énergétique des ménages et de la Région ; la qualité de l'air et ses conséquences sur la santé de la population ; l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Le plan prévoit 59 mesures, déclinées en 130 actions dans 9 axes orientés autour des secteurs émetteurs (bâtiment, transport, consommation), du renforcement de la dimension sociale, de la transition de l'économie et des mesures d'adaptation au changement climatique. En complément, les axes de surveillance de la qualité de l'air et de mécanismes de flexibilité renforcent les mesures actuelles dans ces deux domaines.

Par ailleurs, il complètera et renforcera les actions entreprises dans le cadre du plan Iris 2 en prévoyant notamment une révision de la fiscalité des transports sur la base de critères environnementaux. Par ailleurs, une disposition du COBRACE, entrée en vigueur le 5 février 2014, vise à restreindre l'utilisation de la voiture en agissant sur les emplacements de stationnement gratuits sur le lieu de travail.

3.4.3 Planification en matière de mobilité

Le Plan Iris 2 vise à réduire la charge de trafic automobile de 20% sur le territoire de la Région *et lutter contre la congestion automobile* au profit du transfert modal vers les transports publics, cyclistes et piétons. A cet égard, le Gouvernement a approuvé fin 2012 le premier *plan piéton* qui vise à augmenter la part des déplacements à pied. Concernant les cyclistes, la Région poursuit le déploiement des équipements, mais également des mesures de sensibilisation.

Le stationnement constitue un levier majeur de la politique de mobilité. En vue d'harmoniser et de simplifier les règles de stationnement dans les 19 communes bruxelloises et de libérer de l'espace en voiries pour d'autres modes de déplacement que la voiture, le *Plan de Politique régionale du stationnement* est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et sera mis en œuvre progressivement.

Le gouvernement bruxellois a par ailleurs approuvé en juillet 2013 un *Plan stratégique pour le transport de marchandises en Région de Bruxelles-Capitale* ayant pour objectifs 3 objectifs la réduction du nombre de km effectués par camions pour le transport de marchandises (centre de distribution urbaine), le report modal vers la voie d'eau et le ferroviaire, ainsi que la simplification des modes de livraison.

L'ordonnance mobilité du 26 juillet 2013 fixe quant à elle un cadre en matière de planification de la mobilité, constituant un outil stratégique et réglementaire ayant pour objectif la mise en cohérence des politiques régionale et communales en la matière, tant au niveau des orientations générales que des mesures (aménagement, etc.) concrètes.

En première ligne de la lutte contre la congestion automobile, la Région de Bruxelles-capitale poursuit également ses programmes d'investissements conséquents en matière d'infrastructure de transports publics. A cette fin, le nouveau contrat de gestion de la STIB ouvre la voie à des investissements ordinaires et extraordinaires pour 4,4 milliards d'€ d'ici 2022 afin de permettre à la STIB de respecter son engagement à augmenter sa capacité de transport de 22,4% d'ici 2017 via des extensions du réseau et l'achat de matériel roulant.

Les mesures résultant du plan iris2 et les plans stratégiques connexes par thème (plan de transport de marchandises, plan piéton, plan vélo, plan de sécurité routière) sont progressivement exécutées sur le

terrain et portent leurs fruits. Les dernières mesures montrent clairement que la mobilité évolue déjà maintenant dans le sens souhaité:

- la marche est devenue le principal mode de déplacement, 37% des déplacements se font maintenant à pied, (contre 32% en '99)
- l'utilisation du transport public à Bruxelles (sans train) a augmenté de 15% à 25% pour tous les déplacements
- le vélo à Bruxelles connaît une progression fulgurante, de 1 à 4%
- la part de la voiture dans les déplacements à Bruxelles a diminué de 50% à 32%.

En attendant la réalisation des grands chantiers d'infrastructure, dont l'extension du métro vers le Nord de la Capitale densément peuplé, la STIB a augmenté début 2013 la fréquence sur différentes lignes afin d'offrir un meilleur service aux voyageurs. La Région améliore également la circulation des transports publics de surface en leur donnant la priorité de passage (équipement de télécommandes des carrefours à feux, sites propres immunisés de la circulation, etc).

3.4.3 L'Alliance Emploi-Environnement

L'alliance Emploi-Environnement est un des cinq domaines prioritaires identifiés dans le Pacte de Croissance Urbaine Durable (New deal). L'Alliance Emploi-Environnement vise la structuration et le développement de secteurs économiques liés à l'environnement. L'objectif est de mettre les entreprises bruxelloises en capacité de capter les fruits du développement dans ces secteurs (aujourd'hui, la construction durable, l'eau et les ressources-déchets) et de valoriser l'important potentiel d'emploi, y compris moins qualifié. L'Alliance Emploi-Environnement contribue à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés et associatifs dont les partenaires sociaux autour d'actions concertées.

- Le premier axe de l'Alliance Emploi-Environnement est le secteur de la *construction durable*. L'objectif est de développer, d'une part, une offre d'entreprises locales capable de répondre au défi des nouvelles ambitions énergétiques des bâtiments et, d'autre part, d'atteindre une diminution des impacts environnementaux du bâti. Un des moyens est l'adaptation de l'offre de formation (formation continue, formation qualifiante, insertion de chômeurs par le travail) en vue d'avoir des travailleurs formés également à ces nouveaux défis. Les actions sont mises en œuvre depuis deux ans et les résultats sont de plus en plus importants (augmentation du nombre de personnes formées, augmentation de l'utilisation des aides économiques, ...).
- Le deuxième axe de l'Alliance Emploi-Environnement lancé en 2012 est consacré à l'eau. Le but est d'accroître significativement le nombre d'emplois en faveur des jeunes demandeurs d'emploi bruxellois dans les secteurs d'activités liés au cycle de l'eau par le biais d'actions de stimulation économique, de soutien aux entreprises, d'insertion, de formation, etc. Et ce, dans le maillage gris (égouts et canalisation) et dans le maillage bleu+ (gestion alternative de l'eau). Les actions sont mises en œuvre depuis novembre 2012.
- Le troisième axe de l'Alliance Emploi-Environnement est le secteur des *ressources et des déchets*, avec un accent sur la prévention, le réemploi et le recyclage. Les travaux de l'alliance garderont le même souci de saisir toutes les opportunités économiques et d'emplois public, privé et d'insertion dans le secteur des ressources et des déchets. Les activités de collecte, de maintenance, de réparation, les déconstructions sélectives et la commercialisation de produits de seconde main sont les plus pourvoyeurs d'emplois locaux. La mise en œuvre des actions commencera avant la fin de l'année.

- Le quatrième axe lancé fin 2013 concerne l'alimentation durable et vise une structuration de tous les maillons du *système alimentaire*, de la production alimentaire à la transformation, la distribution, la restauration et la formation et la filière des traitements des déchets ; un rééquilibrage des parts de marché en facilitant l'accès au marché de l'alimentation durable pour les petits acteurs ; une augmentation de l'accessibilité à l'alimentation durable, ainsi que l'exemplarité des cantines et organismes publics.

3.4.4 Les marchés de l'électricité et du gaz

La RBC a transposé les directives 2009/72/CE et 2009/73/CE en juillet 2011. Les nouvelles ordonnances adoptées dans ce cadre ont permis de renforcer les compétences, les missions ainsi que l'indépendance de l'autorité de régulation régionale. Une simplification d'accès au marché pour les fournisseurs a été organisée et la protection et l'information des consommateurs consolidées (guichet d'information, service des litiges, mécanisme d'indemnités forfaitaires, ...) tout en renforçant la garantie d'accès à l'énergie. Une série de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique ainsi que la promotion de l'électricité verte ont également été prises. Cette transposition répond à la recommandation de la Commission européenne d'introduire des mesures pour renforcer la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz en améliorant l'efficacité des autorités sectorielles de régulation et de concurrence.

Dans le cadre du transfert de la compétence liée aux tarifs de distribution du gaz et de l'électricité prévu par la 6^{ème} réforme de l'Etat, le gouvernement a adopté en deuxième lecture le 23 janvier 2014 un projet d'ordonnance modifiant l'ancienne ordonnance relative à l'organisation des marchés du gaz et de l'électricité, prévoyant notamment les lignes directrices qui encadreront la méthodologie tarifaire destinée à encourager le gestionnaire du réseau de distribution à améliorer les performances, à favoriser l'intégration du marché et la sécurité de l'approvisionnement et à mener la recherche et le développement nécessaires à ses activités. Le régulateur BRUGEL assurera l'exercice effectif de cette nouvelle compétence.

3.4.5 Réduction de la consommation énergétique et amélioration de l'efficacité énergétique

Plusieurs initiatives ont été prises, visant tant les particuliers, que les entreprises, les collectivités et les pouvoirs publics :

- Le programme des *Primes Énergie 2014 approuvé le 24 octobre 2013 confirme les augmentations de primes décidées en 2012 avec un budget global de 20 millions € et simplifie les démarches administratives.*
- Le *Défi énergie* continue de sensibiliser les Bruxellois encouragés de manière ludique à réduire leur consommation énergétique, ainsi qu'à émettre moins de CO₂.
- L'appel à projets « *bâtiments exemplaires* » a pour objectif de soutenir des projets performants afin de démontrer leur faisabilité technique et financière, et d'encourager le secteur dans ce type de démarches. A ce jour, 621.000 m² de bâtiments passifs pour 243 laurats ont ainsi été créés en 6 ans grâce à l'appel à projets, portant à /800.000 le nombre total de m² de bâtiments passifs à Bruxelles.
- *L'exemplarité des pouvoirs publics dans les bâtiments* se traduit par le respect au minimum du standard passif pour les constructions neuves et du standard très basse énergie pour les rénovations lourdes dans le cadre des investissements immobiliers de tout organisme dépendant de la Région. Ces mêmes obligations sont imposées à toute construction ou rénovation lourde (logements, écoles et bureaux) à partir de 2015. Le potentiel de réduction des émissions du secteur est très significatif. A titre d'exemple, on prévoit une économie de 15.000 tonnes de CO₂ chaque année. Dans le cadre

de l'Alliance habitat (voir infra), la construction prévue des nouveaux 6.720 logements sociaux, modérés et moyens (locatifs et acquisitifs) devra répondre au standard passif (600 millions d'€), tandis que les rénovations de logements sociaux existant se verront appliqué le standard basse énergie (300 millions d'€).

- La *Maison de l'Énergie* propose un service d'accompagnement des ménages dans leurs démarches d'économies d'énergie dans leur logement, que ce soit en matière de choix techniques et de matériaux ou d'accès aux incitants

3.4.6 Propreté publique

Il convient d'ajouter les trois mesures suivantes en matière de collecte et de traitement des déchets:

- *la création d'un centre public de traitement des déchets organiques;*
- *l'utilisation de camions hydrauliques de collecte des déchets* qui devraient permettre une diminution d'environ 14 tonnes par an et par véhicule des rejets en CO₂ (et autres gaz) et qui devraient connaître une consommation moyenne de carburant réduite de 29% ;
- la création d'un réseau de chaleur (chauffage urbain) valorisant la chaleur actuellement perdue à l'incinérateur de la Région de Bruxelles-Capitale, en raison d'une température trop basse pour une autre exploitation. Ce réseau permettrait de fournir de la chaleur à des utilisateurs situés à proximité de l'incinérateur.

3.5 Objectif - Cohésion sociale et lutte contre la pauvreté :

3.5.1 Stratégie générale & Objectifs spécifiques

La Note de politique générale relative à la lutte contre la pauvreté 2009-2014 rédigée et approuvée de concert par le gouvernement bruxellois et les Collèges des 3 Commissions communautaires de Bruxelles, est construite autour de 34 objectifs stratégiques concrets et trace un cadre ambitieux permettant de relever le défi que constitue la lutte contre toutes les formes de pauvreté au sein de la Région. A ce titre, il est primordial que tout citoyen puisse participer à la vie sociale et économique et ce, dans des conditions qui contribuent au bien-être individuel comme à la prospérité de la société tout entière. L'objectif est de mener une politique commune qui favorise la qualité sociale de notre Région. La stratégie qui est suivie à cet effet consiste à investir dans la promotion et la consolidation de la politique sociale, en misant sur une politique préventive, plurielle et participative :

- une politique préventive permettant d'éviter à quiconque les situations de pauvreté;
- une politique plurielle permettant de lutter contre l'inégalité de traitement, la discrimination;
- une politique participative tenant compte des connaissances et des éclairages de tous les acteurs concernés par la pauvreté.

La Note de politique générale 2009-2014 forme la base des plans d'action biennaux de lutte contre la pauvreté : le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2010 en était le premier plan opérationnel. Le plan d'action 2012 s'inscrit dans une logique de continuité, mais s'adresse plus spécifiquement à la problématique de la pauvreté des jeunes adultes. Le prochain plan d'action, prévu pour la fin 2014, se penchera sur la thématique des femmes et de la pauvreté. A titre d'exemples de concrétisation de certaines mesures, on peut noter :

- le développement d'un test d'impact sur la pauvreté pour chaque décision politique ;

- en matière de logement : on note le développement du logement social et plus particulièrement l'objectif de garantir dans chaque commune dans les 10 années à venir un taux de 15% de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale, la lutte contre les logements vides et insalubres, le renforcement des aides aux personnes sur le marché locatif (allocation de relogement), , une réflexion sur la mise en place d'un système d'encadrement des loyers, le développement d'un cadre législatif pour éviter dans la mesure du possible les expulsions sans proposition de relogement et l'amélioration de la performance énergétique des logements ;
- la promotion de l'accès à l'enseignement et la formation mettra en avant les actions préventives, les campagnes et projets contribuant à une diminution du décrochage scolaire ;
- l'agrément d'une maison d'accueil pour un public spécifique de sans-abris âgés de 18 à 25 ans (en commission communautaire française).

3.5.2 L'Alliance habitat et l'accès au logement

Face à la cherté du logement à Bruxelles, laquelle risque de se renforcer avec la hausse démographique attendue, le gouvernement bruxellois a adopté en septembre 2013 l'«Alliance Habitat».

Concrètement, cette Alliance qui sera dotée d'un budget pluriannuel global de 953 millions d'€ vise à développer l'offre de logements publics avec 6.000 nouveaux logements par an jusqu'en 2020, permettre aux Bruxellois d'accéder plus aisément à la propriété et encourager enfin une véritable relance économique en Région de Bruxelles-Capitale par la création de 1.600 emplois directs durant cinq ans dans le secteur de la construction.

Outre la construction de nouveaux logements qui absorbera quelques 600 millions d'€, l'« Alliance Habitat » planifie une poursuite des programmes de rénovation du parc de logements sociaux en Région bruxelloise. 300 millions d'€ seront mobilisés à cet effet sur une période de quatre ans.

Enfin, l'initiative met également en place une expérience pilote d'allocation-loyer dotée de 2 millions d'€. L'objectif est ici de diminuer le poids du loyer dans le budget des ménages les plus fragilisés et d'augmenter par ce biais leur pouvoir d'achat.

Elle profitera dans un premier temps à 1.000 ménages prioritaires toujours inscrits sur les listes d'attente de logement social à Bruxelles.

Au-delà de l'alliance-habitat et de ses différents programmes signalons l'adoption par le Gouvernement bruxellois, le 28 novembre 2013, de l'arrêté instaurant une allocation de relogement qui reconfigure l'ancien régime des adils⁹ en visant désormais aussi des publics cibles particulièrement fragilisés : les sans-abris et les femmes victimes de violence.

Il convient également de relever la pérennisation du « Community Land trust » grâce au financement de sa structure porteuse et à un second projet de production de logements. Pour rappel, ce modèle innovant permet à des publics fragilisés l'accès à la propriété via une séparation entre la propriété du bâti et celle du terrain.

3.5.3 Contribution de la Formation professionnelle à l'objectif d'inclusion sociale

En tant que vecteur de lutte contre l'exclusion sociale, la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi est orientée prioritairement vers les publics fragilisés, éloignés du marché du travail et vise à les positionner au mieux. Les accompagnements mis en œuvre sont individualisés autant que

⁹ Allocations de Déménagement-Installation et Intervention dans le Loyer

possible afin de prendre en compte les spécificités des différents publics et prévenir les risques d'arrêt prématuré.

Cet axe d'intervention mené en partie dans le cadre du Programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles permet de soutenir la formation organisée dans le cadre du dispositif coordonné d'insertion socioprofessionnelle avec une septantaine de partenaires issus de la formation et de l'insertion socio-professionnelle ainsi que de l'aide aux personnes handicapées, principalement. Quelques 15.000 personnes ont bénéficié du dispositif en 2012 (données 2013 non disponibles).

Ces actions contribuent à une meilleure cohésion sociale c'est-à-dire à une meilleure assurance de l'accès aux droits que sont le droit au travail et à la formation, le droit à mener une vie digne.

4. Matières transversales

4.1. Politique industrielle et entrepreneuriat

Tout en agissant de manière volontariste sur le problème du manque de qualification, le développement équilibré de la Région appelle une attention constante sur l'ensemble des composantes du développement économique et de la compétitivité.

Pour répondre à ce défi de compétitivité, la politique industrielle de la Région de Bruxelles-Capitale repose sur une stratégie de spécialisation intelligente au service de l'économie et de l'emploi, en veillant à développer une économie durable et à intégrer au mieux les entreprises dans un tissu urbain complexe, limité par des contraintes spatiales et confronté à une démographie en forte croissance. C'est pourquoi elle veille à ce que ses mécanismes d'aides financières à l'expansion économique (27 millions EUR) facilitent davantage cette intégration. Elle accorde également une attention particulière au développement économique local. En ce sens, la nouvelle Zone d'économie urbaine stimulée (Zeus) entrera en vigueur courant 2014 afin de soutenir l'entrepreneuriat et de créer de l'emploi dans les quartiers défavorisés en termes socio-économiques.

Bruxelles connaît une dynamique entrepreneuriale supérieure à la moyenne nationale avec beaucoup de création d'entreprises, mais également un taux élevé d'échecs. Afin d'encourager l'entrepreneuriat et de soutenir la pérennité des entreprises – notamment des start-up, TPE et PME – la Région continue à développer et étudier un éventail de mesures visant les 5 axes politiques prioritaires repris ci-dessous. La Région travaille actuellement sur l'élaboration d'un Small Business Act bruxellois qui rassemblera ces mesures et axes politiques, ainsi que les objectifs à long terme. Une coordination périodique entre ces axes, mesures et organismes dirigeants est prévue au sein du CCE.

4.1.1. Entrepreneuriat

1. Formation

La Région ne lance pas uniquement des initiatives de formations pour les chercheurs d'emploi (comme illustré dans l'objectif « emploi et formation professionnelle » ci-dessus), mais soutient également une panoplie de formations conçues pour stimuler l'esprit d'entreprendre, notamment au sein des groupes cibles, comme par exemple :

- *Cap'Ten & Boost your Talent* sont des programmes de sensibilisation dans les écoles qui ont déjà touché des milliers de jeunes afin de stimuler leur esprit d'entreprendre ;
- *AFFA* propose une formation aux femmes qui souhaitent créer leur propre entreprise ;

- le *Passeport pour la Réussite* offre des formations gratuites (RH, gestion, marketing, juridique, stratégie, outils web) aux indépendants et chefs d'entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale.

II. Accompagnement

La disponibilité de processus d'accompagnement est un accélérateur de croissance pour les entreprises. Avec *Impulse Brussels* (ex-ABE) comme grand acteur institutionnel qui offre des conseils sur mesure lors des différents stades du cycle de vie d'une entreprise, la Région favorise également l'accompagnement par mentoring via des réseaux informels, comme le Réseau *Entreprendre à Bruxelles*.

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite aussi renforcer son positionnement sur les segments et les niches d'activités correspondant aux forces de ses acteurs et présentant un potentiel d'activités économiques et d'emploi. L'instrument permettant de soutenir ces niches est le cluster qui développe la promotion et la compétitivité d'un secteur défini. Il met en réseau un ensemble d'entreprises et de centres de recherche implantés dans la Région de Bruxelles-Capitale et ayant des activités convergentes. La Région compte à ce jour 5 clusters sectoriels, depuis le lancement en octobre 2013 de *screen.brussels*, dédié aux industries créatives et au multimédia, complétant les clusters existant dans les domaines des NTIC, de l'écoconstruction, de l'environnement et des sciences du vivant.. Après l'évaluation du positionnement de ces clusters en termes de degré de maturité et de résultats, la politique bruxelloise de clustering sera renforcée, structurée et le rôle des clusters réaffirmé. La Région poursuit ainsi sa transition vers une économie de services et de la connaissance, en encourageant la RDI et en rapprochant les entreprises, universités et centres de recherche, capable de jouer un rôle à l'échelle internationale.

Par ailleurs, afin d'en renforcer les synergies, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de rassembler les acteurs institutionnels compétents en matière de commerce (*Atrium Brussels*), d'entreprenariat (*Impulse Brussels*) et d'innovation (*Innoviris*) au sein de la « maison de l'entreprenariat ». Cette porte d'entrée unique facilitera notamment les démarches de la cible importante que sont les starters et renforcera l'accompagnement multidisciplinaire des entreprises bruxelloises.

III. Infrastructures

Malgré l'essor démographique que connaît la Région bruxelloise et qui exerce une pression sur l'accroissement du nombre de logements, la ville doit maintenir, voire élargir, des espaces à vocation économique. Dans un contexte urbaine, on peut imaginer la présence de bureaux et de commerces, mais il faut également prévoir des ateliers de production et des zones industrielles qui sont facilement accessibles pour les travailleurs. Ceci permettra aux entreprises de s'installer et de s'agrandir à Bruxelles de sorte qu'elles ne ressentent pas le besoin de migrer vers les autres Régions belges. Ceci est prévu dans le Plan Régional de Développement Durable.

4.1.2. Accès au Financement

L'accès au financement est crucial pour la survie et le développement d'une entreprise, mais devient de plus en plus difficile à obtenir, notamment à cause de la récente crise financière. Les banques prennent en effet moins de risques et sont réticentes quant au financement de petites entreprises. La Région essaie de remédier à cette situation en développant le *Fonds bruxellois de Garantie qui propose notamment* la nouvelle « garantie expresse » classique, verte ou micro-finance, permettant l'octroi, dans certaines conditions, d'une garantie en 8 jours, et en soutenant des *sources de financement alternatif* tel que le *crowd funding*, *Brusoc*, *seed capital* pour entreprises innovantes ou encore les bourses pour la création d'entreprises d'économie sociale. L'intensification des interactions entre institutions privées

et publiques est à explorer davantage afin d'offrir des outils permettant de faciliter l'accès des entrepreneurs au financement.

4.1.3. Innovation

La Région ne compte pas uniquement de nombreuses entreprises, mais également des centres de recherches, des universités et des hautes écoles. La stimulation de l'investissement privé en R&D à Bruxelles et la valorisation de la recherche dans les entreprises est cruciale. En effet, une meilleure *synergie entre le monde d'affaires et le monde de recherche* est un facteur clé de succès pour la croissance économique et la compétitivité bruxelloise. Pour cette raison, une attention particulière sera portée à la création et au renforcement des clusters et des incubateurs dans les secteurs porteurs bruxellois, conçus pour créer ce lien entre l'entrepreneuriat et l'innovation (voir objectif « RDI » et le point « accompagnement » ci-dessus).

4.1.4. Internationalisation

Grâce à son statut de « Capitale de l'Europe », Bruxelles bénéficie d'un rayonnement international. Cette réputation est un atout indéniable pour la promotion des exportations bruxelloises et l'attraction des investissements étrangers à Bruxelles, mais doit être complétée par une réflexion stratégique et dynamique qui répond à l'actualité.

En ce qui concerne le volet *promotion des exportations*, l'accent en 2013 était sur l'exportation lointaine, afin de tirer un avantage concurrentiel de l'euro faible. Le plan d'actions 2014 se focalisera notamment sur les pays à forte croissance (Chine, Malaisie, Singapour...) et les actions au sein de l'Union européenne. Le volet *attraction des investissements étrangers* accordera également la priorité aux pays lointains à forte croissance (Chine, Corée, Inde notamment), tout en maintenant les efforts sur les Etats-Unis et la France qui restent de loin la première source d'investissements à Bruxelles.

Ces 2 volets constituent un réel potentiel de croissance économique et de création d'emploi.

4.1.5. Économie durable

La dimension « durable » de l'industrie a pris une importance croissante au cours de ces dernières années. La Région de Bruxelles-Capitale a mis en place ou soutenu plusieurs initiatives de stimulation économique sur le développement durable, comme par exemple :

- *l'Alliance Emploi-Environnement* (voir point 3,4 ci-dessus)
- *Brussels Sustainable Economy* définit, élabore et met en œuvre un plan stratégique de développement de filières économiques dans le domaine de l'environnement.
- *Greenbizz* est un incubateur d'entreprises dans les secteurs environnementaux de l'éco-construction, des énergies renouvelables, et des éco-produits.
- *EMOVO* est un centre de recherche et de formation qui se centre sur les technologies de l'énergie et de l'environnement.
- *Ecopôle* est un centre d'économie sociale dans le domaine du réemploi et du recyclage de déchets.
- les Clusters *EcoBuild* (construction et rénovation durables) et *BrusselsGreenTech* (technologies vertes) favorisent la création, la croissance et la pérennité des entreprises actives dans ces secteurs.

Dans le cadre du Plan régional de développement durable, la région prévoit de mettre en œuvre une stratégie de développement économique durable s'appuyant sur le concept de Smart City.

4.2. Les fonds structurels et d'investissements

Les priorités retenues dans l'accord de partenariat 2014-2020 sont étroitement articulées avec les objectifs de la Stratégie Europe 2020 et complètent les stratégies régionales développées dans ce cadre. L'amélioration de la compétitivité des PME, le développement de la recherche et de l'innovation, l'offre de formations permettant de soutenir la productivité, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale ainsi que l'utilisation efficace des ressources et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont les principaux objectifs qui seront poursuivis au travers des différents programmes.

Les fonds structurels et d'investissement FEDER et FSE actifs en région bruxelloise¹⁰ sont un levier important permettant d'établir un lien effectif entre la Stratégie Europe 2020, le Programme National de Réforme, les politiques menées par la Région bruxelloise et les défis démographiques, environnementaux et socio-économiques auxquels la Région fait face.

Les fonds interviennent en complément des politiques publiques menées par la Région pour renforcer structurellement et de manière durable, inclusive et innovante l'économie bruxelloise et soutenir l'intégration sociale par l'organisation de formations, la réinsertion professionnelle, l'inclusion active ou encore la promotion de l'égalité des chances.

La cohérence déjà forte des programmes FEDER et FSE 2007-2013 avec les cadres politiques régionaux, nationaux et européens a formé une assise solide pour l'élaboration des programmes 2014-2020 et le démarrage rapide des projets dès 2014.

Enfin, la Coopération territoriale européenne permet le développement d'échange de bonnes pratiques et d'innovations avec d'autres régions d'Europe -qui peuvent ensuite être transposés dans la politique régulière en cas de succès.

4.2.1 Fonds Social Européen (FSE)- programme Emploi

I. Programmation 2007-2013

Le Fonds social européen (FSE) constitue l'instrument majeur de l'Union européenne en matière de politique d'emploi européenne. Dans le cadre de l'objectif 'Compétitivité régionale et Emploi', le FSE vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) ainsi que l'emploi en anticipant les changements économiques et sociaux.

Le Programme opérationnel (PO) élaboré pour la RBC a plus particulièrement pour objectif de favoriser l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi, dont les demandeurs d'emploi les plus exposés au risque d'exclusion ; d'augmenter la participation des femmes sur le marché du travail, notamment par une meilleure conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie privée ; et la création d'un climat favorable à la fourniture de services adéquats en matière d'emploi via le déploiement d'une concertation organisée sous forme de partenariats thématiques coordonnés.

¹⁰ Trois programmes opérationnels (PO) actifs en Région de Bruxelles-Capitale sont détaillés ici: le PO FEDER Régional, ainsi que les PO FSE régionaux et communautaires (Wallonie-Bruxelles). Notons que les PO FSE Fédéraux et Flamands développent également leurs activités sur le territoire de la Région.

Le service FSE d'Actiris a ainsi assuré la gestion administrative et financière du PO FSE Objectif 'Compétitivité régionale et emploi' de la RBC (programmation 2007-2013).

De 2007 à 2013, près de 29 millions d'euros ont été investis par le FSE dans les projets suivants, qui s'inscrivent dans les trois priorités dégagées pour la Région de Bruxelles-Capitale: (1) l'accompagnement des demandeurs d'emploi en vue d'accroître leurs possibilités d'accès au marché du travail et l'amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion, (2) l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, notamment par une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, (3) la coordination de la démarche partenariale et anticipation des besoins

II. Programmation 2014-2020

Une analyse du contexte socio-économique de la RBC a été réalisée afin d'identifier les principaux défis et de déterminer les priorités en matière d'emploi à prendre en compte pour les sept années de la future programmation. Sur base de cette analyse socio-économique, le futur Programme Opérationnel FSE de la RBC s'articule autour de trois axes prioritaires qui sont déclinées en 2 Objectifs Thématiques et 4 Priorités d'Investissement comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Objectifs thématiques retenus	Priorités d'investissement retenues
Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation. - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle - la modernisation et le renforcement des institutions du marché du travail, y compris des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale.
Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté	- inclusion active

4.2.2 Fonds social européen –« Wallonie-Bruxelles 2020. eu », volet bruxellois

Les différentes évaluations du programme opérationnel Wallonie-Bruxelles 2007-2013 ont émis un ensemble de recommandations en vue de la préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Ces recommandations concernent tout à la fois la poursuite des objectifs fixés, les priorités essentielles et la gestion du programme.

Les enjeux fondamentaux pour le Programme opérationnel FSE « Wallonie-Bruxelles 2020. eu » sont :

- l'augmentation du taux d'emploi ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- la stimulation d'activités créatrices de valeur ajoutée ;
- la transition vers une économie de la connaissance ;
- l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre et son adéquation avec les besoins des entreprises,

le tout dans une optique de transition vers une économie fondée sur une utilisation rationnelle des ressources et à faible émission de carbone.

Le programme opérationnel FSE s'articule dès lors autour de trois axes et une initiative transversale qui constituent les principales priorités de financement pour la programmation : entreprises et créativité, connaissances et compétences, société inclusive et emploi, l'initiative transversale Jeunesse.

- Entreprises et créativités

Afin que les entreprises bénéficient d'un personnel formé et capable de s'adapter aux évolutions technologiques et aux défis de la mondialisation, cet axe privilégiera à Bruxelles la formation des indépendants et des créateurs d'entreprises.

- Connaissances et compétences

Les actions cofinancées par le FSE viseront à renforcer la compétitivité des entreprises à travers différentes mesures ciblées en faveur de publics tels que les demandeurs d'emploi et les personnes inactives qui reçoivent des formations pointues porteuses d'emplois, dans les métiers émergents et d'avenir ou des formations à haute valeur ajoutée.

- Société inclusive et emploi

L'approche prônée par cette priorité est une approche intégrée d'insertion sociale et professionnelle de publics discriminés, de personnes défavorisées ou les plus éloignées du marché du travail. Au regard des spécificités d'intervention du FSE, l'objectif global de cet axe est d'améliorer l'accès à l'emploi, ou à tout le moins de réduire la distance à l'emploi, de personnes ou de publics particuliers, ainsi que de contribuer à diminuer les effets de stigmatisation liés au cursus scolaire, à l'origine nationale, à l'identité sexuelle ou au parcours socioprofessionnel des personnes concernées.

- Initiative transversale pour l'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi

En lien avec l'Initiative Emploi Jeunes, un volet transversal prône l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes. Les objectifs sont notamment de réduire les conséquences négatives du décrochage scolaire ainsi que la prise en compte de la problématique des NEETs. Afin d'atteindre ces objectifs et ceux fixés par le dispositif bruxellois de Garantie pour la Jeunesse, des actions porteront notamment sur :

- la promotion de la formation en alternance ;
- les actions d'accrochage, d'orientation des jeunes ;
- le rapprochement des jeunes des réalités du monde de l'entreprise ;
- la formation et le coaching professionnel des jeunes, en ce y compris via des stages en entreprise ;
- l'accompagnement de la transition à l'emploi des jeunes qui sortent du système d'enseignement ;
- l'accompagnement vers l'acquisition d'une certification pour des jeunes qui ont trouvé un emploi, mais qui ont décroché de l'enseignement ou qui ont terminé l'enseignement sans certification.

4.2.2 FEDER

I. Programmation 2007-2013

Le diagnostic établi par la Région de Bruxelles-Capitale dans son Programme opérationnel 2007-2013 a permis de définir une Zone d'Intervention Prioritaire - englobant le canal et les quartiers centraux - au sein de laquelle l'ensemble des moyens FEDER sont investis. Cette stratégie de concentration des moyens et de ciblage sur les quartiers les plus défavorisés a permis le financement de nombreux projets innovants en matière de soutien à l'économie de la connaissance, aux PME et à l'entrepreneuriat, au développement des compétences, d'efficacité énergétique et d'environnement et à l'attractivité et la revitalisation du territoire.

Plus précisément, ce sont quatre groupes d'opération, représentant au total 34 projets, qui contribuent à renforcer les politiques régionales et à mettre en œuvre la Stratégie Europe 2020 :

- le soutien au développement et à la création d'activités économiques;
- le soutien à la mise en place d'un pôle de développement urbain lié aux secteurs économiques de l'environnement;
- l'amélioration de l'attractivité et l'image de la Zone d'Intervention Prioritaire ;
- le renforcement des infrastructures de proximité en lien avec l'emploi et la formation, via notamment le financement de centres de formation et d'actions menant à la création d'emploi ainsi que la création de places d'accueil pour la petite enfance

II. Programmation 2014-2020

Face au triple défi économique, environnemental et de réduction de la dualisation socio-économique, la stratégie du programme opérationnel FEDER 2014-2020 vise l'amélioration du fonctionnement du métabolisme urbain de la Région. Il s'agit de se fonder sur les acquis de la programmation précédente et de considérer cette fois la ville entière et comme un écosystème qui importe, métabolise et rejette

différents flux (énergétiques, économiques, etc.). A travers quatre axes complémentaires (soutien à la R&D ; stimulation à la création de PME dans les secteurs porteurs ; développement d'une économie circulaire en promouvant une meilleure utilisation des ressources ; réduction de la dualisation sociale, économique et environnementale) le programme opérationnel entend investir dans les projets qui répondront aux objectifs suivants :

- soutenir les filières de développement socio-économiques porteuses en termes d'emploi (non délocalisable) pour les bruxellois ;
- soutenir l'innovation et les activités qui répondent aux défis bruxellois ;
- relocaliser l'économie au profit des citoyens (dont les travailleurs) ;
- travailler sur l'amélioration du cadre de vie des Bruxellois ;
- favoriser les circuits courts, l'économie de fonctionnalité et l'écologie industrielle ;
- développer des business modèles durables et innovants.

Le Programme opérationnel repose de plus sur deux principes d'action :

- Le premier vise à concentrer ses efforts, dans une logique de filière, sur le développement de secteurs économiques identifiés comme porteurs en termes d'emploi pour les bruxellois et en termes de développement économique régional ;
- Le second vise à territorialiser les projets d'infrastructures dans les zones les plus fragilisées de la capitale et dans celles qui présentent un potentiel stratégique de développement particulier.

4.3. Les Contrats de quartiers durables

Les Contrats de quartier durables jouent un rôle de premier plan dans les politiques transversales de rénovation urbaine et de développement des quartiers fragilisés. Ils constituent le principal outil intégré de mise œuvre de la Ville Durable à l'échelle des quartiers. Ces contrats auxquels les habitants sont étroitement associés via un dispositif de participation très important, permettent à la Région et aux Communes de réaliser des programmes pour améliorer le cadre et les conditions de vie des citoyens par des réalisations concrètes, comme l'aménagement d'espaces publics et de parcs, la production de logements et d'équipements collectifs. Ils fédèrent également une large gamme d'actions tournées vers la formation, l'insertion socioprofessionnelle et la cohésion sociale.

Depuis le 28 janvier 2010, une nouvelle ordonnance a permis de réformer le dispositif en y intégrant les enjeux du développement durables et les préoccupations environnementales propres à une Ville durable au 21ème siècle. En 2014, 4 nouveaux Contrats de quartier Durables ont été sélectionnés et totalisent 44.000.000 € d'investissements destinés pour la période 2014-2018 au renforcement durable des quartiers fragilisés du territoire de la RBC.

En agissant sur l'ensemble des dimensions de la durabilité à l'échelle des quartiers populaires de la RBC –cohésion sociale, excellence environnementale, développement économique- cet outil de rénovation urbaine intégrée participe pleinement aux objectifs fixés par la Stratégie Europe 2020.

4.4. Simplification administrative et modernisation de la fonction publique

Actuellement, il existe trois enjeux en matière de simplification administrative en Région de Bruxelles-Capitale : réduire les frais et charges administratives des PME et des ménages, revaloriser le travail des agents et contribuer à une image positive de la fonction publique bruxelloise, enfin, réduire les dépenses réalisées par la Région pour des fins administratives. Afin de faire face à ces trois défis et d'informer régulièrement le public concernant le Plan bruxellois de réduction des charges administratives du Gouvernement et de recueillir l'opinion des utilisateurs, la Région de Bruxelles-Capitale a créé un site internet entièrement consacré à la simplification administrative : www.sanstracas.be.

Les étapes suivantes ont déjà été entreprises :

- *Diminuer les charges administratives dans le cadre d'adjudications publiques.* La plate-forme e-Procurement a été introduite, obligeant la mise en ligne des cahiers des charges et permettant l'introduction d'offres électroniques. L'administration ne peut uniquement réclamer les documents dont elle ne peut disposer électroniquement. Tout ceci équivaut à une économie administrative de 85% des charges pour les adjudications publiques.
- *Diminuer les charges administratives des textes de loi.* Le 22 décembre 2010, le gouvernement a approuvé l'introduction du test « Sans Tracas ». Les modalités du test « Sans Tracas » ont ensuite été fixées par le Gouvernement le 24 mars 2011. Ce test est une version légère d'une Analyse de l'Impact de la Réglementation (AIR) et doit entraîner une réduction drastique des charges administratives pour la nouvelle réglementation bruxelloise.
- *Modernisation des formulaires de demande.* Ce projet est actuellement divisé en trois parties. Tout d'abord, l'objectif est de simplifier tous les formulaires, pas uniquement au niveau du contenu mais également la manière de demander les informations. L'objectif est que les formulaires soient compréhensibles pour le public cible. La deuxième partie concerne **la mise en ligne de tous les formulaires**. A cet égard, le Gouvernement a décidé d'un guichet électronique pour l'ensemble de la région : « Irisbox ». Tous les nouveaux formulaires y sont mis en ligne depuis le 1er janvier 2012, les formulaires existants devant y être disponibles au plus tard pour le 1er janvier 2014.
- *L'application NOVA permet quant à elle une gestion intégrée des dossiers relatifs aux demandes de permis d'urbanisme, de permis de lotir et de permis d'environnement, ainsi que des dossiers liés à la performance énergétique des bâtiments.* Elle permet en effet aux administrations communales et régionales en charge des permis d'urbanisme d'instruire ces dossiers et de s'échanger les informations dont elles ont besoin.

Depuis le 1er mars 2012, la Région a mis en ligne sur le portail régional de l'urbanisme une application de « permis en ligne », avancée majeure en termes de simplification et de communication sur les procédures administratives relatives aux permis d'urbanisme demandés, octroyés, non octroyés en Région de Bruxelles-Capitale.

Dans la foulée de cette application et de l'adaptation des formulaires de demande de permis, une démarche complète de dématérialisation a été engagée pour donner aux citoyens la possibilité d'introduire leur demande de permis directement en ligne.

Annex 7: Youth guarantee implementation plan

Belgian Youth Guarantee Implementation Plan (YGIP)

Table of Contents

 Synerjob introduction	p. 3
 Federal contribution to Implementation Plan	p. 9
 Flanders Implementation Plan	p. 13
 Wallonia Implementation Plan	p. 39
 Bruxelles-Capital Implementation Plan	p. 75
 German-speaking Implementation Plan	p. 119

OBJET : Youth Guarantee Implementation Plan – Synerjob Introduction

The Belgian contribution to the Youth Guarantee

Youth unemployment and inactivity is a major concern for Belgian authorities who welcome the European Youth Guarantee with genuine interest. From January 1st, 2014, the different regional authorities will launch the implementation of the Recommendation by introducing new measures that will ensure to every young person under 25 a good-quality offer of employment, continued education, an apprenticeship or a traineeship within four months of leaving formal education or becoming unemployed.

For many years and particularly since the beginning of the economic, social and financial crisis, Belgian authorities have engaged in structural changes to provide higher quality training and to facilitate the integration of the youth workforce into the labour market, with a dedicated focus on the less qualified population and the youth who left school without qualifications. The Regions worked notably in strengthening the relationships between education policies, training and employment. The objectives are to ensure a better matching between skills and labour market needs alongside with an early intervention giving the opportunity to young people to get in touch with the environment of enterprises (development of apprenticeship education and training, strengthening of vocational training, promotion of technical and scientific skills ...).

The federal government supports the Youth Guarantee mainly through the unemployment benefit system. The specific system for school-leavers who become job-seekers, the integration allowance, is a strong encouragement for this group to register themselves with the regional PES. The federal monitoring within this system and within the broader unemployment benefit system contributes to ensuring their active job search. Moreover, the federal measures to reduce labour costs for young workers (mainly the low skilled) encourage their hiring by employers. Additional federal measures for long-term young unemployed facilitate the work of the regional PESs for this target groups, allowing them to focus on the youth guarantee beneficiaries.

Most recently, on the basis of a Federal initiative launched in 2013 – creating 10.000 *workplace integration traineeships* for young school leavers with at most a secondary school certificate, regional authorities have adopted the required legislation for the implementation of adapted and tailored-made “Transition traineeships” schemes at regional level.

The actual regional labour market contexts, in which the Youth Guarantee is being implemented, and the identified needs within the regions are described in the following Implementation Plans. Note that, due to elections and therefore new political context in Belgium, the content of these plans may evolve to a certain extent, but not undergo significant changes.

The Synerjob coordination

Complying with the Belgian Constitution, the Belgian federal system involves three linguistic Communities (Dutch, French, and German) and three economic Regions (Brussels-Capital, Flanders and Wallonia) of Belgium. Regional and Community levels exercise their allocated competencies, namely Employment and Active Labour Market policies (at regional level) and Education policies (at Community level).

As underlined in the 2013 Belgium National Reform Programme, the cooperation between regional Public Employment and Vocational Training Services has been strengthened over time, principally through the reinforcement of interregional labour market mobility, on the basis of an interregional cooperation agreement.

Synerjob is thus born from this operational cooperation. Synerjob is the Belgian Federation of public services involved in the areas of employment and vocational training in Belgium.

The Federation was created in July 2007 as a non-profit organisation according to the Belgian Law, gathering under one banner four Public Employment Services - namely **VDAB**, the Public Employment and Vocational Training Service of Flanders; **le Forem**, the Public Employment and Vocational Training Service of Wallonia; **Actiris**, the Public Employment Service of Brussels-Capital Region and **ADG**, the Public Employment and Vocational training Service of German-speaking Community -; as well as the public Vocational Training Service of Brussels-Capital Region, **Bruxelles-Formation**.

The Federation earned its stripes through its substantial experience of close cooperation as to Employment and Training policies at Belgian level (including the issue and challenge of tackling youth inactivity and boosting youth employment in a proactive approach) and additionally at European level as Belgian Public Employment Services cooperated- within the European network of Public Employment Services and contributed to the EU2020 strategy).

Synerjob members are exchanging good practices in all matters related to Employment and training, including the issue of young unemployment, they also cooperate in interregional mobility and develop benchmarking between members of the Federation. There is a close linkage between all members of the Federation.

This is the reason why **the Synerjob Federation** has been identified as the Belgian “**single point of contact**”¹ in charge of communicating with the European Commission on the implementation of the Youth Guarantee.

Considering the constitutional context of Belgium described above, the interdependence of employment and training systems in each region/community and the necessity of building up partnership-based approaches and ensuring cooperation and synergies with concerned institutions, actors and operators, Synerjob, as “Youth Guarantee” coordinator, was appointed to transmit the Belgian national Youth Guarantee Implementation Plan, that is thus structured according to four regional implementation plans, as no coordination structure is

¹ Council Recommendation of 22 April 2013 on establishing a Youth Guarantee (2013/C 120/01).

foreseen in the Belgian Constitution regarding employment matters and each region is in charge of the measures related to its own labour market.

Dialogue with other authorities and stakeholders and partnerships approaches

As mentioned in the “PES 2020 Strategy Output paper” (PES contribution to EU 2020), a critical success factor for the EU 2020 strategy is an operating and running labour market. Public Employment Services are therefore mandated to fulfil “conducting functions”, notably by encouraging labour market actors to cooperate and innovate, to collaborate closely with public or private partners and to align labour market actors with labour market policies

In the meantime, European Public Employment Services are asked to facilitate career evolutions/conversions/change of direction and to smooth the transitions between learning and working which, in fact, they often have the opportunity to do. They initiate and encourage interaction and cooperation across different career transitions actors including social partners and stakeholders in the fields of education and vocational training.

The four Belgian Public Employment Services enjoy then a privileged position for building structural partnerships approaches with relevant authorities – notably Vocational training and Apprenticeship organisations as well as Education and Youth authorities – officiating the “conducting role” as foreseen in the framework of the implementation of the Youth Guarantee,.

The Synerjob Federation’s members are fully aware of the importance to involve and associate upstream, at regional and local levels, relevant institutions, partners and operators for supporting and participating to the delivery of the Youth guarantee.

These close regional cooperation and partnerships approaches as along with collective or multi-stakeholders initiatives, are described in the following regional Implementation Plans.

Reaching the NEETS in Belgium

The Belgian social security system induces that young school-leavers automatically register as jobseekers to the appropriate regional Public Employment Service (VDAB in Flanders, Actiris in Brussels-Capital Region, Forem in Wallonia, ADG in the German speaking Community) to be eligible (precondition) to social allowances at local level (Municipality) or to inclusion/unemployment benefits at national level. Therefore, although some young people completely escape from PES data systems and registers, the rate is relatively low in Belgium, although there are regional variations. As detailed in the following Implementation Plans, it is considered that a large number of NEETS are registered within a system or register and is therefore the focus of PES.

Regarding young people who are neither in employment nor in education or training and who would not be registered as jobseekers, regional authorities and Public Employment Services need to develop and implement adapted and tailor-made actions, in cooperation with other authorities and inclusion operators and structures. Implementing a partnership approach, this targeted population need to be identified, reached out to, and re-engaged back into education, training, apprenticeship or into work applying personalised inclusion pathways, allowing personal background and specific social and familial situation to be taken into consideration.

Common offers for the Belgian Youth Guarantee Implementation Plan (YGIP)

2. Implementing the Youth Guarantee Scheme at national level

2.1. Formulation of the national Youth Guarantee

- All actors involved in the Youth Guarantee implementation in Belgium follow a common identification process through social assistance and protection centres, public employment services, and partners. All actors have also identified the need to increase their knowledge of the targeted population and are facing the same difficulty regarding the identification of the NEETs, as far as the non-registered part of the NEETS is concerned. This should be, however, a relatively small part of all NEETS. Therefore, all actors agreed to organize a common seminar on methodologies to identify and integrate those NEETS who do not register by themselves through the common identification process.

2.2 Partnership approaches (see YG CR, rec.2-7 and SWD section 3.1) (*approx.: 500 words= 1 page*)

All actors involved in the Youth Guarantee implementation in Belgium have developed partnership approaches in order to improve the effectiveness of the proposed measures.

- We apply a multi-sector integrated approach for the public actors involved ;
- We do consultation and cooperation with non-profit youth and integration organizations ;
- We develop partnerships between private and public sector ;
- We implement interregional and international mobility.

2.3 Early intervention and activation; (see YG CR, rec. 8-10 and SWD section 3.2) *(approx.: 750 words= 1,5 pages)*

In terms of early intervention and activation, all actors involved in the Youth Guarantee implementation in Belgium have a common goal: provide upstream top quality services to support the targeted public into their transition from training to work environment.

- We provide labour market information for and in schools
- We prevent early drop outs and offer second chance education programmes
- We do Youth targeted counselling / information

2.4 Supportive measures for labour market integration (see YG CR, rec. 11-20, and SWD section 3.3) *(approx.: 2000 words=4 pages)*

As for supportive measures for labour market integration, all actors involved in the Youth Guarantee implementation in Belgium are offering a wide range of measures based on a common goal and dedicated to three shared axes:

- We increase the number of traineeships' offers
- We provide personalised guidance based on the identified individual needs
- We provide intensive training

4. Assessment and continuous improvement of schemes (see YG CR rec. 24-26)

All actors are dedicated to assess and continuously improve the initial proposed schemes. All actors will be monitoring the actions through the common European Social Fund indicators.

Federal contribution

To the Belgian Youth Guarantee Implementation
Plan (YGIP)

Federal contribution to the Youth Guarantee Implementation Plan

The federal government supports the Youth Guarantee mainly through the unemployment benefit system. The specific system for school-leavers that become job-seekers, the integration allowance, is a strong encouragement for this group to register with the regional PES. The federal monitoring within this system and within the broader unemployment benefit system contributes to ensuring their active job search. Moreover, the federal measures to reduce labour costs for young workers (mainly the low skilled) encourage their hiring by employers. Additional federal measures for long-term young unemployed facilitate the work of the regional PESs for this target groups, allowing them to focus on the youth guarantee beneficiaries.

2.2. Key organisations

Name	Type	Level	Role	Coordination
National Employment Office (RVA/ONEM)	Federal agency	National (federal) level	Responsible for the payment of the integration allowance to young people and for the follow-up of the search behaviour of young unemployed	NEO and the regional PES coordinate on a structural basis
FPS Employment, Labour and Social Dialogue	Federal ministry	National (federal) level	Responsible for legislation on SSC reductions, labour market entry traineeships	Coordinates with regional ministries on a regular basis and through the interministerial conference meetings

2.3. Key reforms and initiatives

Name	Objective	Target group	Scale	Organisation	Timetable	Implementation cost
Integration allowance (Inschakelingsuitkering, allocation d'intégration)	Provide an encouragement for registration at the PES and active job search	All young job-seekers	National	NEO	Reform implemented on January 1 2013	Included in the normal unemployment benefit budget
Right to social integration (recht op maatschappelijke integratie / droit à l'intégration sociale)	Provide an income and encourage job-search for young people without any income through the provision of social assistance benefits, linked to an individual	All legal residents <26 with insufficient	National	Local welfare offices (OCMW/CPAS)	On-going	Included in the normal social assistance budget

	integration agreement (including work experience, training...)	income				
Collective obligation to the employers to provide trainee/apprentice places representing 1% of the workforce	Ensure the availability of sufficient training places	All workers	National	FPS Employment	Collective obligation from January 1 2013 (no sanctions foreseen, to be reconsidered in 2015)	/

Integration allowance :

- All young school-leavers having completed sufficiently qualifying studies enter into an integration period (310 days), after which they can qualify for the allowance. Former apprentices qualify immediately.
- During the integration period, a regular monitoring interview takes place (after 6 and 10 months). Two positive evaluations are needed to qualify for the allowance.
- The allowance has a limited duration (3 years, but it can be extended) and only people younger than 30 can enter.
- The main effect of the allowance is a strong encouragement to register as job-seekers with the regional PES, which significantly broadens the reach of the PES and reduces the number of non-registered NEETs. Since the right to social integration (social assistance) in most cases comes with the same obligation to register as a job-seeker, it has the same effect.

2.4. Supportive measures

Name	Objective	Target group	Scale	Organisation	Timetable	Cost
Integration traineeships (instapstage / stage de transition)	Provide full time training places that can last from three to six months. The trainee receives a monthly fee from the employer (200 EUR) and an in-work benefit from social security of about 700 EUR	Low skilled young (<30) long-term (> 6 month) unemployment)	National	FPS Employment in cooperation with regions	January 1 2013	41,8 million € foreseen, for maximum 10.000 youngsters
Social security	Encourage hiring of young workers by	Low-skilled	National	NSSO	On-going,	Included in

contributions (SSC) reductions	reducing labour costs	young workers (different amounts related to their specific situation)		(RSZ/ONSS)	reinforced in 2013	the budget for SSC reduction in general
Follow-up of young unemployed	Reinforced monitoring of active job search : two check-up interviews in the (310 day) period before receiving the integration allowance, six-monthly interviews once receiving an allowance	Young unemployed (<26) and recipients of an integration allowance	National	NEO in cooperation with regional PESs	Latest reform entered into force on July 1 2013	Included in the budget for the follow-up of all unemployed
Right to social integration (recht op maatschappelijke integratie / droit à l'intégration sociale)	Provide an income and encourage job-search for young people without any income through the provision of social assistance benefits, linked to an individual integration agreement (including work experience, training...)	All legal residents <26 with insufficient income	National	Local welfare offices (OCMW/CPAS)	On-going	

3 Funding

/

4. Assessment

4.1. Planned assessment

Name	Expected change	Measurement	Planned evaluations
Follow-up of young unemployed	More frequent follow-up leading to faster integration in the labour market	Monitoring by NEO	Six-monthly evaluation, together with the social partners and the Regions

Flanders contribution

To the Belgian Youth Guarantee Implementation
Plan (YGIP)



samen sterk voor werk

Outline for the national Youth Guarantee Implementation Plans (YGIP)

The Youth Guarantee Implementation Plans are intended to set out how the Youth Guarantee will be implemented at national level, the respective roles of public authorities and other organisations, how it will be financed, the measures to be put in place, how progress will be assessed and the timetable. The Youth Guarantee Implementation Plans are intended to be guided by the Youth Guarantee building blocks¹ as identified in the Council Recommendation. The Commission's Staff Working Document (SWD)² can serve as a handbook, giving detailed and useful guidance on possible policy measures in the different sections below.

1. Context/Rationale

Nature of youth unemployment

In Flanders there were 48,172 young job-seekers at the end of February 2014, of whom 28,478 were men (59.1%) and 19,694 were women (40.9%). 23,062 of them (almost 48%) are low-skilled (no diploma or degree at all). In comparison with February 2013, you can see that the unemployment of low-skilled young job-seekers has diminished (-7.3%) in contrast to young people with a secondary school diploma (+13%) and the high-skilled (+15.4%). The low-skilled were the first to be affected by the crisis, but in the longer term there are also even fewer jobs for the higher skilled job-seekers.

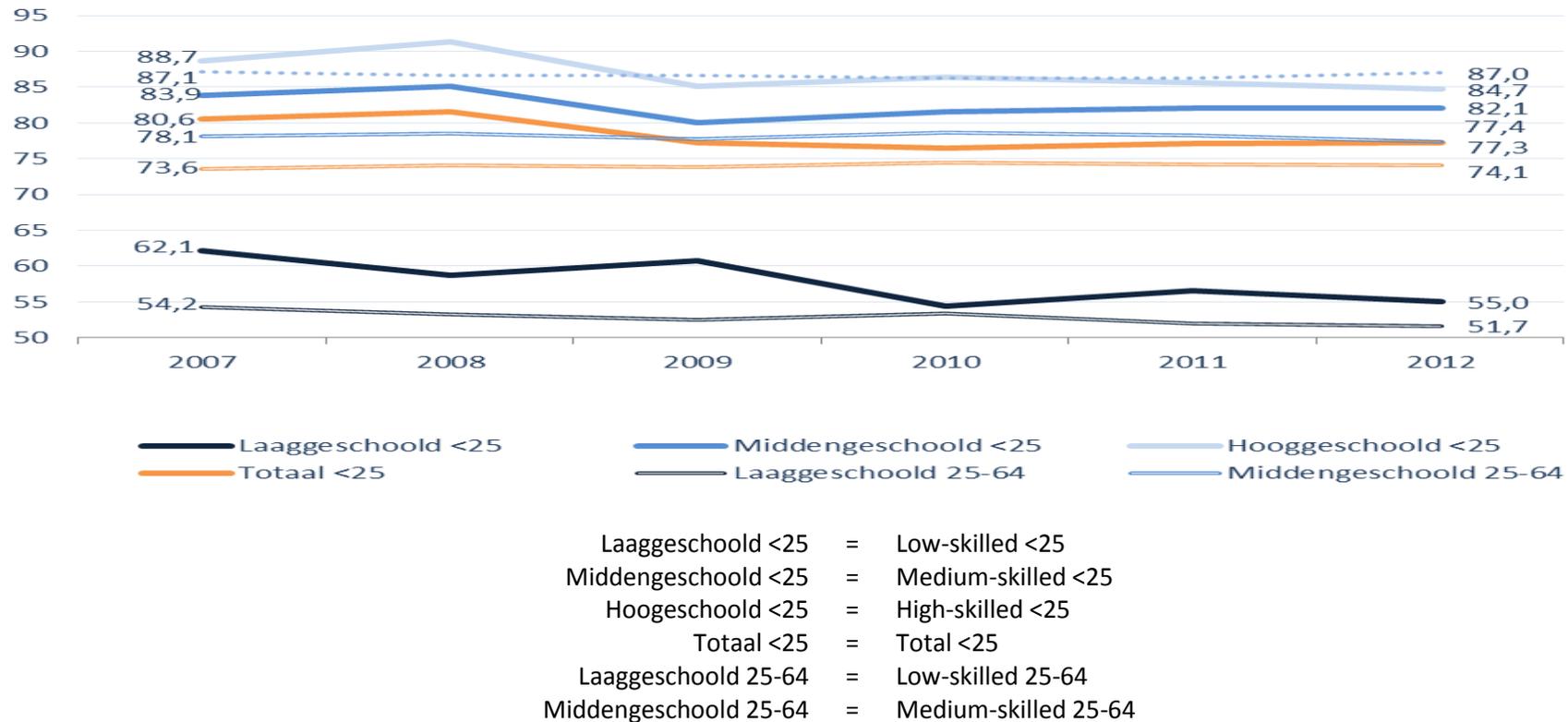
That said, low-skilled young people continue to face difficulties on the labour market. We see this when we look at the employment rates (the percentage of the population that is in paid employment, mostly a guarantee for social integration and not dependent on social welfare or benefits). The comparison of the employment rate (and the 2007-2012 evolution) by age and education level (figure) provides interesting insights. Immediately it becomes clear that there is a very low employment rate among low-skilled job-seekers. In 2012, only 55% were in paid employment. The gap with the medium-skilled and high-skilled is huge: 82.1% for the medium-skilled young people and 84.7% for the high-skilled young people. The comparison based on the employment rate is purely quantitative and says nothing about the difference in pay and working conditions for example. After an entry into the labour market which is

¹ Building up partnership-based approaches; Early intervention and activation; Supportive measures for labour market integration; Use of Union funds; Assessment and continuous improvement of schemes; Implementation of Youth Guarantee schemes.

² Commission Staff Working Document (SWD) Accompanying the Proposal for a Council Recommendation on Establishing a Youth Guarantee {COM(2012) 729 final}, available in 22 EU languages: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1036&newsId=1731&furtherNews=yes>.

sometimes very difficult, more young people than average are employed in temporary jobs, the wages are much lower than average and they are more often employed below the education or qualification level they have achieved, especially at the beginning of their career.

Figure The evolution of the employment rate by age and education-level (Flemish Region; 2007-2012)

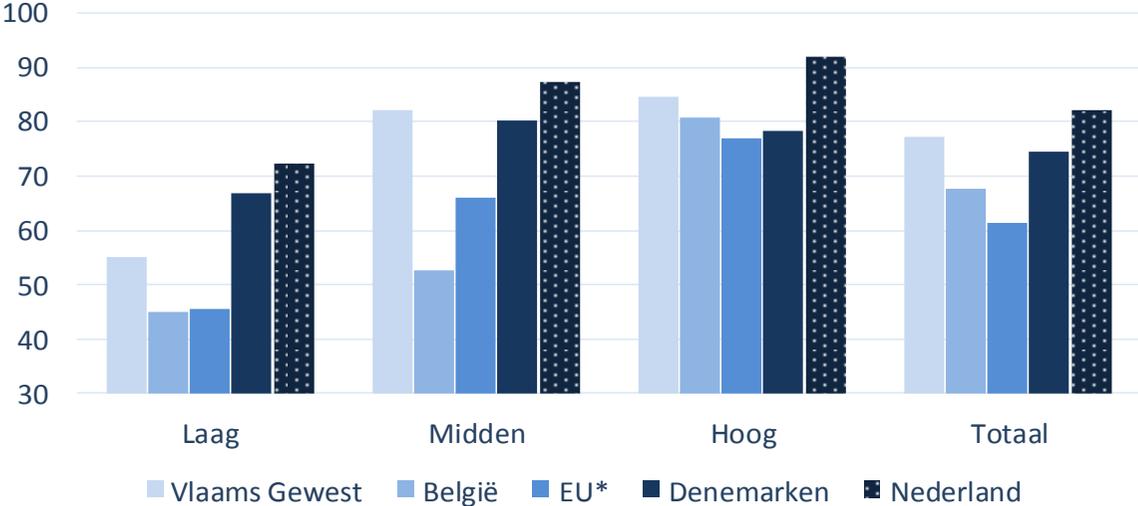


The 2007 - 2012 evolution also indicates a growing gap between the low-skilled and the higher-skilled. Since the crisis especially, the employment rate among low-skilled young people has diminished significantly (-7), while among medium-skilled young people the decrease is the smallest (-1.8).

Also, the international perspective shows once more that only the low-skilled young people are doing less well. Even though their employment rate (55%) is a little higher than the EU average (46%), it is still much lower than Denmark (67%) and the Netherlands (72%). Medium-skilled and high-skilled Flemish

young people are in a good position: slightly higher than Denmark and slightly lower than the Netherlands (where 92% of high-skilled young people are in work). In conclusion, we can say that in an international perspective, the overall employment rate among Flemish young people is actually fairly high.

Figure Employment rate of young people according to their educational level (Flemish Region, Belgium, EU, Denmark and the Netherlands; 2012)



- Laag = Low
- Midden = Medium
- Hoog = High
- Totaal = Total
- Vlaams Gewest = Flemish Region
- België = Belgium
- EU = EU
- Denemarken = Denmark
- Nederland = The Netherlands

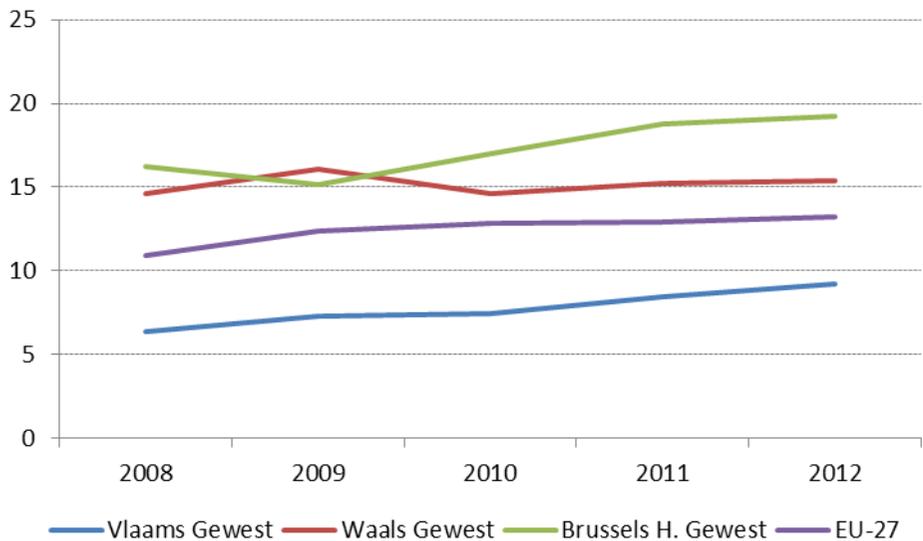
* EU percentage is underestimated because there are no 'exclusive to students' data available for member states such as Germany and the United Kingdom where young people have a high employment rate.

More recent data indicate declining (paid) employment in Belgium and Flanders. Because of the zero growth, the high number of restructurings and bankruptcies, with high job losses in small and medium enterprises, there is a negative 'expansion demand'. But also the 'replacement demand' is not high enough to halt youth unemployment.

NEETs in Flanders

Nobody knows exactly how big the group of the NEETs (young people who are 'Not in Education, Employment, or Training') is or the extent to which they are known at the VDAB. The recent 'Early School Leaving & Youth Unemployment' publication (by M. Elchardus & S. De Groof) tells us that some young people never register at VDAB or that they withdraw from unemployment after a while. The exact percentage is not known. So some of the NEETS are registered at VDAB, but a certain unknown percentage of them have withdrawn from the labour market. Nevertheless, there are a few indications of how big the total NEET group is. In 2012, 9.2% of 15-24 year olds were NEETs (figures from the European survey of labour). And the percentage is rising due to the crisis. Only 35.1% of them are looking for a job. 11.5% of 20-24 year olds are NEETs and 42.3% of them are looking for a job.

Figure: Evolution of NEETs (15-24 year olds) by region and EU 27



Vlaams Gewest = Flemish Region
 Waals Gewest = Walloon Region

Brussels H. Gewest = Brussels-Capital Region
 EU-27 = EU-27

NEET young people belong to the vulnerable target group. This vulnerability can be the result of all sorts of issues: pregnancy and motherhood, long-term illness, invalidity, bereavement, conscious and deliberate decision to stay at home, move to another country, issues of poverty, non-show when invited by the VDAB to a meeting, etc. Their vulnerability prevents them from looking for work, resulting in them becoming even more distanced from the labour market until they disappear off the radar completely. These young people are explicitly in need of extra remedial activities before they can enter the labour market, but are inaccessible through the preventive approach of for example the youth work plan.

The preliminary trajectories for vulnerable groups have therefore been created, subsidised by the European Social Fund. Since January 2014, local partners in a number of Flemish cities have been searching for the NEET target group via a location strategy, and are drawing up an action plan to eliminate the bottlenecks to work. These preliminary trajectories are intended to result in the target group being in a stronger position to be guided towards the labour market. The involvement of a broad local network and tailor-made approaches are essential for finding the NEET young people.

Existing key institutional actors in the area of youth employment and NEETS

Key institutional actor	Roles and responsibilities	Target groups	Services and measures offered
Flemish Ministry of Work and Social Economy	Advice, evaluation, follow-up and coordination on policy regarding work and social economy in Flanders, including youth employment/unemployment	Minister, Government of Flanders, policy makers, employers, citizens	Advice, evaluation and follow-up Employment measures in social economy
Federal Public Service Employment	Advice and legal assistance on labour law and social security	Minister, Government, citizens, employers	Labour law
Public Employment Service of Flanders (VDAB)	Flemish Service for Job Mediation and Vocational Training. VDAB has, as the career director, the mission of creating for all Flemish citizens the space necessary for them to develop themselves and their careers as effectively as possible. The aim is to improve labour market functioning and prosperity for all. As a service provider, VDAB helps citizens to	Citizens: job-seekers, employees, employers	Labour market mediation, development of competencies, career services, facilitation of labour market functioning - guidance, coaching, training, vacancies counselling. VDAB wants to offer a quick but high-quality service and to approach the citizen as efficiently as possible.

	develop their career according to the market demand. VDAB has a strong cooperation with other service providers. VDAB places a special focus on disadvantaged citizens.		To realise this VDAB uses the latest computer applications (e-tools, e-counselling, automatic online matching and sending of job offers, etc.)
ESF Agency Flanders	Management Authority of the European Social Fund Flanders	Employers, non-profit organisations, policy actors	Finance of projects
Flemish Ministry of Education	Advice, evaluation and follow-up on education policy in Flanders and Brussels (in Dutch)	Minister, Government, schools, parents, children, students	Education
Local administrations, employees in the field, schools, health organisations, etc.	Local projects on NEET and youth unemployment	Citizens	Local projects
SYNTRA Vlaanderen	Provides training for entrepreneurs and apprenticeships for school-going youth (15 years and older)	School-going youth (15 years and older) Entrepreneurs	Training and apprenticeships
Flemish Ministry of Youth	Coordination of a horizontal action plan on youth (leisure, education, work, equality, etc.)	Minister, Government, citizens	Coordination
RVA/ONEM (National Employment Office)	Administration and sanctions on unemployment allowances	Job-seekers receiving unemployment allowances	Unemployment allowances
Flemish Youth Council	The Flemish Youth Council is the official advisory council for the Government of Flanders for all areas concerning children, young people and their organisations in Flanders. We ensure that the voice of children and young people reaches the policy makers and defend the interests of the youth work organisations in Flanders and Europe. The Flemish ministers have to solicit the	The youth target group is extremely diverse. The Flemish Youth Council knows as no other how to reach young people and how to have them participate in policy. We wish to hear not only the voice of young people who are searching for work, but that of everyone who is making the transition from school	Youth participation To learn as a government about the specific needs/requirements of young people

	<p>advice of the Flemish Youth Council every time they want to take a decision that will have an impact on children and young people. However, the Flemish Youth Council also issues advice on its own initiative. Viewpoints and recommendations are prepared in committees, working groups, and during other meetings, and are subsequently passed on to our Annual General Meeting which then gives the final result to the Government of Flanders. In this way, everyone can take the desires and needs of Flemish young people and the interests of the youth work into account. With one single specific goal: To make the policy in our own country and far beyond its borders more youth-friendly.</p>	<p>to their first job experiences.</p>	
--	---	--	--

The added value of the Youth Guarantee (YG)

In 2007, VDAB implemented the Youth Employment Plan (YEP) to tailor its standard services better to the needs of young job-seekers aged 18 to 25. Its goal is to stimulate young people (18-25 years) to find a job (possibly their first) as quickly as possible and to provide them with the training and guidance they need in order to be employed in the long term. Within 6 weeks after their registration as a job-seeker, VDAB invites all low-educated and medium-educated young people to an information session and a personal conversation with one of the counsellors. All the time they are automatically matched by our Mijn Loopbaan ('My Career') system with vacancies that fit in with their preferences and skill level. If they have not found a job within 12 weeks after registration, they are invited for a screening which may lead to a 'pathway guidance' advice session. In this way, within 5 months after registration, every young person should either be at work or receiving personal counselling. Currently, we are achieving this for 93% of the registered unemployed 18-25 year olds.

Back in 2002, an ESF-funded project was started in cooperation with the University of Leuven to come up with a practical solution for the pathway guidance of unqualified school leavers. It resulted in the 'Find-Bind-Mind' methodology in 2004. We learned that in order to reach these young early school leavers (drop-outs), it is crucial to have a local presence (this goes for partners too), to have a good cooperation with schools and to find a way to connect with the interests and environment of these young unemployed. For this specific and often difficult group, a project approach combined with attitude training and job-seeking is preferred.

To provide pathway guidance to those who needed it most in 2008, we set up a tender specifically for 18-25 year olds to enlarge our capacity by an annual 4,050 career trajectories and at the same time to benefit from the partners' expertise. In this project, attitude, training and job-seeking were mandatory for all young people. Despite the economic crisis, our partners generally succeeded in this way in employing the majority of young people they were counselling. In 2012 some 60.6% of young people who received pathway guidance found a suitable job.

If our counsellors notice that a young person has a very specific and poorly-sought-after preferred job, and the counsellor concludes that the young person therefore has a very small chance of becoming employed, the counsellor will encourage the young person to broaden his or her job preferences. To support the young person in making this process, which can often be rather difficult, the counsellor will refer him or her to our orientation centres, where a series of tests and conversations will help the young person to discover what other jobs he or she might like to carry out. It is hoped that by so doing young people will avoid becoming long-term unemployed.

VDAB has decided not to create a new plan, but to optimize and strengthen the existing Youth Employment Plan so that VDAB can offer every young person (i.e. a rate of 100%) with either a job or personal counselling within 4 months after registration. VDAB will also set up projects with partner organisations to reach young people who are neither in training or being coached.

The added value of this strengthened approach is:

- better tie-in between education and the labour market (school leavers plan - cooperation between the Ministry of Work and the Ministry of Education)
- better information exchange between the many organisations/agencies/associations/services/etc. that work with young people
- projects with partner organisations in major cities to 'track down' young people who never registered as job-seekers, and lead them towards the VDAB services
- workplace learning (IBO ('Individuele beroepsopleiding' or individual vocational training), internships, apprenticeships, 'instapstages' (federal integration traineeships), etc.) becomes a standard module of the trajectory of unqualified young people - cooperation with sectors to create forms of workplace learning.
- specific tools for high-skilled job-seekers: e-counselling, website, chat, apps for searching for jobs, etc.
- further developing an acquired skill recognition program (EVC) which gives job-seekers the opportunity to prove to an employer that they are properly skilled for the job (in cooperation with several partners and the Ministry of Education). Job-seekers will attain a certificate after certain tests and vocational training.
- stakeholder management: VDAB wants to involve and to get to know the specific needs of young people so we can customize our services. VDAB wishes to work more and more in partnering with organisations that have a strong link with young people and good experience in working with them, so that the counsellors and instructors find the chance to build upon this expertise to adjust their working methods to the needs of young people. To stimulate direct participation, VDAB organises digital Youth Panels in cooperation with the Flemish Youth Council. These panels function as a barometer: what do young people find important in the world of work and what service do they want VDAB to offer them?
- greater involvement of subregional and local administrations: cooperation between VDAB, social networks, 'talenthuizen' (talent houses), (vocational) schools and CPAs

2. Implementing the Youth Guarantee Scheme at national level

2.1 Formulation of the national Youth Guarantee

A Youth Guarantee, following the Council Recommendation of 22 April 2013, ensures that all young people up to the age of 25 receive a good quality offer of employment, continued education, an apprenticeship or a traineeship within four months of leaving formal education or becoming unemployed.

Quoting from the annual business plan of the Flemish Service for Employment and Vocational Training (VDAB)2014: “In conformity with the European Youth Guarantee Scheme, we carry out various activities so that young people can find work after a maximum of four months. We do this using a tailor-made trajectory in which maximum effort is given to increasing competence (individual vocational training, work experience projects for young people, preparatory internships, etc.) and a quicker and lasting systematic guidance. This approach allows for a more intensive and tailor-made approach to be guaranteed for the more difficult target groups. In this context, we provide a trajectory plan at the end of the sixth month of unemployment involving a commitment to an intensive competence enhancement for unqualified young people. We guarantee from 2014, specifically for all unqualified young people, that they will receive a trajectory plan no later than the end of the sixth month of unemployment with a commitment to an intensive competence enhancement (see SD4) (unless a MMPP (medical, mental, psychological or psychiatric) issue first needs to be resolved). If they satisfy the conditions for participation, they can begin a vocational training trajectory at school (OKOT) with which they can still achieve their educational qualification. If OKOT is not one of the possibilities, a bottleneck-focused vocational training or one of the types of workplace learning is set up.”

Specifically:

- The Flemish Youth Guarantee: All young job-seekers under the age of 25 years will be offered a tailored trajectory with competence enhancement actions (technical and non-technical competences (attitude, application skills, etc.) within 4 months after registration as a job-seeker. All unqualified school leavers start by the end of the sixth month after registration with a vocational training and/or work experience.³

³ Naturally, the VDAB doesn't start only after six months; it starts much sooner. Already after one month, the VDAB starts estimating the distance between the labour market and resources/counselling. It is the intention that these people are able to start a training course/internship/job (deadline!) after six months at the latest. The months preceding this can then be considered as a 'preparatory' phase: gaining insight into their competences and interests, orientation or reorientation, working on non-technical competences (attitude, interview skills, etc.).

- Those NEET young people who do not register with VDAB are 'tracked down' and motivated to be counselled by partners at municipal level. The starting point for the non-registered NEETs is the moment they leave school. Therefore essential administrative data (education, social services, municipalities, etc.) will be combined.

2.2 Partnership approaches

Name of key organisations	Type of organisation	Level of responsibility	Role in implementing the Youth Guarantee Scheme	Ensuring the success of the partnerships
Public Employment Service (VDAB)	Public Service	Regional	Is responsible for implementing the YGS in cooperation with partners. The core business is to see all the young job-seekers within 4 months after registration and to determine which trajectory is the most appropriate to refer them to a maximum long-term employment. The VDAB chooses the most appropriate method to activate the young people (vacancy counselling, guidance, mediation, training, work experience, internship, apprenticeship, etc.) The method can be offered by VDAB itself or by a partner (TIBB - trajecten met Intensieve Begeleiding en Bemiddeling: trajectories with intensive counselling and mediation)	VDAB has a separate service 'direction (regie)'. This service makes the arrangements with partners and puts them in agreements/contracts. VDAB controls and monitors the quality of the services of the partners. They receive funding for the guidance/training and an additional amount when the young person gets sustainable employment.
The Ministry of Education	Public authority	Regional	<p>To prevent early school leaving (dropping out) there is a cooperation between the Ministry of Work and the Ministry of Education:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Better and more data exchange: municipalities have access to educational data so that they can provide a local policy to prevent and combat early school leaving, providing educational information which is important for the counselling to employment, VDAB offers information to schools about early school leavers and their chances on the labour market (schools have a better information in function of educational guidance) - Quick and 'hot' transfer from education to school and vice versa: School and CLB (pupil guidance centre) identify 'risk students'. CLB tries to re-orient the student within compulsory education. If this does not work and the student is 18 years or older, the CLB creates a hot transfer to VDAB. The VDAB motivates the school leaver to achieve a qualification with a qualifying trajectory - Projects for disabled students in which the guidance to work already starts in school (in the context of a good and quick transfer from education to the PES) - 	<p>A technical workgroup and a steering committee are responsible for the preparation, implementation and follow-up of an 'early school leaving' action plan.</p> <p>In the technical workgroup there are representatives of the Ministry of Education, the educational networks, social partners, employers' organisations, VDAB and the Ministry of Work. In the steering committee are the heads of these representatives. The Ministries of Work and Education are responsible for the monitoring of the action plan. Every year there will be an evaluation.</p>

			<p>Project 'Word Wijs' (Dutch for 'be wise') stimulates unqualified young people to go back to school or follow training to receive a qualification or diploma of secondary school</p> <ul style="list-style-type: none"> - Set-up qualifying trajectories for unqualified or insufficiently qualified young job-seekers: acquired skills recognition program (EVC), vocational training trajectories at school (OKOT, vocational training trajectories at VDAB in combination with modules in a centre for adult education that leads to a secondary school diploma - Realise more work experience initiatives: the system of learning and working and alternated learning (both kind of dual learning systems) will be strengthened with e.g. more work experience places so it will be an equal choice. For example, introduce obligatory internships in the technical and vocational secondary education, more use of labour market instruments within the school context (e.g. schools can use the infrastructure of the vocational training centres of VDAB and partners ('72-hours arrangement'), 'do-day's in vocational training centres for students from 1st and 2nd degree, learning trajectories in which education and VDAB together guide the young person towards an educational qualification, etc.) 	
Non-profit youth organisations and/or municipalities	NGO	local	Find the non-registered NEETs and guide them to work or to the VDAB counsellor.	There is a contract/agreement. The NGO/municipalities receive an amount for the guidance. The VDAB monitors and checks the NGO.
Non-profit youth organisations	NGO	local	Responsible for the implementation of the WIJ (Work Experience Programme for Young People): group sessions (orientation, competence building), intensive individual coaching, certification/qualification for the acquired skills,	There is a contract/agreement. The NGO/municipalities receive an amount for the guidance. The VDAB monitors and checks the NGO.

and/or municipalities			follow-up/counselling during the first 3 months of employment. All these activities prevent a long-term exclusion from the labour market and are intended to lead to long-term labour market integration.	
ESF + business sectors	Public authority + business sectors (= composed of unions and employers federations)	Regional	Employers within a business sector get support to train young people in the workplace. The support aims to create better organisation of the training in the workplace.	Sectoral agreements between unions and employers within one business sector.
Municipalities	Public authority	local	Setting up a local consultation platform (LOP) with VDAB, schools and other local actors who work with young people.	Roadmap, framework agreement and contract.
Flemish Youth Council	Government of Flanders advisory body	Regional	Testing of the Youth Guarantee implementation. Communicate this with young people. Pick up on the needs and requirements of young people and adapt our service provision to these.	Opt for structural cooperation with regard to youth information and youth participation in work through a cooperation agreement.

2.3 Early intervention and activation; (see YG CR, rec. 8-10 and SWD section 3.2) (*approx.: 750 words= 1.5 pages*)

Name of the reform/initiative ⁴	Key objective(s) ⁵	Target group, including number of people covered (if available)	Scale	Name and role of organisation in the lead and cooperating partners	Timetable for implementation	Implementation cost, if applicable
1) Preliminary trajectories for vulnerable young people	- Reaching young people who are not registered at the Public Employment Service - offering young people guidance to a trajectory to work	600 vulnerable young people in the large cities who are not registered with VDAB (those NEETs not registered) on an annual basis	Regional (Flanders)	ESF together with NGOs	January 2014	
2) Providing educational information which is important for the counselling to employment (my digital me, database with degrees and certificates that are awarded in Flanders (LED)).	All school leavers have a correct and up-to-date file (Mijn Loopbaan - My Career) so that the school leaver automatically receives vacancies that relate to his or her preferences and skill-level (automatic online matching system)	All school leavers	Regional	VDAB	2014	

⁴ In English and original name (in national language).

⁵ Please ensure that the objectives meet the established 'SMART' criteria, i.e. that they are Specific, Measureable, Achievable, Relevant and Timebound. Developing SMART targets will help to establish the standards by which you can measure the performance. The objectives should be linked to the 'rationale'/needs identified in section 1.

<p>3) STEM action plan: promoting Science, Technology, Engineering and Mathematics</p>	<p>To introduce a total set of measures, starting from primary school to careers on the labour market through integrated action lines</p>	<p>- 5th year general secondary education (engineering and mathematics days) - 3rd level of primary school and 1st level of secondary school (approach of increasing young peoples' interest in technology)</p>	<p>Regional</p>	<p>Ministry of Education in co-operation with VDAB, Syntra (Flemish network that organizes vocational training for adults), employers' organisations and sectors</p>	<p>January 2014</p>	
<p>4) Active promotion of the VDAB services for young people: a free 'Start of career' lessons package downloadable from the website, VDAB counsellors who visit schools to inform students during SID (Study and Information Day) events, a specific youth website (www.vdab.be/jongeren)</p>	<p>All school leavers register with VDAB as soon as possible after leaving school</p>	<p>Final year students, all students who are considering leaving school</p>	<p>Regional</p>	<p>VDAB</p>	<p>On-going</p>	<p>Included in the planned budget YEP</p>

<p>5) Promoting youth participation through: separate subsite for young people (www.vdab.be/jongeren) , use of social media, organization of youth panels, a competition for IT students to develop smartphone apps that make use of our data in a way that is both appealing to young people and useful in their search for a job</p>	<p>Stimulate direct participation in the policy development. Young people get the chance to think and decide about their own future.</p>	<p>All young people</p>	<p>Regional</p>	<p>VDAB</p>	<p>On-going</p>	<p>Included in the planned budget YEP</p>
<p>6) action 'school's out, work's in'</p>	<p>40 young people by video chat and 200 in workshops</p>	<p>Guidance for school graduates even before the targets set in the YEP. Several half-day workshops during the summer months to teach them how to prepare for job interviews (online interview training by video chat and/or a workshop in the region)</p>	<p>Regional</p>	<p>VDAB</p>	<p>On-going</p>	<p>Included in the budget YEP</p>
<p>7) e-mediation and -counselling</p>	<p>- 200 young people a year (only the province of Flemish Brabant) - VDAB wants to see all the young</p>	<p>- Highly schooled young job-seekers</p>	<p>- Regional (province of Flemish Brabant)</p>	<p>VDAB</p>	<p>- October 2013 - evaluation in April 2014 (to see if it can be extended to the whole of Flanders)</p>	<p>Included in the planned budget YEP</p>

	<p>job-seekers at an early stage. For self-reliant job-seekers VDAB uses efficient and effective tools (chat, e-mail, phone, etc.)</p> <p>- 200 part-time workers/month</p>	<p>- Young people who work part-time and also receive an integration allowance</p>	<p>- regional</p>		<p>- January 2014</p>	
<p>8) Action plan for drop-outs</p>	<p>Decreasing the number of young people who drop out of school (for Flanders, this specifically means cutting the number of drop-outs in half, from 8.6% (according to the EAK indicator) to 4.3% by 2020).</p>	<p>Young people attending school</p>	<p>Regional</p>	<p>The education system (educational authorities, the education coordination bodies and GO!), the interprofessional social partners, the VLOR and SERV strategic advisory councils, Syntra Flanders, VDAB and WSE.</p>	<p>On-going</p>	

2.4 Supportive measures for labour market integration

Name of the reform/initiative ⁶	Key objective(s) ⁷	Target group, including number of people covered (if available)	Scale	Name and role of organisation in the lead and cooperating partners	Timetable for implementation	Implementation cost, if applicable
8) Individuele beroepsopleiding (IBO): individual vocational training to provide on-the-job training leading to employment. Under this scheme, the employer is obliged to hire the trainee after the completion of the training period. The general rule is an open-ended employment contract (without fixed duration). The IBO has recently been modified with the option for the employer to offer a fixed-term contract of a duration which is at least the same as the time of the training. ⁸	17,800 IBOs on annual basis	Job-seekers who need specific competences in strengthened actions	Region	VDAB	On-going	Included in the normal budget
9) WerkInleving voor Jongeren (WIJ): Work Experience Programme for Young People	- to strengthen work competencies of unqualified young people - Guidance to work	3,710 young people in the whole project period. Young people (< 25) are unqualified early school leavers.	13 cities in Flanders	Lead coordination: ESF and VDAB/Implementing partners:	February/ March 2013 until December 2015	
10) Instapstages: federal integration traineeships	Provide full time training places that can last 3 to 6 months. The trainee receives a monthly fee from the employer (€200) and an in-work benefit from social	For Flanders: young school leavers under 25 years of age with no degree of secondary education	national	Federal public service in cooperation with the regions	Started in 2013	Federal: €41.8 million for max 10,000 young people

⁶ In English and original name (in national language).

⁷ Please ensure that the objectives meet the established 'SMART' criteria. The objectives should be linked to the 'rationale'/needs identified in section 1.

⁸ For the full list and description of selected instruments, see Appendix 3.

	security (about €700) - 10,000 instapstages (national level) of which 4,450 instapstages in Flanders					
11) TIBB: trajectories with intensive counselling and mediation	2500 extra trajectories	Young job-seekers	regional	VDAB	On-going	€3,707,500
12) Developing an acquired skills recognition program (EVC) to prove to an employer that the job-seeker is properly skilled for the job. After some tests they receive an official certificate. VDAB provides free vocational training to prepare young unqualified job-seekers to get the certificate.	- 550 'proofs of experience' - VDAB wants to give legally recognized professional qualifications. But the quality framework to accredit vocational training is not yet operational.	All job-seekers	regional	VDAB in co-operation with education	2014	
13) Onderwijskwalificerende OpleidingsTrajecten (OKOT): vocational training trajectories at school	provide the graduate with a bachelor degree, acknowledged by and equal to those issued by the Ministry of Education An OKOT-VDAB degree trajectory is a programme for job-seekers who want to significantly increase their chances of getting a job by making one of the intended shortage occupations their job goal, but who do not	All job-seekers Low-skilled young people can obtain their secondary education diploma through OKOT's second-chance education	regional	VDAB in co-operation with education	On-going	

	have the required diploma and required competences. Low-skilled young people can obtain their secondary education diploma through OKOT's second-chance education					
--	--	--	--	--	--	--

3. Funding the Youth Guarantee (see YG CR rec. 21-23), (approx.: 750 words= 1.5 pages)

All the reforms and initiatives are part of the YEP. For the implementation of the YEP there were already sufficient resources made available from the Government of Flanders and Europe. So for the successful implementation of the Youth Guarantee there is no need for extra funding.

In the table you can find a more detailed overview of the initiatives which are ESF funded.

Name of reform/initiative	Years for which funding is planned	Sources & levels of funding					Number of beneficiaries planned (if applicable)			Cost per beneficiary (when applicable)
		EU/ESF/YEI	National Funds, including co-funding	Regional/Local Funds	Employer Funds	Other (please specify)	Male	Female	Total	
9) WIJ	2013	2,226,000 Eur ESF	2,720,667 EUR Flemish Co-funding	European and regional funding	-	-	-	-	3,710	Max. 4,000/young person/guidance
	2014	2,226,000 Eur ESF	2,720,667 EUR Flemish Co-funding							
	2015	2,226,000 Eur ESF	2,720,667 EUR Flemish Co-funding							

Name of reform/initiative	Years for which funding is planned	Sources & levels of funding					Number of beneficiaries planned (if applicable)			Cost per beneficiary (when applicable)
		EU/ESF/YEI	National Funds, including co-funding	Regional/Local Funds	Employer Funds	Other (please specify)	Male	Female	Total	
1) Preliminary trajectories for vulnerable young people	2014	270,000.00 Eur ESF	330,000.00 EUR Flemish Cofunding	Regional	-	-	-	-	600 annual ly	
	2015	270,000.00 Eur ESF	330,000.00 EUR Flemish Cofunding							

SectorConvenanten	2013	1,125,000 Eur ESF	1,275,000 EUR Flemish Cofunding	Regional	-	-	-	-	-	
	2014	1,125,000 Eur ESF	1,275,000 EUR Flemish Cofunding							

For the entire youth employment plan, the Government of Flanders (with VDAB heading the project) is employing 308.1 full-time equivalents (FTEs), of whom:

- 86 FTEs through outsourcing (incl. work experience projects for young people, and tender-intensive counselling and mediation)
- 26.2 FTEs for extra counselling capacity
- 17.3 FTEs specifically for intensive counselling of low-skilled young people
- 8.7 FTE for job coaching
- For e-counselling and flexi-training: (test project Flemish-Brabant): 5 FTE web coaches

4. Assessment and continuous improvement of schemes (see YG CR rec. 24-26)

All reforms and initiatives are included in the annual business plan of VDAB. This plan will be monitored, evaluated and adjusted (qualitatively and quantitatively) quarterly by the Ministry, the board of directors of VDAB and the experts. In the plan there are 20 operational objectives (e.g. 'to guarantee a comprehensive and tailored mediation and counselling offer to all registered job-seekers under 25 years'), 16 objective indicators (e.g. the satisfaction must be 75%, 60% of the young job-seekers get a job 6 months after registration) and 17 monitoring indicators (e.g. 17,800 IBOs on an annual basis). The initiatives in the context of 'Early School Leaving' are also listed in the 'Early School Leaving Action Plan'. This plan will be monitored and adjusted by the Ministry of Education, the Ministry of Work, the technical workforce for early school leaving and the steering committee for early school leaving: every year at least 3 meetings of the technical workforce, at least one meeting of the steering committee, an annual evaluation rapport (qualitative and quantitative results), and an annual meeting between Ministries, inspectorate education and the educational counselling service.

Specifically, the following actions for young people will be registered and will be measured and followed up operationally 1, 4, 6 and 12 months after registration:

- The number of young people labelled for the youth work plan/youth guarantee
- The number of those with a job offer (**offer of work**):
 - of whom have an open job offer
 - of whom have a change to the vacancy (must go and apply in person)
- The number of those labelled with indicator screening = 'assessment', 'screening' (1) (**diagnosis: measuring the distance to the labour market**)
- The number of those labelled who have started a counselling or mediation process (**trajectory/training course to strengthen competences**)
- percentage who have left unemployment via action:
 - of those who started a job
 - transmission
 - cooperation rejected
 - with changed eurodat
 - not employable
- percentage conclusively reached (**reach percentage of number of young people who come under the youth guarantee**)
- not conclusive with invitation (**percentage of those young people invited to come to the VDAB, but for whom no service provision has taken place**)
- not (or not yet) processed (**number of young people who fell through the cracks**)

This report is evaluated at appropriate times and is intended to serve as a basis for improving our approach towards young people!

Wallonia contribution

To the Belgian Youth Guarantee Implementation
Plan (YGIP)



Regional Youth Guarantee Implementation Plan (YGIP) - Wallonia

1. Context/Rationale

Considering the items described hereafter and on the basis of available data, several categories of vulnerable young people can be identified:

- Young people not knowing movements towards employment or training;
- Low-skilled young people, i.e. without a secondary education diploma, including young holders of a foreign diploma without equivalence. Special attention should be paid to young low-skilled women.
- Youth residing in municipalities located primarily along the “Sillon Sambre et Meuse” and the “Botte du Hainaut”.

1.1. What about young Walloon jobseekers?

In Belgium, youth unemployment is structurally higher than in many other European countries and affect particularly low-skilled young people.

In the under 25 years of age group, low-educated youth are over-represented in the Belgian workforce mainly because highly skilled young people are still studying at that age while low-educated youth are already on the labour market. On average, in 2013, 45% of the 54.315 unoccupied young Walloon jobseekers have at most a second cycle secondary education diploma and 40% a second cycle secondary education diploma¹.

Early school leavers are also frequent in Wallonia. According to an analysis of IWEPS², too many young people still leave school without having completed their secondary education and subsequently don't resume to any education or training. In 2012, with a rate of 15% of young people aged 18 to 24 prematurely leaving education and training, Wallonia is further away from the European goal of 10% in 2020 according to "strategy 2020" than Flanders and neighbouring countries. In General, early school leaving is more frequent among boys than among girls.

According to Labour Force Survey, Walloon unemployment of youth aged 15 to 24 is, in 2012, 27.1% (15.4% in 1992). This rate is higher than the average of the European Union of 22.9%. This is especially true in the provinces of Hainaut and Liège where the rate of youth unemployment exceeds the threshold of 25%, 32% and 25.8% respectively.

¹ Le Forem, average 2013 unoccupied jobseekers, administrative data source (excluding German-speaking community).

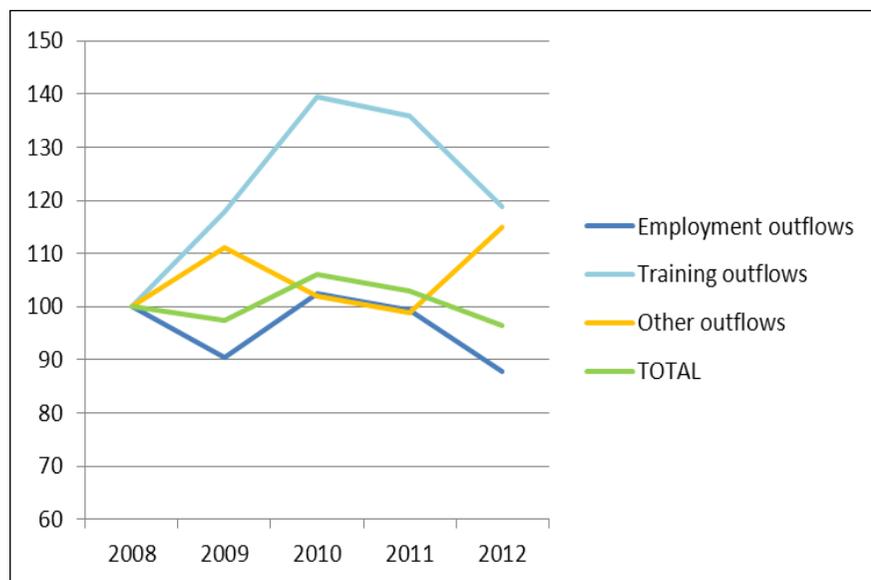
² IWEPS, "the key figures of Wallonia», n°13, December 2013, p. 173.

A significant number of young people find it difficult to integrate the labour market, especially in a sustainable manner. Lack of professional experience and of good command of job search techniques are unfavourable factors, especially in times of economic crisis. One can hypothesize that, in a period of uncertainty, hiring companies prefer experienced and directly operational profiles instead of young fresh graduates with little or no experience.

1.2. Analysis of outflows

1.2.1. Professional experience through employment dynamics

Among different factors that are sex, age, vacancy rates or qualifications, professional experience is the most discriminating factor regarding employment insertion. It is therefore essential for young people to quickly acquire experience to know one or more movements towards employment.



The analysis of youth employment inflows and outflows shows several trends. People can get out of unemployment for either employment, training or for other reasons (older job seekers, social or family exemption, illness, unknown reason, etc.).

First of all, the evolution of the different outflows on base 100 (2008 volumes are reduced to 100) seems to indicate a «communicating vessel» phenomenon between the employment outflows and the 'other' outflows. During economic slowdown (2009-2012), employment outflows seem to lower while other outflows seem to rise. This trend seems to be reversed during recovery (2010 and 2011).

Figure 1: Evolution of the outflows for the unemployment recipients under 25 years of age, base-100, 2008-2012

Source and calculations: Le Forem

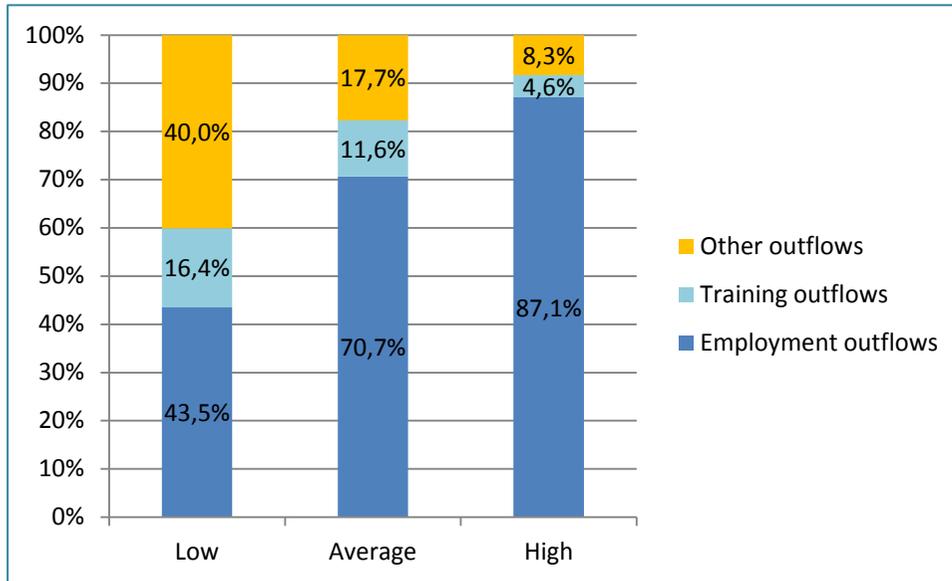


Figure 2: Types of outflows for unemployment recipients under 25 years of age by level of qualification, 2012

Source and calculations: Le Forem

1.2.2. Outflows of young jobseekers according to gender

According to gender, overall outflow types are relatively similar. However, crossbreeding gender and level of qualification shows most significant differences. Low-skilled young women know much less outflows towards employment than young men (35.3% vs. 46.5%). Outflows towards training are somehow higher for young women than for young men and 'other' outflow types are much higher, which suggests a greater risk of leaving the workforce for low-skilled young women.

Then, while observing the level of qualifications³ for 2012, the assumption of a connection between the level of qualification and the employment outflows seems obvious. Indeed, the rate of employment outflows varies from 43.5% for low level of qualifications to 70.7% for average level and 87.1% for high level of qualifications.

The share of employment outflows is quite stable for high and average levels. On the other hand, it fluctuates quite strongly for low level. It is 46.4% in 2009 and 43.5% in 2012. Furthermore, this rate is higher in a favourable economic climate, i.e. 53.8% in 2008, 50.5% in 2010 compared with 49.3% in 2011.

The other outflows show an opposite status. The major part of the other outflows applies to low level of qualifications with 40.0%. This share raised continuously since 2008 (+ 7.8 percent points).

³ For ease of reading, the educational levels were divided into 3 groups: low (primary, secondary first cycle, secondary second cycle and unspecified studies), middle (general, technical or vocational secondary third cycle and apprenticeship) and high (bachelor and master).

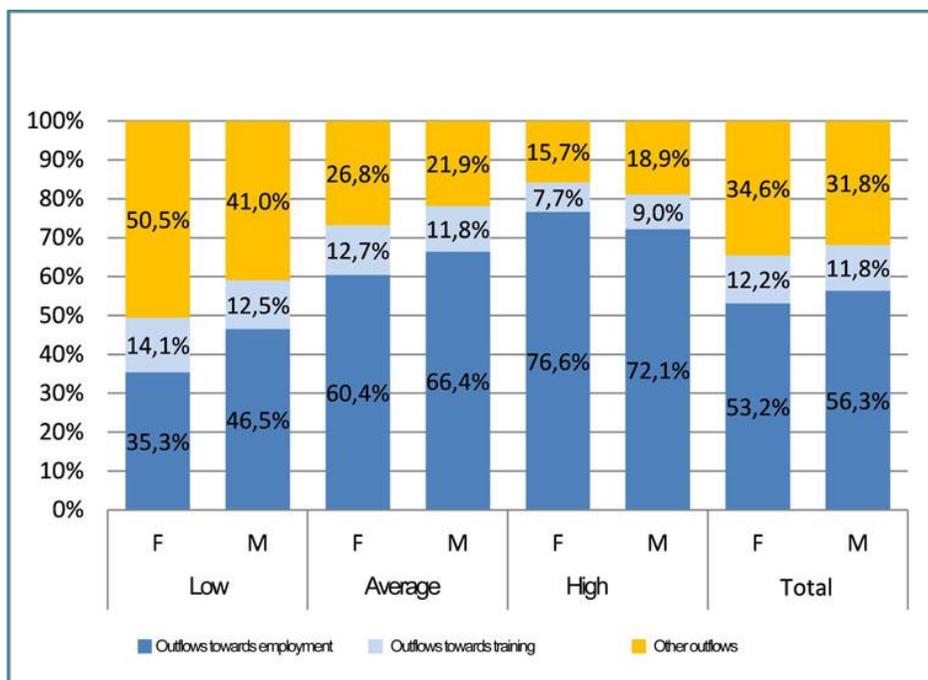


Figure 3: Types of outflows for unemployment recipients under 25 years of age by level of qualification and gender, 2012

Source and calculations: Le Forem

1.2.3. Absence of movements for the unemployment recipient of 25 years of age

Each year, there is a part of youth knowing no movement out of unemployment⁴. This rate was 17.2% in 2012, i.e. 17.2% of all young people have experienced neither employment nor training or any other outflow in 2012. It lowered by 2.5 percent points between 2009 and 2010, but is back on the rise between 2011 and 2012 (+ 2 percent points).

⁴ The absence of movement is defined as any person who is unemployed between January 1st and December 31st and who, between these two dates, knows no employment outflow.

These trends are confirmed for young women with a level of qualification equivalent to upper secondary schooling or apprenticeship but in lower proportions.

Yet, trends seem to be reversed for young women with a high level of education. In this case, outflows towards employment are greater for young women than for young men (76.6% against 72.1%) and other outflow types are lower (15.7% versus 18.9% for young men).

Level of qualifications	2008	2009	2010	2011	2012
Low level	21,0%	20,8%	18,7%	18,4%	19,6%
Average level	16,5%	17,2%	13,8%	13,9%	16,9%
High level	3,9%	5,1%	3,6%	3,7%	5,2%
Total	17,1%	17,7%	15,2%	15,2%	17,2%

Figure 4: Absence of movements' rate for the unemployment recipient of 25 years of age by level of qualifications (table), 2008-2012

1.3. Qualification of young people and proportion of unskilled

The share of low-skilled young people (without upper secondary schooling diploma) has increased continuously between 2007 and 2011 in Wallonia before decreasing between 2011 and 2013. The fall in the proportion of low-skilled youth is due to the increase of young graduates of a bachelor or master degree. The absolute number of unskilled young increases, indeed, continuously since 2007.

An analysis by province shows the distinctive situation of the provinces of Hainaut and Liège. These are the only two provinces where the share of low-skilled young people is higher than the average rate of the Walloon region. In regards to Le Hainaut, this share exceeds 50%. Taking into account the youth out of school (registered for the first time at Le Forem between June and October), we may observe that, in 2012, 18.1% of under 25s have a low level of education.

This share is lower than the labour supply of young people taken as a whole. Indeed; high qualified youth tend to know a better integration into the workplace and their share

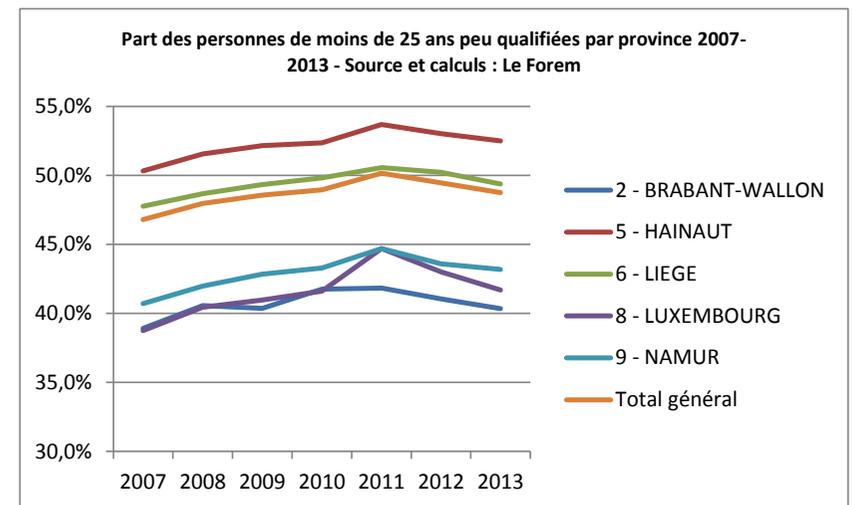


Figure 5: low qualified youth under 25 years of age, per province, 2007-2013

tends to decrease in terms of labour supply. However, this proportion is much lower among women (14.4%) than men (21.9%). Women with a high level of education are also far better represented (45.0% versus 25.7% for men).

Moreover, the rate of labour market insertion after 6 months was calculated for this population. The findings are similar to the labour supply dynamics: like low and average skilled women have a lower labour market insertion rate compared to men with the same level of education, women with a high level of education have a higher rate of insertion than their male counterparts.

Registered for the first time at Le Forem between June and October 2012 per level of education, gender and insertion rate within 6 months

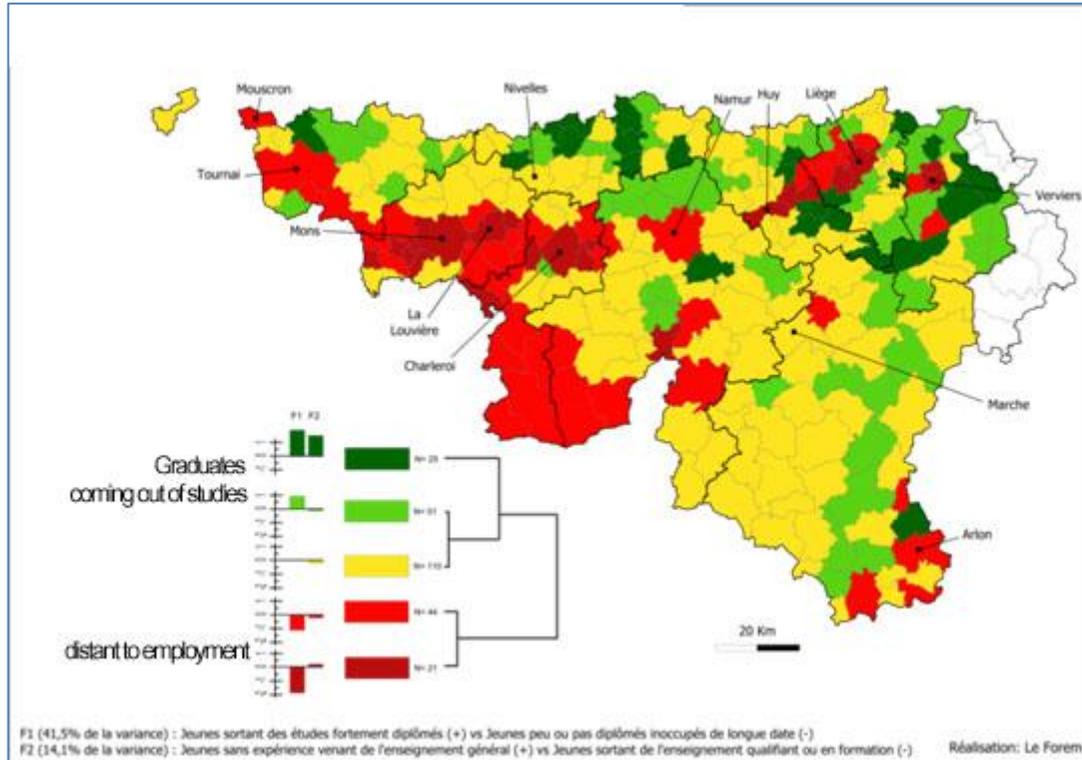
Level of education	Women			Men			Total		
	Number	% total	Insertion Rate	Number	% total	Insertion Rate	Number	% total	Insertion Rate
Low	1847	14,4%	25,7%	2698	21,9%	33,8%	4545	18,1%	30,5%
Average	5206	40,6%	50,0%	6476	52,5%	53,0%	11682	46,4%	51,7%
High	5760	45,0%	69,2%	3170	25,7%	62,4%	8930	35,5%	66,8%
Total	12813	100,0%	55,1%	12344	100,0%	51,2%	25157	100,0%	53,2%

1.4. Other factors of risk

Forem administrative data do not address some of the risk factors that might explain the high rate of unemployment in Wallonia:

- Nationality alone does not explain the hiring discriminations and the difficult career paths of persons of foreign origin. A particular data processing by the Crossroads Bank for social security would be required to obtain the data. This ambitious project seeks a further study to the extent of the interest of sponsors.
- Family status (single, young couple...) and being born into a family who have experienced unemployment are likely to be other explanatory factors increasing phenomena of economic necessity and social reproduction. Here again, a particular data processing by the Crossroads Bank for social security would be required to obtain the data implying important analysis developments.
- The presence of a disability or inaptitude to work are other factors that cannot be identified on the basis of only administrative data.

1.5. Territories aren't equal facing unemployment



Wallonia presents several sub-regional disparities. Beyond the level of education and unemployment, the analysis of gender, work experience, possession of a driving licence as well as the possible outflows from unemployment using a Hierarchical Agglomerative Classification⁵, summarizes the situation in five major classes of communes in Wallonia where young jobseekers are identified according to their situation of "graduates coming out of studies" to "distant to employment".

Therefore, labour supply of young people in several communes can be schematized as being "graduated from studies" insofar as the proportion of youth jobseekers knowing outflows towards employment and who have a driving licence, a high level of education (master) and are unoccupied for less than 6 months is greater than the Walloon young jobseekers average rate.

Communes of this class can be mainly found in the province of Nivelles and in well-off suburbs of Liège and Verviers as well as in the province of Luxembourg and in the outskirts of Walloon cities except those of Mons, La Louvière and Charleroi.

On the other hand, communes appear to be "distant to employment" insofar as the share of low-qualified young jobseekers, unoccupied for over 2 years and without professional experience is higher than the regional average.

The communes concerned are situated along the "Sillon Sambre et Meuse" and in "La Botte du Hainaut" as well as in large urban centres including Liège, Charleroi, Verviers, Huy, La Louvière and Mons, and in suburban areas of these cities.

⁵ In the same way that for the 'General' typology, the method used is a Principal Component Analysis (ACP) on variables, followed by a Hierarchical Agglomerative Classification (ACH) with the selected factors weighted by the percentage of variance explained.

The communes situated along the “Sillon Sambre et Meuse” and in “La Botte du Hainaut” historically present lower results in terms of unemployment. The economic decline of Liège and Charleroi conurbations go back to decades as old heavy industries have not been fully replaced by new economic structures. These urban areas are also disadvantaged because of the concentration of their population and in particular low-skilled profiles. “La Botte du Hainaut” is a fairly remote area as far as economic centres and transport equipment’s are concerned. Its proximity with neighbouring high level of employment French regions accentuates this difficulty.

1.6. What about NEETs in Wallonia?

The European Labour Force Survey (EFT) shows that amongst young people aged 15-24 years, NEETs represent 15.4% in Wallonia, 19.2% in Brussels-capital and 9.2% in Flanders. Wallonia and Brussels are above the European average which is 12.9% for this age group while Flanders is below. If we only take into consideration the 20-24 age group, then NEETs in Wallonia are 22.3%. The situation is better in Flanders with 11.5% with whom only 42.3% are indicating being looking for employment. The situation is not as good in Brussels with 26.6% of young NEETs in the age group 20-24 years. The percentage of young people looking for a job is higher in Brussels (49.8%) and Wallonia (54.2%).

In Wallonia, it seems that NEETs, as in Brussels, are mostly still looking for a job, unlike Flanders which encounters more inactive profiles. Therefore, the unfavourable socio-economic situation partly explains the situation of NEETs in Wallonia and Brussels.

According to the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (Eurofound), other factors - other than socioeconomic factors- increase the risk of becoming a NEET. According to Eurofound, personal factors related to the individual and his family history do play a role in labour market integration capacity, i.e. if the young reported some form of disability, if he/she is a migrant, if he/she has a low level of education, if he/she is coming/living in a remote region, if he/she comes from a low income household or has parents with low level of education and/or are divorced and who have experienced unemployment. In Wallonia, available administrative data (from among which data of L’ONEM) do not allow an analysis of these indicators, except for the youth level of education. The lack of qualification also seems to be particularly decisive in Wallonia for NEETs insertion or for youth audiences in general as already mentioned above.

1.7. What does the National Reform Programme tell us about the audience?

The NRP analyses data are based according to a methodology agreed with the European Union. For each person registered in the labour supply in Wallonia, we look at whether he/she was given a supportive individual action: individual counselling, access to training, public aids such as “Plan Formation Insertion” (PFI) program, “Aide à la promotion de l’emploi” (APE) or a “Programme de Transition Professionnelle (PTP). Based on criteria defined within the framework of the National Reform Programme, the number of young people who did not benefited from individual actions is, on average in 2012, of 9.3% in Wallonia. Depending on gender, there is a clear difference between men (9.6%) and women (8.9%).

Overview of existing key institutional actors, their roles and responsibilities, target groups, services and measures offered. This section should identify and analyse key structural challenges and specific gaps.

The European Commission insists on the necessary mobilisation of numerous actors and resources to deliver successfully the Youth Guarantee. Establishing strong partnerships between public and private sectors, employers, social partners and youth representatives, strengthening the cooperation and the networking of these actors and resources are therefore key components to the implementation of the Youth guarantee, all for the benefit of the young job seekers.

It follows that the action plan developed by Le Forem is based, beyond the actions to be taken on its own management through its General Directorate of Employment and its General Directorate of Training, on cooperation with and/or on the mobilisation of third party, answering thereby to the recommendation of the European Commission.

Cooperation contracts that le Forem is led to sign with any operator involved in tailored coaching will lay the foundations of partnerships. The needs and the finest approach to respond to it will determine the framework and techniques of third-party solicitations.

To this end, potential beneficiaries for subsidies will be identified in the early stages of the project. These are public operators such as the IFAPME⁶, further education and guidance services⁷, the Federation of CPAS⁸ and the AWIPH⁹, but also current partners such as the Centres de compétence¹⁰. In this context, subsidies would be transferable.

⁶ IFAPME is the Walloon institute for dual education and training of independent professions and small and medium-sized enterprises.

In addition, calls for proposals or public contracts, depending on the action requirements, will be the basis of mobilization of third parties. Typically, these calls or public contracts will be relevant to answer, as an example, the objective that is to facilitate the (re) integration of the NEETs in the labour market.

How the Youth Guarantee will add value to current provision and specifically address the challenges and gaps identified.

As a reminder, the objective of the Youth Guarantee is to ensure that all young people under 25 receive, within four months of having left school or becoming unemployed, a good quality offer of employment, continued education, an apprenticeship or a traineeship. As such, the guarantee aims to prevent early school leaving, improve the capacity of professional integration and remove real barriers to employment.

The minimum Youth Guarantee is currently met at Le Forem. Young people registering after their studies receive, indeed, a tailored coaching within the 4th month, at the most, of their registration as a jobseeker. It is about going further. In this context, Le Forem will ensure that all young people under 25 receive a good quality offer of employment, continued education, an apprenticeship or a traineeship within four months of having left school or becoming unemployed.

The Youth Guarantee action plan will include proposals of concrete and custom solutions: job offers, job trials, work place integration traineeships, language courses, international mobility ...

The Youth Guarantee implementation will rely on strong partnerships both upstream and downstream.

⁷ CPMS are medical, psychological and social assistance centres

⁸ CPAS are Local Public Centres for Social Action.

⁹ AWIPH is the Walloon Agency for the Integration of People with Disabilities.

¹⁰ The 'Centres de compétence' are vocational training centres.

2. Implementing the Youth Guarantee Scheme at national level

2.1 Formulation of the national Youth Guarantee

A Youth Guarantee, following the Council Recommendation of 22 April 2013, ensures that all young people up to the age of 25 receive a good quality offer of employment, continued education, an apprenticeship or a traineeship within four months of leaving formal education or becoming unemployed.

Define the corresponding starting point of the four months for non-registered NEETs (e.g. registration with social services)

The starting point to grant the Youth Guarantee to a young person will be his/her registration with the PES. With regard to the NEETs, the starting point will be their support by a partner organisation (CPAS, Mire, EFT/OISP, Youth assistance organisations) or their registration with the public Employment Service. Here is a principle of early intervention to avoid getting bogged down in inactivity.

Member States that envisage gradual implementation (possible for Member States experiencing the most severe budgetary difficulties and higher rates of NEETs or of youth unemployment¹¹) should detail if/what additional steps (not yet included in this plan) need to be taken in the future to fully implement the Youth Guarantee, as well as an indicative timeline.

The actions will be implemented from 2014 onwards and amplified from 2015.

When the granting of subsidies ESF/YEI decisions shall be notified to operators, Le Forem will adapt, as a result, not only financing but also planning of implementation and indicators related to each of the actions of the Walloon Implementation Plan.

¹¹ In line with recommendation 27 Council Recommendation.

The following actions will be implemented in 2014:

1. Be Equipped to better understand

- Conduct a study to get to know and apprehend the Youth Guarantee target population;
- Meet Youth representatives and associations in order to consider their concerns, their needs and expectations.
-

2. Establish partnerships with both public and private operators

3. Axis 1: adapt the personalised support mechanism

The individual counselling aims to provide each jobseeker a customized service offer. To this end, when a person registers at Le Forem, a personal counsellor is attributed, who will be its referent during his pathway to Le Forem.

The individual counselling scheme provides, in a systematic way for anyone who is committed to it, an assessment meeting, a personalized action plan and a follow up (ranging up to one year if the person didn't find a job before this term).

The individual counselling system was initiated in 2010. The basic logic is well integrated, but Le Forem becomes aware of the difficulty, for counsellors, to really adapt the services offered to the young jobseekers profile.

Based on an in-depth analysis within the framework of a quality approach (analysis of more than 3000 action plans developed with jobseekers), it appears that counsellors provide a coaching somehow inconsistent with expectations, codes, communication means, attitudes and behaviours of young people.

As a result, it has been observed some kind of abandonment of young people for the counselling offer of service. This observation is all the more worrying that regulation on unemployment just came to evolve in Belgium. While until recently, registered young people could claim unemployment benefits after a year of "waiting internship", without condition, law is now subject to the condition of having obtained two positive evaluations in terms of active job search behaviour.

The individual counselling of young people must therefore be redesigned and adapted towards logic of results. In order to do this, Le Forem must:

-Adapt its hooking methods (too many young people don't show up for assessment meeting, others drop out just after). This requires a significant investment in better communication with young people (definitely social media, SMS, telephone oriented - much more flexible and reactive -...)

-Adapt its offer to provide – systematically – a job, an internship or training leading to employment.

To promote a better "connection" between youth and Le Forem, the Public Employment Service has involved young jobseekers in the redefinition of the individual counselling scheme (working groups on the communication, content, modes of interaction, expectations,...).The individual counselling scheme as well as the communication means will be re-defined with them in order to design a more suitable offer of services.

1. Measure 1: create a coaching mode suitable for this generation

Objective: improving our impact on youth through tailored grip, mobilisation, orientation, and building relation with the world of labour

2. Measure 2: set up a system of sponsorship for young job seekers

Objective: enable young job seekers to benefit from support and counselling of volunteering experienced workers (6 months per job seeker)

- Experiment the sponsorship system using external expertise
- Deploy the sponsorship system in the regions involved

4. Axis 2: reinforce the identification and development of skills

1. Measure 1: identification of potential and skills development

Objective: improve the identification and the development of skills of young people leaving school, primarily those without qualifications

- Develop an online tool to assess potentials of youth without qualifications
- Develop new training in the field of "basic" skills
- Increase the volume of training for the target population (including basic skills and job trials)
- Reinforce the attractiveness of technical jobs to target audience
- Organizing internships to discover specific trades
- Organizing internships to discover the profession of independent
- Strengthening key and professional competences as well as 'soft skills'

5. Axis 3: strengthen relations with business

1. *Measure 1: deploy the transitional training course and other internships*

Objective: facilitate the transition from school to working life through traineeships

- Generate opportunities for internships while raising employers' awareness

2. *Measure 2: alternate training*

Objective: develop and implement an alternate training learning system for young job seekers

- Increase the volume of training for young job seekers

3. *Measure 3: international mobility*

Objective: support young people to get training and work abroad

- Promote internships abroad for youth under 30 years old

6. Axis 4: develop relations with schools

1. *Measure 1: organize information sessions for young people animated by local job centers and/or vocational training teams*

Objective: develop Le Forem's key-role of prevention by supporting the transition from education to employment upstream

- Recruit school relations officers who will be in charge of labour market and training information dissemination to youth in education.
- Contribute to the implementation of 2 "Cités des métiers" (Charleroi and Liège).

7. Axis 5: NEETs

1. *Measure 1: partnerships with expert partners*

Objective: Entrust the target audience to expert partners in a project portfolio rationale

2.2 Partnership approaches

Table 2.2: Key organisations that will support and deliver the Youth Guarantee scheme

- **Overview table listing the key organisations that will be involved and describe their role.**
- **Identify the Youth Guarantee Coordinating Organisation¹² and describe shortly how the partnerships among the key organisations will be coordinated (e.g. Committees, IT platforms, wikis...).**

As requested by the European Commission, a single point of contact has been designated. Synerjob will be the interface that ensures this mission. The effective coordination will be organized in 18 months turns by each of the regional PES. Le Forem is taking the first round and will therefore pilot the Youth Guarantee implementation kick off.

Additionally, as pointed by the European Commission, partnership approaches are key to support and deliver successful Youth Guarantee scheme. It follows that the action plan developed by Le Forem is based, beyond the actions to be taken on its own management through its General Directorate of Employment and its General Directorate of training, on cooperation with and/or on the mobilisation of third party, answering thereby to the recommendation of the European Commission.

To ensure the regional steering of the plan, a Steering Committee will be set up with influent politicians on these matters (employment, training, social exclusion, Presidency...) of the Walloon region.

Cooperation with third parties in the context of the Youth Guarantee may be initially incorporated, in respect of particular focus, in cooperation contracts that Le Forem is led to sign with any operator involved in tailored coaching.

As for the budget held for this initiative, the needs and best way to respond to it will determine the framework and techniques of third-party solicitations.

To this end, it is proposed that potential beneficiaries for subsidies are identified in the early stages of the project. Potential beneficiaries are public operators such as the IFAPME¹³, further education and guidance services¹⁴, the Federation of CPAS¹⁵ and the AWIPH¹⁶, but also current partners such as the Centres de compétence¹⁷. In this context, subsidies would be transferable.

¹² As highlighted in recommendation 2 Council Recommendation: "Identify the relevant public authority in charge of establishing and managing the Youth Guarantee scheme and of coordinating partnerships across all levels and sectors. Where it is not possible, for constitutional reasons, for a Member State to identify only one public authority, the relevant public authorities shall be identified, keeping their number to a minimum and identifying a single point of contact to communicate with the Commission on the implementation of the Youth Guarantee."

¹³ IFAPME is the Walloon institute for dual education and training of independent professions and Small and Medium-sized Enterprises.

¹⁴ CPMS are medical, psychological and social assistance centres.

In addition, third parties will be mobilised through calls (calls for proposals or public contracts depending on the action requirements), including, as an example, the objective that is to facilitate the (re) integration of the NEETs in the labour market.

For a comprehensive approach of young NEETs, beyond the classical functional requirements of integration, we need to put in place a customized public action, a personalized service for each NEET. The objective is not to superimpose the actions of different professionals of integration, but to weave a harmonious patchwork of different classical actors and specialists. The youth centers, open workplace associations, working daily with under 25's, knowing their aspirations and modes of operation, will help building the strapline and strengthen ties with this audience.

To give us all chances to reach these young people outside any pathway, Le Forem implements an annual 'NEETs' round table gathering about a hundred actors from different backgrounds : i.e. representatives of socio-professional insertion (EFT/OISP, Mire, CPAS), youth specialists (MJ, AMO, Center Youth, Youth Council), education and alternate training organizations' professionals (Ifapme, EPS,...).

Workshops axes are based on:

- How to intensify and especially customize the support offered to young people,
- The establishment between operators of UNIDO techniquo/practice necessary for the young follow up and experienced situations,
- The assessment of the organization and the implementation of innovative actions
- The exchange and dissemination of methodologies between all professionals, pooling of information to act usefully toward each youth,
- Strengthening the ties of these various professionals and with the NEETs.

The overriding challenge of these tables is to take into account all personal and individual reality of these young NEETs and to build with each professional a personalized pathway adapted to each of these youth away from the classical trajectories of insertion.

¹⁵ CPAS are Local Public Centers for Social Action.

¹⁶ AWIPH is the Walloon Agency for the Integration of People with Disabilities.

¹⁷ The 'Centres de compétence' are vocational training centers.

Name of key organisations	Type of organisation	Level of responsibility	Role in implementing the Youth Guarantee scheme	Ensuring the success of the partnerships
e.g. Youth Co-operation Association, Public Employment Service, Employers' Association x, etc.	e.g. NGO, public authority, Social Partner, etc.	Specify: National, regional, local	<p>For example:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conveys voice of young people, - Provides net new traineeships and apprenticeships in its member associations, - Reaches out to NEETs via its member youth associations (see section 2.3), - Hosts local "one-stop shops" for young people, - etc. 	For example, how the partnerships among the key organisations will be coordinated (e.g. Committees, IT platforms, wikis...), cooperation with other services involved.
<p>Youth Council Le Conseil de la Jeunesse</p> <p>International Youth office Le Bureau international Jeunesse</p> <p>Youth community centres Les maisons de jeunes</p>	<p>Youth representatives</p> <p>Youth representatives</p>	<p>Region/Community</p> <p>Local</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Listen to youth - Bring to the foreground their needs and expectations - Networking - Interface to youth population 	Ongoing dialogue upstream
L'IFAPME	Training public operator	Region	<ul style="list-style-type: none"> - Complementary actions with PES actions - complementary actions and differentiated targets - on alternate training, training leading to a qualification, job trials and reinforcement of attractiveness of technical jobs. - Develop actions to engage against training drop-outs. 	Joint association with the youth global offer of service; Integrated management with the YG coordinator.
		Region et sectors	<ul style="list-style-type: none"> - Complementary training service offer in alternate training, training leading to a qualification, job trials and reinforcement of attractiveness of technical jobs. 	Coordination is ensured by Le Forem through the network «Réseau des Centres de

Les Centres de compétence	Non-profit organization		<ul style="list-style-type: none"> - Additionally, some complementary training offer will also be provided on basic skills and potential assessment. 	compétence». Sectors are represented within these structures. Quality integrated offer of training, certified and organised on leading-edge technologies within all training centres of the network.
L'EPS ¹⁸	Further Education	Community	<ul style="list-style-type: none"> - Complementary actions with professional insertion actions. School of the second chance as an example. - Complementary training actions on basic skills, training leading to a qualification and job trials. 	Joint association with all other actors involved in the Youth Guarantee; Integrated management with the YG coordinator.
Les CPAS	Public organisation	Region /local	<p>NEETs and school drop-outs support through calls for proposals.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modules to engage, mobilize and connect target audience with labour market. 	Calls for proposals to answer targets' needs
Les Mires ¹⁹	Non-profit organization	Region /local	<p>NEETs and school drop-outs support through calls for proposals</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modules to engage, mobilize and connect target audience with labour market. 	Calls for proposals to answer targets' needs
Les EFT/OISP ²⁰	Non-profit organization	Region /local	<p>NEETs and school drop-outs support through calls for proposals</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modules to engage, mobilize and connect target audience with labour market such as basic skills training. 	Calls for proposals to answer targets' needs

Note that this list is non-exhaustive and will be updated with all public and private organisations which will get involved in the Youth Guarantee implementation through calls for proposals and launched by ESF/YEI.

¹⁸ EPS is further education

¹⁹ Mires are regional missions for employment, non-profit organizations aiming at social and occupational integration.

²⁰ EFTs are work-based training enterprises. OISPs are socio-occupational integration agencies.

2.3 Early intervention and activation;

How the national Youth Guarantee will support young vulnerable people facing multiple barriers and bring them closer to the labour market, taking into account the specific situation and needs of the different sub-groups and individuals;

- Include an overview table summarising key planned legislative and administrative reforms and initiatives (programmes, projects) needed to ensure early intervention and activation and outreach, for example: improvement of data gathering and referral systems, integrating second-chance programmes in the education system, etc.;
- List the consultation of all stakeholders, including the Social Partners and youth organisations, and their involvement in the development of reform plans and initiatives.

Young people who are neither in employment nor in education, nor in training and not registered as job seekers are not part of the target audience of the current tailored coaching and moreover, they are not known of Le Forem.

The actions to put in place are therefore different. The objectives will be to identify them, attract them, re-engage them into organized systems either back to education, training, or work.

The diversity of catching points as well as the existing expertise in Wallonia lead us to propose to reserve this public target support to our partnerships, in a projects portfolio rationale bringing together different types of operators.

Furthermore, Le Forem and its institutional partners will conduct specific actions to this target:

- Support school drop-outs public target;
- Develop training in the field of "basic" skills; strengthen key and professional competences as well as 'soft skills';
- Develop information about labour market with education.

Table 2.3: Key reforms and initiatives to ensure early intervention and activation

Name of the reform/initiative ²¹	Key objective(s) ²²	Target group, including no of people covered (if available)	Scale	Name and role of organisation in the lead and cooperating partners	Timetable for implementation	Implementation cost, if applicable
Planned reforms						
<i>Example: Reform of the Youth Act</i>	<i>e.g. To lay down provisions on the disclosure of information for the purposes of youth outreach work</i>	<i>e.g. Young persons under 25 without upper secondary schooling</i>	<i>Specify: National, regional, local</i>	<i>e.g. Ministry of Youth (Lead), Ministry of Education (consultation)</i>	<i>e.g. June 2014: Legislative proposal</i>	<i>e.g. N/A</i>
Planned initiatives						
<i>e.g. Navigators for 'Young People Programme'</i>	<i>e.g. - to establish 100 'Youth Guarantee focal points' in PES, providing a one stop-shop (= 1 in each PES in the pilot regions x,y,z)</i>	<i>e.g.- NEETs aged 15-24 in region x,y,z (= 58,400 people); particular focus on migrant males</i>	<i>e.g. Regional (regions x,y,z)</i>	<i>e.g. Regional Employment Authority (Lead) Regional Education Authorities (cooperating partners)</i>	<i>e.g. December 2014: 50 navigators trained and deployed December 2015: 100 navigators trained and deployed December 2016: evaluation and possible scaling up</i>	<i>e.g. 2013-2016: EUR 5 m</i>

²¹ In English and original name (in national language).

²² Please ensure that the objectives meet the established 'SMART' criteria, i.e. that they are Specific, Measureable, Achievable, Relevant and Timebound. Developing SMART targets will help to establish the standards you can measure the performance by. The objectives should be linked to the 'rationale'/needs identified in section 1.

1.EI	Study and dialogue with youth services <i>Etudes et concertation avec les services de la jeunesse</i>	Studies – Surveys – Analysis Dialogue with youth services	Job seekers under 25 years old		Le Forem	1 st semester 2014 : Studies – Surveys 2 nd semester 2014 : results identification and dialogue actions	2014 : 50.340 €
2.EI	Develop relations with education <i>Développer le lien avec l'école</i>	Recruit school relations officers and organize information sessions destined to youth	Students (15 to 18 years old)		Le Forem	2014 and 2015	2014 : 395.645 € 2015 : 395.645 €
3.EI	Engage against school drop-outs <i>Lutte contre le décrochage scolaire</i>	Engage against school drop-outs managed by partners	Job seekers under 25 years old		Le Forem and its partners including the IFAPME among others	2014 and 2015	2014 : 503.360 € 2015 : 503.360 €
4.EI	Partnerships actions with NEETs' support expert partners <i>Actions de partenariats avec les partenaires ayant déployé une expertise pour la prise en charge du public des NEETS</i>	- Recruit a partnership relations officer - Develop partnerships	School drop-outs		Le Forem and its partners including CPAS, Mire, EFT-OISP among others	2014 and 2015	2014 : 3.078.555 € 2015 : 3.078.555 €

Note: EI is used for the numbering of Early Intervention measures.

2.4 Supportive measures for labour market integration

- Include an overview table summarising key planned legislative and administrative reforms and initiatives (programmes, projects) needed to implement the Youth Guarantee scheme, both in enhancing skills (rec. 11-15) and in labour market-related measures (rec. 16-20), eg. reforms of the education and training system, apprenticeship reform, capacity-building and building partnerships (public authorities, public employment services, schools, youth organisations, training institutions, private employment services, social partners and employers);
- Provide a more detailed description for each planned reform and initiative where relevant;
- List the consultation of all stakeholders, including the Social Partners and youth organisations, and their involvement in the development of reform plans and initiatives;
- Where appropriate, identify specific areas for Member State peer learning, i.e. what particular areas, interventions or good practices would you particularly like to learn more about? This information will help to frame subsequent peer learning support.

Table 2.4: Key reforms and initiatives to enable labour market integration

Name of the reform/initiative ²³	Key objective(s) ²⁴	Target group, including no of people covered (if available)	Scale	Name and role of organisation in the lead and cooperating partners	Timetable for implementation	Implementation cost, if applicable
Planned reforms						
e.g. <i>Apprenticeship Act</i>	e.g.- <i>to recognise vocational training as equivalent to general education at upper secondary level</i>	e.g. <i>Students in upper secondary schooling (approx. aged 16-18)</i>	<i>Specify: National, regional, local</i>	e.g. <i>Ministry of Education (lead), Employers' and workers representatives (consultation on legislative proposal) Businesses and VET providers (implementing)</i>	e.g. <i>February 2014: Legislative proposal September 2014: implementation with start of academic year</i>	e.g. <i>Legislative proposal: N/A Implementation: Employer subsidies for vocational training placements (such initiatives should then for example be spelled out in a separate line, see d in this example)</i>

²³ In English and original name (in national language).

²⁴ Please ensure that the objectives meet the established 'SMART' criteria. The objectives should be linked to the 'rationale'/needs identified in section 1.

1LMI	Decree on personalized support (and revision of unemployment legislation) <i>Décret relatif à l'accompagnement individualisé (et révision de la législation chômage)</i>	Decree defining the support of unemployed population in regards to personalized support and cooperation between integration operators. - Adapt methodology to reach public target - Identify a 'youth' referent - Ensure training of counsellors - Ensure coordination	- 20 000 youth/year (Province of Hainaut and province of Liège) aged between 18 and 25 years old	- Region (national)	- Minister of Employment and Training - Le Forem	- Implementation starting in January 2014 – continuous follow up - March 2014 : Action plan - April 2014 : recruitment and designation of a coordinator and of youth referents - May 2014 : methodology adaptation	
2LMI	Decree and order on the work place integration traineeship <i>Décret et arrêté relatifs au stage de transition</i>	- Decree implementation in order for youth to go into training - Allow a great number of youth to get into business internships or in any other form of organizations - Promote different types of traineeships.	- 3760 youth/year aged between 18 and 25 years old	- Region, local	- Minister of Employment and Training - Le Forem - Dialogue with social partners and with youth associations (project partners)	- Roll-out starting January 2014 - Evaluation in January 2015	
3LMI	Decree draft on alternate training <i>Projet de décret relatif à la formation alternée</i>	- Create a new legal framework for young job-seekers alternate training	- Job seekers aged between 18 and 25 years old (75 in 2014 and 125 in 2015)	- Region	- Minister of Employment and Training - Le Forem - IFAPME	- From February to May 2014 : starting phase (3 times 10 people) - Following the Decree agreement by the Walloon Government and Parliament : Training programmes	

					<ul style="list-style-type: none"> - June 2014 : Diagnosis - July 2014 : Roll-out - 75 persons would start training in 2014, and 125 in 2015. 	
Planned initiatives						
<i>e.g.: Wage subsidies for apprenticeships</i>	<i>e.g.- to increase labour market relevance of vocational training by introducing an obligatory company-based placement of min. 12 months in upper secondary vocational training</i>	<i>e.g. Students in upper secondary vocational education (aged 16-18): Academic year 2014/5: 30.000 (30% of VET students) Academic year 2015/6: 60.000 (60% of VET students)</i>	<i>Specify: National, regional, local</i>	<i>e.g. Ministry of Education (lead), Employers' and workers representatives (consultation on planning of programme) Businesses and VET providers (implementing)</i>	<i>e.g. March 2014: Publication of detailed programme Gradual rollout between 2014-2017 Full roll-out planned for 2017</i>	<i>e.g. EUR 3000/student/year</i>

4LMI	Implementation of sponsorships for young job-seekers Mettre en place un système de parrainage de jeunes demandeurs d'emploi	Implementation of sponsorships in regions involved	Job seekers under 25 years old		Partners	Length of sponsorship: 6 months + 3 months for matching the pair. 100 sponsorships launched in 2014, and 500 in 2015.	2015 : 70.470 € 2016 : 226.520 €
5LMI	Collaborate and interact with graduates Collaborer et interagir avec les jeunes sortant de l'école	- Brighten up interactions means (develop communication supports and interaction) - Work out interaction channels at best	Job seekers under 25 years old		Le Forem	March 2014 : Needs assessment June 2014: Functional analysis of the adaptation of existing tools. June 2015: Communication / youth hooking.	2014 : 352.360 € 2015 : 251.680 €
6LMI	Communicate with youth Communiquer avec les jeunes	- Make our means of communication attractive to youth - Communication plan for YEI financed actions	Job seekers under 25 years old		Le Forem	Starting in July 2014: Adaptation of communication means and Youth Guarantee Communication Plan	2014 : 125.840 € 2015 : 125.840 €
7LMI	Identification of potentials and competences' development Identification des potentiels et développement des compétences	- Develop an online potential assessment tool for youth without qualifications - Develop new « basic skills » trainings - Increase the number of trainings for target audience - Reinforce attractiveness of technical jobs among target audience	Job seekers under 25 years old		Le Forem and its partners Centres de compétence (non-profit organization) and IFAPME among others	Assessments: June 2014: identification of tools to be tested during 2 nd semester 2014 in order to make 300 assessments and 160.000 hours / trainee during the 2 nd semester 2014. Implementation of assessments in 2015 in order to make 3.000 assessments	2014 : 3.490.575 € 2015 : 5.226.905 €

					and 250.000 hours / trainee. Spring 2014 : development of new 'basic skills' training modules May 2014 : new actions to promote attractiveness of technical jobs		
8LMI	Support youth international mobility Soutenir la mobilité des jeunes à l'étranger	Finance traineeships abroad for youth under 30 years of age	Job seekers under 30 years old		Le Forem	2014 : 40 scholarships 2015 : 40 scholarships	2014 : 120.810 € 2015 : 120.810 €
9LMI	Develop enterprising mind and promote self-employment Développer l'esprit d'entreprendre et promouvoir l'activité indépendante	- Support creation of new professional activity - Organize internships to discover self-employment	Young job seekers		Partners	2014 : 300 youth 2015 : 300 youth	2014 : 744.975 € 2015 : 744.975 €

Note: LMI is used for the numbering of Labour Market Integration measures.

3. Funding the Youth Guarantee

- Include an overview table summarising the level and source(s) of funding of the reforms and initiatives mentioned in 2.3 and 2.4;
- Lay out the overall cost and expected benefits of implementing the Youth Guarantee scheme. For those countries opting for a gradual implementation²⁵, please explain how the different stages will be funded and what would be the priorities for funding;
- Present, in the table or separate text, how the costs will be met by national funding, as well as through EU funds including the Youth Employment Initiative and the European Social Fund.

Table 3: Funding the Youth Guarantee

Name of reform/initiative	Years for which funding is planned	Sources & levels of funding					No. of beneficiaries planned (when applicable)			Cost per beneficiary (when applicable)
		EU/ESF/YEI	National Funds, including co-funding	Regional/Local Funds	Employer Funds	Other (please specify)	Male	Female	Total	
PLANNED REFORMS										
1LMI Decree on personalized support (and revision of unemployment legislation)	2014	564.780 €							15.000	38 €
	2015	504.380 €							20.000	25 €

²⁵ In line with recommendation 27 Council Recommendation.

Name of reform/initiative	Years for which funding is planned	Sources & levels of funding					No. of beneficiaries planned (when applicable)			Cost per beneficiary (when applicable)
		EU/ESF/YEI	National Funds, including co-funding	Regional/Local Funds	Employer Funds	Other (please specify)	Male	Female	Total	
2LMI Decree and order on the work place integration traineeship Create new traineeships among which the work place integration traineeship	2014	407.725 €					1.880	1.880	3.760	108 €
	2015	407.725 €					1.880	1.880	3.760	108 €
3LMI Decree draft on alternate training	2014	2.164.455 €					62	16	78	27.749 €
	2015	3.120.840 €					125	31	156	20.005 €
PLANNED INITIATIVES										
<i>Example: Wage subsidies for apprenticeships</i>	2014	<i>EUR 60 m</i>	<i>EUR 30 m</i>	-	-	-	15.000	15.000	30.000	<i>EUR 3000/student/year</i>
	2015	<i>EUR 120.000 m</i>	<i>EUR 60 m</i>	-	-	-	30.000	30.000	60.000	<i>EUR 3000/student/year</i>

Name of reform/initiative	Years for which funding is planned	Sources & levels of funding					No. of beneficiaries planned (when applicable)			Cost per beneficiary (when applicable)
		EU/ESF/YEI	National Funds, including co-funding	Regional/Local Funds	Employer Funds	Other (please specify)	Male	Female	Total	
1.EI Study and dialogue with youth services	2014	50.340 €								
2.EI Develop relations with education	2014	395.645 €							15.000	26 €
	2015	395.645 €							20.000	€
3.EI Engage against school drop-outs	2014	503.360 €								
	2015	503.360 €								
4.EI Partnerships actions with NEETs' support expert partners	2014	3.078.555 €								
	2015	3.078.555 €								
4LMI Implementation of sponsorships for young job-seekers	2014	70.470 €							100	705 €
	2015	226.520 €							500	453 €
5LMI Collaborate and interact with graduates	2014	352.360 €							15.000	23 €
	2015	251.680 €							20.000	13 €
6LMI Communicate with										

Name of reform/initiative	Years for which funding is planned	Sources & levels of funding					No. of beneficiaries planned (when applicable)			Cost per beneficiary (when applicable)
		EU/ESF/YEI	National Funds, including co-funding	Regional/Local Funds	Employer Funds	Other (please specify)	Male	Female	Total	
youth	2014	125.840 €							15.000	8 €
	2015	125.840 €							20.000	6 €
7LMI Identification of potentials and competences' development	2014	3.490.575 €					480	320	800	4.363 €
	2015	5.226.905 €					2.430	1.620	4.050	1.291 €
8LMI Support youth international mobility	2014	120.810 €					24	16	40	3.020 €
	2015	120.810 €					24	16	40	3.020 €
9LMI Develop enterprising mind and promote self-employment	2014	744.975 €					120	180	300	2.483 €
	2015	744.975 €					120	180	300	2.483 €

4. Assessment and continuous improvement of schemes

- Do the measures reach their goals? Or should they be amended in order to achieve better outcomes?

Recognising that reforms and funded initiatives will require different types of evaluations, two tables are set out in this section.

- Member States may also wish to integrate the indicators to be used in the context of the European Social Fund and the Youth Employment Initiative to ensure consistency of assessment and evaluation.

-

Table 4.1: Planned assessments for the (non-financial aspects of) structural reforms²⁶

Name of the reform ²⁷	Expected change	Means through which change will be measured	Source of information / planned evaluations
<i>e.g. Apprenticeship Act</i>	<i>e.g. to recognise vocational training as equivalent to general education at upper secondary level</i>	<i>e.g. legislation on access to tertiary education, survey of employers</i>	<i>Explain how the reform will be assessed</i>

²⁶ Please include all reforms listed in the tables above.

²⁷ In English and original name (in national language).

<p>1LMI Decree on personalized support (and revision of unemployment legislation) Décret relatif à l'accompagnement individualisé (et révision de la législation chômage)</p>	<p>Decree defining the support of job-seekers within the personalized coaching along with the cooperation with insertion operators. Individualized support of the target audience, definition of an action plan within a portfolio rationale.</p>	<p>Job-seekers are systematically supported between the 1st and the 4th month of their registration. Number of supported job-seekers according to target audience.</p>	<p>Dashboards and databases will be used for predictions and follow up.</p>
<p>2LMI Decree and order on the work place integration traineeship Décret et arrêté relatifs au stage de transition Create new traineeships Créer de nouvelles formes de stage</p>	<p>Allow trainees to gain necessary professional competences to enter labour market through a combined traineeship and learning program. Develop alternative internships in NGO, municipalities, and local authorities.</p>	<p>Achievement of objectives regarding work place integration traineeships. Volume increase of behavioural and technical traineeships.</p>	<p>Dashboards and databases will be used for predictions and follow up.</p>
<p>3LMI Decree draft on alternate training Projet de décret relatif à la formation alternée</p>	<p>Allow learners to gain job competences mainly through professional internships support (tutoring) where formal education environment has proved to be unsuccessful. Note: Implementation and therefore results achievements depend on Decree implementation and business response to the proposed measure.</p>	<p>The Decree foresee the creation of a technical Committee whose mission is to provide an annual qualitative and quantitative evaluation report measuring among other things the job-seekers insertion rate in the year following the alternate training course. Also foreseen are satisfaction surveys among participating beneficiaries and businesses. At last, the number of jobs competence certification will also be used as an evaluation tool for measuring the success of the reform.</p>	<p>Dashboards and databases will be used for predictions and follow up.</p>

Table 4.2: Planned assessments of the initiatives and of the financial aspects of reforms ²⁸

Name of the initiative / reform ²⁹	Target population (or equivalent)	Population (or equivalent) actually reached	Outcome for population	Sources of information
<i>e.g. Reduced social security contributions for employers taking on a young worker</i>	<i>Number of young people eligible to be covered (e.g. either total NEET population, or limited by budget for initiative)</i>	<i>Number of young people actually employed under this scheme</i>	<i>Longer-term outcome for young person (stayed in job, became unemployed, etc.)</i>	<i>Specify how the data will be collected (e.g. tax data on number of reduced social security contributions claimed, or randomised control groups for the longer-term outcomes)</i>

²⁸ Please include all initiatives listed in the tables above.

²⁹ In English and original name (in national language).

e.g. Careers advice in schools	Number of young people in school to receive careers advice	Number of young people who received careers advice	Number of young people in a job or continued education after having received careers advice at school	Data source for schools Data source for LM/education outcome
1.EI Study and dialogue with youth services Etudes et concertation avec les services de la jeunesse	N/A	N/A	N/A	N/A
2.EI Develop relations with education Développer le lien avec l'école	2014 : 15.000 2015 : 20.000	Difficult to measure	Difficult to measure	Number of youth reached by the initiative
3.EI Engage against school drop-outs Lutte contre le décrochage scolaire	Difficult to measure	Difficult to measure		
4.EI Partnerships actions with NEETs' support expert partners Actions de partenariats avec les partenaires ayant déployé une expertise pour la prise en charge du public des NEETS	Difficult to measure	Difficult to measure		
4LMI Implementation of sponsorships for young job-seekers Mettre en place un système de parrainage de jeunes demandeurs d'emploi	2014 : 100 2015 : 500			
5LMI Collaborate and interact with graduates Collaborer et interagir avec les jeunes sortant de l'école	2014 : 15.000 2015 : 20.000	Difficult to measure	Higher participation rate to proposed actions.	Monitoring of activities.
6LMI Communicate with youth	2014 : 15.000	Difficult to measure	Higher participation rate to proposed	Monitoring of activities.

	Communiquer avec les jeunes	2015 : 20.000		actions.	
7LMI	Identification of potentials and competences' development Identification des potentiels et développement des compétences	2014 : 300 youth for assessments and 500 youth for training 20152014 : 3.000 youth for assessments and 1.050 youth for training	2014 : 270 youth for assessments and 400 youth for training 2015 : 2.700 youth for assessments and 840 youth for training	<ul style="list-style-type: none"> - Assessments: Allow a target audience without specific training (and therefore without specific professional expectations) to obtain a diagnosis of potential professional development. - 'Basic skills' trainings: allow the target audience to access training leading to a qualification. - Job trials: orientation tool allowing the target audience to practice a limited number of jobs for a limited time of duration enabling the participant to acknowledge his/her abilities and wishes to continue or not to a training leading to qualification. 	<p>The assessment tool will allow identifying the beneficiaries' interests in a certain job or sector.</p> <p>Follow up of trainings and job trials will be done through databases.</p>
8LMI	Support youth international mobility Soutenir la mobilité des jeunes à l'étranger	Widely inform on mobility Propose scholarships for traineeship	40 scholarships	Discover job opportunities abroad	<p>Monitoring of activities.</p> <p>Number of scholarships granted.</p> <p>Number of youth informed on mobility.</p>
9LMI	Develop enterprising mind and promote self-employment Développer l'esprit d'entreprendre et promouvoir l'activité indépendante	2014 : 300 2015 : 300	Difficult to measure	<p>Promote forms of employment other than employees work.</p> <p>Create new jobs.</p> <p>Create a self-employment job.</p>	<p>Number of youth met.</p> <p>Number of actions carried out.</p>

Bruxelles-Capital contribution

To the Belgian Youth Guarantee Implementation
Plan (YGIP)

Outline for the national Youth Guarantee Implementation Plans (YGIP)

Il est proposé que le logo bruxellois «Garantie Jeunes » soit apposé sur la page de couverture.

Commentaire [Maud Char1]: Remarque : *Partnerships* : ...It appears that the Dutch-speaking community authorities are not mentioned as co-authors of the Brussels plan on the cover page...

1. CONTEXT/RATIONALE

a. Overview of the nature of youth employment and NEETs, giving specific evidence where possible

Against a background of Brussels with its high level of unemployment, young people in particular are faced with the phenomenon of economic and social exclusion. In fact, the rate of unemployment (BIT) among young people in Brussels in 2012 was 36.4%, which is a much higher level than the average for the European Union (20.9%) as well as for Belgium as a whole (19.8%). By alternating short periods of work and periods of unemployment, they are also exposed to the risk of poverty and a lack of job security. Indeed, situations of unemployment often reveal disadvantaged and vulnerable living conditions, as well as a lack of employment, which in many cases goes hand in hand with insufficient earnings, making it difficult for young people to house themselves properly or take care of themselves. In December 2012, 30.9% of recipients of social integration allowances in the Brussels Region were under the age of 25.

1. Structure of activity for young Brussels people

According to the Workforce Survey (EFT), in 2012 there were some 137,500 young people in Brussels aged between 15 and 24, i.e. 12.0% of the total population in Brussels. Almost three-quarters of them (72.4%, or approximately 99,000 young people) were not working. While most of these young people from Brussels are still in education (some 86,400 students), we can see that a little over 26,000 of them, 19.2%, can be considered as NEET (not in employment, education or training). As a result, the Brussels Region has a higher NEET percentage than in either Flanders (9.2%) or Wallonia (15.4%).

The employment rate for young people in the Brussels Region is 47.2% (excluding students). This is lower in comparison with the whole of the working-age population (54.0% among the 15-64 age bracket). The employment rate for young people (excluding students) is also lower than that in the two other Regions (77.7% for Flanders and 59.7% in Wallonia). When they are in work, young people tend to have a casual job more than the working population as a whole (29.0% compared with 11.9%). In the same way, part-time work is more widespread among young people (30.0% compared with 21.5%).

2. **Unemployment among young people in Brussels**

On average in 2012 in the Brussels Capital Region, there were 14,761 young jobseekers without work (51.9% men and 48.1% women). No fewer than 9,208 of these young people were poorly qualified (62.4%) and 5,663 had been out of work for over a year (38.4%). In 2012, the rate of administrative unemployment among young people was 30.9% in the Brussels Region, compared with 20.1% for the whole of the population of working age.

It should be stressed that while the Brussels Region had an annual average of 14,761 unemployed jobseekers (UJ) aged under 25 in 2012, Actiris recorded a much higher number of young people in terms of flow over the year. In fact, 33,411 youngsters were registered as unemployed jobseekers in 2012, i.e. at least in one of the 12 months of the year. These are therefore statistics in terms of flow over the year (and not stats for average stock). Putting this figure into perspective with the number of UJ on an annual average gives us an idea of the dynamics and movements experienced by young jobseekers in Brussels. While young people are genuinely affected by unemployment, they are also experiencing a high level of change in their status between unemployment, employment and not working.

Also, in 2012, a little over 11,000 young people came to register with Actiris who were involved in work experience placements after completing their studies. Approximately 80% were under 25 when they came to register for the first time after their studies (20% were aged between 25 and 29). Of these 11,000, 45.8% did not have higher secondary education qualifications (slightly more than 5,000), 30.4% has a higher secondary education diploma and 23.8% had a higher education qualification.

It can also be seen that poorly qualified jobseekers of foreign nationality (from outside the EU) and/or who have been out of work for over a year, more usually live in the inner boroughs of Brussels, which are the less wealthy areas.

3. **Main factors for unemployment among young people in Brussels**

We know that the level of education conditions the ability of young people to find work on the jobs market – and in particular how long it takes them to find employment. This is all the more true in Brussels, where there are very high requirements in terms of qualifications. Indeed, more than half of the jobs in Brussels are occupied by highly qualified workers, whereas in Flanders and Wallonia, it is only one-third. The structure of qualifications for young unemployed jobseekers (UJ) shows us that 62.4% of young people under the age of 25 are poorly qualified. This very high proportion may be explained in terms of the way the time they are in education is stretched out.

The table below shows that the level of unemployment among poorly qualified young people is of great concern, because it is almost 50%.

Table 1: Unemployment rate (BIT) based on age and level of education in the Brussels Region - 2012

2012	< 25	< 30	Total
Poor	49.1	40.3	29.3
Average	32.3	29.6	21.1
High	16.0	10.2	9.0
Total	36.4	25.2	17.5

Sources: FPS Economy (EFT), Calculations by the Brussels Employment Observatory

There are many factors that explain the unemployment of young people in the Brussels Region and they are not just limited to problems of qualification. Some factors are more specific to young people, such as failing at school, the dual nature of education, the lack of work experience and their greater susceptibility to variations in the fortunes of the economic situation. To illustrate the problem of dropping out of school, we can see that a large number of youngsters give up on education without obtaining a diploma, which propels them at an early age on to the employment market. In Brussels, the rate of dropping out of school is the highest in the country (18.9% compared with 14.7% in Wallonia and 9.6% in Flanders). We can also see that the huge increase in numbers and relegation to socially less well-considered courses particularly affects some students in Brussels who often find themselves doing subjects they have not chosen. This is all the more so the case in educational establishments that have a high proportion of immigrant youngsters.

In addition to this, other more general factors also apply to young people, such as a lack of language ability, social and spatial segregation, ethnic discrimination in employment, the high competitive pressure on the Brussels jobs market, the reconstitution of employment in Brussels and other individual factors that complicate the process of looking for a job. For example, we can point out that only 9% of young unemployed people in Brussels have a good knowledge of the other national language (28% have at least an average knowledge of the other language) while language requirements are much higher in Brussels than in the other two Regions. These requirements are to be found in numerous positions and sectors, including some jobs where qualification requirements are not high (e.g. hospitality industry, retail, etc.).

4. **Demographic outlook**

Finally, while the marked demographic growth in Brussels is placing considerable demand on housing, educational resources (crèches, schools, etc.) and infrastructure (especially transport, etc.), it is also having a very significant effect on the employment market. Indeed, the number of people in work in Brussels rises considerably each year, which further increases the pressure of competition within the jobs market. Young people, who by definition make their entry on to the employment market when they complete their studies, are exposed to a more complex process of finding work.

While the rejuvenation of the population represents a certain benefit for Brussels, it also amplifies the challenges – closely linked to the issue of young people – that are training and education, the fight against unemployment and providing access to “proper” jobs, i.e. quality employment.

b. Brief overview of existing key institutional actors in the area of youth employment and NEETs, their roles and responsibilities, target groups, services and measures offered. On the basis of this overview, this section should identify and analyse key structural challenges and specific gaps

From an institutional point of view, Brussels is complex and public action in the areas of transition from education, training and employment is situated on multiple levels:

- on a political level, with the Regional Government, the Boards of the Community Commissions in Brussels, as well as the authorities of the French and Flemish Communities responsible for education and aid to young people;
- in terms of social consultation, mainly with the Brussels Committee for Economic and Social Consultation ;
- on an operating level, with the public services for employment and vocational training (Actiris, Bruxelles Formation, VDAB-RDB), including ongoing training for employees and with the parties involved in education and social action (ranging from general information to specific aid) aimed at young people. It should also be remembered that the social security system is federal, as is part of the policy on social action.

As mentioned in the Government Accord for the Region 2009-2014, in the Declarations of the Boards of the Community Commissions, as well as in the latest contributions from Brussels to the National Reform Programme 2011-2013, the fight against youth unemployment and the effort to improve young people's skills is at the heart of the priorities of the Public Authorities in Brussels, in line with all Belgian authorities.

Hence, in terms of its own tasks, the Brussels Capital Region has taken measures in relation to dropping out from education that are not aimed at strengthening the existing procedures, but at implementing tasks that are currently not being carried out, or little so. These regional procedures are based on prevention and remediation. Support for greater efficiency in the delivery of information aimed at young people is now making it possible to increase the number of media used for disseminating information through various interactive tools. Other actions, just as essential and coming under a similar "multi-level" logic of partnership-based, are encouraged between the various parties involved in order to develop or strengthen offerings aimed at promoting the involvement of young people (registered or unregistered jobseekers) or implementing structural collaborations between programmes to encourage youngsters to stay at school, the PMS centres in Brussels, information services and youth aid, as well as the public services for employment and training.

The services provided by Actiris to jobseekers are structured as part of an individualised and personalised process in which the Construction of Professional Project (CPP) programme is the central part. This process is mandatory for all jobseekers aged under 50 who register with Actiris and is more intensive for young people in general, especially those with poor qualifications.

The Wallonia Brussels Federation considers the guidance of young people as too fragmented over structures and institutions. The principle of YEI jobs consists therefore in better coordination of interventions and focusing – for instance - on specific areas with strong concentrations of young school absenteeism and of field workers. . After segmentation of this space, the method below could be used to reduce side-effects of fragmented and potentially diverging actions.

Commentaire [Maud Char2]: Remarque : *Supportive measures for labour market integration (1): enhancing skills : no mention of referral systems for ESL*
no indication on the extent to which partners, in particular the partners linked to education, have been consulted.
more detail could be given on the effective coordination with the competent authorities for education (i.e. involving the French and Flemish communities), in particular in the fight against ESL.
no mention of initiatives currently underway on which the YGIP could build

1. Identify the specifics of this territory. Input information (link the information of different sources) and display it to operational partners : (schools, PMS centres, FWB school mediators, absenteeism services, open centers, youth workers, associations,...).
2. Promote a joint diagnosis and stronger coherence between interventions.
3. Create links between these partners and motivate, support and encourage them for the concerted organisation of best practices .
4. Encourage and follow up on cooperation protocols between these partners.
5. Promote joint development of projects that correspond with everyone's individual mission.
6. Contribute to better synergy between partners.
7. Implement a joint monitoring of the actions and contribute to the quality of the actions.

The issue of school absenteeism and school drop-out has increased over recent years, often as a symptom of other problems in the life of Brussels' youngsters. To tackle this problem, absenteeism prevention is essential, adding support and guidance for the high-risk group, education and training recovery and alternative education path development.

From September 2014 "Time-Out Brussel" welcomes in its new building high-risk young people with school problems of the Dutch speaking secondary education network. Time-Out Brussel is a pluralist structure where education and social partners meet in a coordinated approach of school absenteeism and school motivation. The actions target the young people and their school teams and they aim at dropout prevention and return to regular school career. When young people drop out of the school system, this is usually due to wrong subject choice. VGC wishes more and larger consultation between partners so that the young people gain access to adequate information and interact with the services they are in need of to learn about all possibilities, subject choices and support.

This cooperation will lead to the creation of a "Leerwinkel Brussel" (learning shop) in 2014, a neutral, independent and pluralist counseling service that will supply information about the Dutch educational offer in the Brussels Capital Region. On the one hand, it will provide information and sources about the educational possibilities in the Dutch-speaking fundamental and secondary schools in Brussels (-18 y.). On the other hand, the service will provide information, sources and guidance about adult education (+18 j.) with a professional and qualifying focus.

Young people leaving school without qualification should be able to obtain a qualification and/or diploma afterwards. Therefore, VGC and VDAB will continue to work on the development of (new) alternative education paths and flexible paths for vulnerable groups to eliminate hindering factors on their way to the labor market. Mutual cooperation, exchange and mobility between education and training systems are particularly important in this process. From 2014, VGC, VDAB and Actiris will organise agreements for an easy and adequate transfer of pupils having left the the education system without secondary diploma.

The Flemish Parliament currently discusses the decree about work and care paths announced in the coalition agreement 2009-2014. It aims to develop a tailor-made structural offer for people who are unable to participate in the labor market for medical, mental, psychiatric or social reasons. For the Brussels Capital Region this could be organized in an cooperation agreement concerning mixed job/care policy.

Stage one of the jobseeker process is registration, which includes the immediate clarification of the individual's application and then becomes immediately usable for selecting candidates and sending out job offers. Once the registration and clarification section has been completed, the guidance given to jobseekers varies according to their needs. For young jobseekers registering after their studies and who have a maximum of a higher secondary education diploma, a Youth information session is held within 7 days of their registering, for which the diagnosis interview is scheduled for 28 days after registration and clarification. The follow-up process for this audience is obligatory and intensive throughout the first year following registration.

For young jobseekers with a Belgian diploma (or equivalent) in higher studies who register after graduating, the diagnosis interview is scheduled for 28 days after registration and clarification. The follow-up process for this audience is obligatory and intensive throughout the first year following registration. The information session can be found at the actiris.be website and when the young person registers via Mon Actiris, a link invites him or her to find out more about the session.

Since October 2013, Actiris has had a 2nd-line service called 'Youth Guarantee'. This is aimed at supporting young people aged under 30 in finding a job. This service also handles the placement of young jobseekers in Brussels on transition work experience programmes created by the federal government. In addition to coaching and selecting job offers or work experience placements for applicants, the service also handles the guidance of young people during their actual work experience in a company. From January 2014, the service will develop further to include implementation of the European 'Youth Guarantee' programme.

In addition to support measures aimed at finding jobs, other measures relate more specifically to orientation and knowledge of the world of employment ("JEEP as in Young People, School, Jobs, etc. a whole programme", in French-speaking Belgium, and "JUMP to Work" in Dutch-speaking areas, Codes of Conduct in the workplace, aimed at enabling young jobseekers to learn about how to behave in the world of work; Group for Active Young Jobseekers).

In the area of training, both Bruxelles Formation and VDAB Brussel offer targeted courses that provide educational guidance programmes.

As part of a group of multi-sectorial and multi-level policies (education, youth information, staying at school, training, jobseeking aid, etc.), the **Brussels Youth Guarantee programme** is aimed at:

- helping in the fight against unemployment and the under-employment of young people aged 15 to under 25;
- helping to improve skills (in the broad sense) of young people for the purpose of getting them (back) into the employment market.

To do this, essential reforms are planned between now and 2020 aimed at removing the obstacles in the way of young people finding work successfully, beginning with those who are exposed most to the risk of exclusion from the jobs market.

In addition to its relationship with the aims of the European Union's Strategy 2020, the Brussels Youth Guarantee programme will be part of the aims pursued by the programming tools implemented by the Region (PRDD, New Deal), as well as by the cooperative agreements reached between the Region and COCOF (French Community Commission) and Flanders on mixed employment and training policies.

Finally, young people will be consulted throughout the implementation of the programme, mainly by the youth information services (interactive platform).

A steering committee, made up of all of the parties involved, will be put in place as will a technical coordination process to ensure the practical implementation of the programmes through a search for synergies and areas of consistency between the parties.

On top of the reforms we have planned between now and 2020 a series of prompt measures and early interventions will be implemented, for instance :

1. a common trunk (basic unit) leading to training in a study ;
2. the project Espace Jeunes at bf.carrefour. It aims to enhance the information and the guidance given to young people (targets 1500 young people).
At Carrefour a physical space will be created shared by training services and employment services to offer more personal advice to young people ;
3. on the job transition training : since January 2013 the Brussels Region has the advantage of 1.650 paid training positions created by the federal government. This training aims at unskilled young people younger than 30 years old that registered with Actiris after they left school. Young people who are able to justify that they have been actively looking for a job during the 6 weeks after registration with public employment services are eligible for this measure. The duration of this full-time training varies from 3 to 6 months.
4. Information in schools via Jeep and Jump. The programme exists and is operational (measure 1.2)
5. The Brulingua platform, language tests and -cheques for those registered with Actiris (measure 4.1)

Commentaire [Maud Char3]: Remarque *Early intervention and activation : not much foreseen on NEETs not much activities in the short-run. Essential reforms are planned till 2020 :*

c. Brief outline of how the Youth Guarantee programme will add value to current provision and specifically address the challenges and gaps identified.

In view of the specific nature of Brussels and the multitude of institutions and local operators involved, the approach adopted is multifactorial and transversal.

Multifactorial because it is based on a process with sections upstream associated with educational pathways for young people, ending up with gaining employment. This calls for partnerships to be built around the various sections of actions undertaken by the partners, each within its own area of expertise:

- information and orientation of young people and their parents, as well as business people,
- education and aid to young people with the French and Flemish Community Services, and the services of the Flemish Community Commission ;
- training/informal with the Community Commission Services,
- training with Brussels public operators: Bruxelles Formation, VDAB-RDB, SFPME, Syntra
- work experience, with the mandatory combined action of the social partners and Public Services of Actiris, Bruxelles Formation and VDAB. These latter organisations work with SFPME and Syntra in the area of teaching.
- employment with the Public Service for employment: Actiris.

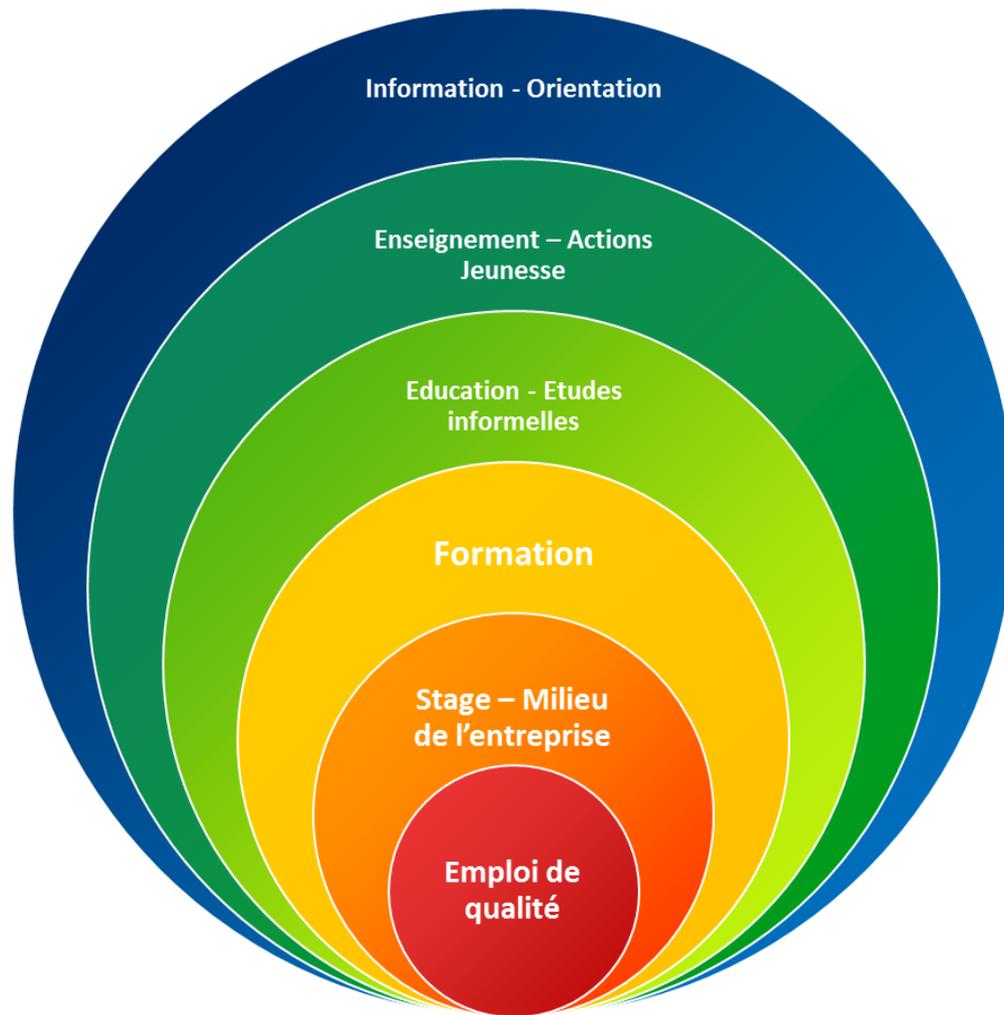
There will be specific attention for job-seekers younger than 25 years old that participate in CPP in systematic guidance by Actiris, through the measure “Tremplin Jeunes” (implemented by Bruxelles-Formation) that creates a specific methodology for individual guidance for young people, so they find work on the jobs market.

All of these public institutions work in partnership with private or public operators, accredited and/or approved to carry out part of the programme’s actions. De presented measures were developed in consultation with the non-trade sector for youth and labor market policies. Social partners have equally been consulted through the management contracts with the institutions involved and in the Brussels' economic consultation committee extended to the Communities.

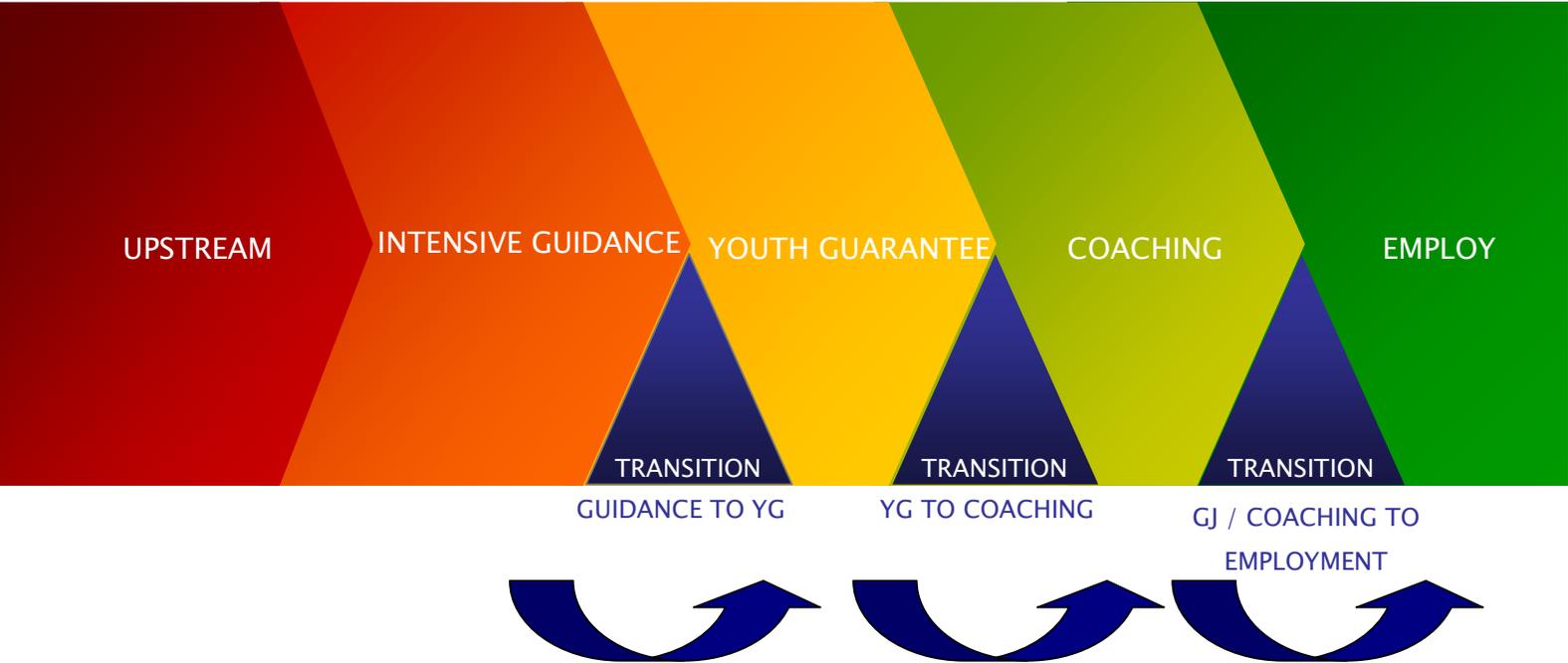
Transversal through consultation and coordination provided by the relevant operating Ministers and by the overall coordination process guided by the Minister-President for the Region.

But this partnership-based approach is neither fixed or limited. It will be required to evolve with each of the implementation stages of the Brussels Youth Guarantee programme.

Commentaire [Maud Char4]: Remarque : *Supportive measures for labour market integration (2): labour market-related measures: no indication on the extent to which partners have been consulted*



Processed followed by young people registered with Actiris



2. Implementing the Youth Guarantee Scheme at a national level

2.1 Formulation of the national Youth Guarantee

From 2014 and then in stages until the objective has been brought fully into operation, any young person aged between 15 and under 25 who drops out of his or her studies without graduating, will be informed within one month of the services he or she can call on ending up, within 4 months, either having a job, doing work experience, enrolling for training, going back to studying or, if necessary, receiving support in social integration, the stage prior to obtaining work.

Any young person aged between 15 and under 25 newly registered as a jobseeker with Actiris will be given guidance aimed at offering him or her, within 4 months, either a job, work experience or training course, or going back to his or her studies, or, if necessary, receiving support in social integration, which is the stage prior to obtaining work.

2.2 Partnership approaches

Table 2.2: Key organisations that will support and deliver the Youth Guarantee scheme

Name of key organisations	Type of organisation	Level of responsibility	Role in implementing the Youth Guarantee scheme	Ensuring the success of the partnerships
Government of the Brussels Capital Region	Public authority	Regional	Coordination of aims and implementation of the programme	In ongoing collaboration with the Board of the French Community Commission, Board of the Flemish Community Commission Associating the operating ministers of the Government of the French Community and the Government of the Flemish Community Handles the coordination and consistency of the tools for the EU's Strategy 2020, as well as with the New Deal and its various projects.
French Community Commission	Public authority	Brussels Community	Handles management of items that can be personalised for the French-speaking people of Brussels, such as work , ongoing training for employees, social action, social cohesion, etc.	The French Community Commission is made up of a legislative body (the Assembly) and an executive body (the Board)
Flemish Community Commission	Public authority	Brussels Community	Conducts policy in the area of Education, Training and Employment aimed at training, guiding and supporting young people based on the pathway to training, education and employment.	The Flemish Community Commission is made up of a legislative body (the Assembly) and an executive body (the Board) The Minister for vocational training is responsible for the coordination of this measure.
Actiris: Brussels Regional Employment Office	Public Service for joint employment management	Regional	Overall tasks: <ul style="list-style-type: none"> - implement Brussels policy on employment - ensure the proper functioning of the employment market in the BCR. Assignments within the context of the Youth Guarantee programme: <ul style="list-style-type: none"> - organise the transition of young jobseekers to employment - offer every young jobseeker registered with Actiris the range of YG services - ensure matching between employers and young jobseekers 	Operational coordination via Strategic Development Committees (SDC) and joint management committees.

Bruxelles Formation French-language occupational training institute in Brussels	Public Service for joint training management	Brussels Community	Overall tasks: <ul style="list-style-type: none"> - Manage the professional training of jobseekers, handicapped individuals and blue-collar workers - Coordinate the offering in partnership with or in a subcontractor arrangement with sector-based funds, OISPs, employee training and social promotion bodies - Organise professional training 	Operational coordination via Strategic Development Committees (SDC) and joint management committees.
VDAB Brussel	PES	Regional	Flemish Employment and Vocational Training Service: <ul style="list-style-type: none"> - Offers technical screening to jobseekers - Offers language and vocational training to jobseekers - Accompanies jobseekers during their apprenticeship schemes 	Operational coordination via Strategic Development Committees (SDC) and joint management committees.
Service Formation pour les PME (SFPME)	Public administrative department	Brussels Community	Management service designed to guide the activity of the non-profit organisation Espace Formation PME, the training centre for self-employed workers and SMEs in the Brussels Region. The SFPME approves apprenticeship contracts and work experience agreements and ensure they run smoothly.	Close partnership with EFPME and the fabric of SMEs in Brussels.
Syntra	Training centre	Local/Regional	Syntra offers training courses to future and existing entrepreneurs and courses during study time to young people aged between 15 and 25.	
Agentschap voor Onderwijs Diensten Vlaanderen		Regional	The Flemish Agency for Education Services, abbreviated to AgODi, is responsible for conducting the education policy of primary and secondary education, centres for part-time training, part-times arts education, centres for student supervision and inspection and teaching guidance.	
Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC)	Non-profit	Regional	Main socio-economic consultation body for the Region. It brings together the social partners: representative organisations for employers, employees and non-trading sector on the one hand and representative organisations for employees on the other.	Body that brings together the social partners in Brussels, responsible for issuing recommendations at the request of the Authorities or initiative on any question relative to the social and economic policies in Brussels.

Commission consultative Emploi, Formation, Enseignement (CCFEE)		Brussels Community	Consultative committee responsible for giving recommendations on initiatives or at the request of the authorities in the areas of employment, training and education	Committee that brings together the main players in Brussels on employment, training and education
Brussels Nederlandstalig Comité voor Tewerkstelling en Opleiding (BNCTO)		Brussels Community	Dutch speaking Committee for employment and training. This committee is comparable to a subregional employment committee in Flanders.	

2.3 Early intervention and activation

Table 2.3: Key reforms and initiatives to ensure early intervention and activation

Name of the reform/initiative	Key objective(s)	Target group, including number of people covered (if available)	Scale	Name and role of organisation in the lead and cooperating partners	Timetable for implementation	Implementation cost, if applicable
Planned reforms						
DIRECTION 2: Education / Youth Programmes						
R2.1. Decree (inter-sectorial) issued on 21st November 2013, organising joint policies on mandatory education and youth aid	<ul style="list-style-type: none"> - To prevent students from dropping out of school through strengthened cooperation between the parties involved in education and youth aid - To make young people feel more at ease both at school and out of school, to promote students remaining in education and hence encourage success for all. 	Young people aged 15 to 25 who have not achieved a secondary education certificate	Community	Ministry for Compulsory Education and Ministry for young people and youth aid	From September 2014, the process will operate in 10 education establishments selected based on the high level of student dropouts.	
R2.2. Draft amendment to the framework cooperation agreement relative to Training, alternating between the French Community, the Walloon Region and the French Community Commission.	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation of the status of young people on work-linked training courses - Introduction of a preparation module before embarking on a work-linked training course, to reduce early dropouts 	Young people aged 15 to 25 who have not achieved a qualification certificate equivalent to the completion of secondary education	Community	Ministry for Education and Brussels Ministry for vocational training (French-language board)	The preliminary draft of the decree will be voted on in the 1st half of 2014.	
R2.3. Decree regarding equipment for qualifying education + cooperative	This cooperative agreement enables students in compulsory education and social promotion	Includes: young people in qualifying secondary education	Community	Ministry for Compulsory Education and	The decree and cooperative agreement passed on the 1st reading. They will apply retroactively from 1st January	

agreement between the Wallonia-Brussels Federation, the Brussels Capital Region and COCOF for school equipment and access to Professional Reference Centres and Advanced Technologies Centres	students to have access to Professional Reference Centres and Advanced Technologies Centres.	and students in social promotion education		Social Promotion	2014.	
DIRECTION 3: Education / Informal Training						
R3.1 Modification of the legislation relative to availability on the employment market	To facilitate the making available of this type of programme with jobseekers	Jobseekers aged under 25 registered with Actiris	Federal Regional	National Employment Office Actiris	The legislation relative to availability on the employment market could be modified if the assessment of the experiment to be conducted is positive.	
DIRECTION 4: Training						
R4.1 Cooperation between secondary education and Actiris/VDAB	Motivated and conclusive transfer of students who leave education without a secondary diploma, yet still wanting to organise a qualifying process, whether or not combined with work.	Unqualified school-leavers	Community	Actiris, VGC/VDAB (for Dutch-language education)		
DIRECTION 7: Transversality						
R7.1. Creation of a process to coordinate policies aimed at young people on a subregional level	Encourage projects between sectors and ensure better monitoring of individual problematic cases	12-25 years of age. 800,000 people	Community	Ministry of Youth + Interministerial conference on Youth	December 2015	
R7.2. Draft decree for the Flemish Community cooperative agreement between the Flemish Community and	Produce structural programmes tailored for individuals who cannot participate on the employment market on account of medical, mental, psychological, psychiatric or	Young people <25 years of age	Regional	BHG/Actiris/VG/VGC Welzijn		

Brussels Capital Region	social problems.					
-------------------------	------------------	--	--	--	--	--

Planned initiatives						
DIRECTION 1: Information / Orientation						
I1.1. Brussels J Platform	<ul style="list-style-type: none"> - Improve information and online advice for young people. - Trial a shared interactive advice platform online in collaboration with the partners already in place; the aim being to offer online advice to young people looking for information 	10,000 young people	Regional	<ul style="list-style-type: none"> - Service Infor JEUNES - French-speaking and Dutch-speaking partners in Brussels 	<ul style="list-style-type: none"> - 2014: launch - 2015: consolidation - 2016: evaluation 	2014: 300,000 € 2015: 300,000 €
I1.2. JEEP ('Jeunes, Ecole, Emploi... tout un programme') and 'JUMP naar work' programmes	Make the orientation of your people easier by guiding them in constructing a project for education and work.	Programme aimed at students in secondary education, all levels and all sections combined.	Regional	<ul style="list-style-type: none"> - JEEP: Regional French-language programme organised in partnership with the 9 local Missions for employment of the BCR, the French Community and Actiris, coordinated by the local Mission in Forest - JUMP: Regional Dutch-language programme organised in partnership with local jobshops, VGC, VDAB, Actiris and the Brussels social partners, coordinated by Tracé Brussel vzw 	<ul style="list-style-type: none"> - 2014: <ul style="list-style-type: none"> <u>JEEP</u>: 90 groups per year and 1750 young people per year <u>JUMP</u>: 20 schools per year and 480 young people per year - 2015: Increase of 10% - 2016: Evaluation of the projects and increase of 10% if possible 	2014: 500,000 € 2015: 510,000 €
I1.3. Space dedicated to young people in the Brussels Training Hub –	Improve the information and orientation offered to young	1500 young people potentially targeted and professionals in	Regional	Bruxelles Formation/ Actiris/ Efpme, Phare,	<ul style="list-style-type: none"> - 2014: launch - 2015: consolidation 	2014: 75,400 € 2015: 75,400 €

Destination Trades runs by Actiris (located in the centre of Brussels), Cité des Métiers Jeunes	people. Creation of a space shared between the providers of training and employment to offer more personalised advice	various sectors		CPMS	- 2016: evaluation	
I1.4. Inform young people and make them aware of training and learning processes and the jobs market	Guide young people towards qualifying training and to the jobs market	Young people 15 to 25 years of age	Regional	VG/VGC VDAB, Actiris		2014: 140,000 € 2015: 140,000 €
DIRECTION 2: Education / Youth programmes						
I2.1. Prevention of school dropouts	Create: - 1 regional platform - 10 local consultation units	Place 250 young people who have dropped out into a training process or work experience placement leading to employment	Community	Ministry for Compulsory Education and Ministry for Young People and Youth Aid	- April 2014: the regional platform will be in place - September 2014: the 10 local units will have been established - June 2016: Evaluation and rollout, based on results	
I2.2. Fight against early dropouts on work-linked training courses	- Put in place a design team for the preparation programme - Develop the programme in the 6 Work-Linked Course Training Centres	Have 420 young people attend the preparatory work-linked training course programme	Community	Ministry for Education and Brussels Ministry for Vocational Training (French-language board)	- April 2014: design team in place - September 2014: programme ready to be implemented - June 2016: evaluation and rollout, based on results	
I2.3. Information and training on trades as part of the Advanced Technology Centres (CTA)	- Deploy the training offering in collaboration with schools as part of the CTA via trainers accredited to monitor training - Organisation of trade information or training sessions	Young people from age 15	Community	Bruxelles Formation/ CTA / Ministry for Compulsory Education and Social Promotion	- January 2014: constitution of a team - April 2014: first young people arrive - June 2016: evaluation and rollout, based on results	2014: 380,000 € 2015: 380,000 €
I2.4. Development of appropriate language courses for young people from part-time education and training	Support for students weak in languages to improve their chances of succeeding on the employment market	Young people aged 15 – 25	Regional	VGC via outsourcing		2014: 246,000 € 2015: 246,000 €

I2.5. Coaching of youngsters with learning problems from Brussels Dutch-language Education	Strengthen the supervision of students who don't like school and who threaten to drop out due to reintegration in compulsory education	Young people aged 15 – 25	Regional	VG/VGC via outsourcing		2014: 355,000 € 2015: 355,000 €
I2.6 Strengthening of School Dropout Processes (DAS) and School Encouragement Services (SAS)	Establish structural collaboration between the DAS and between DAS, SAS and other local youth action services aimed at conducting programmes coordinated at the most appropriate level.	15 to under 25	Regional	Coordination of BCR DAS, Education Services of the French Community	1st quarter 2014: finalisation of a joint action plan second half 2014: implementation 2016: adjustments after evaluation	
DIRECTION 3: Education / Informal training						
I3.1. Civic Year / Civic Service	Enable young people to experience: - Civic commitment in the form of services to the community and meeting activities (voluntary activities) - A time of training and awareness (preparation for civic actions & reflection) - A period of personal maturing (determining a future project)	16-25 years of age	Community	COCOF administration Actiris and Youth Aid Department of the French Community	2014: Experiment for 50 young people in Brussels by the Civic Service (18-25 years of age) Integration of the existing process at the level of Youth Aid services (16 and 25 years of age)	2014: 420,000 € and 17,500 € and 300.000 € 2015 : enlargement of the measure in case of positive evaluation;
I3.2 Preliminary programmes for vulnerable groups (Find-Bind-Mind)	Location-focused programmes, in which vulnerable young people are put into a process designed to bring them to training/work	Young people <25 years of age	Regional	VDAB via outsourcing		2014: 150,000 € 2015: 150,000 €
I3.3 Development of work and care	Structural programmes tailored for individuals who cannot	Young people <25	Regional	BHG/Actiris/VG/VGC		2014: 300,000 €

				Actiris		2015: 100,000 €
- Bilingual courses (Dutch-French)	Promote multilingualism. Dutch and French (minimum bilingual) is required for many vacancies in Brussels	Young people <25 years of age	Regional	VDAB in conjunction with BruFor Actiris: Guidance		2 FTEs Dutch teachers: 2 x 80,000 € = 160,000 € per year 2014: 160,000 € 2015: 160,000 €
14.2. CE2D top-up	Make it systematic to direct CE2D towards joint uptake between BF TREMLIN Jeunes and ACTIRIS to better guide, direct and map out their training/process of staying in work and top up their skills	- 1000 jobseekers in the process of orientation - 250 jobseekers top-up	Community	Bruxelles Formation and its partners	- 2014: launch - 2016: evaluation Bruxelles Formation and its partners	2014: 1.000.000 € 2015: 1.000.000 €
14.3. Objective 3000	Increase the range of vocational training courses aimed at young people	3,000 jobseekers in vocational training	Community	Bruxelles Formation / OISP Partners	- 2014 : launch - 2016 : evaluation Bruxelles Formation and its partners	2014: 1,000,000 € 2015: 1,000,000 €
14.4. Common syllabus leading to training courses for cutting-edge industrial trades	The aim of putting a common syllabus in place is to enable a new category of jobseekers (young) with a CTSS or CESS qualification to enrol, via a basic unit and work experience acculturation, for a qualifying training course in a manufacturing area.	420 jobseekers on a common syllabus training course	Community	Bruxelles Formation / Sector funds	- 2014: launch - 2016: evaluation Bruxelles Formation and its partners	2014: 203,400 € 2015: 203,400 €
14.5. Support for returning to education	Increase the level of diplomas/certification of young people in partnership with social promotion education (e.g. reorientation, resuming education, CESS, etc.)	100	Community	Bruxelles Formation / Social Promotion / Education	- 2014: launch - 2016: evaluation Bruxelles Formation and its partners	2014: 200,000 € 2015: 200,000 €

14.6. OISP Partnership	Develop the range of training courses/certification of young people removed from the employment market in partnership with the OISP partners	250	Community	Bruxelles Formation / OISP	<ul style="list-style-type: none"> - 2014: launch after definition of priorities with Actiris - 2016: evaluation Bruxelles Formation and its partners 	2014: 500,000 € 2015: 500,000 € + Actiris 2014: 400.000 € 2015 : 400.000 €
14.7. Partnership between Sector Funds and CDR	Develop our partnerships with Sector Funds in the context of their programmes to assist young people belonging to at-risk groups.	250 jobseekers	Community	Bruxelles Formation / Sector Funds / CDR of the BCR	<ul style="list-style-type: none"> - 2014: launch - 2016: evaluation Bruxelles Formation and its partners 	2014: 500,000 € 2015: 500,000 €
14.8. Partnership between SFPME / EFP	<ul style="list-style-type: none"> - Trade trials (retail, care to individuals, catering trades, etc.) - general remediation - participation of Cité des Métiers - Apprenticeship - supervision + orientation + monitoring of young people looking for training and during courses 	1000 jobseekers	Community	Bruxelles Formation / SFPME / EFP	<ul style="list-style-type: none"> - 2014: launch - 2016: evaluation Bruxelles Formation and its partners 	2014: 300,000 € 2015: 300,000 €
DIRECTION 6: Employment						
16.1. Timeslots reserved for supervising and guiding young people on Actiris branches and appropriate methods of guidance geared to the profiles of young people	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriate methods of guidance geared to the profiles of young people to prepare them proactively for the range of YG services - Make operational the LaboJeunes guide 'Guiding young people towards employment' 	All young jobseekers registering with Actiris	Regional	Actiris	<ul style="list-style-type: none"> - 2014-2015: Main target group = young jobseekers up to the age of 29 with the maximum CESS registered after studies (<u>target group enhanced by the Youth Guarantee = under 25</u>) - 2016: Expansion of the target group depending on the resources available 	Current Actiris resources redirected internally to implement the YG
16.2. CV, application letter and codes of	Ensure that every young jobseeker has a CV, and	All young jobseekers registering with	Regional	Actiris and its partners	<ul style="list-style-type: none"> - 2014-2015: Main target group = young 	Current Actiris resources redirected internally to

conduct in the workplace	application letter and the right approach. These are essential elements for finding a job, work experience, etc.	Actiris			<p>jobseekers up to the age of 29 with the maximum CESS registered after studies (<u>target group enhanced by the Youth Guarantee = under 25</u>)</p> <p>- 2016: Expansion of the target group depending on the resources available</p>	implement the YG
DIRECTION 7: Transversality						
17.1. Fight against dropping out of education through Certification By Unit (CPU)	Organisation of immediate remedies and coaching of young people	Young people in tertiary education in 4 options	Community	Ministry for Compulsory Education and Social Promotion	January 2014: allocation of periods-teachers in the establishments concerned	

2.4 Supportive measures for labour market integration

Table 2.4: Key reforms and initiatives to enable labour market integration

Name of the reform/initiative	Key objective(s)	Target group, including no of people covered (if available)	Scale	Name and role of organisation in the lead and cooperating partners	Timetable for implementation	Implementation cost, if applicable
Planned reforms						
DIRECTION : Information / Orientation						
R1.1 Information and advice platform	Interactive online information and advice platform on any topic of interest to young people	10,000 young people	Regional	Service Info-Jeunes in partnership with the public services for education, training and employment	- 2014: launch - 2016: evaluation Bruxelles Formation and its partners	
DIRECTION 5: Work experience placements						
R5.1. Legislative framework to be determined (laws – organisation)	Define the legal framework for the creation of 300 new work experience placements	18-25 years of age (target audience enhanced by the Youth Guarantee = under 25)	Regional	Ministry for Employment		
DIRECTION 6: Employment						
R6.1. Legislative framework to be determined or modified	Define the legal framework for the creation of 100 jobs intended for a young, insecure audience		Regional	Ministry for Employment		

Planned initiatives						
DIRECTION 2: Education / Youth programmes						
I2.7. Gear part-time vocational training programmes more accurately to the needs of the employment market in Brussels	Provide appropriate programmes in conjunction with general training	Part-Time Vocational; Training (DBO)	Regional	VG/VGC in conjunction with VDAB		50,000 € per course – 2 courses per year = 2014: 100,000 € 2015: 100,000 € Consultants to support students in their search for suitable work experience placements. 2014: 130,000 € 2015: 130,000 €
I2.8. Range of second-chance education programmes and education qualifying programmes in conjunction with Dutch-Language Adult Education and Colleges	Expand the range of second-chance education and supervision of individuals on courses to keep young people on track		Regional	VG/VGC and VDAB		2014: 75,000 € 2015: 75,000 €
DIRECTION 4: Training						
I4.10. Validation of formal and informal qualifications gained	Reinforcement of the systems for validating qualifications gained from where they come in order to facilitate a return to training and/or validation of their qualification	Young people at the end of their education	Regional	Skills validation consortium	2014: Launch 2016: Evaluation	2014 : 500.000 € 2015 : 500.000 €
I4.11. Develop entrepreneurship in young people	Expansion of business courses focused on professions where there are shortages	Young people < 25 years of age	Regional	Syntra		2014: 195,000 € 2015: 125,000 €

I4.12. Business courses focused on professions where there are shortages on the Brussels employment market			Regional	VDAB and via outsourcing		Regular funding
--	--	--	----------	--------------------------	--	-----------------

DIRECTION 5: Work experience placements

I5.1. Work experience placements	Offer poorly qualified young jobseekers an initial experience is a paid job in a company, non-profit organisation or in the public sector	<ul style="list-style-type: none"> - Professional transition placement (STE): 1650 places annually for young jobseekers with maximum of CESI and up to the age of 29 - Placements abroad: 50 places annually - Placements with companies: creation of 300 places annually 	<ul style="list-style-type: none"> - STE: Federal and Regional - Placements abroad: Regional (after adoption of the legislative framework) - Other placements: Regional (after adoption of the legislative framework) 	<ul style="list-style-type: none"> - Federal Ministry for Employment and Regional Ministry for Employment, Actiris, Bruxelles Formation and VDAB 	Creation of 300 additional work experience places in 2014 - 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Placements abroad: 6,000 € per jobseeker per year - Other placements: 4,200 € per jobseeker per year
----------------------------------	---	--	--	---	--	---

15.2. Training in companies	Development of offers of work experience placements and training in companies to facilitate the transition to young people to work		Regional	Bruxelles Formation		2014: 547,000€ 2015: 547,000€
15.3. Increase the number of Individual Vocational Training (IVT) /induction courses for young people	100 additional IVT courses	Young people <25 years of age	Regional	VDAB: provider Actiris: Guidance		1 FTE IVT consultant: 65,000 € per year 2014: 65,000 € 2015: 65,000 €
DIRECTION 6: Employment						
16.3. Reinforcement of the Service Youth Guarantee	This service is responsible for: - offering young people a job, work experience placement, training course, apprenticeship - providing a coaching function and advice for young people and employers who may need it	6000 young jobseekers ready for a job, work experience placement, training course, apprenticeship	Regional	Actiris	Recruitment of an additional 10 FTEs in 2014-2015	2014: 540,000 € 2015: 550,800 € 2016: 561,816 €
16.4. Employment	Implementation of a process to accommodate a vulnerable young target group			Actiris	Execution of an employment aid programme after adoption of the legislative framework	Pilot Project in 2014 – Evaluation and prospective reinforcement. Initial Budget 2014 : 300.000 €

16.5. Transition to employment	Every young person who has benefited from a subsidised job, work experience placement, training course, apprenticeship as part of the Youth Guarantee will be given guidance in the first months of their search for work in order to stabilise their employment (coaching for the first six months)	6000 who benefit from the YG	Regional	Actiris	Creation of a transversal unit	2014: 486,000 € 2015: 495,720 € 2016: 505,634 €
16.6 Intensive guidance to employment of young people who have gone through the programmes to enhance their skills	Increase the outflow towards employment	Young people <25 years of age	Regional	VGC, VDAB		260,000 € per year 2014: 260,000 € 2015: 260,000 €
16.7. Intensive guidance to employment of young people in education	Increase the outflow and inflow towards employment	Young people <25 years of age	Regional	Syntra, VG/VGC		2014: 110,000 € 2015: 110,000 €
16.8. Coaching for potential young enterprising starters	Guidance of young people towards entrepreneurship	Young people <25 years of age	Regional	VG/VGC via outsourcing		2014: 50,000 € 2015: 50,000 €

3. Funding the Youth Guarantee

Table 3: Funding the Youth Guarantee

The amounts in the table underneath are not definitive and affect only planned measures (available / accessible funds). These are budget estimates to be elucidated during practical implementation. We adhered to the request to mention the years for which financing was effectively planned. These amounts were mentioned in the light of the possible activation of co-financing through the funds and YEI, that will have a leveraged impact on the presented measures. These funding sources will depend on the way the envelopes of the future structural funds will be distributed, on the future partnership agreement, on the planned operational programmes and on the objectives of the PNR 2014-2016, as well as on budgetary decisions during the next regional period of office.

Globally, the allocated or supposed budget for the implementation of the measures in the regional action plan are guaranteed as proper funding or prefinancing (pending validation of the distributive code for the Belgian OP ESF 2013/2020) by all – French- and Dutchspeaking - institutional actors

The efforts of the institutional partners guarantee the necessary funds for the implementation of the 55 measures in the Brussels' action plan are based on :

- 1) Funding of measures by the (non-increased) operational budget of the departments involved
- 2) Funding of measures by new funds in the budget provided by institutional actors
- 3) Funding of measures through institutional cofinancing + ESF funds
- 4) Funding of measures through institutional cofinancing + ESF funds + YEI

The latter funding processes however both aren't guaranteed for 100 % as the Belgian OP 2013-2020 has not been finalised yet (or at least not the distributive code). Nevertheless, the outcome of the ongoing negotiations will not radically change the global figures that the different OP will dispose of. This contains the effective impact on the measures funded by European funds.

At present, major risk weighs on the Region and the Communities because they prefinance the YEI measures (employment/apprenticeships/professional training) for 100 %.

Commentaire [Maud Char5]: Remarque : *Funding the Youth Guarantee: budget presented is still tentative and needs to be confirmed*

Name of reform/initiative	Years for which funding is planned	Sources & levels of funding	No. of beneficiaries planned (when applicable)	Cost per beneficiary (when applicable)
---------------------------	------------------------------------	-----------------------------	--	--

		EU/ESF/YEI	National Funds, including co-funding	Regional/Local Funds including co-funding	Employer Funds	Other (please specify)	Male	Female	Total	
PLANNED INITIATIVES										
DIRECTION 1: Information / Orientation										
I1.1. Bruxelles J 2014 : 300.000 € 2015 : 300.000 € + leverage effect ESF	2014 2015	X		X						
I1.2. Programmes JEEP (Jeunes, Ecole, Emploi...tout un programme) and JUMP naar werk 2014 : 500.000 € 2015 : 510.000 € + leverage effect ESF	2014 2015	X		X					2,230 2,455	
I1.3. Space dedicated to young people in the Brussels Training Hub – Destination Trades runs by Actiris (located in the centre of Brussels), Cité des Métiers Jeunes 2014 : 75.400 € 2015 : 75.400 €	2014 2015			X X					1,500 1,650	

I1.4. Inform young people and make them aware of training and learning programmes and the employment market 2014 : 140.000 € 2015 : 140.000 € +leverage effects ESF/YEI		X		X						2014: 140,000 € 2015: 140,000 €
DIRECTION 2: Education / Youth Programmes										
I2.1. Prevention of dropping out of education 2014 : 510.000 € 2015 : 765.000 € + leverage effects ESF	2014 2015	X		X			70 105	30 45	100 150	
I2.2. Fight against early dropouts from work-linked training courses 2014 : 675.000 € 2015 : 675.000 € + leverage effects ESF	2014 2015	X		X			90 120	90 120	180 240	
I2.3. Information and training on trades as part of the Advanced Technology Centres (CTA) 2014 : 380.000 € 2015 : 380.000 € + leverage effects ESF	2014 2015	X		X			40 40	35 35	75 75	
I2.4. Development of appropriate language programmes for young	2014	X		X						2014: 246,000 €

people in part-time education and training 2014 : 246.000 € 2015 : 246.000 €	2015										2015: 246,000 €
I2.5. Coaching youngsters with learning problems in Brussels Dutch-language Education 2014 : 355.000 € 2015 : 355.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X							2014: 355,000 € 2015: 355,000 €
I2.6 Strengthening of School Dropout Processes (DAS) and School Encouragement Services (SAS) 2014 : 65.000 € 2015 : 65.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X							2014 :65.000 € 2015 : 65.000 €
I2.7. Part-time Gear Vocational Training programmes more to the needs of the Brussels employment market 2014 : 100.000 € 2015 : 100.000 € +leverage effects ESF/YEI 2014 : 130.000 € 2015 : 130.000 € +leverage effects ESF	2014 2015	X		X							50,000 € per course – 2 courses per year = 2014: 100,000 € 2015: 100,000 € 2 FTE consultants to support students in their search for suitable work experience places: 2 x 65,000 € = 130,000 € per year 2014: 130,000 € 2015: 130,000 €

I2.8. Range of second-chance training programmes and qualifying programmes in conjunction with Dutch-Language Adult Education and Colleges 2014 : 75.000 € 2015 : 75.000 € + leverage effects ESF	2014 2015	X		X							2014: 75,000 € 2015: 75,000 €
DIRECTION 3: Education / Informal training											
I3.1. Civic Year / Civic Service 2014 : 735.000 € 2015 : 1.100.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X							2014 : 420.000 € (+ 17.500 €) +300.000 € 2015 : 800.000 € + 300.000 €
I3.2 Preliminary programmes for vulnerable groups (Find-Bind-Mind) 2014: 150.000 € 2015: 150.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X							2014: 150,000 € 2015: 150,000 €
I3.3 Development of work and care programmes (W ²) 2014 : 300.000 € 2015 : 300.000 € +leverage effects ESF	2014 2015	X		X							2014 : 300.000 € 2015 : 300.000 €

DIRECTION 4: Training														
I4.1. Language Plan for Brussels – Youth section: - Language tests, language vouchers, Brulingua Platform - Language immersion courses - Taalcoaching Nederlands voor anderstalige jongeren (flankerend aan andere opleidingen) - Meer opleiding Nederlands (vakgericht) - Tweektalige opleidingen (Nederlands-Frans) 2014-2015 : see last column	2014	X		X							Immersion	VDAB	VDAB	VDAB
	2015										150,000.00	160,000	100,000	160,000
											150,000.00	160,000	100,000	160,000
											Total amount = 570.000 € *2 2014 : 570.000 € 2015 : 570.000 € + leverage effects ESF/YEI			
I4.2. Top-up CE2D 2014 : 1.000.000 € 2015 : 1.000.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014	X		X					250					
	2015								250					
I4.3. Objectif 3000 2014 : 1.000.000 € 2015 : 1.000.000 €	2014	X		X					3040					
	2015								3040					

+leverage effects ESF/YEI										
I4.4. Common syllabus leading to training courses for cutting-edge industrial trades 2014 : 203.400€ 2015 : 203.400€ +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X					420 420	
I4.5. Resuming training to obtain a diploma 2014 : 200.000 € 2015 : 200.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X					100 100	

I4.6. OISP Partnership 2014 : 500.000€ +400.000 € 2015 : 500.000€ + 400.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X					250 250	
I4.7 Partnership between Sector Funds and CDR 2014 : 500.000€ 2015 : 500.000€ + leverage effects ESF	2014 2015	X	X	X					250 250	
I4.8. Partnership between SFPME / EFP 2014 : 300.000 € 2015 : 300.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X					1000 1000	
DIRECTION 5: Work experience placements in companies										
I5.1. Placements 2014 :1.650.000 € 2015 : 1.690.200 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X	X X	X					2,000 2,000	
I5.2. Training in companies 2014: 547.000 € 2015 : 547.000 € + leverage effects ESF	2014 2015	X		X						2014: 547.000 € 2015 : 547.000 €

I6.3. Increase the number of Individual Vocational Training courses/induction courses for young people 2014 : 65.000 € 2015 : 65.000 € +leverage effects FSE/YEI	2014 2015	X		X						1 FTE IVT consultant: 65,000 € per year 2014: 65,000 € 2015: 65,000 €
DIRECTION 6: Employment										
I6.1. Timeslots reserved for supervising and guiding young people on Actiris branches and appropriate methods of guidance geared to the profiles of young people	2014 2015			X					+/- 8,500 +/- 8,500	
I6.2. CV, application letter and codes of conduct in the workplace 2014 : UNKNOWN 2015 : UNKNOWN + leverage effects ESF	2014 2015	X		X					+/- 5000 +/- 5000	
I6.3. Strengthening of the Service Youth Guarantee 2014 : 540.000 € 2015 : 550.000 € 2016 : 561.000 € +leverage effects ESF	2014 2015 2016	X		X					2.000 2.500 5.000	
I6.4 Employment 2014 : 300.000 € 2015 : A PRECISER	2014 2015	X		X						

+leverage effects ESF/YEI										
I6.5. Transition to employment 2014 : 486.000 € 2015 : 495.720 € 2016 : 505.634 € +leverage effects ESF	2014 2015 2016	X		X						
I6.6. Intensive guidance towards work for young people who have been through skills-enhancing programmes 2014 : 260.000 € 2015 : 260.000 € +leverage effects ESF	2014 2015	X		X						4 FTE consultants: 4 x 65,000 € = 260,000 € per year 2014: 260,000 € 2015: 260,000 €
I6.7. Intensive guidance towards work for young people in education 2014 : 110.000 € 2015 : 110.000 € +leverage effects ESF/YEI	2014 2015	X		X						2014: 110,000 € 2015: 110,000 €
I6.8. Coaching for young potential business starters 2014 : 50.000 € 2015 : 50.000 € + leverage effects ESF	2014 2015									2014: 50,000 € 2015: 50,000 €
DIRECTION 7: Transversality										

17.1. Fight against dropping out of education through Certification By Unit (CPU)											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4. Assessment and continuous improvement of schemes

Table 4.1: Planned assessments for the (non-financial aspects of) structural reforms

Name of the reform	Expected change	Means through which change will be measured	Source of information / planned evaluations
DIRECTION 2: Education / Your Programmes			
2.1 Decree of 21st November 2013 organisation of joint policies to prevent students from dropping out of education	The expected change consists of an improvement in wellbeing at school through the intervention of various parties concerned by local units and from there, achieving a reduction in the dropout rate in initial training courses.	The methods of evaluation exist already today through the SCOS (inspection service for compulsory schooling), which measures the level of absenteeism each year.	The reforms will be evaluated through methods provided for in the decree: the steering committee and education consultation committee – your aid. As part of the Youth Guarantee, these bodies will be requested to check the relevance of the resources released in relation to the overall aims in order to be able to determine the priority actions to be deployed beyond 2015
2.2. Draft amendment to the framework cooperation agreement relative to Work-Linked Training, between the French Community, the Walloon Region and the French Community Commission.	The draft needs to end up with an enhancement of work-linked training across the whole of French-speaking Belgium, resulting in an increase in certifications at the end of the process and an increase in the number of jobs offered by employers.	The coordination and management for the European programmes (CCG) of the French Community measures the annual employment rate of students and the level of certification at the end of courses.	A body will be established to monitor the reforms: the French-Language Office of Work-Linked Training. Its aim will be to explain to the governments involved about the way the system is evolving and suggest gradual methods of improvement.
2.3. Decree regarding the equipment of qualifying education + the cooperation agreement between the FWB, the Brussels Capital Region and COCOF for the equipment of schools and access to Professional Reference Centres and Advanced Technology Centres	The expected change consists of greater access to cutting-edge infrastructures for the training of students and jobseekers and, from there, improved certification and employability levels of young people returning to education.	The cooperation agreement is guided by a monitoring committee that each year audits the volumes in the various centres (CTA and CDC) and checks that each category of beneficiary is able to access the equipment required.	The reforms will be evaluated based on the overall targets set in the cooperation agreement, which aims to increase the number of training hours provided in the centres for uncertified groups and/or groups converting to programmes leading to trades where there are shortages.

2.4. Decree covering various measures on matters of social promotion education, defining its steering bodies and incorporating e-learning into its education offering.	The expected change aims to achieve greater success in groups returning to training in the context of education for adults. The role of training counsellors will be particularly important for monitoring the more vulnerable groups publics requiring close attention.	The coordination and management for the European programmes (CCG) of the French Community measures the annual employment rate of students and the level of certification at the end of courses.	The decree sets a framework for new steering bodies.
2.5. Decree organising certification by units of learning acquired (CPU) in qualifying secondary education and modifying various provisions relative to secondary education.	The expected change consists of an increase in the number of students receiving diplomas and a fall in dropout rates: repeating a year is replaced by continuous school support and ongoing remediation.	A range of indicators is put in place by collaboration between the various administrative bodies (success rate, dropout rate, certification rate, etc.). Each establishment is given a specific dashboard.	The decree provides for an evaluation by the Steering Committee, which bases itself in particular on indicators and quality reports from the Inspectorate.
DIRECTION 7: Transversality			
7.1. Common counting tool for training and employment	<ul style="list-style-type: none"> - Individual monitoring of YG beneficiaries - Monitoring of programme measures (training, work experience placements, jobs) 		
7.2. Coordination programme between sectors	Better coordination between policies within the same territory	Number of inter-sectorial projects emerging from consultation	Youth Service (French Community)
7.3. Overall monitoring programme for the Brussels plan	The overall monitoring programme will be coordinated with monitoring tools implemented as part of the New Deal aimed at providing regular monitoring and guiding the implementation of the Youth Guarantee	The indicators and monitoring / evaluation methods will be developed in line with the objectives of the strategy 2020 of FSE operating programmes in particular.	The overall monitoring programme will be put in place at the level of the Minister-President of the Brussels Capital Region. It will be fed by all of the Youth Guarantee programme operators.
7.4 Introduction of « youth tests » preceding employment and training measures.	Previous assessment of the impacts of these new measures on the implementation of the YG.		

Table 4.2: Planned assessments of the initiatives and of the financial aspects of reforms

Name of the initiative / reform	Target population (or equivalent)	(or	Population (or equivalent) actually reached	Outcome for population	Sources of information
<ul style="list-style-type: none"> - Each operator will be asked to put a regular theme-based evaluation system in place for its reforms and initiatives, based on objectives defined in advance. - In addition, an overall monitoring programme for the Brussels “Youth Guarantee” plan is in place and guided by the Minister-President of the BCR. This programme will establish the necessary coherence with the theme-based evaluation systems of the operators who will feed it with their data and analyses. The monitoring tools developed in particular as part of the New Deal will be used for this purpose. - The financial aspects of the reforms will be reported by the different institutions based on the available indicators and operational objectives. - 					

Commentaire [Maud Char6]: Remarque : *Assessment and continuous improvement of YG Reforms and Initiatives: targets/indicators/etc. not mentioned directly in the Plan*

German-speaking Community contribution

To the Belgian Youth Guarantee Implementation
Plan (YGIP)

Youth Guarantee Implementation Plan of the German speaking Community

1. Context/Rationale

In the German-speaking Community the unemployment rate of young people aged 15 to 24 was 13.6 % in 2012. Fortunately it has only slightly increased since the economic crises (rate in 2007: 13 %). 20% of the unemployed overall are young people, i.e. about 530 persons (2012 average). Young men and women are more or less equally concerned. The unemployment rate of young people in the German speaking Community is however lower than the rate in the other regions of Belgium. Yet, compared to the general unemployment rate of 8.1 % (2012) youth unemployment is still significantly high. (Note: these are the administrative data as reliable LFS data are not available for the GSC). The number of young jobseekers varies significantly depending on the season: it considerably increases in July and August due to the registration of many school leavers and should normally decrease rather quickly again as of September.

In Belgium education is compulsory until the age of 18. Hence the employment rate of people younger than 25 is relatively low compared to other European countries. The employment rate among young people in the GSC was 34.1 % in 2011 whilst the average rate in Belgium was 28.3% (administrative data). This situation can be explained by two particularities of the German speaking Community: First of all, the rate of young people in the dual vocational training system is comparatively higher in the German-speaking Community (these people are indeed statistically considered as employed). Second, the labour market situation in the German-speaking Community is in general quite favourable (which is partly due to its geographic situation as a border region). However, the share of employed young people decreases every year given that/due to the fact that more and more young people stay longer in the formal education system.

The dual vocational education and training system for apprentices (organised by the IAWM and ZAWMs) plays an important role in the successful transition from school to work. Every year, approximately 300 young people sign up for an apprenticeship contract ("*Lehrvertrag*") with a company and the IAWM. These contracts offer them high chances of successful integration into the labour market. More than 90 % of the young people who finish their apprenticeship successfully find a job almost immediately after graduation. Yet, problems also exist within the dual vocational training system: more and more young people lack basic skills when starting their apprenticeship, many of them quit their apprenticeship, many apprentice positions remain vacant, the proportion of young women in this training system is rather low (20%).

The main concerns in the full time compulsory educational system are the difficult transition from school to employment and early school leaving. In 2011 a framework plan regarding occupational orientation was adopted by the Parliament of the German-speaking Community as a cross-sectional subject in all courses and at all stages in the educational system. Schools are responsible for the implementation of this framework plan. The location of three education and training institutions (ADG, technical school, ZAWM) on one single campus in the city of Eupen offers best preconditions to further strengthen

cooperation and synergies between these institutions. The educational system is also seeking to prevent early school leaving especially in technical and professional education. The part time compulsory schooling offers young people aged 15 or more the opportunity to stay in the education system and achieve a qualification which increases their chances of a successful integration into the labour market thanks to tailor made approaches combining theoretical classes in school with practical experience throughout their traineeship in a company. Other initiatives such as the “Time-out” project (ZFP) should allow for young people who are at risk of dropping out of the school system to find social stability in order to avoid their early school leaving. Yet, challenges remain with regards to the integration of young people with a migration background, the still existing cascades in many school careers and more generally the lack of permeability between educational systems, the high number of pupils who lag behind and insufficient support and guidance for pupils in their career orientation. Essential reforms are being prepared in that sense, such as a reform of the psycho-medico-social centres (PMS-centres), elaboration of new perspectives for the development of secondary school system, a concept for the integration of pupils with migration background and the assignment of teachers in special needs education in general schools supporting pupils with special educational needs.

Data collection on school dropouts is at the moment still problematical as young people can enter the educational system of another community or even abroad at any time. A cooperation agreement between the German-speaking Community and the IWEPS regarding data collection of school leavers should help to correct that situation.

The youth unemployment rate in the German-speaking Community is, as already mentioned, relatively low compared to the other regions of the country. Young job seekers in the German-speaking Community are much less often long-term unemployed (61% are less than 6 months unemployed) than other groups of job seekers (32%). Only approximately 16% of the young jobseekers have been registered as unemployed for over 1 year (more or less 90 people in average per year).

The rate of unqualified young people (maximum lower secondary school) is 42% and as high as the rate of unqualified among the older jobseekers. This may seem surprising in the light of a higher participation in education among the younger generation. 21% of young people registered as unemployed in 2012 did not successfully finish any secondary education (school or vocational training). 1 out of 5 newly registered unemployed was thus an early school leaver. This tendency is increasing: in 2000 this rate was scarcely 10%. On the other hand growing numbers of young jobseekers finish upper secondary school education (35%) compared with the other groups of jobseekers (20%) and less people finished a dual vocational apprenticeship or any “other” qualification (acquired mostly abroad). This might be due to the fact that young people who complete their apprenticeship successfully find a job quite quickly and that the number of “foreigners” within the group of young jobseekers is lower compared with the other groups of registered jobseekers.

The most problematic group among young jobseekers is thus especially the group of unqualified people. Moreover, these young people often face various difficulties simultaneously impeding on their labour market insertion. They are more frequently long term unemployed, they more often tend to no knowing either German or French, they often have a migration background and usually do not possess a driving licence. Young men are overrepresented in this low

qualification level (63%) whereas they are underrepresented among the qualified young people (42%). Also, these young people often face social problems or difficulties in their families; they are often insecure about their professional future, or they have a substance abuse problem or other difficulties.

The Jobseekers counselling activities of the ADG are in line with the cooperation agreement concluded between the federal state and the regional authorities. But in addition the ADG supports young people proactively. The existing counselling concept is currently being reviewed so as to better match the advice and guidance with the individual needs of jobseekers. From January 2014 on a new integration concept will therefore be put into place: each jobseeker will be attributed one personal “integration counsellor” and integration services will differ according to the identified needs of the jobseekers and based on their distance from the labour market. Young jobseekers will thus be oriented towards employment and job search or towards other initiatives (such as job application assistance, training schemes or integration measures...). These measures are carried out either by ADG itself or by any other external partner organisation. Moreover, young jobseekers can take part in individual job-trainings such as the various existing training schemes (e.g. individual job-training in an enterprise – “IBU”, APE, the transition traineeship-“EPU”). Young job seekers with a disability can also participate in special measures via the DPB. However, there is still a lack of initiatives for those jobseekers, and especially young job seekers, facing psychological, medical or social problems.

Another contact point for young people facing labour market integration difficulties are the ÖSHZ (social welfare offices at municipal level). In 2012 around 200 persons aged between 18 and 24 received social allowances from a ÖSHZ in the German-speaking Community. These young people are being supported and guided by the DSBE. One important aspect in the provided assistance concerns the reintegration into the labour market. If the young jobseeker has all capacities to take on work in the first labour market he will also have to register with the ADG but – following the cooperation agreement between ADG and the ÖSHZ - he continues to be advised by the DSBE.

The number of NEETs (people not in employment, education or training), which are not registered with the ADG, nor the DPB nor a ÖSHZ should be rather low even if precise numbers are not available. Since young school leavers may be eligible to unemployment benefits after a period of one year they have a strong incentive to register with the PES. So called “streetworkers” in the North Kanton of the German-speaking community as well as a project in the municipality of Kelmis provide a contact point for young people who are not registered.

The demographic evolution will play an important role in the future: Whilst the number of active young people still slightly increased in the last ten years, the German-speaking Community will soon be facing a gradual decline of its active population, including within the group aged 15 to 24. The „replacement rate“ (the ratio of people aged 15-24 to 55-64 year olds) will drop clearly under 100% meaning there will be fewer (young) people entering the labour market than (older) leaving it. This also means that even more has to be done in order for as many young people as possible to acquire the qualifications and skills that are necessary to integrate the labour market. Otherwise, the problem of labour force shortage will become even more important.

- The challenge for the German-speaking Community will be to make sure that as many young people as possible achieve a qualification and the skills that are necessary on the labour market, including social skills. In order for this goal to be achieved, all institutions concerned with implementing the youth guarantee scheme have to contribute and put their efforts together.

2. Implementing the Youth Guarantee Scheme in the German-speaking Community

2.1 Formulation of the Youth Guarantee

Starting point of the youth guarantee in the German-speaking community is the registration of the young jobseeker with the ADG. From January 2014 on, the PES commits itself to invite every young jobseeker for a personal counselling interview within the first four months of his registration (or within the first two months for those jobseekers that haven been identified as “customers needing counselling”) and to conclude an individual and tailor-made integration contract defining measures and tasks that have to be carried out within a defined time period. As from their registration those young people are at the disposal for job vacancies and can take part in supporting measures such as job application assistance or further training schemes for example. However, supporting measures of the Federal state such as the “workplace integration traineeships” or measures to reduce labour costs for young workers are subject to other conditions regarding the unemployment period (they have to be registered unemployed for minimum 6 months). Likewise, entry into the secondary educational system is not possible throughout the whole year and dual vocational apprenticeship contracts can in principle only be signed in the period from 1st July till 1st October (and in exceptional situations until the end of December).

Moreover, the ADG commits itself to using its established partnership network in order to offer young jobseekers an appropriate alternative to work as quickly as possible. The ADG will try to detect possible gaps and fill them through accessing these partnerships. These partnerships should also be further extended in the future especially by involving the youth sector and the social sector if necessary. Concrete actions are listed under the points 2.3. and 2.4.

The ÖSHZs in the German-speaking Community also conclude “integration contracts” with all young people aged under 25 eligible to social allowances (within three months of registration) and request those who are not in education or training to register with the ADG.

2.2 Partnership approaches

The ADG has been assigned with coordinating the youth guarantee scheme in the German-speaking Community. The ADG is the first point of contact for all young people leaving school and being without work. The ADG has been able to build a broad cooperation network within the last few years allowing for young people to have access to a wide range of offers on counselling, training and employment measures.

In the employment field there is a close collaboration between the three institutions having been lawfully attributed the responsibility of jobseekers counselling (their customers are thus partly overlapping). Cooperation agreements have been concluded between the ADG and ÖSHZs (1st February 2012), between the ADG and the DPB (new agreement on 27th November 2013) and between ADG, DPB and ÖSHZ. Through the latter, a platform for “social and professional integration in the German speaking Community” was established at the end of 2010 aiming at a best possible coordination between the institutions when it comes to jobseekers assistance, by appointing one main contact person (“Hauptansprechpartner”) for the jobseeker. Close collaborations also exist with other employment services in Belgium and in neighbouring countries (especially with the PES of the Walloon Region – Le Forem-, with private employment agencies, as well as the PES of Germany (Bundesagentur für Arbeit)). Thanks to these collaborations jobseekers can have easier access to neighbouring training schemes and labour markets. Existing obstacles are easier to overcome. The new Erasmus+ program could also offer new opportunities in that sense in the near future.

In the field of vocational training the ADG collaborates with a broad network of training providers both within the German-speaking Community (organizations for adult education, educational system, IAWM/ZAWMs) and in neighbouring regions or countries (Le Forem, training providers in Germany...). This enables them to offer a best suitable training offer to jobseekers. In July 2013 an agreement on a case-related cooperation was signed between the ADG and the IAWM as well as the ZAWMs. One of the main aims of that agreement is to foster the transition from unemployment into the dual vocational training system. Cooperation agreements were also signed with various industries and their training centers (construction industry, cleaning industry, metal working industry, private placement agencies, CEFORA to name but a few) in order to help support training offers in the German speaking Community as regards content but also financing. The IAWM closely cooperates with institutions in Belgium (Syntra, IFAPME) and in neighbouring countries (Chambers of crafts and trade in Germany e.g.) hence promoting mobility within the dual vocation training system. The DPB and IAWM have also concluded an agreement on case-related cooperation in order to better assist young apprentices with a disability or learning difficulties. The implementation of the Youth guarantee scheme could lead to further cooperation possibilities that will be analyzed in 2014 (e.g. training of young jobseekers within the part time educational system ADG-TZU, or a closer collaboration between ÖSHZs and IAWM).

The ADG also takes on a coordination role in the field of vocational guidance and job information within the German-speaking Community and has been working together with PSM-centres, schools, maintaining bodies of schools, the IAWM and the ministry of Education of the German-speaking community for many years. Many activities were already organized and new initiatives are being launched in that field and in close cooperation between the various partners (informative meetings in schools, job information cells – so called BIZ (*Berufsinformationszellen*), meeting days and awareness raising activities together with industries, the so called “Schnupperwochen”, a common “apprenticeship dating day” and so on). The “Studienkreis Schule & Wirtschaft” (study group for education & economy) is also playing an active role in that field.

Regarding the business creation and promotion of entrepreneurship the WFG (Business development agency for eastern Belgium) is a key point of contact. This institution also addresses young people, gives courses about business creation integrated in the dual apprenticeship program (*Meisterkurs*) and organises activities to promote self-employment and business creation in schools or for youth organisations.

Design and monitoring of the YGIP: The social partners, representatives of the municipalities and representatives of the education system (including schools, vocational training centres and other partners providing training measures) form the administrative board of the ADG. Therefore, they have been involved in the design of the YGIP from the beginning. In addition, a call has been launched for all institutions and organisations concerned (including the ministries, youth organisations, welfare offices, social partner organisations, ...) to participate in a “kick-off-meeting” held in November 2013. The general outline of the YGIP for the GSC and the contribution of each partner were discussed on that occasion. Concerning the monitoring of the YGIP, a steering committee including the main partners will monitor the implementation and the results on a half-yearly base.

Table 2.2: Key organisations that will support and deliver the Youth Guarantee scheme

Name of key organisations	Type of organisation	Level of responsibility	Role in implementing the Youth Guarantee scheme	Ensuring the success of the partnerships
ADG	PES	Regional	Coordination / organisation <ul style="list-style-type: none"> - Registration of jobseekers, profiling and grading of unemployed, counselling of young jobseekers in order to support their labour market integration - Work placement and traineeship placement (AEP, IBU, EPU) - Vocational training - Online platform for job vacancies and in the near future also for apprenticeship and traineeship vacancies - Vocational guidance and career advice - EURES-counselling 	
ÖSHZ	Public Authority (Welfare)	Regional	<ul style="list-style-type: none"> - Support of young unemployed eligible to social allowances, coordination of their career path and labour market integration efforts - Work placement (Art. 60 § 7) 	<ul style="list-style-type: none"> - Platform between the ADG, DPB and ÖSHZs (Coordination on conceptual considerations) - Monthly Data exchange between ADG and ÖSHZ, in order to assure that jobseekers registered with the ÖSHZ can benefit from measures of the ADG and avoid duplication of work; realization of common case related discussions
DPB	Public Authority (Disabled Persons)	Regional	Training Work placement and traineeship placement Assistance on the work place ...	<ul style="list-style-type: none"> - Platform between the ADG, DPB and ÖSHZs (Coordination on conceptual considerations) - Case-related Information exchange between ADG and DPB for customers of both institutions (unemployed) to benefit from existing measures of each institution

Ministry of the German-speaking Community (education, training and employment including social economy; ESF agency, youth, social)	Public Authority	Regional	Advice and legal assistance on labour law and social security; advice, evaluation and follow-up on education policy in the German-speaking Community; Management authority of the European Social Fund German-speaking Community, Coordination of youth policy	
IAWM/ZAWM	Vocational Training Organisation of Apprenticeships	Regional	Conclusion of apprenticeship contracts (Lehrverträge), guidance of companies and apprentices, control and admission of companies that train apprentices Vocational training and further education	Publication of apprenticeship vacancies on the job website of the ADG (new from 2014 on), organisation of "apprenticeship dating day" (<i>Lehrstellenbörse live</i>) Case-related arrangements in order for young jobseekers to get into the dual vocational training Information exchange between IAWM and DPB regarding case-related cooperation and preparation/design of an individual training program for young people with a disability or with strong learning difficulties in order to facilitate their professional integration
Schools / PMS- Centres /IAWM	Public Authority	regional	Education and training Traineeship placement Activities related to vocational guidance of young people	Joint planning and implementation of activities in the fields of occupational orientation (on a yearly base) Linking-up information offers
Providers of integration and training measures	NGO	Regional	Training Traineeship placement	Joint monitoring committees for each integration measure and training measure
Public and Private employers			Supply of traineeships	Publication of job vacancies and traineeship or apprenticeship vacancies via the online platform for vacancies and via the placement service of the ADG
Trade unions			Providing information for school leavers and young unemployed people	
Studienkreis Schule & Wirtschaft (Study group Education & Economy)	VoG	regional	Association of committed representatives from the education and training institutions, companies, public and private institutions and organisations, associations and individuals whose prior aim it is to promote voluntary cooperation between schools and economy. Aims: promoting mutual understanding between schools and companies; enabling ongoing exchange of information; strengthen the cooperation between schools and companies through practical activities Organisation of „action days“ in various industries (e.g. Metal, Media, Chemical industry) focussing on MINT-professions	Plenary meeting (Member are among other . ADG, WFG, ZAWM, IAWM, schools, companies, ...) Working groups on several projects Dialogue between schools, training centres, ADG and companies

			Organisation of projects such as Dream Day, mini-entrepises and Technikids or job application and interview simulations	
Jugendbüro der DG (Youth Office of the German-speaking Community)	NGO	Regional	Preventive, Support and further development of youth work National Agency Erasmus +	
Jugendrat der DG (Council of the German-speaking youth)	NGO	Regional	Preventive, structured dialogue	
Youth information centres (Jugendinformationszentrum (JIZ) in St. Vith and Infotreff in Eupen)	NGO	Regional	Preventive, provide information particularly related to youth Point of contact for young people Organisation of workshops in schools (about Future and Life planning, applications and CV-writing, work and social security) Activity "Dream Day" (aim is to discover professions during one day) Information & counselling/advice of young people on the topic of mobility (say abroad, ..) Placement of student jobs	Network with schools, PMS-Centers, ADG, Studienkreis Schule & Wirtschaft Network Euro-Desk
Streetwork/ Youth counselling	NGO	Regional	Preventive, reaching out to the youth	
Open youth work organisations	NGO	Regional	Preventive, non-formal training, reaching out to the youth	

2.3 Early intervention and activation

As from January 2014 on, the new integration concept of the ADG will be implemented: Each job seeker will have a personal integration counsellor. In an initial profiling stage jobseekers will be sorted into “customer groups” (*Kundengruppen*) based on their distance from the labour market (A-customer groups, meaning customers with good employment prospects and B-customer groups meaning customers that need counselling and/or training). The latter will have a first counselling within two months after their registration as unemployed and a personal action plan will be elaborated. For the former this interview takes place within four months after their registration. The frequency of client contact varies and depends on the jobseekers’ needs but it has to be in line with the federal job search requirements. Each counselling will analyse whether defined goals have been reached and whether the underlying problematic patterns have changed. New goals will be defined and the strategy revised if necessary. According to the jobseeker’s needs, workshops and specific information meetings can also be organized.

Within the educational system activities on data collection of early school leavers as well as structural reforms in order to avoid early school dropout will be planned.

The IAWM is also planning a more systematic data collection on apprentices dropping out. Initiatives to support apprentices with learning difficulties will be continued. Particular attention will also be paid to efforts to attract more young women into the dual vocational training system and technical professions.

Table 2.3: Key reforms and initiatives to ensure early intervention and activation

Name of the reform/initiative	Key objective(s)	Target group, including no of people covered (if available)	Scale	Name and role of organisation in the lead and cooperating partners	Timetable for implementation	Implementation cost, if applicable
Planned initiatives						
1) New integration concept for the counselling and support of jobseekers and unemployed	Young jobseekers who will have more difficulties to find a job receive a personal counselling interview and tailor-made integration contract no later than two months of registration; Jobseekers with good employment prospects receive a standardized contract and a personal counselling within four months after their registration Each jobseeker will be assigned one counsellor Information brochure for school leavers („School's out“)	All registered jobseekers and unemployed aged under 25	Regional	ADG (coordination and Counselling) Partners: providers of training programs and integration measures, ÖSHZ, DPB, ...	January 2014: Start of the new Integration concept	

<p>2) Improvement of the transition from general education to vocational training and creation of a tailor-made offer for disadvantaged young people</p>	<p>Elaboration of a tailor to suit the needs offer and optimization of existing offers allowing a better transition from school to vocational training of younger people in order to improve their employability and hence their chances of a sustainable integration into the labour market.</p>	<p>Young people of compulsory school age who do not have the necessary basic skills to succeed in the vocational full-time educational system and who cannot directly enter the dual vocational training system.</p>	<p>regional</p>	<p>Ministry of Education IAWM technical and vocational schools TZU</p>	<p>2009-2014: Analysis of the current transition from general school to vocational training Research and exchange on best practice projects relating to prequalification and vocational training preparation Analysis and evaluation of existing offers and resources in the German-speaking Community as from 2014-15: Elaboration of a concept providing for a better school to vocational training transition Subsequently creation of the program and implementation</p>	
<p>3) Support of apprentices with learning difficulties – “Starterkit”</p>	<p>Aim: help apprentices with lacking basic knowledge and skills who are yet good practitioners to get their final certificate and be able to integrate the labour market by offering them specific support (individual socio-pedagogic support, advice for companies and apprentices and differentiated course forms (<i>Modulunterricht</i>))</p> <p>These differentiated classes (<i>Modulunterricht</i>) offer the opportunity to teach general courses in small groups of four to eight people and hence adapt the teaching rhythm according to the needs of the apprentices.</p> <p>Apprentices who could not acquire the general knowledge and do not pass general courses but still succeed in practical exams can receive a so called „Praktikerzertifikat“ (certificate stating their practical skills).</p>	<p>Young people in the dual vocational training system who experience learning difficulties within the general class environment Currently 6 classes with approximately 30 apprentices</p>	<p>regional</p>	<p>IAWM (approval of courses) ZAWMs (implementation)</p>	<p>up to 2009: Pilot project Since 2009: further development and optimization of the offer 2013: Institutionalisation / integration within the legal framework</p>	<p>Up to 2009, this project was co-financed via the ESF (total cost around 180.000€) In order to guarantee continuity of support for those young people on a structural base the budget of the IAWM was increased by 60.000 € in 2012</p>
<p>4) Improvement of the occupational orientation</p>	<p>Punctual action days with the support of industries and in order to present the industry and promote</p>	<p>Young people, especially pupils in primary and secondary school</p>	<p>Regional</p>	<p>Studienkreis Schule & Wirtschaft, PMS-Centers, ADG IAWM/ZAWM</p>	<p>In 2011: adoption of the framework plan on occupational orientation (Rahmenplan Schulische Berufswahlvorbereitung und</p>	

	work and training opportunities Activities to foster the interest of young women in apprenticeship occupations Implementation of the framework plan on occupational orientation in all schools of the German-speaking Community			Schools Ministry of the German speaking Community Industries	Berufsorientierung) – implementation ongoing ongoing	
5) Promotion of the attractiveness of dual vocational training	Aim: make dual vocational education even more attractive, e.g. by means of improving the permeability between education systems and avoiding that the dual vocational training system is a blind alley/impasse for young people. Means: ensure that changing tracks is possible through the recognition of learning achievements, the delivery of a certificate of the 6 th year of vocational secondary education (<i>Studienzeugnis des 6. Jahres des berufsbildenden Sekundarunterrichts</i>) if fulfilling the conditions and the possibility to follow a voluntary 7th year in a dual form to prepare for the central examination in order to attend university if successful; the introduction of dual vocational trainings leading to a bachelor's degree in certain professions	All young people who may enter the dual vocational training	Regional	IAWM/ZAWM AHS Potential external partners	2009: possibility to deliver a certificate of the 6th year of vocational secondary education is provided for by law 2011: organization of dual vocational trainings in financial services professions leading to a bachelor is provided for by law (cooperation between AHS and IAWM/ZAWMs) 2011: Start of a "dual bachelor's degree" in accounting September 2013: Start of a pilot project „dual Master's degree in Mechanical Engineering" in collaboration with external partners 2014: Preparation and launch of a new dual bachelor's degree in insurance and bank profession	annual costs for the dual bachelor in accounting are around 25.000 € Annual costs for the dual bachelor in insurance and bank are estimated at around 20.000 €
6) Platform for apprenticeship vacancies and organisation of „apprenticeship dating day"	Filling of apprenticeship vacancies by young job seekers	All young people Young jobseekers	regional	IAWM, ADG	Publication of apprenticeship vacancies on the online platform for job vacancies as from February 2014 2013 organisation of a „apprenticeship dating day" for the first time; second edition being planned for 2014	

7) Time-out Project	<p>Aim: avoid suspension from school and the dropping out of pupils and support the educational reintegration through a comprehensive package of socio-pedagogical measures during a limited period of time</p> <p>This project is a full-time school offer allowing for an optimum socio-pedagogical support of pupils with the aim to fully reintegrate them into their original school. The exclusion from class is limited in time and has to be considered as a bridging structure allowing for young participants to find new social stability and avoid their dropping out.</p>	<p>Pupils from any school in the German-speaking Community</p> <p>Current capacity: 8-10 pupils</p>	regional	ZFP Ministry of Education	Start: April 2011	
8) Pilotproject Qualiflex	<p>This project aims at enabling young people with various problems (learning difficulties and social disadvantages) at school and who are at risk of dropping out the education system to make the transition into further training or work through a tailor-made approach in a specific field by combining theory and practice through traineeships. Pupils receive an individual training plan.</p>	<p>Pupil aged between 15 and 25, who do not take part in the full-time education system and who do not meet the conditions to enter the dual vocational training system or who dropped out of that system (approximately 70 young people per academic year)</p>	regional	Part-time compulsory schools in Eupen and St. Vith	<p>September 2011: Beginning of the project</p> <p>2014: Evaluation</p>	
9) Support of pupils with migration background	<p>Aim: allow children and pupils with migration background to acquire the language skills (German or French) enabling them to fully participate in regular teaching classes and integrate the community</p>	<p>Pupils with lacking German or French language skills</p>	Regional	<p>Ministry of Education</p> <p>ZFP (conceptual framework)</p> <p>Schools</p>	<p>2013: Elaboration and presentation of a concept for the integration of pupils with migration background</p> <p>2014: further analyses regarding the implementation of the concept and the recommended actions and progressive implementation</p>	
10) "Fit for life" project	<p>Skilled personnel from the youth and social work field as well as teachers can learn about methodologies applied to support young people in the development of their emotional and cognitive</p>	<p>Skilled personnel from the youth and social work field as well as teachers</p>	regional	Youth office of the German-speaking Community	<p>Further education</p> <p>March and October 2011 / Ongoing application through youth work</p>	5.436,- €

	competencies and social skills. The program includes courses on motivation, health, security, conflict management, communication and self-assertiveness, free time, among others and sets out methodologies to improve key professional skills.					
11) "Stark genug" Project „Strong enough“	Young adults from the municipality of Kelmis were trained in order to better grasp the requirements of the labour market and of life in general. Experiential education excursion as well as weekly workshops were organized for participating young adults. During these workshops they could speak about their experience and difficulties, analyse their behaviour and elaborate alternative settings through role-playing.	Young adults		Streetwork/Youth counselling, ÖSHZ Kelmis, Open Youth work Kelmis	September 2011 – March 2012 Evaluation carried out by the Youth Office of the German-speaking Community Another similar project is currently being elaborated and aims at preparing young adults to live in a flat on their own.	
12) Register of school leavers	In close cooperation with the <i>Région wallonne</i> and the <i>Fédération-Wallonie-Bruxelles</i> the IWEPS and the German-speaking Community are currently working on the creation of a register of school leavers that will be linked to the <i>Banque Carrefour de la Sécurité sociale</i> . This register should allow for an analysis of the transition from secondary school to university education as well the transition from education to work and vocational training.	Statistical data collection of all school leavers	Regional	IWEPS (Wallonie) Ministry of the German-speaking Community ADG IAWM	Signing of a cooperation agreement on 27th June.2013	
13) Building an integrated service for the well-being and the healthy development of children and young people in the German-speaking Community	The new service will foster the healthy development of children and young people on a physical, mental and social level, promote their individual skills and the inclusion in general education or vocational training.	Children and young people aged -9 to 20+x	Regional	Ministry of Education (lead of the project) Cooperating partners: PMS-Centres Health care centres (<i>Gesundheitszentren</i>) service for child and family (<i>Dienst für Kind und Familie der DG</i>)	Current and future steps: elaboration of a basic concept by the steering committee, composed of the various partner institutions and the ministry of education and supported by external experts, discussions with various actors involved (operators, parliament, trade unions, municipal	additional costs for personnel and relating to implementation of the new service are estimated around 300000 €

				Dental care service for schools <i>(Schulzahnpflege)</i>	representatives ...). 1 st semester 2014: planned adoption of legal texts (decrees) 1st September 2014: establishment and working start of the newly created service	
--	--	--	--	---	---	--

2.4 Supportive measures for labour market integration

Table 2.4: Key reforms and initiatives to enable labour market integration

N.B. Second-chance education programmes already exist for many years in the GSC and about 20-30 unemployed persons a year, mostly young people, get an upper secondary degree through this system. By the means of the new cooperation agreement between ADG, the IAWM and the two ZAWMs (dating from 2013), more young unemployed will be guided to the apprenticeship system as well, to get this qualification (because the apprenticeship certificate is now equivalent to the certificate of the 6th year of vocational secondary education). However, the counselling towards these second-chance qualifications must be based on an assessment of the individual interests, needs and ambitions. A certain share of young unqualified people indeed refuses to go back to any form of school because of earlier negative experiences. For these youngsters, other ways of labour market integration should be found, e.g. through traineeships, validation of competences, integration projects by ADG-partner organisations etc. All of these, as well as a more fundamental reform of the secondary school system, are foreseen or at least planned in the near future, as will be shown hereafter.

Name of the reform/initiative	Key objective(s)	Target group, including no of people covered (if available)	Scale	Name and role of organisation in the lead and cooperating partners	Timetable for implementation	Implementation cost, if applicable
Planned reforms						
1) Adoption of a qualification framework for the German-speaking Community and creation of a legal basis for the validation for non-formal and informal learning in the German-speaking Community	<ul style="list-style-type: none"> Fostering output oriented teaching and learning Enhancing permeability between educational systems and avoiding impasses in the educational and training path Promotion of Life Long Learning for all Fostering of mobility of employees and young people through better comparison of qualifications Establishment of a legal basis for the validation of non-formal and informal learning 	<ul style="list-style-type: none"> Students at all levels and in all systems Employees Job seekers 	Regional	<ul style="list-style-type: none"> Ministry of education and further education IAWM Industries and social partners (consultation) 	<ul style="list-style-type: none"> November 2013: adoption of a decree on the qualification framework for the German-speaking Community September 2014: Setting up of a technical committee in charge of the classification of qualifications September 2018: Establishment of a validation centre (<i>zentrale Validierungsstelle</i>) in charge of the validation of non-formal and informal learning 	

<p>2) Perspectives for the further development of secondary schools</p>	<p>Aim: offer all pupils an education taking into account their skills and matching their needs. Key aspects include 1) broad school offer in the first stage of education including more technical and manual classes; 2) early and efficient support of all secondary school pupils; 3) specific support measures for pupils with special needs in order to reduce the number of pupils lagging behind; 4) improved occupational orientation offer for pupils in schools</p>	<p>All pupils aged 12 and older both in the general secondary education system as well as in the technical and vocational training system</p>	<p>Regional</p>	<p>Ministry of Education (Lead) Schools</p>	<p>Currently: Consultation with all secondary schools of the German-speaking Community and with other actors and institutions concerned about the strengths and weaknesses of the existing organisational structures of the secondary educational level 2nd half of 2014 onwards: Elaboration of a concept and subsequently preparation of legislative texts and progressive implementation</p>	
<p>3) Fostering synergies and harmonization of vocational training at schools and in the dual system</p>	<p>Aim: joint use of Infrastructure, teaching material, teachers and companies know-how Teaching on the same campus or using the same workshops and infrastructure should benefit the collaboration between vocational training systems (full-time school and dual) , both from a teaching point of view as well as regarding content. Resources can be used more efficiently by all partners and new synergies can be developed. It fosters the exchange and collaboration between teachers in both educational systems.</p>	<p>Pupils in the vocational secondary school and apprentices in the dual vocational training system</p>	<p>regional</p>	<p>Ministry of education Technical and vocational training schools (RSI, TI) IAWM ZAWMs</p>	<p>Since 2011: Joint use of Workshops and teaching material of TI (<i>Technisches Institut</i>) and ZAWM in Sankt Vith Since 1st Semester 2013: realization of the new campus where RSI and ZAWM Eupen are joined and implementation of the cooperative use of workshops and teaching material A common campus for the TI and ZAWM in St. Vith (southern Kanton of the German-speaking Community) is currently being planned (possible implementation in 2016-2017)</p>	
<p>Organisation and evaluation of non-formal training and further education (e.g. traineeship supervisors, voluntary youth leaders, basic training and further education</p>	<p>Aim: convey to young people interpersonal and team management skills, technical expertise or skills relating to sociopolitical engagement</p>	<p>Young people aged 15 to 30</p>		<p>Youth committee of the German-speaking Community (composed of representatives of the government, the ministry as well as funded youth work institutions) Ministry of the German-speaking Community (Secretariat of the Youth Committee)</p>	<p>December 2011: adoption a new Decree on funding for youth work Once a year the government of the German-speaking Community calls for submission of applications for funding and approval of further trainings for young people</p>	

Planned initiatives						
1) Supported employment for young jobseekers with disability (JuGA-UB)	Aim: support the work or traineeship placement of young jobseekers with disability by offering them specialised occupational orientation services, job coaching on the work place and a closer cooperation and assistance for companies.	Young jobseekers (aged 18 to 25) with disability (approximately 60 persons)	regional	DPB (lead and implementing body)	Project duration: 1.1.2014 till 31.12.2014	In total: 340.000 Euro, 50% are cofinanced via the ESF
2) VIP-Project	Long term traineeship placement for pupils with special needs (Anpassungsklassen)	5 young people per year	regional	DPB (lead and implementing body)		Supported by CAP 48
3) Promotion of traineeship programs, job and traineeship acquisition, implementation of pilot projects (e.g. in the field of kindergarden caring assistance) and analysis of possible extension of projects to other fields	Offer young jobseekers the opportunity to discover jobs and acquire hands-on professional experience through traineeship programs and hence increasing their chances of labour market integration Pilot project „Kindergartenassistent/in“: young jobseekers can acquire first professional experience in social and pedagogical field, preparing themselves for further studies in that field or another related field	Young jobseekers eligible for existing traineeship programs	regional	Ministry of the German-speaking Community ADG Public and Private Employers industries Pilot project „Kindergartenassistent/in“: ADG RSI Ministry of education Schools (provider of traineeship possibilities)	Since 2012: regular training offer for placement counsellors of various institutions in the field of job and traineeship acquisition Pilot project „Kindergartenassistent/in“: October 2013: awareness raising and information session for young jobseekers, job interviews and selection of candidates, beginning of the theoretical courses and first practical experience (AEP). Beginning 2014: four to six month „transition traineeship“	Pilot project „Kindergartenassistent/in“: ADG budget: 11.000 € Ministry of education: 8.500€
4) Cooperation ADG-TZU	Create a cooperation structure to enable young jobseekers to get practical experience via TZU facilitating their transition to further training and/or labour market integration		regional	ADG Part time compulsory vocational training schools	As from 2014: Analysis of cooperation possibilities	
5) Promotion of young peoples' mobility through Erasmus +	Aims at fostering the mobility of pupils, apprentices and students as well as at initiating cross-border partnership projects.	Pupils, Apprentices, students, measures in the fields of youth in action and sports	regional	Ministry of the German-speaking Community – „National authority“ Youth Office of the German-speaking Community – „National agency“	January 2014: Start of the new ERASMUS+ program	

6) Fostering of entrepreneurial spirit among young people	<ul style="list-style-type: none"> - Classes on entrepreneurship and awareness raising activities in schools, youth organizations, training centers - "Xistence"-Initiative: information and individual counselling for people intending to get self-employed or starting up a business 	<ul style="list-style-type: none"> - apprentices Pupils - employed or unemployed persons 	regional	WFG (lead) ZAWM, school WFG	ongoing	
---	---	--	----------	---------------------------------------	---------	--

3. Funding the Youth Guarantee

Most reforms and initiatives are financed via the budget of the institutions. Some projects such as the JuGa-UB project are financed through the European social fund or special complementary financing. The new ESF-program from 2015 onwards will also allow to finance new initiatives.

4. Assessment and continuous improvement of schemes

Table 4.1: Planned assessments for the (non-financial aspects of) structural reforms

The GSC has developed and implemented a regional development concept “Living East Belgium 2025” (Regionales Entwicklungskonzept), which is followed up by the means of a comprehensive indicator set. Most reforms mentioned hereafter are part of this long-term scheme and are monitored on a regular basis within this framework. The ministry of the GSC is responsible for this monitoring and evaluation.

Name of the reform	Expected change	Means through which change will be measured	Source of information / planned evaluations
reforms under 2.4			
1) Adoption of a qualification framework for the German-speaking Community and creation of a legal basis for the validation for non-formal and informal learning in the German-speaking Community	Medium term: Setting up of a technical committee in charge of the classification of qualifications Long term: Establishment of center for the validation of non-formal and informal learning		
2) Perspectives for the further development of secondary schools	Reducing the number of young people lagging behind Valorisation of vocational education	Measurement of education backwardness Ratio of pupil at risk	Number of people lagging behind: data of schools PISA-Results
3) Fostering synergies and harmonization of vocational education in secondary schools and in the dual system	Joint use of infrastructure and teaching material Exchange and even closer collaboration between teachers from different systems; coordinated education and training offers	Creation of one single campus housing school and training center Inventory of education and training offers	Data collection through schools and training centers

Table 4.2: Planned assessments of the initiatives and of the financial aspects of reforms

An YGIP-steering committee, chaired by ADG and the Employment-Minister, and including the main partners of the YGIP will be formed to monitor and evaluate the implementation and the results on a half-year base. Furthermore, ADG and the Employment Minister meet on a regular basis (monthly) to discuss implementation issues and possible difficulties. The data collection will also be organized at this level.

Name of the initiative / reform	Target population (or equivalent)	(or)	Population (or equivalent) actually reached	Outcome for population	Sources of information
Initiatives under 2.3					
1 New integration concept for the counselling and support of jobseekers and unemployed				First counselling interview and personalised integration contract (<i>Eingliederungsvereinbarung</i>) within two months after registration for young job seekers who need special counselling Work or traineeship placement	Compass data system of ADG: Evaluation of counselling service interviews Evaluation of data
2 Improvement of the transition from general education to vocational training and creation of a tailor-made offer for disadvantaged young people				Decrease of the number of young people leaving education without qualification	Long term: Data evaluation from the register of school leavers Medium term: concept elaboration
3 Support of apprentices with learning difficulties – “Starterkit”				Specific support for apprentices with learning difficulties enabling them to get a certificate (certificate of apprenticeship or <i>Praktikerzertifikat</i>)	Number of apprentices in differentiated courses (<i>Modulunterricht</i>) enrolled and number of apprentices successfully finishing their apprenticeship or getting a <i>Praktikerzertifikat</i>
4 Improvement of the occupational orientation				Awareness raising activities for professions of the future Increase of number of young women in dual vocational education	Number of participants in organised activities (young people and companies) Gender percentage among apprentices (IAWM)
5 Promotion of the attractiveness of dual vocational training				Increase of the number of young people in dual vocational training	
6 Platform for apprenticeship vacancies and „apprenticeship dating day”				Decrease of the number of apprenticeship vacancies	Number of participants in “apprenticeship dating day” Number of new apprenticeship contracts (ADG, IAWM)
7 Time-out Project				Reintegration of pupils into general teaching; decrease of school suspension	Number of participants in the project & their education path afterwards (ZFP)
8 Pilot project Qualiflex				Support young people with learning difficulties or social disadvantages through individual training plans and help them make the transition to training or work	Education/career path of young people in that education system (TZU)

9 Support pupils with migration background			Convey necessary language skills in order to enable pupils to follow regular teaching classes	Schools: data collection
10 "Fit for life"			Convey methodological skills	
11 "Stark genug" – Project „Strong enough“				
12 Register of school leavers			Data collection of school leavers providing analysis of transitions from education to work	register (IWEPS, BCSS and partner institutions)
13 Building an integrated service for the well-being and the healthy development of children and young people in the German-speaking Community			Short term: Gründung der neuen Einrichtung und Aufbau der Strukturen	
Initiatives under 2.4				
1 Supported employment for young jobseekers with disability (JuGA-UB)	40 to 60 persons	...	Labour market integration	DPB: Data collection
2 VIP-Project	Pupils with special needs	five young people per year	Long term traineeship placement	DPB: Data collection
3 Promotion of traineeship programs, job and traineeship acquisition, implementation of pilot projects (e.g. in the field of kindergarden caring assistance) and analysis of possible extension of such projects to other fields. Pilot project: "Kindergartenassistent/in"	Young jobseekers who meet the requirements for the various traineeship programs	Current pilot project: 20 participants	Work placement or traineeship placement	ADG: Data collection
4 Cooperation between ADG-TZU	Low qualified jobseekers aged under 25		Partial qualifications achievement and labour market integration	
5 Promotion of mobility of	Young people in school or training		Training and traineeships abroad	

young people within Erasmus +				
6 Fostering of entrepreneurial spirit among young people	Young people at school or in training		Fostering of self-employment	Data of INASTI